

*Université Sidi Mohammed Ben
Abdellah*



*Faculté des Lettres et des
Sciences Humaines SAIS-FES*

*Centre des études doctorales
Langues, Patrimoine et
Aménagement du territoire*

*Formation doctorale : Langue,
Littérature et Communication/
français*

*Laboratoire:
Langues, Représentations et Esthétiques*

*Equipe de Recherche :
Activités Langagières et Représentations*

Thèse de Doctorat

**ETHOS VERBAL, REPRESENTATIONS SOCIALES ET STRATEGIES
ENONCIATIVES DANS LE DISCOURS POLITIQUE MAROCAIN:
LE CAS DE BASSIMA HAKKAOUI**

présentée le 11Mai 2017 par :

Karima LAAMIRI

Sous la direction de *Mme Bahija KHADIRI YAZAMI*

Professeur *Farid LAAMIRI* (FLSH, Saïs-Fès)

Président du jury

Professeur *Faïza GUENNOUN* ((FLSH, Saïs-Fès)

Examinatrice

Professeur *Zohra LHIOUI* (FLSH, Meknès)

Examinatrice

Professeur *Atmane BISSANI* (FLSH, Errachidia)

Examineur

Professeur *Bahija KHADRI YAZAMI* (FLSH,Fès)

Encadrante

Année Universitaire:

2017-2018

Dédicaces

A mon cher ami, compagnon et époux : Kamal,

Sans ton amour inconditionnel, ton soutien et surtout ta compréhension, cette thèse de Doctorat ne serait encore qu'un projet virtuel. Ta grande patience et ton esprit d'indulgence m'ont été d'un apport incontournable durant ces années de recherche

A la grande dame de ma vie : ma mère

Ce travail est aussi une manifestation d'un grand amour ; d'un amour que je porte pour une maman, une sœur et une amie qui a su toujours me procurer un soutien inaltérable, un amour infini et un cœur si enveloppant.

A l'âme de mon père

De là où tu es, tu demeures toujours en moi,
D'un au-delà, tu es toujours là où tu n'es plus.
Grâce à ton esprit fort présent en moi,
Je suis ce que je suis, là où je suis !

A mes deux anges, mes deux princes charmants : Zayd et Ziyad

A tous ceux que j'aime...

Je dédie, tout simplement, ce modeste travail.

Remerciements

A notre directrice de thèse

En premier lieu, nos remerciements s'adressent, particulièrement, à notre professeure **Madame Bahija KHADIRI YAZAMI** pour ses orientations et ses encouragements inlassables tout au long de notre recherche. Sa rigueur et son amabilité suscite notre admiration et notre grand respect. Au terme de notre recherche, nous saisissons l'occasion pour rendre hommage à la grandeur d'une âme et à la compétence d'une femme humaniste et altruiste et à qui nous devons la réalisation de cette thèse doctorale.

Aux responsables de notre laboratoire de recherche

M. ELHIMANI Abdelghani

M. ELAZZOUZI Abdelmounim

Le travail dans le cadre du Laboratoire de Recherche : Langues, Représentation et Esthétique et la participation aux activités organisées en son sein nous ont permis de nous ouvrir à d'autres perspectives de recherches, d'explorer de nouveaux horizons relatifs à notre domaine de recherche et de développer les compétences académiques nécessaires à la réalisation du présent travail.

L'aboutissement de cette recherche n'est, en fait, qu'une forme de reconnaissance à un cadre aussi performant que le vôtre. Veuillez trouver, ici, l'expression de notre admiration et de notre profonde gratitude.

.

Introduction générale

Les occidentaux ont toujours reproché à l’Islam, et plus particulièrement aux musulmans, depuis le Moyen-âge, le traitement qu’il fait subir à la femme. La considérant comme réduite à un sujet de second ordre, ils ne cessent de fustiger, à tout propos, cette iniquité de l’homme musulman, pratiquée sur un sujet humain pourtant digne de tous les droits. En ces temps de la mondialisation et des valeurs dites universelles, ironie de l’Histoire, le retour à la religiosité dans les territoires musulmans, occupés naguère par les puissances colonialistes occidentales, semble battre en brèche la sécularisation, la laïcité, la séparation des pouvoirs, etc. Au Maroc, après l’Indépendance, plusieurs gouvernements de diverses tendances se sont succédé ; mais régentés par la puissante figure du roi, ils se voient limiter leur latitude de décider. La femme s’y trouve pour l’essentiel lésée, quand bien même on lui assurerait la scolarisation, l’accès à certains métiers, etc. Pour elle, une certaine autonomie se profile à l’horizon. Avec l’avènement des « Printemps arabes », dans certains pays environnants, le Maroc, en exception, comme on se complaît toujours à le dire, se trouve épargné par ces révolutions qui semblent œuvrer dans le sens littéral du mot. Tout se passe comme si le temps révolu était de retour... Dans ce climat, un parti de la mouvance islamiste, plutôt modéré, prend le pouvoir. Pour montrer son ambition d’ouverture, de gouvernance et de démocratisation, il se drape de toutes les convenances dans sa façon de gouverner comme un parti moderne ; et parmi ces convenances, il fait perpétuer ce poste du Ministre de la Famille, de la Femme et du Développement social en nommant une femme, particulièrement marquée, à sa tête. C’est dans ce contexte qu’est née notre intention de faire une recherche, dans le sens de dégager ces heurts d’ordre sociétal entre des instances ayant le monopole de défendre la femme et ses droits, et un organe du pouvoir qui leur dispute cet apanage. Le discours politique, d’une fraction particulière, et ses mécanismes d’assimilation sociale constitueraient un intitulé ou tout

simplement l'esprit général de notre travail. Nos moyens sont multiples et variés ; ils puisent dans les Sciences de l'Homme : Linguistique, Sociolinguistique, Pragmatique et Sociologie se trouvent en amont de notre méthode. A cet effet, nous nous retrouvons au sein d'une approche pluridisciplinaire dont la méthode d'analyse bascule, à la fois, entre la théorie et la pratique. Cela nous permettra de faire avancer des concepts, au fur et à mesure de l'analyse, tout en les explicitant, et de procurer, ainsi, un esprit pragmatique à notre recherche.

Comme titre, nous avons choisi *Ethos verbal, représentations sociales et stratégies énonciatives dans le discours politique marocain* et comme cas d'étude, nous avons opté pour une figure politique féminine à savoir Bassima Hakkaoui, qui est d'ailleurs la seule femme Ministre dans son gouvernement. Ici, nous tenons à signaler que notre recherche concerne spécialement le discours produit au cours de la période allant de janvier 2012 à mai 2013. Ce discours se situe dans un contexte nouveau qui a donné naissance à une nouvelle constitution depuis 2011. Cette période marque la vie politique au Maroc par l'accès, pour la première fois, du Parti de la Justice et du Développement au pouvoir. Quant au discours étudié, nous nous sommes basée principalement sur un corpus constitué de trois interviews : deux sont diffusées sur Al Jazeera et sur Al Arabia tandis que la troisième nous l'avons réalisée, personnellement, avec la Ministre ; en plus de deux débats télévisés à 2M. C'est un corpus transcrit, traduit et que nous joignons au présent travail. Nous avons opté pour ce genre de corpus du moment où, dans des interactions face à face, la présentation de soi est soumise à un réajustement permanent. Et cela en fonction des réponses des interlocuteurs et de la façon dont ils réagissent favorablement ou défavorablement à l'ethos discursif. Tout d'abord, le débat télévisé, où l'interaction est médiatisée, la rencontre est « moins la scène d'une considération mutuelle que le champ d'un affrontement. Le but de la partie est d'éviter que les "lignes d'action" ne se contredisent sans excuses, tout en marquant le plus de points possibles aux dépens de ses

adversaires, avec le maximum de gain pour soi-même »¹. Ce qui explique l'intérêt de cette réflexion en tant que champ d'analyse car l'ethos est remodelé et redéfini par la réception de l'interlocuteur. Ainsi, l'essentiel, dans l'interaction en face à face, réside dans l'image projetée car elle fait l'objet d'une réaction et d'un feed-back instantanés. Au sein des interactions, la production d'une présentation de soi est conditionnée par la réaction positive ou négative du récepteur ; c'est dans cette dynamique et ce processus de développement que ce contexte discursif nous sera d'un grand apport. En outre, nous avons intégré l'interview dans notre champ d'étude car « *la double gestion de la présentation de soi caractérise à priori un genre où l'intervieweur est censé mettre en valeur la parole de celui à qui il s'adresse tantôt pour l'interroger sur un sujet précis, tantôt pour le faire mieux connaître du grand public* »². Cependant cette situation de face à face est une confrontation d'images étant donné qu'il y a une tension plus au moins forte entre ce que l'interviewé veut montrer comme image de soi pour le public et celle que l'intervieweur tente de construire à partir de la présentation de son invité. Ainsi, l'interview reste une interaction, un échange verbal où la personne interviewée se place à deux niveaux ; au premier, elle vise à projeter une image de soi propre à la situation de communication et, au second niveau, elle doit gérer et négocier la représentation d'une image qui se construit à partir des questions qui lui sont adressées. Pour réussir cet entretien, le sujet parlant doit d'abord gérer sa propre face et ensuite gérer les impressions pour pouvoir enfin établir un équilibre entre un ethos préexistant et un ethos discursif. Vu que le débat et l'interview sont deux espaces publics au cours desquels règne une tension entre une image de soi qui préexiste déjà et l'image que le sujet parlant produit lors de sa prise de parole en public, nous considérons que le choix de ce corpus nous permettra d'une part d'étudier l'ethos préexistant de la

¹ P. BOURDIEU, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982, p. 25.

² R. AMOSSY, *La présentation de soi, Ethos et identité verbale*, PUF, 2010, p. 136.

Ministre, et d'une autre part, il nous aidera à déceler les stratégies discursives utilisées par cette dernière afin de remanier à toutes les représentations et stéréotypes qui sont fixés à son égard.

Pour nous, il est question de dégager les stratégies énonciatives de ce discours ainsi que la nature des idées qu'il porte et qui le portent, selon des visées anthropologiques ou au regard d'une intentionnalité qui restituerait les maîtres mots d'un cadre de référence fixe. Ce discours, comme nous le verrons, est essentiellement la manifestation d'un "dire" collectif qui reproduit, malgré certaines différences, une vision globale qui émane d'une culture religieuse ou d'un "ethos" primordial que nous écrivons résolument sans accentuation : ni l'accent de son origine grecque "êthos", ni l'accent français "éthos" quitte à le confondre avec l'éthique. Ce noyau fondateur, se distribue selon une pluralité de facettes que nous nous emploierons à restituer dans le "dit" de la Ministre. Ce dernier est majoritairement synonyme de pouvoir. Pourtant, dans le discours politique, l'ethos discursif est aussi l'image de soi qui permet au locuteur de projeter sa subjectivité et sa singularité. Ainsi, nous développerons notre problématique en deux parties, la première, ayant un caractère plus théorique que pratique, aborde l'ethos en tant que stratégie identitaire. En effet, au cours du chapitre I, nous présenterons les ramifications multiples de cet ethos. Que ce soit dans "l'image de soi", la "rhétorique" de la communicante (la Ministre), ou même comme "savoir-faire" et "persuasion", bref, l'ethos est là, à l'origine, au moment même, dans l'ici et l'autrefois restitué de toutes pièces dans un devenir en construction incessant. A ce niveau, si nous adoptons la démarche d'E. Goffman, ce n'est pas parce qu'elle fait toujours autorité en matière de la construction des identités dans les diverses interactions verbales. Mais nous croyons, après lui, dans notre contexte, que non seulement, l'identité se construit, mais happe son espace immédiat conformément à un ethos *a priori* et non seulement comme œuvre *a posteriori*. S'il parle de multiplicité territoriale à l'origine, nous sommes convaincue de l'Un indivisible qui conditionne le dit de Hakkaoui, son cadre est pré-agencé et son discours se trouve comme programmé.

C'est dans ce sens que nous aborderons la notion de l'ethos dans sa relation avec la langue. En fait cette dernière, dans sa conception sociale peut être considérée comme une stratégie énonciative lorsqu'il s'agit d'un choix langagier. C'est le cas de l'alternance codique que nous considérons comme un ethos langagier stratégique du moment où elle reflète l'image de soi tout en procurant une identité et un statut social au sujet parlant. Dans cette perspective, nous évoquerons la notion de l'ethos féminin et surtout le fait d'être femme au Maroc. Nous jugeons que la présentation du genre et de ses catégorisations conceptuelles s'avèrent pertinente avant l'analyse de notre corpus qui s'inscrit, aussi, dans le cadre du discours féminin. Ainsi nous ferons nôtres des principes propres à la notion protéiforme du "genre" ; partant du "naturalisme" soi disant originaire, nous tenterons, armée d'un certain nombre des catégories, des sous-catégories que cette notion engendre, de poser les bases théoriques de notre recherche. A cet effet, nous verrons les aspects de cette masculinité arbitraire subsumer quasiment la totalité des discours qui approchent la situation de la femme. Toutefois, un tel état ne semble pas devenir une fatalité : il existe, comme nous le montrerons, des tentatives de dépassement de ce principe et non de véritables actes de rupture systématique. On semble viser "une mobilité du genre" qui semble paradoxalement, toujours, fonctionner selon "un stéréotypage" d'ordre langagier et qui répond en résonance sûre au dire et aux symboles enracinés dans l'imaginaire collectif. A cet égard, nous parlerons de "sexisme", de "convenance", de "prohibitions", etc. Autant de vocables qui assoient cette discrimination générique. Après, nous aborderons la pratique discursive de ce genre telle qu'elle est approchée dans l'"analyse conversationnelle" et comment ce type d'approche aborde la question de l'identité générique, par la "présentation de soi" qu'il faudrait aussi comprendre, dans le cas qui nous occupe, comme expression d'un ethos. En effet, tout cela est un véritable préambule qui nous permettra d'attaquer la question du féminisme au Maroc. A ce niveau, il ne s'agit pas de superposer un cadre théorique à cette réalité qui servirait de simple prétexte, mais nous pensons que cette dernière se laisserait

saisir, au mieux, une fois soumise à une grille d'analyse pareille. De même, nous croyons qu'un bref aperçu historique, relatif à ce féminisme local, s'impose. Dans ce sens, nous effectuerons une petite incursion dans ses archives pour faire un état des lieux présent. Un tel état passe non seulement par l'histoire et le discours associatif mais aussi par les quelques droits acquis par la femme que ce soit sur le plan politique, religieux ou juridique. Au cours du chapitre II, nous aborderons la question de l'ethos discursif dans sa relation avec l'imaginaire social avant de le traiter en tant que stratégie identitaire. Tout d'abord, nous dévoilerons quelques aspects relatifs à l'imaginaire social notamment dans le discours politique avant de procéder à l'analyse de cet imaginaire dans le discours politique marocain. Ensuite, nous parlerons du "stéréotypage" comme modèle culturel et processus. Quant à l'analyse des propos verbaux de la Ministre, au cours de ses interactions et dialogues télévisés, nous mettrons à l'œuvre la méthode de Maingueneau articulée à celle de Kerbrat-Orecchioni surtout celle essentiellement consacrée au genre oral. A cet ordre d'idées, nous traiterons la notion de l'ethos dans sa production et sa réception ; et plus précisément, nous analyserons l'ethos de la Ministre entre production, réception et conflit d'interprétation. Par la suite, nous analyserons son ethos discursif dans sa dimension stratégique, c'est-à-dire nous verrons comment l'ethos discursif constitue une légitimisation et une stratégie identitaire. Cela, nous le développerons à travers l'analyse de l'ethos individuel et de l'ethos collectif chez la Ministre.

Concernant la deuxième partie de notre travail, nous la consacrons à une autre stratégie discursive à savoir la stratégie argumentative. Cette dernière constitue un élément primordial dans la prise de parole et surtout lorsque le locuteur cherche à projeter une image positive de soi. Pour notre recherche, nous nous sommes limitée à l'étude de la reformulation et de la menace des faces que nous considérons comme stratégies prédominantes dans le discours politique que nous traitons. En fait, ce dernier vise, par sa nature persuasive, à expliquer et à expliciter les points de vue tout en attaquant la partie adverse. Ainsi, nous

consacrerons le chapitre I à l'étude de la reformulation dans sa dimension subjective et intersubjective. La première se caractérise par son aspect subjectif ; c'est-à-dire que le sujet parlant réussit à marquer son emprunte discursive en ayant recours à la reformulation, que ce soit dans un but explicatif ou dans un autre offensif. La dimension intersubjective, quant à elle, se manifeste dans le fait d'insérer le discours de l'Autre dans son propre discours. Ce type de reformulation, nous le développerons en nous référant aux travaux de M. Bakhtine. Et c'est ainsi que nous étudierons, dans le discours de la Ministre, deux types d'altérité : une altérité marquée et une altérité non marquée.

Dans le Chapitre II de cette partie, nous développerons l'aspect contraignant de l'argumentation, dans la mesure où le sujet parlant introduit dans son discours des arguments qui menacent la face de son interlocuteur d'une manière directe ou indirecte. A cet égard, il faut noter aussi chez la Ministre "un type d'activité discursive" qui laisse figurer un "type d'interaction". A ce niveau, nous conjuguerons cette démarche à une certaine méthode pragmatique héritée d'Austin, du moment qu'il y a toujours, et à plus forte raison dans notre cas d'étude, des facteurs externes, relevant d'une communication médiatisée. Cet ethos, engendre sûrement un pathos par des actes de langage. Dans sa stratégie de la menace, l'interaction verbale de la Ministre s'explique aisément, comme nous le verrons dans ce dernier chapitre de cette partie II, par deux types d'actes : "directif" et "comportatif". Dans ce cadre, nous nous sommes focalisée sur l'étude de deux actes langagiers à savoir la "question" en tant qu'acte directif et la "politesse" en tant qu'acte comportatif. Dans un premier temps, nous essayerons de voir comment l'interrogation peut constituer une argumentation contraignante dans le discours politique. A cet égard, nous étudierons ses valeurs pragmatiques dans le discours de la Ministre. Ces valeurs basculent entre une fonction positive qui met en relief l'image du sujet parlant et une fonction offensive qui cherche à disqualifier l'interlocuteur tout en menaçant sa face. De même, cette argumentation contraignante se manifeste à travers la politesse linguistique qui n'est pas toujours employée dans son premier sens. En effet, il

s'agit, ici, d'un acte comportatif qui dévie de son rôle réparateur et flatteur pour revêtir un aspect contraignant et menaçant. C'est dans cette perspective courtoise que nous tâcherons d'explicitier ce genre d'arguments dans le discours politique, notamment celui de la Ministre.

Nous clôturerons ce travail par une conclusion générale dans laquelle nous tenterons de dresser un bilan récapitulatif des résultats obtenus. De même, nous n'omettrons pas de signaler certains problèmes rencontrés au cours de cette recherche et, bien entendu, nous formulerons notre autoévaluation et les limites de ce trajet critique.

**Première partie : Ethos verbal et stratégies
identitaires**

Introduction

Le discours politique, en tant que discours de persuasion, engendre des stratégies identitaires qui se basent, essentiellement, sur un ethos discursif qui doit réussir sa prise de parole et par conséquent embellir l'image du sujet parlant. Dans ce sens, un ensemble de notions se superposent comme c'est le cas de l'ethos et de l'imaginaire social qui déterminent en grande partie la prise de parole en public, notamment la communication politique de face à face. Au cours d'un processus persuasif, l'identité acquiert une valeur primordiale dans la projection d'une image de soi réussie et qui valorise, de la sorte, le locuteur, d'une part, en tant qu'ethos individuel et son groupe de référence, de l'autre, en tant qu'ethos collectif. Ainsi, l'ethos verbal, en tant qu'élément essentiel de la triade argumentative Ethos, Logos et Pathos, se détermine telle une stratégie énonciative dans le discours politique. En fait, que ce soit dans la rhétorique, les sciences sociales ou les sciences du langage, l'ethos est une entité discursive qui se déconstruit, se construit et se reconstruit au cours de chaque communication. Faisant partie d'un processus dynamique, il demeure une notion en perpétuel devenir qui fonde l'interaction verbale. Cette entité discursive, qu'est l'ethos verbal, ne peut être appréhendée en dehors de la donnée sociale qui imprime les rencontres de face à face notamment les interactions verbales. En effet, dans le discours politique, l'ethos d'une manière générale et l'ethos féminin, en particulier, est perçu encore au Maroc comme un phénomène problématique surtout en l'absence d'un modèle préexistant, comme c'est le cas de la Ministre. En fait, elle est la première Ministre qui porte le voile et elle est l'unique femme dans un gouvernement aussi exceptionnel par sa référence idéologique et politique. Tout cela l'expose à un ensemble de réticences et stéréotypes qui figurent dans le discours de son entourage. Ce processus de stéréotypage met sur la scène interactionnelle différents types d'ethos que le sujet parlant doit prendre en considération lors de sa communication. Ainsi, l'ethos préalable existe même avant le début des interactions verbales car chaque interactant détient une

perception préalable de son interlocuteur, perception qui se négocie au fur et à mesure du déroulement communicatif. Parmi ces stratégies de négociation discursives se trouve la production d'un ethos individuel et d'un ethos collectif. Dans le premier cas, la subjectivité du locuteur projette une image positive de soi se traduisant à partir de son "je" ou à partir des traces de subjectivité qu'il produit dans son discours. Ensuite, l'insertion d'un ethos collectif est persuasive dans la mesure où le "nous" incarne et implique d'autres instances énonciatives à part le "je". Cette stratégie permet d'enrober le discours individuel en lui donnant une certaine crédibilité et légitimité.

C'est dans ce cadre que nous développerons cette première partie en deux chapitres constitués, à leur tour, en deux sections chacun. Ainsi, tout au long du premier chapitre, nous présenterons un contenu qui est majoritairement théorique. Et cela afin d'explicitier les notions de base qui fondent notre esprit d'analyse. En fait, nous arborerons celles relatives à l'ethos, au discours et au genre. Lors de la première section, nous traiterons le concept de l'ethos selon quelques angles partant de la Rhétorique à l'Analyse de discours. Nous tenterons, par la suite, de lier cette notion de l'ethos au langage, notamment, à l'alternance codique dont le passage d'un code linguistique à l'autre se conçoit comme une stratégie énonciative. En effet, en tant que sujet social, le sujet parlant jongle avec un code linguistique ou un autre afin de projeter une image de soi et une identité bien précises et, par conséquent, pouvoir persuader son public. La seconde section, nous la préserverons à l'ethos féminin dans la mesure où notre recherche porte sur une figure politique féminine. Dans un premier temps, nous présenterons les différentes catégorisations conceptuelles de la notion du genre pour évoquer, dans un second temps, cette notion dans le contexte marocain. Dans ce cas, nous parlerons de l'aspect historique du mouvement féminin au Maroc ainsi que ses acquis et ses limites.

Dans le second chapitre de cette partie, nous procéderons, à la fois, par la présentation des données théoriques et par l'analyse de notre corpus. A cet égard, nous étudierons l'ethos discursif par rapport à la notion de l'imaginaire

social et cela à travers deux sections. Tout d'abord, nous aborderons l'imaginaire social dans le discours politique et ensuite, nous traiterons cet imaginaire social, en tant que violence symbolique à l'égard de la femme marocaine, dans le discours politique marocain. La seconde section, nous la consacrerons au discours politique féminin marocain notamment au discours de la Ministre. A ce niveau, nous étudierons, tout d'abord, son ethos verbal entre sa production et sa réception. Puis, nous analyserons son ethos discursif en tant que stratégie identitaire lui permettant d'acquérir une confirmation de soi, une légitimation et un pouvoir.

Chapitre I: Ethos, discours et genre

La notion de l'ethos que nous aborderons, dans notre travail, est celle qui relève d'une dimension intégrante de toute interaction, dimension pratique et opératoire. Cette vision dynamique considère que «*l'ethos est dialogal et que son contenu descriptif renvoie à l'expérience du discours, non uniquement à des représentations, et il doit être envisagé en "je" et non seulement en "il" ou "ça"»*³. En d'autres termes, l'image de soi s'élabore concrètement dans l'interaction où le "je" se présente nécessairement face à un "vous". C'est au cours de l'interaction que l'ethos se manifeste, se réalise à travers le langage et à travers une identité constituée et négociée lors et par la succession des échanges et des circonstances d'une situation donnée. Cette image, qui se veut singulière, est en prise sur des modèles culturels, sur un imaginaire social changeant dont elle se nourrit et alimente en retour. De même, toute interaction permet d'explicitier le rôle du statut social et les représentations préexistantes attachées à celui qui prend la parole. De même, cette interaction lui permet, également, de modifier son image préalable pour s'octroyer une légitimité et un pouvoir.

Dans le présent chapitre, nous visons à étudier la fabrication d'une image de soi dans la pratique sociale à partir d'un point de vue multidisciplinaire. Dans ce sens, nous proposons cette approche en croisant les notions de "présentation de soi", empruntée à la sociologie et celle de l'ethos empruntée à la rhétorique et à l'analyse de discours. C'est dans le cadre d'une approche interactionniste que nous étudierons cette hypothèse de base de ce chapitre et que nous développerons au cours de deux sections. Dans la première, nous exposerons les différentes approches qui ont traité la notion de l'ethos et de la présentation de soi ainsi que l'alternance codique en tant qu'ethos langagier.

³ A. AUCHLIN, "Ethos et expérience du discours : quelques remarques" in *Politesse et idéologie Rencontres de pragmatique et de rhétorique conversationnelles*, Louvain, BCIU, 2000, P. 76.

Au niveau de la seconde section, nous traiterons ce qui relève du stéréotypage et de l'imaginaire social. Et cela en analysant les stratégies déployées par la Ministre dans le cadre d'une légitimisation et d'une revendication de pouvoir.

Section I: Ethos, discours et stratégie identitaire

L'ethos comme le définit Auchlin «*c'est l'air, le ton, l'allure de celui ou celle qui parle, tel qu'il se dégage de la manière dont il, elle s'y prend*»⁴. Cette question d'ethos ou de présentation de soi a suscité au cours des siècles précédents un ensemble de réflexions que nous pourrions réduire à deux tendances principales selon R. Amossy : «*La première s'attache à l'impression qu'un individu tente de produire sur son prochain pour mieux l'influencer*»⁵. C'est au service d' "une cause pratique" qu'un individu ou un locuteur met en scène une présentation de soi favorable lui permettant de réussir sa rencontre et la réalisation de son but. C'est "l'effet à produire" et "l'art de se vendre" où la visée d'efficacité est primordiale. Cette vision statique considère l'ethos en soi et comme un ensemble d'attributs associés à la singularité d'une personne. De ce fait, l'ethos ou l'image de soi est en rapport avec la perception de soi et l'image que le locuteur veut donner d'elle-même ou c'est l'image donnée par l'interlocuteur selon ses propres références et sa propre réception.

La seconde tendance, ne se limite pas aux objectifs professionnels "autopromotions" ou de la persuasion mais elle considère que «*la présentation de soi fait partie intégrante des rites d'interaction qui caractérisent la vie quotidienne*»⁶. Dans ce cas la présentation d'une image de soi constitue, construit, influe et régule les interactions sociales et les interactions verbales qui confectionnent la vie sociale. Cette vision considère que l'ethos n'est pas une simple représentation de la part du locuteur ou de l'interlocuteur mais c'est plutôt une perception construite à travers le discours. Ainsi, «*l'ethos repose sur l'ensemble des faits rendus manifestes, linguistiquement et non linguistiquement*

⁴ A. AUCHLIN, op.cit. p. 76.

⁵ R. AMOSSY, *La présentation de soi, Ethos et identité verbale*, PUF, 2010, p. 13.

⁶ Ibidem.

par l'événement énonciatif»⁷; c'est-à-dire que l'ethos est "un objet d'acquisition perpétuelle" qui s'acquiert et se développe chaque fois que la personne entre en interaction.

I. Ethos sous différents angles

La notion d'ethos que nous abordons, dans ce présent travail, revêt une dimension argumentative. En fait, nous estimons que malgré la diversité des discours « *la présentation de soi s'effectue à travers un discours désireux d'amener l'auditoire aux vues du locuteur par des moyens qui ne sont pas seulement ceux de l'empathie et l'identification aveugle : elle s'insère dans un ensemble de stratégies verbales où les éléments de l'ethos, du logos et du pathos s'imbriquent étroitement les uns dans les autres* »⁸. Nous présentons, ici, les disciplines fondatrices de l'ethos et sur lesquelles nous nous baserons pour analyser l'ethos de notre cas d'étude.

1. L'ethos rhétorique

Parue en premier lieu dans la Grèce antique comme une pratique d'influence, la présentation de soi avait comme objectif principal de faire adhérer l'interlocuteur, non pas par la force, mais plutôt par le fait de gagner sa confiance en se montrant crédible face à son auditoire. Avoir, une « *semblable préoccupation implique, bien sûr, que l'autre doit être persuadé et non pas contraint* »⁹. Le souci de gagner la confiance et d'impressionner tout le public fait partie, dans la rhétorique aristotélicienne, de la triade logos, ethos et pathos. Agir sur l'autre ne nécessite pas uniquement un agencement logique des

⁷ A. AUCLIN, op. Cit, p.76

⁸ R. AMOSSY, L'argumentation dans le discours, Paris, Nathan-Université, 2006, p.

⁹ R. AMOSSY, op. cit. p. 16

arguments (logos) ou de créer un effet perlocutoire en touchant l'auditoire (pathos) mais aussi d'avoir une projection d'une image de soi capable d'inspirer confiance (ethos). C'est ainsi qu' « *on persuade par le caractère, quand le discours est de nature à rendre l'orateur digne de foi, car les honnêtes gens nous inspirent confiance plus grande et plus prompte sur toutes les questions en général, et confiance entre celles qui ne comportent point de certitude, et laissent une place au doute* »¹⁰.

a) Ethos : une preuve oratoire

Selon l'optique aristotélicienne, l'ethos est associé au caractère pris dans le sens de ce qui distingue, au plan moral, une personne d'une autre, c'est-à-dire ses qualités, ses valeurs morales, ou encore « l'adéquation entre parleur, discours et circonstances »¹¹. Aristote considère que « *c'est le caractère qui peut-on dire, constitue presque la plus efficace des preuves* »¹² et que « *la crédibilité de celui qui parle détermine en grande partie l'effet de son discours* »¹³. Ainsi, étant plus centrée sur la parole, la perspective aristotélicienne accorde une grande importance à la force et au pouvoir langagier (au logos) dans la mesure où cette force réside dans le pouvoir de construire des représentations

¹⁰ ARISTOTE, *Rhétorique*, Livres I et II. Texte établi et traduit par Médéric Dufour (Paris : Gallimard, coll. « Tel »), 1991, cité par Ruth AMOSSY, op.cit. p.22-23.

¹¹ A. CHAUVIN-VILENO, « Ethos et texte littéraire. Vers une problématique de la voix », *Semen*, 14, *Textes, Discours, Sujet*, 2002, p. 2.

Comme le signale MAINGUENEAU « *on comprend que dans la tradition rhétorique l'ethos ait été souvent considéré avec suspicion : présenté comme aussi efficace, voire parfois davantage, que le logos, les arguments proprement dits, on le soupçonne inévitablement d'inverser la hiérarchie morale entre l'intelligible et le sensible.* » Maingueneau D. « *L'ethos, de la rhétorique à l'analyse du discours* », version raccourcie et légèrement modifiée de « *Problèmes d'ethos* », *Pratiques*, n° 113-114, Juin 2002, P. 2.

¹² Ruth AMOSSY, op. cit., p. 17.

¹³ Ibidem.

qui peuvent agir sur l'auditoire, le convaincre et l'amener à partager la même opinion. Selon cette conception, l'ethos est un art de persuasion que l'orateur met en scène pour avoir une image positive, un ethos qui peut refléter la réalité de la personne ou dissimuler cette réalité et avoir par cette technique un accès à la manipulation de son auditoire. Se présentant ainsi, « *la présentation de soi de l'orateur pourra toujours être soupçonnée d'artifice et à ce titre discréditée* »¹⁴.

C'est dans ce sens que l'ethos est considéré comme une sorte de preuve au moyen de laquelle le locuteur cherche à impressionner son auditoire qu'Aristote présente à travers sa rhétorique en tant que « *technè qui vise à examiner non pas ce qui est persuasif pour tel individu, mais pour tel ou tel type d'individu* »¹⁵. De ce fait, la persuasion par l'ethos ne se limite plus à l'individu en tant que locuteur mais cette preuve mobilise tout ce qui relève de la situation discursive. Chez Declercq, cette preuve est rattachée à « *tout ce qui, dans l'énonciation discursive, contribue à émettre une image de l'orateur à destination de l'auditoire. Ton de voix, débit de la parole, choix des mots et arguments, gestes, mimiques, regard, posture, parure, etc., sont autant de signes, élocutoires et oratoires, vestimentaires et symboliques, par lesquels l'orateur donne de lui-même une image psychologique et sociologique* »¹⁶. L'ethos se construit ainsi dans la dynamique de l'énonciation discursive ; l'image qui s'en dégage est conditionnée par différents critères qui changent en fonction de cette situation. De sa part, Auchlin précise qu'« *on peut supposer que l'ethos se construit sur la base de deux mécanismes de traitement distincts, l'un reposant sur le décodage linguistique et le traitement inférentiel des énoncés, l'autre sur le regroupement de faits en symptômes, opération de type diagnostic, qui*

¹⁴ R. AMOSSY, op. cit., p. 24.

¹⁵ ARISTOTE, *Rhétorique*, Paris, 1967, *Les Belles Lettres*, trad. M. Dufour, (1356b 3233') cité par MAINGUENEAU, op.cit. p.1.

¹⁶ G. DECLERCQ, *L'art d'argumenter- Structures rhétoriques et littéraires*, Editions Universitaires, Paris, 1992, p. 48.

mobilise des ressources cognitives de l'ordre de l'empathie »¹⁷. L'ethos ainsi se construit entre un locuteur et un interlocuteur, le premier tâche de projeter une image positive de soi à travers sa prise de parole tandis que le second reçoit et décode cette image tout au long du processus discursif.

b) Ethos rhétorique : une donnée essentiellement discursive

L'ethos proprement rhétorique relève de la situation de communication même sans être lié à des données extradiscursives sur le locuteur. Là, c'est un point essentiel pour le concept d'Aristote car : « *on persuade par le caractère quand le discours est de nature à rendre l'orateur digne de foi (...) Mais il faut que cette confiance soit l'effet du discours, non d'une prévention sur le caractère de l'orateur* »¹⁸. Dans le même ordre d'idées, R. Barthes souligne que « *ce sont les traits de caractère que l'orateur doit montrer à l'auditoire (peu importe sa sincérité) pour faire bonne impression (...) L'orateur énonce une information et en même temps il dit : je suis ceci, je ne suis pas cela* »¹⁹. Ce qui montre que l'ethos rhétorique se manifeste plus au cours d'une énonciation que dans un énoncé. C'est ainsi qu'un locuteur reflète son ethos, non pas à travers des dires à propos de sa personne, mais à partir de l'acte de l'énonciation même. En effet, l'apparence, que lui confère sa manière de prendre la parole comme l'intonation, le débit et le choix des mots et des arguments, s'avère pertinente et persuasive du moment où elle relève du cœur de l'énonciation. Bref, « *l'ethos est attaché à L, le locuteur en tant que tel : c'est en tant qu'il est source de l'énonciation qu'il se voit affublé de certains caractères qui, par contrecoup,*

¹⁷ A. AUCLIN, «Ethos et expérience du discours : quelques remarques», in : *Politesse et idéologie. Rencontres de pragmatique et de rhétorique conversationnelles*, Louvain, BCIU, 2000, p.92.

¹⁸ ARISTOTE, op.cit. (1356a) ², cité par MAINGUENEAU, op.cit. p. 3.

¹⁹ R. BARTHES, « L'ancienne », dans *Communications*, 16, 1966, p. 212

rendent cette énonciation acceptable ou rebutante »²⁰. D'ailleurs Ducrot a conceptualisé ce fait en établissant une distinction entre ce qu'il appelle un "Locuteur-L" qui désigne l'énonciateur et un "Locuteur-lambda" qui est le locuteur en tant qu'être du monde. Ainsi, l'ethos revêt une valeur pragmatique puisqu'il se montre dans l'énonciation en se laissant percevoir en tant qu'acte énonciatif et non en tant qu'objet du discours.

Pour réussir cet ethos discursif, le locuteur est amené à avoir trois qualités fondamentales qu'Aristote expose au début du deuxième livre de la *Rhétorique* : « *Quant aux orateurs, ils inspirent confiance pour trois raisons ; ce sont les seuls qui, mises à part les démonstrations, déterminent notre croyance : la prudence (phronesis), la vertu (aretè) et la bienveillance (eunoia). Si, en effet, les orateurs altèrent la vérité sur ce qu'ils disent lorsqu'ils parlent ou conseillent, c'est pour toutes ces raisons à la fois ou l'une d'entre elles : ou, faute de prudence, ils ne pensent pas juste ; ou pensant juste, ils taisent leur avis par méchanceté ; ou, prudents et honnêtes, ils ne sont pas bienveillants ; c'est pour cette raison que l'on peut, tout en connaissant le meilleur parti, ne pas le conseiller* »²¹.

Dans cette perspective, la persuasion de l'orateur se base sur des qualités inspirant confiance au destinataire. Ce qui laisse dire que ce dernier est une partie décidant de la réussite ou l'échec de l'ethos projeté par le locuteur. L'ethos, en tant qu'effet du discours, bascule donc entre sa production et sa réception.

²⁰ O. DUCROT, *Le dire et le dit*, Minuit, Paris, 1984, p.201.

²¹ ARISTOTE, op.cit. 1378 a 6-14.

c) Ethos : une donnée interactive

A l'encontre de sa signification dans *l'Éthique à Nicomaque ou la Politique*, où l'ethos est « *caractéristique d'un individu ou d'un groupe, ses traits de caractère, ses dispositions stables* »²², l'ethos rhétorique est essentiellement perçu par un public. Cependant, cela n'empêche pas de dire que ce dernier désigne pareillement des dispositions stables qui sont présentées selon deux angles différents :

(1) Le point de vue politique

Traitant les différentes constitutions politiques, le chapitre 8 du *livre I* « *insiste sur la nécessité pour l'orateur de ne pas tenir le même discours selon qu'il est face à des gens acquis à la monarchie, ou face à un auditoire convaincu par les idées démocratiques. Aristote parle du « caractère (= ethos) des constitutions* ». *Les hommes vivant sous une certaine constitution politique possèdent un certain type de caractère (= ethos), et l'argumentation de l'orateur doit s'y conformer* »²³. De ce passage, nous pouvons dire que l'ethos dans la *Rhétorique* engendre des traits stables comme c'est le cas pour la vision politique notamment idéologique. L'habileté du locuteur réside dans sa manière de s'adresser à son auditoire selon ses orientations politiques. L'instance de réception est fort présente dans l'énonciation du moment où l'orateur la prend en considération lors du codage de son discours.

²² D. MAINGUENEAU, op.cit. p.2.

²³ Ibidem.

(2) Le point de vue de l'âge et de la fortune

Du chapitre 12 au chapitre 17 du livre II, « *Aristote décrit les traits de caractère particuliers des hommes en fonction de leur âge (jeunesse, âge mûr, vieillesse) et de leur fortune (dans l'ordre de leur présentation : la noblesse, la richesse, le pouvoir et la chance). Aristote décrit ainsi les différents caractères que l'orateur est susceptible de trouver dans un auditoire : à lui de choisir les différentes passions qu'il devra y susciter. Comme la vertu n'est pas considérée partout ni par tous de la même manière, c'est en fonction de son auditoire que l'orateur se construira une image conforme à ce qui est considéré comme vertu. La persuasion n'est créée que si l'auditoire peut voir, en l'orateur, un homme qui a le même ethos que lui* »²⁴. Ainsi, au-delà de l'ethos idéologique signalé dans le point précédent, la *Rhétorique* évoque l'ethos que nous pouvons considérer comme social du moment où il englobe des catégories sociales comme la tranche d'âge, la classe sociale. En fait, cet ethos est censé s'adresser à son public et le persuader en fonction des paramètres précités. Partageant le même ethos que son auditoire, le locuteur peut réussir à atteindre son principal objectif qui demeure la présentation d'une image positive de soi ; car « *persuader va consister à faire passer dans son discours l'ethos caractéristique de l'auditoire, pour donner l'impression à celui-ci que c'est l'un des siens qui s'adresse à lui* »²⁵.

Dans un processus discursif, l'ethos, chez Aristote, est plus «intradiscursif» que «extradiscursif». En effet, l'ethos se distingue des attributs réels du locuteur. Ce dernier se trouve face à un destinataire donné qui, lui seul, est capable de lui attribuer des traits dans une situation de communication bien déterminée. Mais cela n'empêche pas de dire qu'il y a des données extradiscursives qui interviennent dans l'élaboration de l'ethos du moment où les

²⁴ D. MAINGUENEAU, op.cit. pp. 2-3.

²⁵ Ibid. p. 3.

protagonistes sont des individus que nous ne pouvons pas éradiquer à leur milieu social.

Bref, l'ethos, dans la *Rhétorique*, se caractérise par trois aspects. Le premier aspect fait de lui un ethos purement discursif qui se manifeste par et dans une communication. Que ce soit par les mots ou non, l'orateur est amené à persuader son public par une prise de parole réussie. En deuxième lieu, Aristote insiste sur un ethos "intradiscursif" c'est-à-dire un ethos qui se construit au fur et à mesure du processus discursif. Le destinataire, en troisième lieu, est un élément majeur dans l'élaboration de l'ethos puisqu'il est la cible de la persuasion et sa lecture de l'ethos émis par l'orateur détermine en grande partie la réussite ou l'échec projeté.

2. La notion de l'ethos dans les sciences du langage

A l'instar d'Aristote, les sciences humaines et les sciences sociales se sont intéressées à l'étude de la notion de l'ethos d'une manière générale, tandis que les sciences du langage conçoivent ce concept dans sa dimension discursive. Le point important qui relève de cette approche est qu' « *il faut que l'ethos soit approprié à la circonstance et au cadre de communication dans lequel le discours se déploie* »²⁶. L'ethos demeure, à cet effet, une construction d'une image de soi, érigé et variable autant que le logos et le pathos changent. L'orateur, conscient de cette situation se voit dans la nécessité de s'adapter à tout contexte communicationnel. En effet, lié à l'énonciation, le locuteur s'inscrit dans le discours où son image de soi se manifeste. Cette subjectivité se reflète à travers ce que Kerbrat-Orecchioni appelle "subjectivèmes" à savoir « *les procédés linguistiques (shifters, modalisateurs, termes évaluatifs, etc.) par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message*

²⁶ R. AMOSSY, op. cit. p. 24.

(*implicitement ou explicitement et se situe par rapport à lui (problème de distance énonciative)*) »²⁷.

Le terme d'ethos est employé pour la première fois par Ducrot. Il l'intègre dans sa théorie polyphonique de l'énonciation tout en rappelant la théorie d'Aristote. Sa conception à lui consiste à faire la distinction entre l'ethos qui relève de la scène discursive et l'ethos qui indique un langage extradiscursif. Analyser l'ethos du locuteur, c'est analyser ce qu'il dit dans la situation de communication et non pas ce qu'il dit sur lui-même. A cet effet, « *l'ethos est rattaché à L, le locuteur en tant que tel : c'est en tant qu'il est à la source de l'énonciation qu'il se voit affublé de certains caractères qui par contrecoup, rendent cette énonciation acceptable* »²⁸.

a) « La présentation de soi » : une approche goffmanienne

En sciences sociales, la notion de l'ethos est abordée à travers les études de plusieurs chercheurs. En effet, « *il existe en sociologie une réflexion sur l'ethos illustrée par des noms tel que Max Weber, Norbert Elias ou Pierre Bourdieu ; la microsociologie de Goffman et "sa présentation de soi" constitue une sorte de pont entre les deux traditions, rhétorique et sociologie* »²⁹. En fait, des siècles après la rhétorique d'Aristote, le sociologue américain Ewing Goffman retrouve la notion d'ethos, dénommée dans sa réflexion "Présentation de soi" présentée dans son ouvrage *The presentation of self in every day life* (1959), traduit en français par *la Mise en scène de la vie quotidienne* (1973).

²⁷ C. KERBTAT-ORECCHIONI, *L'énonciation de la subjectivité dans le discours*, Colin, Paris, 1980, p. 32.

²⁸ O. DUCROT, *Le dire et le dit*, Minuit, Paris, 1984, p.201.

²⁹ D. MAINGUENEAU, « L'ethos discursif et le défi du Web », *Itinéraires* [En ligne], 2015, mis en ligne le 01 juillet 2016, consulté le 30 septembre 2016, URL : <http://itineraires.revues.org/3000>, p. 31.

(1) Ethos et interaction sociale

Selon cette approche, l'individu, au cœur de toute interaction sociale, effectue d'une manière volontaire ou involontaire une présentation de soi appropriée à la situation d'interaction. Cette idée désignée par le terme "face" chez Goffman est définie « *comme étant la valeur sociale positive qu'une personne revendique effectivement à travers la ligne d'action que les autres supposent qu'elle a adoptée au cours d'un contact particulier. La face est une image du moi déclinée selon certains attributs sociaux approuvés et néanmoins partageables* »³⁰. Cette notion de présentation est proche de la notion aristotélicienne d'ethos du moment où le contexte et l'échange social déterminent la construction d'une image de soi appropriée. Cependant, il faut signaler que Goffman ne s'attache pas trop au verbal mais accorde plus d'importance à tout ce qui relève de l'image de soi que ce soit au niveau de l'habillement, des gestes, des mimiques, des postures et de tout ce qui relève du non verbal.

Chez Goffman, l'ethos ou la présentation de soi est liée à l'interaction sociale où s'effectue la construction d'identité. Il considère cette interaction sociale comme une « *influence réciproque que les partenaires exercent sur leurs actions respectives lorsqu'ils sont en présence physique les uns des autres* »³¹. Il ne s'agit pas d'une communication d'ordre général et au sens large du terme mais concerne essentiellement un face à face. Goffman voit que l'identité n'est pas une donnée préexistante et un acquis mais plutôt, elle se construit et se développe dans l'interaction même. Amossy annonce à ce propos qu' « *il ne s'agit pas de ce que le sujet est – c'est-à-dire de la façon dont il se perçoit lui-même (son identité individuelle) ou dont il est catégorisé en société (son identité sociale), mais de*

³⁰ E. GOFFMAN, *Les rites d'interaction*, Paris, Editions de Minuit, 1974, p. 9.

³¹ Ibid. p.27.

l'image qu'il projette dans une situation précise, que ce soit d'une façon spontanée ou concertée»³².

(2) Ethos et gestion des impressions

Cette théorie goffmanienne se base sur "l'idée d'une dramaturgie" où chaque individu est un acteur qui revêt une image chaque fois qu'il entre en interaction sociale. Ainsi, Goffman considère la représentation comme « *la totalité de l'activité d'une personne donnée, dans une occasion donnée, pour influencer d'une certaine façon un des participants* »³³. Pour que cette représentation puisse s'effectuer, il faut ce qu'il nomme « une façade » ; ce que Amossy explique comme « *la partie de la représentation individuelle qui fonctionne toujours de la même façon, c'est-à-dire qui reste fixe, pour définir la situation à l'intention des observateurs* »³⁴.

La façade standardise, en ce sens, la présentation de soi de l'individu ; elle comprend le cadre interactionnel où s'accomplit la représentation, sa partie personnelle, à savoir le rang, l'habillement, le sexe, l'âge, la posture, les façons de parler, les expressions du visage etc. Mais la façade ne se limite pas à cela et l'individu peut la remanier et la soigner. C'est ce que signifie Goffman par "impression management" ou la gestion des impressions qui est une maîtrise de la présentation de soi à travers, cette fois-ci un choix d'habillement, de ton, de posture etc. Cette « *présentation de soi implique une gestion des impressions qui peut bien être délibérée que coutumière et irréfléchie* »³⁵.

³² Ibidem.

³³ E. GOFFMAN. op. cit. p. 27.

³⁴ Ibid. p. 28.

³⁵ Ibid. p. 30.

(3) Ethos : une identité "Co-construite"

Cette définition en termes d'interaction, de la gestion des impressions et de la construction identitaire permet de reprendre la notion d'ethos sous un autre angle d'analyse. Tout d'abord, l'ethos et l'identité sont liés dans la dynamique d'un échange en situation c'est-à-dire que l'identité se construit à travers la mise en scène que tout individu élabore dans un cadre interactionnel donné. L'ethos, ainsi, se construit et ne relève plus d'une identité préexistante, mais toujours engagée ; elle se révèle donc plurielle et engagée ; comme il peut créer une opposition entre des images préalables que le locuteur a données auparavant et les images qu'il essaie de projeter au cours d'une interaction.

Un autre point que la microsociologie de Goffman entraîne est « *l'idée que dans toute interaction, même la plus quotidienne et la plus informelle, l'individu effectue une présentation de soi au service du but recherché dans l'échange* »³⁶. L'ethos relève de toutes les situations de communication afin d'en assurer le bon fonctionnement et par conséquent la réussite et la réalisation des objectifs.

Le dernier apport de l'approche goffmanienne est que « *la présentation de soi est modelée par des rôles et des routines, c'est-à-dire par des schèmes sociaux préétablis, elle est soumise à une régulation socioculturelle* »³⁷. L'ethos, dans cette perspective, ne dépend pas uniquement du locuteur mais il le dépasse ; il n'est plus une intentionnalité et une visée du sujet parlant mais plutôt il est "Co-construit" et imposé par l'échange social.

³⁶ Ibid.p. 31.

³⁷ E. GOFFMAN, op.cit.p. 33.

b) Image de soi dans le discours : l'apport de l'analyse du discours

Dominique Maingueneau se considère comme le premier qui, dans un cadre purement linguistique, a évoqué la notion d'ethos empruntée à la rhétorique et c'est dans sa théorie d'analyse de discours qu'elle reçoit ses premiers développements. Pour lui, « *ce que l'orateur prétend être, il le donne à entendre ou à voir : il ne dit pas qu'il est simple et honnête, il le montre à travers sa manière de s'exprimer. L'ethos est ainsi attaché à l'exercice de la parole, au rôle qui correspond à son discours et non à l'individu "réel" appréhendé indépendamment de sa prestation oratoire* »³⁸. Dans cette perspective, la présentation de soi ne se limite pas au champ du verbal et de l'argumentation. Cela rejoint la vision goffmanienne du moment où l'ethos est une construction verbale de que « *l'analyse de discours [...] conçoit la présentation de soi comme un élément constitutif de tout échange, elle considère que le locuteur construit une image de soi dans chaque prise de parole, qu'elle relève ou non d'un art de persuader* »³⁹.

(1) Ethos et "scénographie"

Dans la même orientation que Goffman, Maingueneau considère le discours comme une scène d'énonciation qui se subdivise en trois scènes. La première impose des modes spécifiques de présentation de soi comme le discours politique, religieux, dite « *scène englobante* » qui « *donne son statut pragmatique au discours* »⁴⁰. La deuxième est appelé « *générique* » et elle est liée au « *contrat* »

³⁸ D. MAINGUENEAU, « Ethos, scénographie et incorporation », In AMOSSY, R. *Image de soi dans le discours : la construction de l'ethos*, Lausanne : Delachaux et Niestlé, 1999, pp. 75-100.

³⁹ R. AMOSSY, op.cit. p. 36.

⁴⁰ D. MAINGUENEAU, « L'ethos, de la rhétorique à l'analyse du discours », op.cit. p. 14.

attaché au genre comme institution discursive »⁴¹. L'image de soi est, donc, « *conditionnée par des cadres sociaux et institutionnels préexistants dans la logique desquels elle s'inscrit. Ils lui imposent une distribution préalable des rôles et déterminent ses possibles* »⁴². Le locuteur est amené, donc, à choisir un scénario adéquat qui lui permet de moduler son image. Dans ce cas, Maingueneau parle de la troisième scène à savoir la "scénographie". Celle-ci « *montre le travail de légitimisation qui s'effectue à travers elle par un mouvement en boucle : l'image légitimée par le cadre discursif le légitime à son tour* »⁴³. C'est ainsi que « *quand un homme de sciences s'exprime ès qualités à la télévision, il se montre à travers son énonciation comme réfléchi, mesuré, impartial etc., à la fois dans son ethos et le contenu de ses paroles : ce faisant, il définit en retour implicitement ce qu'est l'homme de sciences véritable et s'oppose à l'antiethos correspondant* »⁴⁴.

Face à l'instabilité et aux glissements reconnus à la notion de l'ethos, Maingueneau propose trois dimensions relatives à ce concept et qu'il considère plus ou moins pertinents selon les contextes considérés. La première est la dimension "catégorielle" qui « *recouvre des rôles discursifs ou des statuts extradiscursifs* »⁴⁵ c'est-à-dire que le locuteur occupe des rôles qui relèvent de l'intradiscursif comme animateur, intervenant, conteur, etc. et de l'extradiscursif qui ne sont pas liés à la situation de communication. Maingueneau considère que ces derniers sont de nature variée et ils peuvent regrouper le statut familial, professionnel, etc. La deuxième dimension est celle dite "expérientielle" qui « *recouvre les caractérisations socio-psychologiques et stéréotypiques : bon sens*

⁴¹ Ibidem.

⁴² Ibid., p.37.

⁴³ D. MAINGUENEAU, « L'ethos, de la rhétorique à l'analyse du discours », op.cit. p.38.

⁴⁴ Ibidem.

⁴⁵ D. MAINGUENEAU, « L'ethos discursif et le défi du Web », *Itinéraires* [En ligne], 2015, mis en ligne le 01 juillet 2016, consulté le 30 septembre 2016, URL : <http://itinéraires.revues.org/3000>, p. 31.

et lenteur du campagnard, dynamisme du jeune cadre, etc. »⁴⁶. Donc, cette dimension englobe tout ce qui relève des représentations sociales, notion qu'il faut considérer selon les deux pôles : production du locuteur et réception de l'interlocuteur. Enfin, nous trouvons la dimension "idéologique" qui « renvoie à des positionnements dans un champ : féministe, de gauche, conservateur ou anticlérical, dans le champ politique, romantique, surréaliste ou naturaliste, dans le champs littéraire, etc. »⁴⁷. La vision du monde et l'orientation idéologique de chaque locuteur demeure aussi une partie intégrante de son image de soi. Ce qu'il faut noter, dans cette approche de l'ethos, est que ces trois dimensions précitées sont indissociables et qu'elles entrent en interaction d'une manière permanente.

(2) Le concept d'"incorporation"

Un autre point qui marque la conception de l'ethos chez Maingueneau est le concept d'"incorporation". En fait, pour lui, « le pouvoir de persuasion d'un discours tient pour une bonne part au fait qu'il amène le destinataire à s'identifier au mouvement d'un corps, fût-il très schématique, investi de valeurs historiquement spécifiées »⁴⁸. Dans cette conception, la notion de l'ethos se rapproche de celle du "ton" (préférée à celle de voix) qui renvoie au contexte oral ou écrit supposant un caractère et une corporalité. Ainsi, le concept d'"incorporation" joue sur trois registres. D'abord, « l'énonciation confère une corporalité au garant, elle lui donne corps » ; ensuite, « le destinataire incorpore, assimile à travers l'énonciation un ensemble de schèmes qui correspondent à une manière spécifique de se rapporter au monde » ; enfin, « ces deux premières incorporations permettent la constitution d'un corps, de la

⁴⁶ D. MAINGUENEAU, « L'ethos discursif et le défi du Web », op.cit. p. 31.

⁴⁷ Ibidem.

⁴⁸ D. MAINGUENEAU, « Retour critique sur l'éthos », *Langage et société*, n° 149, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2014, pp. 31-48. p.34

communauté imaginaire de ceux qui adhèrent au même discours »⁴⁹. De ce fait, nous pouvons dire que l'éthos, dans cette perspective, n'est pas uniquement une projection de la subjectivité du locuteur qui ne cesse de solliciter une intersubjectivité des interlocuteurs ; mais il est « "corporalité", [...] associée à une complexion physique et à une manière de s'habiller. Au-delà, l'éthos implique une manière de se mouvoir dans l'espace social, une discipline tacite du corps appréhendé à travers un comportement. Le destinataire l'identifie en s'appuyant sur un ensemble diffus de représentations sociales évaluées positivement ou négativement, de stéréotypes que l'énonciation contribue à conforter ou à transformer »⁵⁰. Par cette façon de dire, on donne corps à une image, à un comportement, en fonction des représentations socio-culturelles et de la manière dont elles sont perçues par le destinataire, ou co-énonciateur.

En outre, Maingueneau opère une distinction entre l'éthos dit et l'éthos montré tout en mettant en relief l'éthos dit. Pour lui, « *alors que l'éthos discursif fait partie intégrante de toute énonciation, l'éthos dit, lui, n'est pas obligatoire. Ducrot évoque l'éthos dit qui concerne la personnalité du locuteur ; mais on peut avancer qu'il existe aussi un éthos dit verbal, c'est-à-dire qui porte sur les propriétés de l'énonciation elle-même (« ma parole est sévère », « je vous parle du fond du cœur » ...). Dans de nombreux cas, ce retour de l'énoncé sur l'énonciation joue un rôle important »⁵¹. Cela implique deux parties dans la communication : le contenu que le locuteur dit sur lui-même (éthos dit) et sa manière d'énoncer (éthos montré). C'est, en fait, ce que Ricanati affirme lorsqu'il dit qu' « *il y a d'une part, "la communication d'un contenu", d'autre part, "la communication du fait de sa communication sur un certain mode" »⁵².**

⁴⁹ D. MAINGUENEAU, « Retour critique sur l'éthos », op.cit. p. 34.

⁵⁰ D. MAINGUENEAU, « L'éthos, de la rhétorique à l'analyse du discours » ; version raccourcie et légèrement modifiée de "Problèmes d'éthos", *Pratiques* n° 113-114, juin 2002, p. 8.

⁵¹ D. MAINGUENEAU, « Retour critique sur l'éthos », op.cit. p. 34.

⁵² F. RECANATI, *Les énoncés performatifs : contribution à la pragmatique*, Minit, Collections Propositions, Paris, 1982, p. 47.

En d'autres termes, l'énonciateur cherche toujours à se positionner par rapport à sa propre énonciation.

c) Ethos : une notion sujette à certaines difficultés

Que ce soit au niveau de ses développements historiques ou au niveau des diverses réexploitations, la notion de l'ethos nécessite un ensemble de précisions et d'éclaircissements avant d'entamer toute analyse. Il est remarquable que dans la conception même de l'ethos, il existe de larges zones de variations que nous empruntons, ici, à Maingueneau.

(1) Ethos discursif/ ethos prédiscursif

Comme nous l'avons remarqué chez Aristote, l'ethos du locuteur est essentiellement discursif, il ne se révèle que dans et par le discours. Il est vrai que nous pouvons rencontrer des situations de communication où le destinataire ne dispose d'aucune représentation préalable au sujet du locuteur comme le cas des romans par exemple ; cependant, ce n'est pas toujours le cas car nous pensons à l'instar de Maingueneau que « *le seule fait qu'un texte relève d'un genre de discours ou d'un certain positionnement idéologique induit des attentes en matière d'ethos* »⁵³. En plus, si nous considérons les interactions verbales, notamment la communication politique, nous pouvons remarquer que chaque sujet parlant est présenté préalablement sur la scène médiatique avec différents types d'ethos que seule l'énonciation peut confirmer ou infirmer. Faire la distinction entre un ethos discursif et prédiscursif relève, de prime abord, de la nécessité de faire la distinction entre les genres du discours.

Ensuite, la pertinence de cette distinction revient à la prise de conscience de divers éléments linguistiques et extralinguistiques qui sont assez complexes. En effet, la lecture de l'ethos du locuteur part du « *choix du registre*

⁵³ D. MAINGUENEAU, « Retour critique sur l'éthos », p. 4.

*de langue et des mots à la planification textuelle, en passant par le rythme et le débit... »*⁵⁴. Ces éléments verbaux et non verbaux affectent et influent la subjectivité du destinataire qui, selon sa propre vision du monde, aura une impression positive ou négative de l'ethos projeté par le locuteur.

Enfin dire que l'ethos est un effet du discours implique la délimitation de ce qui relève du discours. Cependant, il est difficile de cerner les contours du discours du moment où « *il y a toujours des éléments contingents dans un acte de communication, pour lesquels, il est difficile de dire s'ils font partie ou non du discours, mais qui influent sur la construction de l'ethos par le destinataire* »⁵⁵. Dans ce sens, il s'avère pertinent d'analyser la notion de l'ethos dans sa globalité c'est-à-dire considérer l'ethos comme un comportement qui inclut à la fois des éléments verbaux, non verbaux et paraverbaux. Tout cela s'articule afin de provoquer chez le destinataire des effets perlocutoires qui ne se limitent pas uniquement aux mots.

(2) Ethos entre production et réception

Au cours de toute situation de communication, deux composantes s'avèrent majeures, à savoir l'émetteur et le récepteur. Ces deux instances discursives sont interdépendantes du fait même que le "je"(locuteur) nécessite un "tu"(interlocuteur) et vis-versa. En matière de l'ethos, cette complémentarité formelle n'est pas toujours évidente au niveau des idées, ce qui peut créer des rapports conflictuels entre les parties de la communication notamment lorsqu'il s'agit d'une communication politique. Ainsi, « *l'ethos visé n'est pas nécessairement l'ethos produit* »⁵⁶, et cela rend les échecs en matière d'ethos une monnaie assez courante. Dans un tel cadre, le fait de rapprocher l'ethos

⁵⁴ Ibid. p. 5.

⁵⁵ Ibidem. D. MAINGUENEAU, « Retour critique sur l'éthos », p. 5.

⁵⁶ Ibidem.

uniquement du point de vue du locuteur s'avère une méthode restrictive du moment où il faut noter qu'il y a deux points de vue indépendants l'un de l'autre à savoir celui du locuteur et celui du destinataire.

Dans cette perspective, il est à remarquer que même la conception de l'éthos connaît plusieurs variations. Auchlin en signale certaines que nous résumons sous forme de deux points essentiels : l'éthos en tant que caractère individuel et l'éthos en tant que caractère collectif. En ce qui concerne le premier point, nous trouvons que l'éthos peut être considéré comme plus ou moins charnel voire concret ou plus ou moins abstrait. En plus, l'éthos est conçu comme plus ou moins axiologique dans le sens où « *il y a traditionnellement discussion sur le caractère "moral" ou non de la preuve par l'éthos. Y a-t-il ou non autonomie de l'éthos à l'égard des mœurs réelles des locuteurs ? On attribue à la rhétorique latine le précepte selon lequel pour être un bon orateur, il faut être avant tout un homme bien. Position, semble-t-il, opposée à la conception aristotélicienne* »⁵⁷. Enfin, la notion de l'éthos peut basculer entre ce qui est saillant, manifeste Vs implicite, invisible ; et entre singulier Vs collectif.

Par ailleurs, et sur le plan collectif, l'éthos est une donnée identitaire qui marque l'appartenance à un groupe social à travers l'ensemble des habitudes que reflète l'éthos d'un locuteur. Dans un premier temps, à l'instar de Kerbrat-Orecchioni, certains considèrent que cette notion est liée aux habitudes locutoires partagées entre les membres d'une communauté donnée :

« on peut, en effet, raisonnablement supposer que les différents comportements d'une même communauté obéissent à quelque cohérence profonde, et espérer que leur description systématique permette de dégager le "profil communicatif", ou ethos de cette communauté (c'est-à-dire sa manière de se comporter et de se présenter dans l'interaction- plus ou moins chaleureuse ou froide, proche ou

⁵⁷ D. MAINGUENEAU, « Retour critique sur l'éthos », op.cit. p.5.

distante, modeste ou immodeste, “sans gêne” ou respectueuse du territoire d’autrui, susceptible ou indifférente à l’offense, etc.) »⁵⁸.

Ainsi, dans une conception interactionnelle, l’ethos reflète les traits communicatifs ou ce qui est appelé le “profil communicatif” d’un groupe social déterminé. Il s’agit ici d’un ethos collectif qui englobe et qui représente un caractère social. Par ailleurs, l’ethos dépasse ce profil communicatif pour être plus global et cerner d’autres traits et caractères sociaux. En fait dans ce cas, l’ethos peut être conçu comme plus ou moins fixe, conventionnel ou émergent et singulier. Dans ce sens, Auchlin précise qu’ « *il existe, pour un groupe social donné, des “ethé” figés, qui sont relativement stables, conventionnels. Mais il est non moins évident qu’existe aussi la possibilité de jouer de ces ethé conventionnels* »⁵⁹. Le marquage identitaire est fort présent dans la notion de l’ethos même si la singularité de l’orateur surgit lors de la prise de parole en public.

La notion de l’ethos est sujette à diverses interprétations depuis la Rhétorique jusqu’à nos jours et par conséquent, elle n’a pas une valeur transparente. En fait, « *le terme “ethos” en grec a un sens peu spécifié et se prête à de multiples investissements : en rhétorique, en morale, en politique, en musique... Chez Aristote déjà, l’ethos fait l’objet de traitements différents dans la Politique et dans la Rhétorique, et l’on a vu que dans ce dernier livre il désigne tantôt des dispositions stables prêtées à des individus insérés dans des collectivités* »⁶⁰. Notre étude ne vise pas analyser cette notion selon ses différents emplois chez Aristote ou autres. Cependant, vu que l’approche que nous adoptons est pluridisciplinaire, nous fondons notre recherche sur la Rhétorique d’une manière plus précise pour approcher l’analyse du discours notamment le discours politique marocain. En plus, l’apport du sociologue Erving Goffman et

⁵⁸ C. KERBRAT-ORECCHIONI, *La conversation*, Seuil, Paris, 1996, p. 78.

⁵⁹ D. MAINGUENEAU, op.cit. p. 6.

⁶⁰ Ibidem.

du linguiste Dominique Maingueneau en matière de l'ethos nous sera d'une grande utilité.

A partir de l'intersection de ces trois disciplines à savoir la Rhétorique (le caractère verbal de l'image de soi chez Aristote), la Sociologie ("représentation" verbale de soi chez Goffman) et l'Analyse du Discours (le concept d'"incorporation" chez Maingueneau), nous tâcherons de combiner, dans notre étude ces différentes visions. Pour nous, l'aspect argumentatif prime dans toute communication et la notion d'ethos est « *assimilée à celle de l'image de soi en tant qu'identité dynamique et jamais fixe, et enfin, que l'ethos est l'une des dimensions constitutives du discours* »⁶¹.

II. Ethos discursif et stratégie d'un choix langagier

D'après ce que nous avons présenté comme définitions multiples de l'ethos, nous constatons que le point commun de ces définitions demeure l'aspect communicatif de cette notion d'ethos. En fait, il ne peut surgir intégralement que dans sa dimension interactionnelle où les éléments du processus de communication s'entremêlent pour déterminer et négocier un ethos déterminé. Considérer, ainsi, le langage et l'interaction nous amène à évoquer les catégories du sujet et du social dans la communication. Dans un dépassement des théories réductrices de la communication à savoir la théorie mécaniste du reflet⁶² et la théorie mentaliste de la conscience⁶³, nous inscrivons notre cas de recherche dans une conception sociale du sujet. En fait, « *le recours aux diverses sciences humaines nous permettra d'appréhender tout ce qui se joue dans la*

⁶¹ G. BURBEA, *L'ethos ou la construction de l'identité dans le discours*, Bulletin of Transilvania University of Braşov, Series IV : Philologie and Cultural Studies, Vol. 7 (56) No. 2, p. 10.

⁶² Selon cette conception, la communication est réduite à la transmission d'information et le langage n'est qu'un outil qui véhicule une expérience non linguistique déjà performé en dehors de lui.

⁶³ Dans ce cas, la communication est considérée comme l'expression individuelle d'une volonté consciente.

communication. En évacuant la problématique de la transmission, nous retrouverons le problème des fonctions que remplit le langage au sein de la société »⁶⁴.

1. Ethos discursif : de la conception sociale de la langue à la conception sociale du sujet

Le langage loin d'être un simple message transmettant le réel, il est une déconstruction, construction et reconstruction de ce réel. De même, le "soi" en tant que singularité individuelle ne peut se manifester qu'à travers des relations entre sujets. Bref, le sujet individuel et le sujet social coexistent en se manifestant dans l'activité discursive, mettant ainsi le langage et l'interaction au centre de l'activité humaine avec ses deux aspects : individuel et social. Et c'est dans cette optique que « *George Hebert Mead a [...] abouti, dans une perspective évolutionniste, aux mêmes conclusions de Cassirer, en montrant que l'activité sociale présuppose la communication au moyen du langage* »⁶⁵. Ainsi, vu le caractère restreint des théories de la communication précitées, et à la suite de G. H. Mead, les sciences humaines disposent d'outils théoriques pour définir une nouvelle approche du sujet et du social qu'Habermas caractérise comme une « *psychologie sociale de l'identité individuelle* »⁶⁶.

a) La conception sociale de la langue

Les travaux et la volonté de Ferdinand de Saussure d'élaborer un modèle abstrait de la langue se considèrent comme la pierre d'édifice pour la

⁶⁴ R. VION, *La communication verbale : analyse des interactions*, Hachette, Paris, 1992. P. 20.

⁶⁵ J. HABERMAS, *Logique des sciences sociales et autres essais*, PUF, col. "Philosophie d'aujourd'hui", Paris, 1978b, p. 37.

⁶⁶ Ibid. p. 143.

linguistique moderne. En effet, son enseignement, recueilli par ses étudiants et publié par ses disciples et amis dans *Cours de linguistique générale*⁶⁷, constitue le début de la linguistique structuraliste. Ce courant insiste sur le fait que « *la langue est un système qui ne connaît que son ordre propre* »⁶⁸ et que « *la linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même* »⁶⁹. Les éléments extralinguistiques sont ainsi mis au second plan du cadre de cette recherche linguistique et cela en dépit de quelques passages qui mentionnent l'aspect social de la langue où elle est considérée en tant que la « *partie sociale du langage* »⁷⁰ aussi bien qu' « *une institution sociale* »⁷¹. Par la suite, d'autres linguistes, à l'instar de Saussure, ont privilégié de délimiter leur recherche scientifique d'une manière restrictive à la langue en tant qu'objet d'étude. C'est dans cette théorisation linguistique que s'insèrent comme exemples les recherches de Bloomfield⁷² ou Chomsky⁷³ qui ont élaboré des systèmes de description diversifiés et considérables à l'étude générale de la langue tout en rejetant son aspect social.

(1) Langue et conflit postsaussurien

Pourtant, la langue, en tant que forme abstraite, ne peut exister hors le contexte social où elle est réalisée et concrétisée par ses interlocuteurs. Pour cela,

⁶⁷ *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1916. Les éditions successives, nombreuses, ont conservé la pagination de la première édition.

⁶⁸ *Cours de linguistique générale*, édition critique de Tullio de Mauro, Paris, Payot, 1985, p. 314.

⁶⁹ *Cours de linguistique générale*, *op.cit.* p. 314.

⁷⁰ *Ibid.* p. 31.

⁷¹ *Ibid.* p. 33.

⁷² L. BLOOMFIELD, "Language or ideas", *Language* 12 (2): 89- 95 [in Hockett 1970: 322- 328].

⁷³ N. CHOMSKY, *Le langage et la pensée*, 1968, trad. Fr. 1969, rééd. Payot / Rivage. Coll. « Petite Bibliothèque Payot », 2001.

« *l'histoire d'une langue est l'histoire de ses interlocuteurs* »⁷⁴ et l'approche linguistique doit prendre en compte ce qui relève du social dans la langue. Dès lors et juste après la publication du *Cours de la linguistique générale*, la linguistique se trouve avec deux approches différentes de la langue : une qui prône l'aspect interne de la langue et l'autre qui s'oriente vers une conception sociale de cette dernière. Pour très longtemps, ces deux conceptions de la langue se développent d'une manière parallèle en analysant et en étudiant, chacune de sa part, le côté purement linguistique ou le côté extralinguistique de la langue. Dès la naissance de la linguistique moderne, « *apparaît ainsi en face d'un discours de caractère structural, mettant essentiellement l'accent sur la forme de la langue, un autre discours insistant sur ses fonctions sociales* »⁷⁵.

Le linguiste français Antoine Meillet (1866-1936), se considère précurseur de la conception sociale de la langue, manifestée dans de nombreux textes. En fait, considéré comme le disciple de Saussure, il exprime ses distances en soulignant dans son compte rendu du *Cours de linguistique générale* que « *en séparant le changement linguistique des conditions extérieures dont il dépend, Ferdinand de Saussure le prive de réalité ; il le réduit à une abstraction qui est nécessairement inexplicable* »⁷⁶. A la différence d'une approche strictement interne de la langue, ce linguiste, dans sa conception sociale, fait appel à la fois à une approche interne et externe de la langue. Si Saussure parle de la dichotomie entre synchronie et diachronie, Meillet aspire à expliquer la structure par l'histoire. Pour lui, « *on ne peut rien comprendre aux faits de langue sans faire référence à la diachronie, à l'histoire* »⁷⁷.

⁷⁴ L. J. CALVET, *La Sociolinguistique*, Presses Universitaires de France, Paris, 1993, 8^e édition mise à jour : 2013, p. 3.

⁷⁵ L. J. CALVET, op.cit. p. 8.

⁷⁶ Antoine MEILLET, « Compte rendu du Cours de linguistique générale de Ferdinand DE SAUSSURE », *Bulletin de la Société linguistique* de Paris, p. 166.

⁷⁷ Louis-Jean CALVET, op.cit, p. 7.

D'ailleurs, dans son article célèbre « *Comment les mots changent de sens* »⁷⁸, Meillet propose une définition durkheimienne de ce côté social de la langue et il fonde sa conception sur trois critères. Tout d'abord, il considère que « *les limites des diverses langues tendent à coïncider avec celles des groupes sociaux qu'on nomme des nations* ». En plus, « *le langage est éminemment un fait social. En effet, il entre exactement dans la définition qu'a proposé Durkheim ; une langue existe indépendamment de chacun des individus qui la parlent, et, bien qu'elle n'ait aucune réalité en dehors de la somme de ces individus, elle est cependant, de par sa généralité, extérieure à lui* »⁷⁹. Enfin, il précise que « *les caractères d'extériorité à l'individu et de coercition par lesquels Durkheim définit le fait social apparaissent donc dans le langage avec la dernière évidence* »⁸⁰. Par ce thème antisaussurien, Meillet manifeste d'une manière claire après la publication du *Cours de linguistique générale* que la langue est un fait social et que la linguistique structurale postsaussurienne s'investit dans des études qui sont éloignées de ce thème.

(2) Langue : Vers une approche sociolinguistique

Le positionnement de Meillet par rapport à la conception de la langue se considère comme l'origine du conflit vis-à-vis de la linguistique structurale. Comme le signale Calvet, « *il faudra pratiquement attendre William Labov pour trouver l'affirmation que, si la langue est un fait social, alors la linguistique ne peut être qu'une science sociale, c'est-à-dire que la sociolinguistique est la linguistique* »⁸¹. C'est ainsi que c'est dans le cadre des recherches publiées en

⁷⁸ Antoine MEILLET, « Comment les mots changent de sens », publié dans *L'Année sociologique*, 1905-1906 ; repris dans *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion, 1921 ; cité ici dans la réédition de 1965.

⁷⁹ Antoine MEILLET, op.cit. P. 230.

⁸⁰ Ibidem.

⁸¹ Louis-Jean CALVET L., op.cit. p. 4.

anglais que cet aspect social de la langue émerge notamment dans les recherches de Basil Bernstein, spécialiste anglais de la sociologie de l'éducation. Ce dernier est le premier à prendre en compte les productions linguistiques et leur contexte social. Elaborant une définition du code restreint et du code élaboré dans une étude linguistique du parler des enfants, il conclut que le premier est dominé par les enfants issus de milieux défavorisés alors que le second est dominé par les enfants des classes aisées.

Défendant l'idée que l'apprentissage et la socialisation sont marqués par le contexte social qui influe sur les comportements linguistiques, il insiste fortement sur la dimension sociologique de la langue. En fait, il souligne qu'« *en un certain sens, les concepts de code restreint et de code élaboré ont leur origine dans les deux formes de solidarité distinguées par Durkheim* »⁸². Quoiqu'il reste moins cité dans la communauté des linguistes, son rôle demeure primordial dans la mesure où c'est un catalyseur qui a déclenché ce rapport entre les productions linguistiques et les données sociales des individus.

En 1964, et sur l'initiative de William Bright, s'est tenue la première conférence sur la sociolinguistique à Los Angeles ; cette rencontre scientifique a permis de fédérer des contributions diversifiées de différents chercheurs comme Jean GUMPERZ, William Labov, Dell Hymes et bien d'autres. En assurant la publication des actes, William Bright présente la sociolinguistique en tant qu'approche dont la définition manque de précision et que « *l'une des tâches majeures de la sociolinguistique est de montrer que la variation ou la diversité n'est pas libre, mais qu'elle est corrélée avec des différences sociales systématiques* »⁸³. Pour lui, elle peut avoir plusieurs dimensions qu'il propose sous forme de listes et dont nous retenons les trois premières qui répondent à une question majeure à savoir les facteurs qui conditionnent la diversité linguistique.

⁸² Basil BERNSTEIN, *Langage et classes sociales*, Paris, Ed.de Minuit, 1975, p. 306.

⁸³ W. BRIGHT (éd.), *Sociolinguistics, Proceedings of the UCLA Sociolinguistics Conference*, La Haye – Paris, Mouton, 1966, p.11.cité par CALVET, op.cit, p. 12.

Ainsi, il y a « *l'identité sociale du destinataire, l'identité sociale du destinataire et le contexte, se situant ainsi dans le cadre d'une analyse linguistique qui a emprunté les notions clés de la théorie de la communication (émetteur, récepteur, contexte)* »⁸⁴. Malgré le rôle fédérateur de W. Bright, sa conception de la sociolinguistique fait d'elle une annexe des autres recherches portant sur la linguistique, la sociologie et l'anthropologie. En fait, l'indépendance de la conception sociale de la langue ne sera confirmée qu'avec les travaux de recherche de William Labov.

En effet, ce linguiste américain confirme que la langue est un fait social, conception déjà avancée par Meillet. A l'instar de ce dernier, Labov persiste sur les limites de la linguistique structurale et s'aligne en tant qu'antisaussurien. C'est ainsi qu'il déclare que « *Meillet, contemporain de Saussure, pensait que le XX^{ème} siècle verrait s'élaborer une procédure d'explication historique fondée sur l'examen du changement linguistique en tant qu'il s'insère dans les transformations sociales (1921). Mais les disciples de Saussure tel que Martinet (1961), se sont attachés à rejeter cette conception insistant sans relâche pour que l'explication linguistique se limitât aux interrelations des facteurs structuraux internes. Par là ils ne faisaient d'ailleurs que suivre l'esprit de l'enseignement saussurien. En effet, un examen approfondi des écrits de Saussure montre que, chez lui, le terme "social" signifie simplement "pluri-individuel" et ne suggère rien de l'interaction sociale sous ses aspects plus étendus* »⁸⁵.

En outre, Labov n'hésite pas à reprendre les mêmes idées que Meillet. C'est ainsi que dans son étude publiée en 1966, qui traite la stratification sociale de /r/ dans les grands magasins new-yorkais, il réserve tout un chapitre (chapitre VIII) intitulé "L'étude de la langue dans son contexte social"⁸⁶ à la confirmation de ce que Meillet a avancé auparavant. C'est dans ce sens qu'il déclare : « *pour*

⁸⁴ L.-J. CALVET, op.cit, p.12.

⁸⁵ W. LABOV, *Sociolinguistique*, Paris, Ed.de Minuit, 1976, p. 259.

⁸⁶ Ibidem.

nous, notre objet d'étude est la structure et l'évolution du langage au sein du contexte social formé par la communauté linguistique. Les sujets considérés relèvent du domaine ordinairement appelé "linguistique générale" : phonologie, morphologie, syntaxe et sémantique [...]. S'il n'était pas nécessaire de marquer le contraste entre ce travail et l'étude du langage hors de tout contexte social, je dirais volontiers qu'il s'agit là tout simplement de linguistique »⁸⁷. A cet effet, Labov met en avant l'affirmation du principe selon lequel la langue est un fait social. En conséquence, « il n'y a pas lieu de distinguer entre une linguistique générale qui étudierait les langues et une sociolinguistique qui prendrait en compte l'aspect social de ces langues : en d'autres termes, la sociolinguistique est la linguistique »⁸⁸. Par ses recherches, Labov apporte un instrument de description de la langue tout en intégrant les données de la linguistique structurale ainsi que celles relevant du contexte social. Et qui donnera, par la suite, la naissance du courant de la "linguistique variationniste".

b) L'interaction verbale : un lieu d'articulation entre l'ethos individuel et l'ethos collectif

Après le rejet du subjectivisme et de la théorie de la conscience remplacée par le dialogisme, l'interaction verbale occupera une place centrale de toute théorisation du langage. Dans ce sens, Bakhtine précise que « *la véritable substance de la langue n'est pas constituée par un système abstrait de formes linguistiques ni par l'énonciation-monologue isolée, ni par l'acte psychophysique de sa production, mais par le phénomène social de l'interaction*

⁸⁷ Ibid. p. 258.

⁸⁸ Ibid. p. 14.

verbale, réalisée à travers l'énonciation et les énonciations. L'interaction verbale constitue ainsi la réalité fondamentale de la langue »⁸⁹.

⁸⁹ M. BAHKTINE, *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Editions de Minuit, p. 136.

(1) Interaction : subjectivité et production d'un ethos individuel

La linguistique structuraliste, ou le structuralisme d'une manière générale, est considérée comme une linguistique de la forme, une linguistique sans sujet. Ce dernier est écarté dans la mesure où son comportement individuel n'est que la représentation d'un système linguistique ou social, selon l'objet de l'observation et de la recherche. D'une part, il s'agit d'un sujet non-conscient qui obéit aux lois du système car « *loin que la description des attitudes, des opinions et des aspirations individuelles puisse procurer le principe explicatif du fonctionnement d'une organisation, c'est l'appréhension de la logique objective de l'organisation qui conduit au principe d'expliquer, par surcroît, les attitudes, les opinions et les aspirations...* »⁹⁰. D'un autre côté, c'est un sujet passif dont la vision est déterminée par le système et cela dans la mesure où « *on pourrait entendre que le système impose mécaniquement les normes de comportement aux individus et que ceux-ci ne font que les reproduire* »⁹¹.

(a) Effacement du sujet

Comme l'indique R. Vion, il s'agit, ici, « *des sociologies déterministes selon lesquelles l'activité du sujet est totalement déterminée par les dispositions internes au système* »⁹². Déterminant le sujet d'un point de vue unilatéral, d'autres approches adoptent également cette vision structuraliste du sujet ; c'est le cas, en premier lieu, de la sociolinguistique puisque l'activité linguistique des individus est « *conçue comme totalement gouvernée par des*

⁹⁰ P. BOURDIEU, Jean-Claude PASSERON J.C. Jean-Claude CHAMBOREDON., *Le métier de sociologue : préalables épistémologiques*, La Haye-Paris, Mouton-Bordas, 1968, p.41.

⁹¹ P. ANSART., *Les sociologies contemporaines*, Paris, Le Seuil, col. « Points », 1990, p. 40-41.

⁹² R. VION, *La communication verbale : analyse des interactions*, Hachette, Paris, 1992, p. 58.

normes »⁹³. Dans ce sens, il apparaît tel « *un social qui ne laisse aucune place à l'action structurante des acteurs* »⁹⁴. C'est aussi l'orientation de l'approche systémique⁹⁵ qui se considère comme une variante du structuralisme. En fait, « *cette logique systémique n'est pas une logique abstraite : elle ne peut se développer qu'à travers la connaissance de système de relations ou d'actions dont les propriétés orientent fortement les acteurs en limitant les objectifs que ceux-ci peuvent raisonnablement proposer [...]. Le risque [...] soulignons-le c'est d'oublier la liberté des acteurs* »⁹⁶.

Même en passant à l'interactionnisme symbolique, il est remarquable qu'il peut s'apparenter à cette vision unilatérale du sujet lorsqu'il s'agit de le considérer comme un "soi". En fait, le sujet se considère en tant que construction de l'autre et borne son existence au fait qu'il soit le résultat de l'Autre et que ses manifestations relèvent uniquement d'un "ordre expressif" qui cherche à sauver sa face sociale. En plus, considérer la communication comme un système clos, où le sujet est approché selon des rites et des normes sociales bien déterminées, rejoint l'idée qui exclut l'individu en tant qu'entité agissante et qui prône la souveraineté du système.

Par la suite, cet effacement du sujet a été reconsidéré de manière à repositionner le sujet en tant qu'acteur dans le système et limiter, ainsi, cette vision unilatérale. En effet, « *du structuralisme génétique au systémisme se poursuit une réflexion sur l'ensemble social considéré soit dans ses déterminations, soit dans son dynamisme ou son ouverture aux stratégies des agents et des catégories* »⁹⁷. Bref, il faut dire que plusieurs travaux ont réussi à

⁹³ R. VION, *La communication verbale : analyse des interactions*, Hachette, Paris, 1992, p. 58.

⁹⁴ Ibidem.

⁹⁵ Il s'agit de la théorie des systèmes de Von BERTALANFFY (1968 General theory system) où il est question de « la théorie des systèmes contrôlés fondée sur la connaissance (transfert d'information) et sur le contrôle (rétro-action) », citée par FILLOL Charlotte, "Apprentissage et systémique : une perspective intégrée", *Revue de gestion : Management des savoirs*, éditeur Lavoisier n°149, 2004 /2, p. 196.

⁹⁶ M. CROZIER & E. FRIEDBERG, *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil, 1977, p. 235-236.

⁹⁷ P. ANSART, op.cit. p. 77.

mettre le sujet au cœur de la recherche tout en bannissant son statut de l'”agi“ dans un système donné. Sauf que l'individuel ne peut, en aucun cas, effacer les traces du social qui imprègne d'une manière ou d'une autre le sujet ; il demeure influencé par les contraintes et les habitudes sociales.

(b) Sujet parlant : projection d'un ethos individuel

En linguistique, et comme l'indique Robert Vion : « *l'énonciation instaure une véritable rupture théorique : il ne s'agit plus de construire des systèmes, ou de décrire des dispositions distributionnelles internes aux messages, mais de prendre en compte les opérations et les activités mises en œuvre par le sujet parlant* »⁹⁸. Du côté des approches interactionnistes, notamment celles qui analysent les interactions, l'interactionnisme symbolique reste renfermé sur le système et la considération sociologique du sujet “soi“. Par contre, l'ethnométhodologie a essayé d'équilibrer entre l'acteur et le système et cela se voit chez l'un des fondateurs de l'école de Chicago. En effet, Mead a réussi à faire une distinction nette chez l'individu (le moi), le “soi“ qui est le produit de la socialisation et le “je“ qui est le producteur du social et l'un des acteurs de cette socialisation. Pour lui, cette conception a « *pour vertu d'enlever à l'explication sociologique en termes de socialisation tout recours à un déterminisme du social sur l'acteur, et de produire une définition du social qui ne soit pas contrainte* »⁹⁹. En tout cas, l'interaction est considérée comme un lieu qui permet la projection d'un ethos individuel dont les manifestations sont diverses.

Au cœur d'un système ou d'une structure sociale, le sujet parlant peut se manifester et marquer sa subjectivité à travers ses compétences. En fait,

⁹⁸ R. VION, op.cit. p. 60.

⁹⁹ N. RAMOGNINO, « Interaction et espaces-temps sociaux Communication et /ou socialisation » Communication ronéotypée présentée au premier *Colloque International L'Analyse des interactions* ; Aix-en-Provence 12-14 Septembre 1991, p. 4.

communiquer est un acte qui nécessite à la fois des savoir et des savoir-faire. Ces derniers sont appréhendés à deux niveaux, le premier est de nature discursive alors que le second est de nature stratégique. Autrement dit, « *les premiers concernent le savoir-dire qui est l'une des conditions du savoir-faire. Nous parlerons alors de savoir-faire communicatifs ou de compétences cognitivo-discursives. Les seconds concernent plutôt l'ordre de l'action et qui pourraient être appréhendés par le terme de stratégies* »¹⁰⁰.

En ce qui concerne les savoir-faire communicatifs, nous tenons à signaler que lors des interactions verbales, d'une manière générale, et des communications politiques d'une manière particulière, la compétence argumentative s'insère dans ce genre de savoir-faire. En effet, avoir le pouvoir de persuader attribue une image identitaire positive du sujet parlant, ce qui permet de procurer un pouvoir réel sur les autres. Ainsi, que ce soit une argumentation explicative ou une argumentation contraignante, le locuteur vise à projeter un ethos individuel en déployant une compétence discursive. Par rapport aux stratégies d'action, nous signalons qu'il faut les aborder « *en évitant de les appréhender comme les projets conscients d'un individu volontaire qui agirait seul* »¹⁰¹. Cela signifie que la stratégie est loin d'être intentionnelle et consciente et cela pour deux raisons. La première se rapporte au fait que cette compétence relève de l'interaction même c'est-à-dire du terrain. Donc, en aucun cas, ce comportement interactionnel ne peut être calculé auparavant. Par ailleurs, et quelles que soient les visées stratégiques d'un sujet parlant, il est confronté à un contexte communicationnel qui lui impose des stratégies à adopter *in situ*.

Cela d'une part et de l'autre, le sujet parlant manifeste sa subjectivité à travers son mode d'énonciation. Ainsi, dans sa prise de parole, il se considère comme un acteur de la situation de communication lorsqu'il s'exprime à partir du pronom personnel "je". Comme nous le verrons dans la deuxième section du chapitre suivant, ce pronom personnel permet à l'énonciateur de s'imposer dans

¹⁰⁰ R. VION, op.cit. p. 88.

¹⁰¹ Ibid. p. 90.

le discours en tant qu'entité individuelle. Son objectif est de persuader l'autre à partir d'un ensemble d'images positives que reflète ce "je". En parallèle, la subjectivité du sujet parlant est marquée également par ce que Kerbrat-Orecchioni appelle les "subjectivèmes"¹⁰² c'est-à-dire les traces de subjectivité que chaque locuteur laisse dans son discours. Dans ce cadre, s'insèrent, d'abord, les affirmations du sujet sur lui-même notamment ce qu'il évoque à propos de sa personne. Ensuite, se trouvent les images de la personne dérivant d'une histoire conversationnelle ou textuelle c'est-à-dire les images qui relèvent d'autres discours oraux ou écrits.

Dans ce même ordre d'idées, Patrick Charaudeau essaye d'élaborer une dissociation entre le sujet et l'image du sujet. En effet, en répondant indirectement à BOURDIEU en ce qui concerne le statut social de la langue, il précise que « *ce que nous disons, c'est que dans cette société s'exercent des stratégies de pouvoir qui sont le résultat d'un jeu d'être et de paraître entre le statut social des protagonistes du circuit communicatif (J*Ec* / T*Ui*) et le statut langagier des protagonistes qui construit la manifestation langagière (J*Eé* / T*Ud*)* »¹⁰³. Ainsi, entre un "Je" communicant et un "Tu" interprétatif, l'interaction met en place des jeux d'image entre un "Je" énonciatif et un "Tu" destinataire. L'ethos discursif est, dans ce sens, une projection et une négociation des images préalables des interlocuteurs. Autrement dit, il existe « *deux circuits de la communication : le circuit externe où fonctionnent des sujets "agissants" et le circuit interne où se génèrent et se négocient les images des interlocuteurs* »¹⁰⁴.

¹⁰² C. KERBTAT-ORECCHIONI, *L'énonciation de la subjectivité dans le discours*, Colin, Paris, 1980.

¹⁰³ P. CHARAUDEAU, *Langage et discours- Eléments de sémiolinguistique*, Hachette Université- Coll. Langue, Linguistique, Communication, Paris, 1983, 176, P 56.

¹⁰⁴ R. VION. op.cit. p. 87.

(2) Ethos collectif : persuasion et légitimisation

A la lumière de ce que nous avons développé dans le point précédent, l'interaction demeure un lieu de projection et de circulation d'un ethos individuel. Ce dernier ne peut être manifesté qu'à travers une structure sociale comme c'est le cas de l'interaction où la communication et l'action reflètent l'ordre social des individus. En effet, « *c'est l'une des institutions fondamentale de Mead, d'observer que les processus de socialisation s'accomplissent au moyen d'interactions médiatisées par le langage* »¹⁰⁵. Le langage se considère ainsi comme un pilier de la socialisation des individus qui se construit, se reconstruit et se produit au cours des interactions verbales. De ce fait, ces dernières permettent de mettre en avant l'image sociale de l'individu tout d'abord en tant que projection d'un ethos collectif et qui est utilisé, ensuite, en tant que moyen de persuasion et de légitimisation discursive.

(a) Interaction : lieu de projection d'une image sociale

Le langage ne permet pas seulement de produire et transmettre du sens mais c'est un lieu où se discutent les sens en se construisant et en se définissant. C'est ainsi que nous pouvons considérer que le langage est aussi une gestion des formes discursives car il n'est pas « *le simple support, le simple outil transparent, permettant l'action ou l'expression de vécus. Il constitue le lieu de structuration de cette action et de ces vécus* »¹⁰⁶. A cet effet, la gestion conjointe des formes discursives permet aux sujets parlants de produire du sens, des relations sociales et des images identitaires qui se constituent comme des fonctions essentielles de l'interaction verbale.

¹⁰⁵ J. HABERMAS, *Logique des sciences sociales et autres essais*, PUF, col. « Philosophie d'aujourd'hui », Paris, 1987b, p.442.

¹⁰⁶ R. VION, op.cit. p. 97.

La construction du sens s'élabore lors des rencontres verbales dans la mesure où dans un processus de communication, les interlocuteurs sont amenés à partager leurs idées, à les discuter et à les négocier dans un processus interactif et intersubjectif. C'est dans ce sens qu' « *en s'entendant sur la situation qui est la leur, les participants à l'interaction sont tributaires d'une tradition culturelle dont ils tirent parti tout en la renouvelant ; en coordonnant leurs actions par la reconnaissance intersubjective de prétentions à la validité susceptibles d'être critiquées, les participants à l'interaction s'appuient sur leur appartenance à des groupes sociaux, tout en y renforçant leur intégration* »¹⁰⁷. La production du sens relève donc de l'ordre du social car elle ne fait que refléter les valeurs culturelles héritées et réappropriées par les individus. Ce qui laisse dire que la communication manifeste à la fois des contenus et des rapports sociaux qui se complètent et qui s'articulent entre les interlocuteurs. L'interaction verbale se basant ainsi sur des connaissances et des visions du monde préétablies confronte, négocie et restructure ces valeurs culturelles et par conséquent, c'est l'ordre social qui se trouve structuré et restructuré.

Outre la construction du sens, l'interaction verbale est un lieu de la projection et de la construction de la relation sociale. En effet, les rencontres communicationnelles sont fondées avant tout sur les rôles qu'occupe chaque sujet parlant. Au début, des rapports de places sont fixés au préalable et instaurent des relations consensuelles ou conflictuelles entre les individus. De même le rapport de place détermine la relation entre un dominant et un dominé selon les rôles attribués à chacun. Sauf que, dans un processus interactif, cette relation sociale peut complètement basculer car la trame discursive construit et négocie de nouvelles relations tant qu'elle construit et structure de nouveaux contenus. Cela rejoint l'idée qui avance que « *toute communication présente deux aspects : le contenu et la relation, tels que le second englobe le*

¹⁰⁷ J. HABERMAS, op.cit. p. 435.

premier »¹⁰⁸. La distinction entre le contenu et la relation sociale entre les sujets parlants procure une autre dimension à l'interaction verbale qui dépasse, cette fois-ci la construction du sens pour atteindre celle de la relation sociale.

Cette construction des relations sociales, au cours des interactions verbales, ne peut être appréhendée loin des images identitaires. En fait, la troisième fonction qu'accomplit une interaction verbale réside dans la construction des images identitaires qui circulent et se négocient entre les interlocuteurs. C'est ainsi une construction et une projection de l'image individuelle ainsi que l'image collective des individus.

Dans ce sens, et à l'instar de Vion, nous citons Habermas qui résume tout cela en affirmant que :

*« Du point de vue fonctionnel de l'intercompréhension, l'activité communicationnelle sert à transmettre et à renouveler le savoir culturel ; du point de vue de la coordination de l'action, elle remplit les fonctions de l'intégration sociale et de la création de solidarités ; du point de vue de la socialisation, enfin, l'activité communicationnelle a pour fonction de former des identités personnelles. [...] A ces processus de la reproduction culturelle, de l'intégration sociale et de la socialisation, correspondent les composantes structurelles du monde vécu : la culture, la société et la personne »*¹⁰⁹.

Il s'agit ici de l'image de soi reflétée à partir de l'ethos discursif. A travers ce dernier, le sujet parlant négocie des images préétablies à propos de sa personne en tant que subjectivité énonciative et en tant qu'individu ayant une certaine identité sociale. C'est le concept dominant dans l'interactionnisme symbolique notamment dans la microsociologie de Goffman.

¹⁰⁸ P. WATZLAWIK, D. JACKSON & J. BEAVIN BAVELAS, *Une logique de la communication*, Paris, Le Seuil, col. « Points », 1972, p. 52.

¹⁰⁹ J. HABERMAS, *op.cit.* p. 435.

**(b) Ethos collectif : légitimisation et revendication
identitaire**

Englobant un ensemble de données collectives, l'image sociale se reflète à partir d'un ensemble de procédés énonciatifs qui, d'une manière délibérée ou non, vise à légitimer l'image de soi par un ethos collectif. Dans ce cadre, nous insistons sur le fait que le sujet parlant n'est pas un sujet agi mais c'est un acteur qui imprègne le social par sa subjectivité. Les interactions verbales, surtout les débats et les communications politiques médiatisées, sont des structures sociales qui répondent et qui exigent certains aspects du social.

La notion de statut et de rôle assure une fonction primordiale dans la projection de l'image sociale de l'individu car elle lui procure une légitimisation et un pouvoir. En fait, au cours de l'interaction verbale, notamment la communication politique, le locuteur possède déjà une position sociale qu'il doit confirmer à travers son positionnement interactionnel et à travers son ethos discursif. Il s'agit, ici, des positions dites "institutionnalisées" et qui sont antérieures au déroulement de l'interaction. Bref, la notion de statut englobe l'ensemble des positions sociales occupées par un sujet et qui constituent des traits et des attributs sociaux. Selon Linton, « *la place qu'un individu donné occupe dans un système donné à un moment donné sera nommée statut (status) par rapport à ce système. Dans d'autres recherches sur la structure sociale, le terme de position [...] a été utilisé dans un sens très voisin, mais sans qu'on ait clairement identifié la condition de temps ni la simultanéité des différents systèmes d'organisation au sein de la même société. On s'est servi pendant longtemps du terme de "statut" pour désigner la position de l'individu dans le système de prestige de sa société. Mais dans l'usage que nous en faisons, il s'applique aussi bien à la position de l'individu dans chacun des autres systèmes* »¹¹⁰.

¹¹⁰ R. LINTON, *Le fondement culturel de la personnalité*, Dunod., Paris, 1977, p. 77.

Cependant, la notion de rapport de places paraît plus générale dans la mesure où elle réunit tout type de relation ; ce qui lui assure un aspect interactif, dans la mesure où « *même si le système de place dépasse le sujet, le rapport de places est négociable. Cette négociabilité du positionnement ne semblait pas être réellement prise en compte lorsque la relation était pensée comme la rencontre de deux statuts* »¹¹¹.

Cela d'une part et de l'autre, l'image sociale se traduit également à travers la notion de rôle qui se considère comme la concrétisation et la mise en œuvre de la notion de statut. En effet, « *le rôle désigne l'ensemble des modèles culturels associés à un statut donné. Il englobe par conséquent les attitudes, les valeurs et les comportements que la société assigne à une personne et à toutes les personnes qui occupent ce statut. [...] En tant qu'il représente un comportement explicite, le rôle est l'aspect dynamique du statut : ce que l'individu doit faire pour valider sa présence dans ce statut* »¹¹². Sauf que le rôle en tant que donnée sociale relevant d'un système donné devient individualisé du moment où cette notion ne peut être activée que dans un cadre interactif qui inclut et exige un interlocuteur.

Quelle que soit la catégorie du rôle : « institutionnalisée »¹¹³ ou « occasionnelle »¹¹⁴, elle dépend d'une situation de communication qui nécessite un partenaire ; d'où la nécessité d'évoquer, ici, la notion de rapport de rôles. Dans ce sens, la communication interpelle la notion de Co-énonciation¹¹⁵ dans la mesure où l'acteur nécessite un Co-acteur qui, sans lui, la notion de rôle ne peut être valable. D'autres notions s'ajoutent ainsi à celle de rôle, c'est le cas de la

¹¹¹ R. VION, op.cit. p. 81.

¹¹² R. LINTON, op.cit. pp. 71-72.

¹¹³ Les *rôles institutionnalisés* sont en relation avec l'une des positions institutionnalisées d'un statut (père, médecin, femme, adulte...)

¹¹⁴ Les *rôles occasionnels*, parfois appelés interactionnels, ne sont pas en relation avec une position sociale officielle mais avec une fonction interactive déterminée (conseiller, séducteur, moralisateur...)

¹¹⁵ Chez C. FUCHS, « La Co-énonciation, Carrefour des anticipations linguistiques », R. Sock et B. Vaxelaire, *L'anticipation à l'horizon de présent*, Mardaga, 2004. (hashs-00067945).

coordination et de la négociation qui font que la notion de rôle ne peut être considérée loin des rapports de rôles qu'englobe une situation de communication.

En occupant un statut ou un rôle donné, chaque interactant projette une image sociale bien précise qui reflète l'appartenance à une collectivité sociale déterminée partageant des représentations sociales aussi bien déterminées. A ce niveau, l'ethos collectif surgit lors de la prise de parole afin de pouvoir légitimer l'image de soi ou l'ethos individuel. En effet, dans le discours politique, le sujet parlant, en occupant le rôle de communicateur, représente des structures politiques que ce soit au niveau du gouvernement ou au niveau des partis politiques. Dans ce sens, avoir recours à la projection d'une image collective ou à un ethos collectif est une sorte de stratégie discursive qui légitime le discours du locuteur en lui procurant une crédibilité oratoire. En plus, adopter un ethos collectif lors des interactions verbales, et notamment dans les communications politiques, se considère comme une stratégie pour la revendication d'un pouvoir statutaire et, par conséquent, d'un pouvoir interactionnel.

Ces stratégies, nous pouvons les remarquer au cours des interactions verbales selon deux niveaux : la forme et le contenu. En effet, au niveau formel, l'ethos collectif peut se manifester à partir de la gestion interactionnelle qui confirme la position sociale du sujet parlant. En fait, en passant d'une position à un positionnement interactionnel, il doit gérer le déroulement de la communication en l'orientant vers ses propres objectifs. Dans cet esprit, la monopolisation de la parole et l'interruption, même s'ils sont des actes offensifs, constituent des points forts dans le discours politique surtout si le statut de l'interactant l'oblige à jouer ce rôle. En plus la stratégie métadiscursive, qui réunit tous les jugements de valeur comme les remarques et les critiques à propos du déroulement de l'interaction ainsi que les normes conversationnelles, reflète l'image d'un ethos collectif dominant qui procure un pouvoir et une position de force à l'interactant.

Dans un second lieu, l'ethos collectif surgit chez le sujet parlant à travers un ensemble de valeurs et de normes sociales qu'il cherche à défendre et à faire circuler par son discours. Ainsi, et dans un raisonnement persuasif, ces normes sont des stratégies énonciatives qui visent à renforcer l'image positive du locuteur. En plus, les normes sollicitées par le locuteur expriment son identité collective et son appartenance à un groupe social donné et pour cela, il les introduit dans son discours par le recours au pronom personnel collectif "nous". Avoir recours à ce pronom est en lui-même l'une des stratégies discursives essentielles dans un discours politique, dans la mesure où le sujet parlant peut l'insérer dans son discours lorsqu'il tend à renforcer son image de soi par une image collective, comme nous le verrons par la suite (au chapitre suivant). Basculer, ainsi, entre un "je" et un "nous" renforce et légitime les dires de l'interactant surtout lorsque ce pronom collectif représente des instances liées aux valeurs de la collectivité comme les instances politique, patriotique et citoyenne.

c) Ethos verbal et la notion de "sujet"

La notion de sujet psychologique est ramenée au cas où « *l'individu, dans sa singularité, est considéré comme origine de la vie sociale et comme potentiellement identique à ses semblables* »¹¹⁶. Dans ce sens et à la suite du cartésianisme et des grammaires philosophiques, certains linguistes comme Chomsky ont souligné ce caractère universel du sujet parlant. Pour eux, la conformité du sujet aux règles de la logique universelle fait de lui un sujet à la fois universel et singulier. Or, cette vision cartésienne se voit limitée du moment où la pensée humaine ne peut être matérialisée qu'à travers un langage et une expression qui reproduisent, d'une manière ou d'une autre, la réalité sociale. Ainsi, l'ethos discursif renvoie à l'image de soi que l'orateur ou le locuteur

¹¹⁶ R. VION, op.cit. p. 29.

projette lors d'une situation de communication donnée. Sauf que nous nous trouvons confrontée, dans ce cas, à la problématique du "soi". En fait, s'agit-il d'un "soi" qui traduit la subjectivité et l'individualité du locuteur ? ou s'agit-il d'un "soi" qui reflète le côté social de l'individu ? C'est pour pouvoir répondre à cette problématique que nous veillons à présenter un aperçu sur le sujet psychologique et le sujet social dans les sciences humaines, notamment les sciences du langage, à travers deux principes imminents à l'énonciation : la subjectivité et l'intersubjectivité.

(1) De la subjectivité à l'intersubjectivité

Face au saussurienisme qui prône l'immanence de la langue étudiée en elle-même et pour elle-même, M. Bakhtine, dans son ouvrage *Le marxisme et la philosophie du langage*, publié en 1929, « jugeait inacceptable l'analyse de la langue comme système abstrait ou le recours au "subjectivisme individualiste" faisant la théorie de ce qu'il appelait l'énonciation-monologue »¹¹⁷. En fait, cette théorie repose sur un dualisme où l'intérieur domine l'extérieur dans la mesure où c'est la conscience qui détermine l'expression et non l'inverse. C'est pour cela que « le subjectivisme individualiste envisage l'acte d'énonciation comme un acte purement individuel, expression d'une conscience individuelle »¹¹⁸. Dans ce cas, la pensée individuelle se heurte aux différentes formes du langage qui ne transmettent pas fidèlement le contenu intérieur de la conscience humaine

Pour mettre fin à cette dichotomie entre l'intérieur et l'extérieur, Bakhtine inverse cette vision d'une manière radicale en affirmant que « ce n'est pas l'activité mentale qui organise l'expression, mais au contraire c'est l'expression qui organise l'activité mentale, qui la modèle et détermine son

¹¹⁷ R. VION, op.cit. p. 30.

¹¹⁸ Ibidem.

orientation »¹¹⁹. L'ordre de la conception de l'énonciation change ici et l'expression langagière se trouve au centre de la communication dans la mesure où c'est l'extérieur qui précise et oriente la pensée du locuteur. En plus il rajoute que « *le centre nerveux de toute énonciation, de toute expression, n'est pas intérieur, mais extérieur : il est situé dans le milieu social qui entoure l'individu* »¹²⁰. Ainsi, la pensée ou la conscience n'est plus une donnée purement individuelle mais c'est le résultat d'un contact externe qui relève du contexte sociodiscursif. D'une manière explicite ou implicite, la présence d'un externe, d'un Autre imprime et influence le locuteur parce que « *toute énonciation, quelque signifiante et complète qu'elle soit par elle-même, ne constitue qu'une fraction d'un courant de communication verbale ininterrompu* »¹²¹.

A cet effet, toute sorte de production, même la forme monologale est dialogique du fait qu'elle résulte d'un ensemble de données et de productions antérieures. Et cela dans la mesure où « *le monologue procède bien de l'énonciation. Il doit être posé, malgré l'apparence, comme une variété de dialogue, structure fondamentale. Le monologue est un dialogue intériorisé, formulé en langage intérieur, entre un moi locuteur et un moi écouteur* »¹²². Dans cette perspective, « *Bakhtine insiste sur le caractère social et idéologique de l'appropriation, par l'individu, d'une conscience et d'une personnalité. Le monde intérieur et la réflexion de chaque individu sont dotés d'un auditoire social propre bien établi, dans l'atmosphère duquel se construisent ses déductions intérieures, ses motivations, ses appréciations. L'activité mentale n'existe donc que par l'expression* »¹²³. La problématique du langage soulève, donc, la question qui concerne la reformulation et la reprise consciente ou non des idées et des textes antérieurs. Cette intertextualité est due essentiellement au

¹¹⁹ M. BAKHTINE, op.cit. pp. 122-123.

¹²⁰ Ibid. p. 134.

¹²¹ Ibid. p. 136.

¹²² E. BENVENISTE, *Problèmes de linguistique générale*, t, 1, Gallimard, TEL, Paris, 1966, p. 85.

¹²³ R. VION, op.cit. p. 31.

fait que toute conscience ou pensée individuelle se transmet et circule au moyen d'une forme discursive.

Par ailleurs, et dans la théorie de l'énonciation, le sujet occupe une place primordiale dans la mesure où « *on ne peut concevoir un énoncé, une production linguistique quelle que soit sa nature, sa forme, sans qu'elle soit entachée de la subjectivité de celui qui l'énonce, de ses présupposés culturels et cognitifs* »¹²⁴. Ainsi, la subjectivité est une donnée inhérente à toute activité langagière où le sujet parlant s'approprie la langue et s'exprime à travers elle. Centrée sur l'égo, la subjectivité se manifeste à travers « *un système de représentation autonome et détachable de la réalité extralinguistique* »¹²⁵ que chaque individu adopte dans les différentes situations de communication.

Cela d'une part et de l'autre, ce principe de subjectivité ne peut surgir que dans une relation d'intersubjectivité qui présuppose l'existence d'un Autre. C'est dans ce sens que Benveniste précise que « *la conscience de soi n'est possible que si elle s'éprouve par contraste* »¹²⁶. Ainsi, le sujet parlant ne peut s'inscrire dans la langue qu'en tenant compte d'un ensemble de critères et de circonstances qu'un Autre lui impose par une présence explicite ou implicite. A ce niveau, il est important de faire la disjonction entre les différentes notions de sujet qui basculent, selon les contextes, entre "locuteur", "énonciateur" et "médiateur".

¹²⁴ B. KHADIRI YAZAMI, *De quelques aspects de la modalisation en arabe marocain*, Publications du Laboratoire Langues, Représentations et Esthétiques (LARES), Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, FLSH, Fès Saïs, 2017, p. 3.

¹²⁵ J. P DESCLES, « Programme interdisciplinaire du traitement formel et automatique des langues et du langage », In *Mathématique et sciences humaines*, N° 20^{ème} année, n° 77, 1982, p. 66.

¹²⁶ Emile BENVENISTE, « De la subjectivité dans le langage », in *Problèmes de linguistique générale*, T1, op.cit. p. 259.

(2) L'importance de la disjonction locuteur/énonciateur

En se référant au cadre benvenisien selon lequel « *la référence est partie intégrante de l'énonciation* »¹²⁷, la notion de sujet, en général, et les notions du locuteur/énonciateur, d'une manière plus particulière, permettent d'évoquer, de prime à bord, la notion de subjectivité au-delà du pronom grammatical "je". Ce qui laisse dire que la subjectivité du sujet peut se manifester à travers d'autres points de vue qui sont exprimés explicitement ou implicitement au cours de la trame discursive. En plus, cette disjonction permet de penser le dialogisme et surtout l'activité interactionnelle en mettant en place différentes instances énonciatives internes et externes à la situation de communication ; et cela s'opère soit en identifiant la source du point de vue en explicitant la source énonciative (l'énonciateur), soit en l'insérant dans son propre discours sans léguer la parole à son origine (locuteur).

(a) Le sujet Locuteur chez Benveniste

Chez Benveniste, l'un des fondateurs de la théorie de l'énonciation, le sujet est une notion qui représente un être humain qui s'inscrit dans l'activité langagière en tant que sujet parlant. Ce statut de locuteur se manifeste à travers le pronom personnel "je" qui conditionne et représente la subjectivité du sujet. En plus, la particularité de ce sujet est qu'il est étroitement lié à l'"égo" du moment où « *il ne s'agit pas tant du "sujet parlant" ici, que de l'être en tant qu'unité psychique du vécu de conscience, appelé "égo" »*¹²⁸. En fait, Benveniste cherche

¹²⁷ E. BENVENISTE, *Problèmes de linguistique générale*, T II, Gallimard, Paris, 1974, p. 82.

¹²⁸ C. FILIPPI-DESWELLE, « Du locuteur au sujet énonciateur-locuteur », *Arts et Savoirs* [En ligne], 2, 2/2012, mis en ligne le 15 juillet, 2012, consulté le 14 mars 2016. URL : [http : //aes.revues. Org. /464](http://aes.revues.org./464), p. 5.

dans ses travaux à mettre en avant la notion de subjectivité dans le langage à travers l'étude, entre autres, des pronoms personnels.

De plus, il évoque le concept de "la communication intersubjective" et dans la même perspective la notion de la "polarité des personnes" qui mettent les pronoms personnels "je" et "tu" en complémentarité permanente avec la non personne "il". La particularité de cette théorisation du sujet chez Benveniste est qu'elle est centrée plutôt sur le "je" qui est considéré en tant que « *centre et repère* »¹²⁹.

(b) Locuteur /énonciateur chez Culioli

Pour Culioli, il s'agit plutôt du sujet anthropologique qui englobe l'aspect social et culturel dans son activité langagière. En effet, dans sa théorie à obédience intégrative, il « *pose l'interaction au cœur de l'échange linguistique, en citant autant à l'instance productrice de l'énoncé qu'à l'instance réceptrice en tant qu'interprète de ce dernier* »¹³⁰. Ainsi, l'émetteur et le récepteur ne sont pas uniquement des pôles qui définissent la communication ; mais ils sont dans une relation de dépendance dans le sens où « *l'activité langagière est signifiante : c'est parce qu'il y a dans la communication des opérations aux deux bouts que les énoncés prennent un sens (opérations complexes, car tout émetteur est en même temps, c'est-à-dire au même moment, récepteur, et réciproquement)* »¹³¹. En plus, « *le langage n'est pas extérieur au sujet (terme employé, faute de mieux, pour éviter locuteur ou parleur, mais c'est dans une relation complexe d'extériorité-intériorité* »¹³².

¹²⁹ E. BENVENISTE, *Problèmes de linguistique générale*, T I, op.cit. p. 258.

¹³⁰ C. FILIPPI-DESWELLE, op.cit. p. 6.

¹³¹ A. CULIOLI, *Pour une linguistique de l'énonciation, Domaine notionnel*, Paris, Editions Ophrys, Coll. « L'homme dans la langue » animé par Janin Bouscaren », T. 3, [1977] 1999, p. 19.

¹³² Ibidem.

En effet, dans son article de 1968 intitulé « La formalisation en linguistique », Antoine Culioli utilise le terme “sujet“ pour indiquer une fonction métalinguistique renvoyant à l’instance “émettrice-réceptrice“ et il définit l’“assertion“ comme étant une modalité d’énonciation, construite par un sujet qui asserte un contenu qu’il pose comme vrai, selon son point de vue. Ce n’est qu’en 1973 que Culioli introduit le terme d’énonciateur dans sa Théorie des Opérations énonciatives (TOE) constituant ainsi un concept à part entière désignant « *l’énonciateur qui produit et reconnaît le texte* »¹³³. Dans sa théorisation du sujet, ce linguiste tente de « *faire le départ entre des “sujets énonciateurs“ qualifiés d’“humains“ et l’outil théorique d’ordre métalinguistique qu’est le sujet-énonciateur-locuteur-origine du système de référence* »¹³⁴. C’est ainsi que la référence est considérée comme un élément primordial dans la théorie du sujet chez Culioli. En fait, liée à une situation de communication bien précise, à un ici-maintenant, la référence permet de faire la distinction entre le sujet qui relève de l’ordre général de la communication et le sujet qui se manifeste effectivement dans un processus communicationnel.

Dans ce sens, Culioli préfère parler de “sujet énonciateur-locuteur“ pour souligner la différence entre la marque linguistique du Locuteur, source de l’énoncé et le construit (le produit) d’ordre métalinguistique. De cette façon, et à l’encontre de Benveniste chez qui le terme énonciateur fait défaut, Culioli introduit les deux métatermes d’“énonciateur“ et de “locuteur“. Le premier est un repère métalinguistique qui demeure un sujet lié à la situation de l’énonciation. Par contre le second est un repère purement linguistique c’est-à-dire qui est le sujet syntaxique de l’énoncé à savoir le “parlant“ au sens propre du terme.

En outre, Culioli introduit plus de précisions dans sa théorie lorsqu’il évoque, dans le cadre de l’assertion, une différence entre l’ “énonciateur-locuteur“ et l’“asserteur-valideur“. Ainsi, il avance que « *le sujet s’engage en tant qu’énonciateur, origine à la fois physique et symbolique, prise dans le jeu*

¹³³ A. CULIOLI, *Pour une linguistique de l’énonciation, Domaine notionnel*, op.cit. p. 129.

¹³⁴ C. FILIPPI-DESWELLE, op.cit. p. 7.

*des sanctions et récompenses, et non pas comme simple locuteur qui, par des paroles en l'air, n'engagerait ni sa personne, ni son image- compétence, dignité, fiabilité »*¹³⁵.

On comprend ainsi que l'énonciateur est le lieu de l'hybride où se croisent le linguistique et le non-linguistique. Il s'agit d'un sujet humain qui englobe et représente des systèmes, des représentations et des repères qui relèvent de l'extralinguistique. Par conséquent, il est fort présent dans l'énonciation dans le sens où ce sujet manifeste un engagement discursif à travers ses assertions, ses positions idéelles qu'il défend lors de sa prise de parole. Ce sujet asserteur est défini comme « *“support des opérations de modalisation de l'énoncé“ ne faisant mention du locuteur physique dans la représentation que s'il est présent au sein d'un dialogue “en chair et en os“ en tant que locuteur-asserteur »*¹³⁶.

Chez Culioli, le sujet est présenté en tant que “positions“-repères- qui sont mises et défendues en situation de communication. En fait, les différentes manifestations du sujet permettent de « *modéliser la relation entre le non-linguistique et le linguistique, et de ne pas conceptualiser seulement le “discours“ et son seul producteur (le sujet parlant de Benveniste) »*. A cet effet, les instances de locuteur et d'énonciateur ne sont pas des données préconstruites d'une situation de communication mais il s'agit plutôt de “construits métalinguistiques“ qui dépendent d'un ensemble de critères extralinguistiques. C'est pourquoi le sujet énonciateur est porteur d'un ensemble de données métalinguistiques au-delà de sa fonction purement syntaxique. A partir de son “je“, il manifeste également sa propre subjectivité à travers la modalité de l'assertion qui reste dépendante et régularisée par la présence d'un autre. En plus, le sujet locuteur-asserteur peut refléter à part son ethos collectif à travers l'emploi du pronom personnel “nous“. Ce dernier inclut, dans un processus

¹³⁵ A. CULIOLI, op.cit. p. 159.

¹³⁶ C. FILIPPI-DESWELLE, op.cit. p. 8.

d'identification, d'autres instances discursives présentes ou absentes de la situation de communication.

(c) Locuteur/énonciateur chez Desclés

A l'instar de Culioli, Desclés distingue les notions de locuteur et d'énonciateur en la mettant en rapport avec une autre notion qu'il nomme médiateur, instance fort présente dans les communications médiatisées. C'est ainsi qu'il déclare que : « *derrière tout énonciateur, il y a toujours un énonciateur et des coénonciateurs. Le locuteur est toujours sous la dépendance d'un énonciateur qui le met en scène comme auteur d'une énonciation rapportée. Dans une énonciation directe, énonciateur et locuteur coïncident, mais de nombreux discours sont construits sur des relations complexes entre énonciateur, locuteur et colocuteur. Enfin, la notion de médiateur ne se ramène ni à la notion d'énonciateur, ni à celle de locuteur. Elle est liée à un type de discours particulier où l'énonciateur, tout en informant son coénonciateur d'un fait, lui indique que son mode d'accès à la connaissance du fait évoqué est lié à des intermédiaires (des médiateurs) comme des énonciateurs non spécifiés, des oui-dire ou encore des indices, déclencheurs de processus inférentiels* »¹³⁷.

Ici, il est présupposé que l'énonciateur est une instance discursive qui existe antérieurement dans le sens où il est la source d'un "je dis que". Dans ce cas, il coïncide soit avec le locuteur de l'énoncé dans le cas du discours asserté, soit avec le locuteur valideur dans le cas du discours rapporté. Dans les deux cas, « *l'énonciateur engage pleinement sa responsabilité par rapport au fait représenté* »¹³⁸. Cette implication fait de la notion de l'énonciateur une donnée

¹³⁷ J.P. DESCLES, Z. GUENTCHEVA, « Enonciateur, locuteur, médiateur », dans MONOD-BECQUILIN A., P. ERIKSON (éds), *Les rituels du dialogue*, Nanterre, Société d'ethnologie, 2000, p. 79.

¹³⁸ Ibid. p. 81.

préexistante et préalable à l'acte énonciatif. En fait, « *l'énonciateur est ici conçu comme une structure sous-jacente à tout énoncé* »¹³⁹.

Dans sa théorisation, Desclés élabore une distinction différente par rapport à celle de Ducrot (1984)¹⁴⁰. En fait, pour ce dernier, « *le locuteur est un être de discours* »¹⁴¹. En plus, il est « *responsable de l'énoncé, [il] donne existence au moyen de celui-ci à des énonciateurs dont il organise les points de vue et les attitudes* »¹⁴². Par ailleurs, « *les énonciateurs, [sont] ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans pour autant on leur attribue des mots précis ; s'il "parlent", c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles* »¹⁴³. On en déduit que, selon Ducrot, l'énonciateur assure les fonctions linguistiques assurées, selon d'autres théories énonciatives, par le locuteur.

Dans une autre perspective, « *l'énonciateur est celui qui prend matériellement en charge l'énoncé, tandis que le locuteur dépend de l'énonciateur et il est censé proférer un acte d'énonciation qu'il soit réel ou non* »¹⁴⁴. A cet effet, dans une énonciation rapportée, le locuteur est clairement identifié et distinct de l'énonciateur. Alors que dans une énonciation médiatisée, il est difficile d'identifier le locuteur d'où l'introduction du concept de "médiateur". Dans ce cadre, Rabatel précise que « *l'intérêt de l'approche de Desclés et Guintchéva est d'insister, en nommant énonciateur le locuteur primaire, sur l'importance des phénomènes de prise en charge (PEC) qui le*

¹³⁹ A. RABATEL, « Retour sur les relations entre locuteurs et énonciateurs : Des voix et des points de vue », M. COLAS-BLAISE, M. KARA, L. PERRIN (éds.), *Des voix et des points de vue*, Sep 2008, Luxembourg. Ceted, Université de Metz, pp. 357-373, 2010, *Recherches linguistiques*, p. 366.

¹⁴⁰ O. DUCROT, *Le dire et le dit*, Minuit, Paris, 1984.

¹⁴¹ Ibid. p. 203.

¹⁴² Ibid. p. 205.

¹⁴³ Ibid. p. 204.

¹⁴⁴ A. RABATEL, op.cit. p. 368.

concernent : l'énonciateur s'engage dans ses assertions (personnelles ou collectives), et l'engagement (la prise en charge énonciative) décroît avec les énonciations médiatisées »¹⁴⁵. On constate de ce fait qu'en évoquant le médiatif, le dialogisme s'élargit au-delà des discours rapportés.

Donc, nous retenons de ce qui précède que les points de vue (PDV) dans l'énonciation constituent des éléments primordiaux pour pouvoir élaborer une disjonction entre locuteur et énonciateur. En fait, ce point de vue avancé par Rabatel se fonde sur trois bases. En premier, « *nous ne cessons de parler à partir des PDV des autres, que nous reconstruisons à notre convenance, sous forme de paroles, de jugements incorporés dans des perceptions, des comportements, des manières d'agir ; [ensuite] nous ne cessons de nous positionner par rapport à ces PDV, en les prenant en charge, en s'en distanciant ou en restant neutre (prise en compte) ; [enfin] nous ne nous construisons comme individu qu'au travers de la dynamique interactionnelle collective, en sorte que l'énonciateur /locuteur premier est vraiment, par rapport aux énonciateurs second, pour paraphraser Sartre, "un énonciateur, fait de tous les énonciateurs" sans aller toutefois à dire qu'il "les vaut tous et que vaut n'importe qui", compte tenu du rôle du principal, cet énonciateur premier en syncrétisme avec le locuteur et le sujet parlant, auquel, en dernière instance, on demande toujours des comptes... »¹⁴⁶.*

La distinction locuteur/énonciateur soulève de ce fait un certain nombre de problèmes liés à la complexité des voix qui composent la texture d'un énoncé, quelle que soit sa nature, et aux propriétés du fait énonciatif qui implique nécessairement une prise en charge, un engagement, l'inscription d'un point de vue, d'une subjectivité construite par rapport à une altérité, et la superposition des énonciations, surtout dans un discours rapporté indirect.

En ce qui concerne notre recherche, nous adopterons le point de vue de Culioli pour faire une distinction et une disjonction entre la notion du locuteur

¹⁴⁵ A. Rabatel, op. cit., p. 368.

¹⁴⁶ Ibid. p. 371.

et celle de l'énonciateur. Nous rappelons que dans cette approche, le locuteur est un concept lié au sujet du dire, l'être effectif qui prononce les propos tandis que l'énonciateur est le sujet agissant et pragmatique dans un processus de communication. Il est considéré en tant qu'énonciateur /locuteur lorsqu'il affirme sa propre pensée, ou en tant qu'énonciateur /rapporteur dans le cas où il rapporte et introduit les dires de l'Autre dans sa prise de parole. En fait, dans l'affirmation, le sujet parlant manifeste une implication discursive lorsqu'il assume son propre discours et par conséquent, il défend sa propre vision du monde. Du côté du discours rapporté, le sujet parlant marque un écart et une certaine objectivité par rapport aux idées avancées.

2. Alternance codique : choix langagier et stratégie d'un ethos dominant

Dans le cadre d'un monde qui connaît une grande accélération des moyens de communication et où « *des langues différentes se superposent sur un même territoire, coexistant au sein d'une communauté sociopolitiquement unique* »¹⁴⁷, nous remarquons que l'utilisation de plusieurs langues devient la règle et non l'exception pour tout locuteur aspirant à réussir son interaction verbale dans des contextes et dans des sociétés bien déterminés. En fait, « *chacune de ces sociétés détermine des objets de connaissance, les qualifie d'une certaine façon, les classe dans des domaines d'expérience, leur attribue des valeurs. Cela se fait à travers l'activité de langage qui thématise ces objets et ces domaines, problématise la façon dont il faut les considérer, précise le positionnement de celui qui parle* »¹⁴⁸. A partir de là on comprend que la langue est une projection d'un ethos bien déterminé reflétant, de manière déformée, un

¹⁴⁷ J.J.GUMPERZ, *Sociolinguistique interactionnelle: une approche interprétative*, L'Harmattan, Université de la Réunion, la Réunion, 1986. P. 19.

¹⁴⁸ P.CHARAUDEAU., *Le discours politique : Les masques du pouvoir*. Paris : Vuibert. 2005, p. 147.

ensemble de spécificités culturelles d'une société donnée. Donc, à part sa valeur communicative, la langue permet de refléter l'identité de son utilisateur.

Ainsi, et parmi les divers moyens de traduire cette identité, nous trouvons l'alternance codique dans la communication verbale, que nous développerons dans le point suivant.

a) Alternance codique et contact des langues

Selon Louis-Jean Calvet, « *il y aurait, à la surface du globe, entre 6000 et 7000 langues différentes et environ 200 pays. Un calcul simple nous montre qu'il y aurait théoriquement environ 30 langues par pays, et si la réalité n'est pas à ce point systématique (certains pays comptent moins de langues, d'autres beaucoup plus, il n'en demeure pas moins que le monde est plurilingue en chacun de ses points et que les communautés linguistiques se côtoient, se superposent sans cesse* »¹⁴⁹. Le plurilinguisme est une réalité universelle et générale qui fonde le mouvement des langues dans le temps et dans l'espace. Les langues sont continuellement en contact ; et ce, grâce aux contacts variés entre les individus et les communautés, et grâce à leur caractère bilingue. A ce niveau, le relationnel, le social, le communautaire, le communicationnel, le festif, le culturel, le rituel, le commercial, le politique... constituent autant de situations propices pour l'usage d'une langue à la place d'une autre et de mettre en contact deux ou plus de deux langues pour des besoins variés. En d'autres termes, « *selon Weinreich (1953), qui fut le premier à utiliser le terme, le contact des langues inclut toute situation dans laquelle une présence simultanée de deux langues affecte le comportement langagier d'un individu. Le concept de contacts des langues réfère au fonctionnement psycholinguistique de l'individu qui maîtrise plus d'une langue, donc d'un individu bilingue* »¹⁵⁰. De ce fait, la réalité

¹⁴⁹ J.- L. CALVET, op. cit. p.17.

¹⁵⁰ M.L. MOREAU, *Sociolinguistique : concepts de base*, Edition MARDAGA, 1997, p. 94.

de ces contacts des langues variera en fonction de la manière dont il va s'opérer et des modalités de superposition, de mixage ou d'assimilation des systèmes linguistiques en situation d'échange ou de mélange.

(1) Alternance codique, diglossie et emprunt

Pour mieux expliciter la définition de l'alternance codique, nous estimons primordial de faire une brève distinction entre ce phénomène, objet de notre étude, et d'autres phénomènes langagiers comme la diglossie et l'emprunt. En fait, qu'on l'appelle mélange de langues (de l'anglais code mixing) ou alternance codique (de l'anglais code switching), il s'agira d'un même phénomène représentant un certain mode de contact des langues en situations de communications précises. Par ailleurs, ce phénomène a un aspect langagier généralisable pratiquement à toutes les communautés linguistiques « *parce que la majorité des populations emploie plus qu'une seule langue et que chacune de ces langues a ses structures propres, de plus chacune peut comporter des dialectes régionaux ou sociaux, des variétés et des registres distincts dans un discours ou une conversation* »¹⁵¹. Il s'agit ainsi de mélanges de systèmes linguistiques distincts pouvant relever de différents niveaux ou registres de langues. Il s'agit également de « *la juxtaposition à l'intérieur d'un même échange verbal de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents* »¹⁵². Le contact dans ce cas n'implique pas la fusion de l'un des deux systèmes dans l'autre, ou l'assimilation d'un système par un autre ; en fait chaque système linguistique gardera ses caractéristiques propres ; d'où la particularité de son usage.

¹⁵¹ P.GARDNER-CHLOROS, « Code switching : approches principales et perspectives ». In : *La linguistique*, Vol 19, Fasc. 2, Paris, PUF, 1983, P. 21.

¹⁵² J.J.GUMPERZ, *Sociolinguistique interactionnelle: une approche interprétative*, op.cit. p. 57.

Cette utilisation de deux ou plusieurs codes linguistiques, relevant de la littérature linguistique sur le bilinguisme, a été abordée dans la plupart des recherches en tant que « *phénomène marginal ou transitoire. Comme si c'était une forme d'interférence linguistique liée à l'apprentissage d'un nouveau système grammatical* »¹⁵³.

Or, l'alternance codique ne signifie pas d'une manière catégorique que le locuteur ne maîtrise pas les autres codes utilisés et que, au contraire, « *rare sont les passages où le changement de code est motivé par l'incapacité des locuteurs à trouver les mots pour exprimer ce qu'ils veulent dire dans l'un ou l'autre code* »¹⁵⁴. Par ailleurs, l'alternance codique ne se limite pas à l'aspect grammatical et morphosyntaxique de deux ou plusieurs codes linguistiques ; mais son utilisation dans des échanges peut révéler des informations sémantiques au cours de l'analyse du discours et, aussi, expliciter des stratégies énonciatives adoptées par le locuteur. De ce fait, nous soulignons que dans ce travail, nous ne nous baserons pas sur l'étude de la structure syntaxique des segments alternés (intraphrastique, interphrastique ou extraphrastique) ; nous orienterons plus notre analyse sur l'aspect fonctionnel et conversationnel de l'alternance codique.

Quant aux autres types de contacts de langue, notamment la diglossie et l'emprunt, nous pouvons dire que pour le premier cas, « *les locuteurs en situation de diglossie doivent certes connaître plus d'un système grammatical pour mener à bien leurs affaires quotidiennes. Mais un seul code est employé à un moment donné* »¹⁵⁵. En d'autres termes, dans la diglossie, l'alternance codique ou l'utilisation d'un autre code linguistique est relative à une situation de communication donnée où le locuteur utilise un seul code linguistique différent et convenable de manière à transmettre son message de manière réussie. Or, selon Gumperz, nous ne pouvons parler d'alternance codique que lorsqu'« *il y a des*

¹⁵³ J.J. GUMPERZ, op.cit. p. 60.

¹⁵⁴ Ibid. p. 63.

¹⁵⁵ Ibid. pp. 58-59.

cas d'alternance situationnelle, où des passages appartenant aux deux variétés peuvent se suivre pendant un laps de temps relativement bref »¹⁵⁶.

De son côté l'emprunt se définit « *comme l'introduction d'une variété dans une autre de mots isolés ou d'expressions idiomatiques brèves, figées* »¹⁵⁷. Si l'alternance codique, comme nous venons de le signaler se base sur la juxtaposition des « *chaînes fermées selon les règles internes de deux systèmes grammaticaux distincts* »¹⁵⁸, les emprunts, d'une manière générale, revêtent les formes et les règles grammaticales de la nouvelle langue. De ce fait, l'emprunt se situe au niveau du mot ou de la phrase tandis que l'alternance codique relève de la conversation et de l'interaction verbale. Autrement dit, cette dernière est une donnée à la fois linguistique et extralinguistique.

(2) Alternance codique et ethos verbal

Au cours de l'interaction verbale, l'alternance codique peut être considérée comme un outil ou une stratégie. En effet, le locuteur vise à refléter une image de soi propre à la situation de communication où il intervient. Dans ce cadre communicationnel où le locuteur opte pour un code linguistique à la place d'un autre, selon des « prescriptions » propres au contexte, Gumperz voit qu' « *il semble plus raisonnable de supposer qu'ils[les locuteurs] se fondent sur la compréhension abstraite de normes situationnelles qui est la leur et celle de leur public pour communiquer une information métaphorique sur la façon dont ils veulent que leurs paroles soient comprises. (Gumperz & Hernandez-Chavez 1971 ; Bloom & Gumperz 1972)* »¹⁵⁹.

¹⁵⁶ J.J. GUMPERZ, op.cit. p. 59.

¹⁵⁷ Ibid. p. 64.

¹⁵⁸ Ibidem.

¹⁵⁹ Ibid. p. 62.

On comprend par-là que l'alternance codique est loin d'être un phénomène inconscient dans la conversation où « *la sélection se fait automatiquement entre les alternances linguistiques sans être soumise à un rappel conscient* »¹⁶⁰. L'intention est fortement présente dans le choix langagier effectué par le locuteur qui adopte ainsi une stratégie discursive afin de convaincre son ou ses interlocuteurs par la présentation de soi qu'il tend à projeter dans un contexte linguistique et socioculturel donné.

La projection d'une image de soi ou d'un ethos verbal dans un contexte social présuppose une communication non verbalisée reflétée dans « *la nature du discours d'un groupe en réseau fermé, attaché aux formules stéréotypées* »¹⁶¹. Le choix d'un code langagier donné est, ainsi, significatif et le fait d'opter pour un code linguistique propre à un groupe, partageant les mêmes valeurs sociales, favorise certainement la communication. Celle-ci peut se passer d'une manière réussie et accélérée sans se heurter vraiment à des obstacles qui peuvent en entraver le déroulement ; tandis qu'au sein d'un groupe hétérogène où les interlocuteurs n'ont pas la même structure mentale et où ils ne partagent pas les mêmes idéologies, le locuteur est amené à tenir compte de cette diversité référentielle et cela par le choix des codes linguistiques multiples et adéquats à son public.

En outre, cette diversité est la caractéristique des interactions en réseau ouvert ; ces interactions qui « *sont marquées à la fois par la diversité des normes et des attitudes et par la diversité des conventions de communication* »¹⁶². Ainsi, « *se montrer souple à l'égard des styles de parole* »¹⁶³ se révèle, dans ce cas, une règle de base pour tous les locuteurs qui cherchent à établir et à maintenir une communication efficace. Cette efficacité dépend, en premier lieu, de la capacité du locuteur à repérer les différences

¹⁶⁰ J.J. GUMPERZ, op.cit. p. 59.

¹⁶¹ Ibid. p. 69.

¹⁶² Ibidem

¹⁶³ Ibidem.

socioculturelles et linguistiques de ses interlocuteurs, sachant qu'il doit être conscient des différents processus de réception et d'interprétation. Ceux qui n'ont pas la même appartenance identitaire que lui ont, selon les idées débattues dans un contexte communicationnel précis, une perception partiellement ou complètement différente. De ce fait, leur perception et leur propre vision du monde influencent directement leur mode de réception et, par conséquent, leur rétroaction et leurs interprétations vis-à-vis des idées reçus.

(3) Alternance codique : ensemble de stratégies énonciatives dans le discours politique

Dans le cadre d'une approche sociolinguistique interactionnelle, et comme "démarche initiale" dans l'étude de l'alternance codique, nous procéderons à l'analyse du discours de la Ministre pour « *isoler les fonctions conversationnelles de l'alternance codique* »¹⁶⁴ dans le sens où elle est « *plus qu'un simple moyen simple d'insister par contraste sur une partie du message. Elle ne se contente pas de séparer une suite de celles qui la précèdent et qui la suivent. La direction du glissement peut également revêtir une valeur sémantique* »¹⁶⁵. Cette valeur ajoutée et cette différenciation faite, ainsi, entre une alternance codique situationnelle et une alternance codique métaphorique précise que, dans le premier cas, ce phénomène langagier relève de l'ordre linguistique et assure la même fonction que peuvent exprimer dans un énoncé ou au cours d'une énonciation « *la prosodie ou d'autres processus syntaxiques ou lexicaux* »¹⁶⁶ dans des situations de communication monolingues.

Par contre, si la langue a ce caractère universel, l'alternance codique métaphorique permet de révéler cette appropriation de l'acte de langage par son

¹⁶⁴ J.J. GUMPERZ, op. cit. p. 73.

¹⁶⁵ Ibid. p. 94.

¹⁶⁶ Ibid. p. 98.

locuteur dans un contexte donné. Autrement dit, tout interlocuteur est orienté par sa propre perception d'un code langagier ou d'un autre ; son imaginaire social détermine, d'entrée de jeu, son choix du code linguistique et même du système grammatical. De ce fait, nous pouvons dire que « *outré son importance linguistique, l'alternance codique apporte la preuve de l'existence de postulats implicites, non verbalisés, sur les catégories sociales. Cet implicite diffère systématiquement des valeurs ou des attitudes exprimées ouvertement* »¹⁶⁷.

Présenté donc en tant que « *typologie préliminaire commune qui vaut pour chaque situation* »¹⁶⁸, cette technique de l'utilisation mixte des langues est une stratégie discursive qui permet au locuteur de mettre en exergue son ethos individuel ainsi que son ethos collectif. C'est dans cette perspective que des recherches sociolinguistiques ont observé plusieurs fonctions que peut avoir l'alternance codique au cours d'une conversation. Notre objectif sera donc de repérer ces fonctions et d'analyser comment cette alternance constitue une stratégie communicative et aussi identitaire dans le discours politique, notamment, celui de la Ministre, sujet de notre recherche.

En effet, signalons-le, l'alternance codique selon cet aspect sociolinguistique et interactionnel, remplit six fonctions conversationnelles. Ainsi, selon Gumperz, la première fonction, à savoir les « citations », renvoie au cas où « *dans de nombreux exemples, les passages en alternance s'identifient nettement comme des citations ou comme discours rapporté* »¹⁶⁹. La deuxième fonction réside dans la « *désignation d'un interlocuteur* » c'est-à-dire que l'alternance codique sert à « *adresser le message à l'un parmi plusieurs locuteurs possibles* »¹⁷⁰. En plus, « *l'alternance codique sert à marquer une interjection ou un élément phatique* »¹⁷¹. La quatrième fonction est « la

¹⁶⁷ J.J. GUMPERZ, op. cit. p. 98.

¹⁶⁸ Ibid. p. 73.

¹⁶⁹ Ibidem

¹⁷⁰ Ibid. p. 75.

¹⁷¹ Ibid. p. 76.

réitération » ou « *un message exprimé d'abord dans un code soit répété dans un autre, soit littéralement, soit sous une forme quelque peu modifiée* »¹⁷². Autre catégorie est celle qui « *vise à modaliser des constructions telles que phrase et complément du verbe, ou prédicats suivant une copule* »¹⁷³. En dernier lieu, figure « *la personnalisation et l'objectivation* » caractérisée comme étant « *de grossières étiquettes pour une vaste classe de phénomènes stylistiques et sémantiques* »¹⁷⁴.

Toutes ces fonctions contribuent à l'élaboration d'une relation interactive à l'altérité, dans le sens le plus large du terme, et à soi en tant que faisant partie ou faisant corps avec cette altérité par rapport à laquelle ce « soi » se définit, dans des relations d'oppositions, de différenciation, en tant qu'individualité et en tant qu'appartenant à une collectivité.

b) Alternance codique et présentation d'un ethos supérieur

Avant d'entamer l'étude de l'alternance codique en tant que stratégie identitaire dans le discours politique marocain et plus précisément dans le discours de la Ministre, nous estimons important de dresser un bref aperçu à propos de la situation sociolinguistique au Maroc et de préciser les codes linguistiques qui y figurent.

(1) Les codes linguistiques au Maroc

Vu son emplacement géographique en tant que portail de l'Afrique sur l'Europe, le Maroc a connu une succession de civilisations et de cultures si

¹⁷² J.J. GUMPERZ, op. cit. p. 77.

¹⁷³ Ibid. p. 78.

¹⁷⁴ Ibid. p. 83.

enrichissantes pour son histoire, son patrimoine national et, par conséquent, pour son répertoire linguistique. Le contact des langues, qui se sont étalées sur l'histoire millénaire des marocains en situation d'échanges multiples, a favorisé la coexistence de plusieurs codes linguistiques se côtoyant, se superposant, interagissant, suivant des mouvements socio-culturels, politiques et économiques ; le statut de ces langues varie en fonction d'un certain nombre de critères ; à titre d'exemple : l'usage, la politique, la culture. De ce fait, on distingue le statut des langues officielles nationales, les variétés dialectales et régionales et les langues étrangères

(a) Les langues officielles

En premier lieu, l'arabe classique occupe le statut de langue nationale officielle, reconnue en tant que langue du Coran, langue de la culture arabe, langue utilisée par l'élite intellectuelle, par l'administration et par certains médias et par les représentants du pouvoir politique ; c'est la langue de l'écrit, de l'usage soutenu, de l'usage officiel et formel... Dénommée aussi langue "littérale", "littéraire" ou "standard", elle occupe une place particulière en tant que langue du sacré et des musulmans. Elle est, également, une langue fédératrice de la communauté arabe. Sauf qu'étant une langue de littérature, de sciences et de prestige, elle reste loin du vécu quotidien de ses utilisateurs¹⁷⁵.

Ensuite, il y a la langue amazighe qui revêt depuis la nouvelle constitution de 2011 le statut de seconde langue nationale au Maroc après avoir été marginalisée durant longtemps. En fait, la constitution de 2011 a permis cette Co-officialisation et a introduit, ainsi, un changement radical par rapport au statut de cette langue, parlée par une large population amazirophone, répartie dans

¹⁷⁵ Pour cette raison, certains considèrent que puisque qualifiée d'être « sans référence culturelle propre, cette langue est aussi sans communauté. Elle n'est langue parlée de personne dans la réalité de la vie quotidienne (...) ». G. Grandguillaume, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*. Editions : G-P. Maisonneuve et Larose, Paris, 1983, p. 25.

différentes régions du pays. Elle existe cependant à travers ses différentes manifestations variant selon une distribution régionale : ainsi, il « *existe trois variétés principales parlées dans différentes parties du Maroc. Ces variations sont le tarifit, essentiellement parlé au nord, dans les montagnes du Rif qui longent la côte méditerranéenne, le tamazight, parlé dans les hautes montagnes de l'Atlas central et, enfin, le tachelhit parlé dans les hautes montagnes de l'Atlas, les montagnes de l'Anti-Atlas dans le Sud et la vallée de Souss* »¹⁷⁶. Ces variétés linguistiques ne constituent donc pas des systèmes distincts, mais se ramènent toutes à un même système linguistique commun nommé langue amazigh. Le travail qu'effectuent des linguistes affiliés à l'IRCAM consiste à recomposer le tissu de cette langue amazigh commune et standard, qui pour le moment, et contrairement à la langue arabe, est en voie de se créer une morphologie, une histoire graphologique et une autre littéraire et créative. La richesse des usages variés et multiples (proverbes, contes, chansons, poésies, communications courantes, etc.) contribuent directement à l'enrichissement de cette langue standard qui transite de l'état de langue orale à l'état de langue écrite.

(b) L'arabe marocain

Dénommée aussi "dialectal" ou "darija", cette langue n'a pas bénéficié du même statut qu'a connu la langue amazighe lors de la dernière constitution (2011). Pourtant, cette langue, sous différentes variantes régionales, demeure une langue nationale et surtout la langue maternelle des arabophones au Maroc. En plus, elle est considérée comme langue véhiculaire entre arabophones

¹⁷⁶ K. ZIAMARI et J. J. DE RUITER, « Les langues au Maroc : réalités, changements et évolutions linguistiques », In *Le Maroc au présent*, B. DUPRET, Z. RHANI, A. BOUTALEB, et al. Partie 4. « Cultures et Langues », Centre Jaques-Berque, Fondation du Roi Abdul-Aziz al-Saoud pour les Etudes Islamiques et les Sciences Humaines, Casablanca, Novembre 2016.

et amazighophones. D'ailleurs, l'arabe marocain ne se constitue pas uniquement en tant que langue de communication orale au niveau national, mais elle est aussi langue de la culture orale et de la création artistique ; c'est la langue de la littérature orale : de la chanson marocaine, du Melhoun, du théâtre, des proverbes, des contes, de la poésie (zajal) et de l'art moderne (entre autres le rap, le slam, le cinéma, la publicité, etc.) Son usage a dépassé même ces contextes courants pour des contextes encore plus spécifiques qu'occupait avant l'arabe classique : durant ces dernières années, on constate l'usage de plus en plus courant et normalisé de l'arabe marocain dans les sphères politiques, voire sous la coupole du parlement, dans les médias, dans les discours officiels, etc. Certains hommes politiques l'ont proposée pour être la langue de l'enseignement, la considérant ainsi comme la solution aux problèmes que connaît le domaine de l'enseignement au Maroc.

(c) Les langues étrangères

En reconnaissant la place importante que doivent occuper les langues étrangères au sein de la société marocaine, la nouvelle constitution stipule que l'Etat « *veille à la cohérence de la politique linguistique et culturelle nationale et l'apprentissage et la maîtrise des langues étrangères les plus utilisées dans le monde, en tant qu'outils de communication, d'intégration et d'interaction avec la société de savoir et d'ouverture sur les différentes cultures et sur les civilisations contemporaines* » (article 5).

En fait, le Français se considère comme la première langue étrangère au Maroc. Elle occupe une place importante dans plusieurs secteurs de la vie publique : dans les administrations publiques, notamment dans les établissements relevant du secteur privé. Au niveau de l'enseignement supérieur, le français maintient encore un statut considérable malgré l'adoption de l'arabisation comme politique linguistique au Maroc juste après l'indépendance. Auprès de l'arabe classique, elle demeure une langue académique en dépit de sa perception en tant

que langue du colonisateur. Ce qui fait qu'elle est, également, la langue de la recherche scientifique et d'accès aux savoirs.

L'Anglais est la deuxième langue étrangère au Maroc qui commence à s'imposer en tant que langue de la mondialisation. En fait, par rapport au Français, qui est un héritage colonial, l'Anglais est une langue considérée comme neutre et sans connotations négatives. Par ailleurs, et dans un cadre international, cette langue devient de plus en plus une langue d'ouverture sur le monde vu le statut qui lui est attribuée mondialement. Commenant à être la langue d'enseignement dans des établissements anglophones au Maroc, elle devient une langue utilisée et sollicitée par une catégorie des jeunes, et dans des secteurs académiques précis. Ces derniers l'emploient en tant que langue des savoirs, d'ouverture et d'accès à d'autres horizons de la connaissance et du développement des sociétés et des individus.

(2) L'alternance codique dans le discours de la Ministre

L'ethos présenté conformément à une structure donnée permet à la personne de s'identifier, en dehors de la communication face à face, à « *ses semblables et de s'assimiler à un groupe de pairs* »¹⁷⁷ et par la même occasion afficher une distinction des autres, des groupes concurrents auxquels elle n'appartient pas. Cette idée se traduit chez Bassima Hakkaoui à travers son choix de l'arabe standard comme langue dominante dans ses discours. Au sein de la société marocaine, l'arabe dialectal marocain est le code le plus utilisé et le plus adéquat pour la circulation des informations pour la masse populaire. C'est pour cela qu'une grande partie du peuple a certainement du mal à comprendre parfaitement l'arabe standard même si c'est la langue officielle du pays.

¹⁷⁷ R. AMOSSY, op.cit. p. 63.

(a) Choix langagier et identité

Le choix d'un système linguistique donné peut être considéré comme une stratégie identitaire visant à imposer un ethos voulu et déterminé. La langue arabe classique en tant que langue officielle au Maroc « *par opposition au dialecte, [...] a bénéficié des conditions institutionnelles nécessaires à sa codification et à son imposition généralisée. Ainsi reconnue et connue (plus au moins complètement) sur tout le ressort d'une certaine autorité qui fonde sa domination* »¹⁷⁸. Pour le dire autrement, la langue arabe assure entre les marocains, en tant que « communauté linguistique »¹⁷⁹, un moyen de communication national qui les unit malgré les différences linguistiques régionales.

De sa part, Amossy a parlé d'un langage qui « *fonctionne, en particulier, comme un code secret permettant aux membres du groupe de s'entendre sans que les autres puissent les entendre. En outre, elle ajoute en citant Gumperz que « le parler des cités relève donc d'un « we code » : il a pour fonction explicite de se distinguer du « they code »* »¹⁸⁰. Donc, un langage choisi est un « marqueur identitaire » qui est en même temps « une marque de distinction ». Bassima Hakkaoui s'identifie, à travers son discours, à une élite qui maîtrise la langue arabe classique et elle rejoint, par là, la force et le statut de la langue du Coran et des textes religieux. De même, elle se fait repérer comme membre d'un groupe social religieux qui fait de l'Arabe classique une langue de communication quotidienne, dans le but de lui rendre sa valeur et son statut langagier du temps où elle était communément utilisée.

Dans la même optique, la Ministre par son choix de la langue arabe standard comme langue officielle se justifie du fait qu'elle est « *partie liée avec*

¹⁷⁸ P. BOURDIEU, op.cit. p. 26.

¹⁷⁹ « Traditionnellement définie, depuis Bloomfield, comme un groupe de gens qui utilisent le même système de signes linguistiques » Ibidem.

¹⁸⁰ R. AMOSSY, op.cit. p. 68.

l'Etat. Et cela tant dans sa genèse que dans ses usages sociaux »¹⁸¹et aussi en tant que langue « obligatoire dans les occasions officielles et dans les espaces officiels »¹⁸². La Ministre marque son discours du caractère officiel, s'identifiant ainsi à une structure institutionnelle qui se positionne à un niveau supérieur et qui détient le pouvoir au Maroc. En projetant, ainsi, une image de soi relative à son statut social et à un pouvoir d'Etat, elle fait référence à ce que Bourdieu nomme : « une loi linguistique qui a son corps de juristes, les grammairiens et ses agents d'imposition et de contrôle. »¹⁸³

(b) Statut de langue et témoignage de la Ministre

Confirmant les idées exposées supra, Bassima Hakkaoui reconnaît ce rang supérieur que requiert la langue arabe standard ; elle opère une distinction entre l'arabe dialectal et l'arabe classique. Elle considère l'arabe dialectal comme langue populaire, langue commune utilisée et destinée à la masse populaire :

[ddariža hija luğa katsəmma kada:lika ʔal-ʕammija jaʕni djal l-ʕumum]

(Le dialecte est une langue qui se nomme aussi la langue populaire ou commune c'est-à-dire du de tout le monde.)

Elle ajoute aussi que l'arabe marocain relève du registre familier :

[tqdər u nta galəs mʕa manʕrəfš mʕa lʕaʔila, mʕa nnas f ššariʕ, jaʕni lluğa djal l-ʕammija katəstəʕməl ddariža]

¹⁸¹ P. BOURDIEU, op.cit. P. 27.

¹⁸² Ibidem.

¹⁸³ P. BOURDIEU, op.cit. P. 27.

(Vous pouvez, tout en étant avec la famille ou en rencontrant les gens dans la rue ; c'est-à-dire pour utiliser la langue commune ; tu utilises la darija.)

Quant à la langue arabe standard, elle reste privilégiée dans les débats entre des intellectuels et plus convenable, plus appropriée pour exprimer les idées et les débattre :

- [fa lajsa ʔahamm wa ʔaʕamm ʕala ttaʕbir ʕala lfikra mina l-luġa l-ʕarabija]

(Rien n'est plus important et plus global pour exprimer une idée que l'arabe standard)

- [ʔana ʔistiʕmali li lluġa l-ʕarabija ʕindama ʔunaqiš ʔal ʔafkar]

(J'utilise la langue arabe standard lorsque je suis dans un débat d'idées.)

Elle voit également que la langue arabe est un moyen d'expression qui lui permet d'entrer en communication et de se situer ainsi parmi l'élite :

[ʔana kanšuf ʔannani mnin kantkəlləθm mʕa nnuħab ʔaw fi ʔiṭar nuħbawi wahħa katkun mwəžžha li ʕumum ʔaššaʕb, matalan ʕajjtuli f barnamaž, mʕaja matalan ġadi nqul hada mudir djal la bibliothèque nationale, hada ʔustad djal lfalsafa, hada ʔustad žamiʕi, kalqa nəfsi majəmkənsə ndħəl f ʕalaqa tafaʕulija wa tawaşulija mʕa nnas lli mʕaja f l-plateau bla mantʕaməl mʕahum ʕala mustawa l-ʔafkar. li ʔanna kif ma qulna hada mudir, hada ʔustad žamiʕi]

(Je vois que quand je parle aux élites ou dans un cadre intellectuel ; même si c'est destiné au public ; par exemple dans une émission où sont convoqués, par exemple, le directeur de la bibliothèque nationale, un professeur de philosophie et un

professeur universitaire. C'est impossible d'avoir une interaction et une communication avec eux sans avoir des compétences intellectuelles, comme nous venons de le dire celui-ci est un directeur et celui-ci est un professeur universitaire)

De même, l'usage ce code linguistique lui procure assurance et confiance ; il la maintient à un niveau intellectuel qui lui donne la possibilité d'appartenir à une élite et de se distinguer, par conséquent, de la masse :

[w nqullk mni kanži nqul ši žumla b ddariža kan hƏss b-raši
bħal ʔila nzƏlt. kangul bħal ʔila l mustawa djal nniqaš hbƏt
ħaššni ntƏllƏu Əawtani]

(Lorsque je dis une phrase en arabe dialectal, j'ai l'impression que je suis inférieure. Je me dis que le niveau de la discussion se dégrade c'est pourquoi je dois le remettre à niveau)

Se montrant ainsi, comme partie intégrante d'une communauté linguistique officielle et institutionnelle qui exerce la domination politique au Maroc à partir de 2012, Bassima Hakkaoui présente un ethos dominant relevant à la fois d'une instance de pouvoir linguistique et social. Par cette projection, elle implique une différenciation et une distanciation des autres groupes sociaux et politiques. Après ces témoignages de la Ministre sur le statut qu'elle réserve aux langues utilisées, nous pouvons dire que le choix langagier où l'alternance codique constitue une stratégie énonciative. Cette intentionnalité vise, dans tout discours et notamment le discours politique, à persuader à travers la projection d'un ethos réussi que ce soit au niveau individuel ou au niveau collectif.

Il est à rappeler à ce niveau que le discours politique, objet de notre étude, relève du discours politique féminin dans le sens où il est prononcé par une femme Ministre, d'ailleurs l'unique dans son gouvernement, et dont les fonctions sont de s'occuper de la femme marocaine puisqu'il s'agit du ministère de la femme, de la famille et du développement social au Maroc. C'est dans ce

sens que l'ethos féminin se situe parmi les éléments principaux de notre travail et que nous tenons à développer lors de la section suivante.

Section II : De l'ethos féminin à "être" femme au Maroc

Concernant la notion de l'identité, nul ne peut ignorer la place qu'occupe l'identité sexuelle en tant que critère essentiel selon lequel les individus sont classés au sein des sociétés. Etant considérée depuis longtemps comme un statut biologique taxé d'infériorité et de discrimination sociale, le fait d'être femme était et demeure encore une identité problématique partout dans le monde, notamment dans les pays du tiers monde. Le statut féminin est, ainsi, un révélateur identitaire de chaque société du moment où c'est le contexte social qui détermine et influence l'émancipation ou la discrimination de l'identité féminine. D'ailleurs, cette identité sexuelle est considérée, dans la majorité des cas, en tant que donnée culturelle de chaque communauté, confondant de la sorte l'identité biologique et l'identité sociale des individus. A l'instar des autres contextes sociaux, la société marocaine est imprégnée d'un ensemble de représentations sociales qui relèguent la femme à un statut inférieur par rapport à celui de l'homme. Le contexte politique, à son tour, n'échappe pas à ce genre d'imaginaire social et cela en dépit des efforts fournis par l'Etat ou par les acteurs sociaux afin de dépasser ce genre de discrimination. En fait, le secteur politique marocain connaît une faible participation féminine dans la mesure où les femmes accèdent encore timidement aux postes de décision. Et même en y accédant, leur identité féminine est un critère et un ethos préconstruit sur lequel se base toute rencontre ou communication verbale.

C'est dans cette perspective que nous considérons que le fait parler de l'ethos féminin est pertinent pour mieux cerner l'analyse de l'ethos discursif de la Ministre. Ainsi, nous présenterons, dans un premier point la notion du genre avec quelques catégorisations conceptuelles pour voir, de plus près, la situation de la femme dans le contexte marocain.

I. Genre et catégorisation conceptuelles

« [...] *l'observation de la différence des sexes est au fondement de toute pensée, aussi bien une opposition conceptuelle essentielle : celle qui oppose l'identique au différent, un de ces thématas archaïques que l'on retrouve dans toute pensée scientifique, ancienne comme moderne et dans tous les systèmes de représentation.* »⁽¹⁸⁴⁾. En effet, cette bipolarité générale et inhérente au thème de la différence des sexes ne cesse de se répéter, entre autres, dans le débat entre psychanalystes sur les similitudes, les oppositions et la complémentarité des hommes et des femmes. Ce champ, "infiltré" de préjugés, est au centre des études et des débats entre les spécialistes des Sciences Humaines et les autres disciplines : Biologie, Sociologie, Ethnologie, Histoire, Linguistique, politologie, Médiologie, etc.

Cette différenciation entre les sexes est «*un élément qui forme des relations sociales, basées sur des différences perceptibles entre sexes et le genre est une manière essentielle de signifier des relations de pouvoir.* »⁽¹⁸⁵⁾ Ainsi, Le genre constitue une catégorie d'analyse qui «*fournit un moyen de décoder le sens et de comprendre les connexions complexes entre les différentes formes de l'interaction humaine*»¹⁸⁶. Les études sur le genre se situent, alors, dans ce contexte, dans le cadre de plusieurs approches, oscillant entre une idée essentialiste selon laquelle le genre «*est réel ou auto évident ou dans la nature des choses*»⁽¹⁸⁷⁾, et une vision postmoderne qui conçoit le genre en tant que pratique, performance et "stylisation répétitive" des comportements sociaux et des actes langagiers des individus. Cette dernière a permis de renverser les

¹⁸⁴ Fr. HÉRITIER, *Masculin/féminin*, O. JACOB, 1996, pp. 19-20.

¹⁸⁵ J. SCOTT, *Gender and the politics history*, 1988, éd. Trad.fr. p. 1067.

¹⁸⁶ Ibid. p. 1070.

¹⁸⁷ Ibid. p. 1066.

croyanances et de déplacer la construction binaire et hiérarchique du genre, créant ainsi des perspectives d'analyses et de recherches nouvelles.

1. Genre : évolution et renouveau de la pensée féministe

La notion de genre, comme nous l'avons signalé, suscite un ensemble d'interrogations autour de l'identité sexuelle des individus, identité qui entre en jeu au cours de toute relation sociale. Effectivement, «*dans de nombreuses cultures, les hommes se battent quotidiennement pour se prouver à eux-mêmes et aux autres qu'ils sont qualifiés d'appartenir à la catégorie estimée de mâle. Ne pas être homme, c'est être réduit au statut de femme, ou pire, c'est être pédéraste*»¹⁸⁸. De ce fait, trois distinctions s'opèrent au sein des sociétés : une première qui distingue le mâle et l'homme, une deuxième qui s'élabore entre la catégorie supérieure des hommes et celle des femmes infériorisées et une dernière qui s'installe entre l'hétérosexuel et l'homosexuel. Dans ce cadre, les recherches qui ont traité la question du genre, ont adopté des approches différentes.

a) Genre : du naturalisme au constructivisme

En se basant sur la nature biologique de la femme et de l'homme, l'approche essentialiste était la première à aborder cette notion. Sur cette base, un autre courant fonde ses concepts sur la différence culturelle et sur la socialisation des hommes et des femmes. Un dernier mouvement est celui qui perçoit cette différenciation dans des contextes déterminés et la question de genre est considérée comme une "performativité" et comme un accomplissement.

¹⁸⁸ L.L HEISE, *Violence, sexuality and womens lives*, 1997, cité par DIALMY, *Le Féminisme au Maroc*, Editions Toubkal, 2008, p. 11.

(1) Du naturalisme aux "rôles sociaux"

La première différenciation entre les hommes et les femmes, autrefois, se fondait sur la nature biologique de chacun, c'est-à-dire que ce sont les caractéristiques biologiques qui définissent les êtres humains en tant que mâles ou en tant que femelles. Par la suite, une autre différenciation a dépassé cette référence naturaliste pour aborder le genre dans sa dimension sociale à savoir les rôles sociaux attribués aux femmes et aux hommes.

Pour définir le genre, nous pouvons mentionner, suite à Harold Garfinkel, cette "attitude naturelle" du genre ; terme qui reflète précisément la dichotomie mâle /femelle. Être masculin ou être féminin relève de la nature et de l'essence humaine, et ce qui sort du cadre naturel ou ce qui fait exception se présente comme une déviation qui entre dans l'ordre du pathologique. C'est dans cette perspective essentialiste que des recherches sur le genre ont été fondées sur des caractéristiques et des données naturelles devenues culturelles pour faire la différence entre hommes et femmes. Ces derniers sont, ainsi, classés par leur "Nature" distincte et propre à chaque sexe. D'ailleurs, c'est dans ce sens qu' E. Durkheim a mentionné que « *le volume du crâne de l'homme et de la femme, même quand on compare des sujets d'âge égal, de taille égale et de poids égal, présente des différences considérables en faveur de l'homme, et cette inégalité va également en s'accroissant avec la civilisation, en sorte que du point de vue de la masse du cerveau et, par suite, de l'intelligence, la femme tend à se différencier de plus en plus de l'homme* »⁽¹⁸⁹⁾. Pour montrer que malgré l'égalité qu'il peut y avoir sur plusieurs niveaux, comme l'âge, la taille au niveau d'autres critères physiologiques, l'inégalité persiste au-delà et touche le niveau intellectuel ; de plus cette inégalité s'accroît lorsque le critère de civilisation est considéré comme critère de différenciation. Dans ce sens, la domination masculine était une évidence naturelle et un mode de pensée admis et imposé sans être prouvé.

¹⁸⁹ E. DURKHEIM, cité par D. WELZERLANG in *Les hommes et le masculin*, Editions Payot & Rivages, 2008, p. 13.

En outre, certains biologistes et naturalistes avaient recours, pour confirmer l'infériorité des femmes, à la force physique qui leur fait défaut et les laisse, ainsi, non seulement moins fortes mais aussi moins intelligentes. Ce qui explique leur exclusion des espaces sociaux et justifie leur sujétion et dépendance vis-à-vis des hommes. Cette pensée est bien développée dans les textes marxistes où la différence entre la force du travail de la femme et celle de l'homme implique cette hiérarchie et cette subordination, « *c'est le dénuement et la difficulté physique à maîtriser les forces de la nature qui auraient permis l'instauration d'une hiérarchie entre les sexes. Les racines de domination seraient les mêmes que celles qui sont à l'origine de la formation des classes : les rapports d'oppression d'une classe sur une autre et d'un sexe sur un autre se sont produits dans un contexte de domination de la nature à une étape fruste de l'évolution scientifique et technique* »⁽¹⁹⁰⁾. Ce naturalisme qui dévalorise la femme en assimilant son énergie musculaire à son statut social fut rejeté en 1949 par Simone de Beauvoir qui affirme qu' « *on ne naît pas femme, on le devient : aucun destin biologique, psychique, économique ne définit la figure que revêt au sein de la société la femelle humaine : C'est l'ensemble de la société qui élabore ce produit intermédiaire entre l'homme et le castrat qu'on qualifie de féminin* »⁽¹⁹¹⁾.

Effectivement, Après la publication du *Deuxième Sexe* de Simone de Beauvoir en 1949, plusieurs théories féministes ont vu le jour : les analyses et les recherches ne se bornent plus à la condition féminine liée au déterminisme naturel en tant que déterminisme primaire ; mais s'orientent vers une théorie «des rôles. C'est ce qu'en sociologie confirment Danièle Combes, Anne-Marie Daune-Richard et Anne-Marie Devereux. « *Ce terme (condition féminine), alors*

¹⁹⁰ A.M. DAUNE-RICHARD et A.M. DEVEREUX, « La reproduction des rapports sociaux de sexe « », *A propos des rapports sociaux de sexe. Parcours épistémologiques*, - Rapport pour l'A.T.P. CNRS, septembre 1985, ouvrage collectif, CNRS, CSU, rééd.1986, p. 210.

¹⁹¹ Ibidem.

d'emploi fréquent, renvoie à un état prédéterminé, a-historique et donc a-social et immuable. Il décrit une situation de dépendance dont il ne permet pas d'analyser le fonctionnement, puisqu'il ne met pas, en regard des femmes, les acteurs qui créent, utilisent et contrôlent cette dépendance » ⁽¹⁹²⁾. Cette théorie, déployant des notions comme statut et position, conduites et attitudes du "rôle", a permis de fournir des outils de description et de critique de la place des femmes dans la société, notamment leur insertion dans le marché du travail.

Influencées par les travaux des psychosociologues américains, les recherches dans ce cadre se rapprochent des théories complémentaristes de Talcott Parsons pour qui « *l'homme joue un rôle instrumental qui lie la cellule familiale à l'extérieur, ce qui fait qu'on le qualifiera, quelques années plus tard, d'homme « pourvoyeur » et la femme joue un rôle « expressif » notamment dans la socialisation des enfants »* ⁽¹⁹³⁾. Selon Christine Delphy, ces travaux ont donné un nouvel élan à la recherche sociologique en passant d'une activité domestique à une activité professionnelle. Cependant, cette théorie des rôles de sexe a été mise en question du moment où elle n'a pas réussi à rompre définitivement avec le biologisme et « *ces recherches partent de ces catégories naturelles et parlent de ces catégories »* ⁽¹⁹⁴⁾ et restent fixées sur le couple et la famille, ignorant ainsi tous les liens entre le travail salarié des femmes et des espaces publics.

¹⁹² A.M. DAUNE-RICHARD et A.M. DEVEREUX, op.cit. pp.204-220.

¹⁹³ Ibid p. 210.

¹⁹⁴ Ibid. p. 206.

(2) Rupture et renouveau de la pensée féministe

Avec le nouveau cheminement qu'a connu la scène féministe à partir des années 70 avec des luttes antihiérarchiques et antiautoritaires et la réapparition du féminisme sur la scène politique que ce soit en France ou ailleurs, un nouveau paysage se dessine et maintes structures sociales considérées comme patriarcales et dominantes deviennent l'objet d'une critique et d'une mise en question. De même, une nouvelle pensée féministe différente de celle du début du XXème siècle s'est installée à travers des recherches et des réflexions qui ont constitué une rupture avec toute définition essentialiste du genre et avec les différentes analyses qui cherchent à démontrer que le biologisme est attribué uniquement aux femmes et que « *les deux sexes sont biologiques, mais l'un serait plus 'naturel' que l'autre* »⁽¹⁹⁵⁾.

De même, Le 'sexe' était une variable de classement comme l'ethnie, la profession, l'âge, etc. Aussi les recherches sur les rapports sociaux du sexe, comme l'a dénoncé Nicole-Claude Mathieu dans son article « Notes pour une définition sociologique des catégories du sexe », ont-elles été centrées uniquement sur les femmes qui sont des cas exceptionnels et particuliers, alors que le général et le masculin sont purement et simplement identifiés et cela, inconsciemment, entraîne l'oblitération de la catégorie féminine comme sujet social¹⁹⁶. Pionnière d'une nouvelle orientation féministe, cette sociologue énonce

¹⁹⁵ Il est inutile ici de montrer la dimension dialectique et marxiste de l'auteure. Nous essayons de retenir parfois même en la paraphrasant, certains de ses principes devenus des voies de recherche pour les études féministes en France. Cf. Nicole-Claude MATHIEU, *Paternité biologique, maternité sociale*, Paris, PUF, 1977.

¹⁹⁶ Pour ces questions de sexe de genre et d'androcentrisme de type bourgeois chez Nicole-Claude Mathieu et leur critique cf. Jules Faquet, « Pour une anatomie des classes de sexe : Nicole-Claude Mathieu ou la conscience des opprimés » in *Cahiers du Genre*, n° 50/2011.

Pour Daniel WELZER-LANG « l'androcentrisme consiste à privilégier une analyse centrée sur l'homme sans prendre en compte la place réelle des femmes, et pour les hommes, à cacher les mécanismes sociaux

que les deux catégories du sexe sont inséparables et font l'objet d'un même système d'étude où l'analyse de l'une n'est valable que par rapport à l'autre : puisque dans nos sociétés les deux catégories de sexe couvrent la totalité du champ social, il semble logique que toute spécificité de l'une ne se définisse que dans son rapport avec la spécificité de l'autre et que l'une comme l'autre ne puisse être étudiée isolément. Donc le fait d'introduire les hommes, en tant qu'élément d'étude des rapports du sexe, constitue déjà un assaut vers une nouvelle conception du genre, rompant, ainsi, avec toute définition essentialiste.

Outre cela, assimiler la cellule familiale à une cellule de production où « *l'exploitation familiale* » est analogue à « *l'exploitation capitaliste* », contribue également à reconsidérer la pensée féministe. En effet, le fait de revoir et réétudier la famille en tant que lieu d'exploitation économique : celle des femmes »¹⁹⁷ (Christine Delphy, « l'ennemi principal », 1970) où les femmes produisent services et marchandises, laisse entrevoir un « mode de production » qui s'aliène derrière l'image d'un mariage et d'une famille. Autrement dit, la femme, à l'encontre d'un salarié qui « dépend d'un marché de travail et de plusieurs employeurs », est appropriée par un seul individu et au lieu de vendre sa force de travail, elle la donne volontairement. Dans ce cadre capitaliste, des recherches (notamment celles de Christine Delphy) ont essayé de démontrer que le concept de patriarcat est, par conséquent, le système familial qui vise, en premier lieu, l'oppression des femmes par différentes formes d'exploitation, figurant d'une manière très « naturelle » dans le mouvement contemporain social.

Suivant la même idée qui fait de la femme une appropriation de l'homme, Colette Guillaumin, dans son article : « Pratique de pouvoir et idée de nature » (1978), évoque une appropriation de temps, des produits du corps et de

et culturels qui sous-tendent leur domination », *Les hommes violents*, Editions Payot & Rivages, pour l'édition de poche, Paris, 2005, pp. 420-421

¹⁹⁷ Cf. C. DELPHY, *L'ennemi principal*, Paris, Maspéro, 1970. A l'instar de Mathieu, cette écrivaine féministe puise également dans la pensée marxiste en vogue alors en France.

l'obligation sexuelle. Cette appropriation corporelle, selon elle, se définit dans un " rapport de sexage " qui touche toute la catégorie féministe, soit au niveau individuel ou contractuel d'un système de mariage. Pour cette auteure, le rapport de sexage se situe à deux niveaux : matériel et idéologique constituant cependant les deux faces d'un même phénomène. L'effet idéologique n'est nullement une catégorie empirique autonome, il est la forme mentale que prennent certains rapports sociaux déterminés.

Réifier les femmes, de la sorte, fait d'elles une appropriation matérielle et, du coup, le corps féminin entre dans le cadre des biens du mari. Or, l'autre face du sexage, en tant que fait idéologique, demeure la plus dangereuse, car son impact dépasse l'individu pour atteindre toute une collectivité en s'installant, ainsi, dans l'imaginaire social et en introduisant des changements et des transformations de la réalité. Le naturalisme devient, dans ce cas, une vérité et une évidence, à travers laquelle, les hommes sont conscients et manipulent les femmes sur cette base, base préfabriquée à laquelle les femmes finissent par y croire et cèdent, sans la moindre résistance, à toute forme de domination masculine.

Si auparavant, les recherches s'étaient limitées à l'analyse du sexage dans les rapports sociaux du sexe, et s'étaient focalisées sur les familles, nous constatons que considérer le rapport de sexage dans un contexte plus général, qui dépasse le milieu familial, est un essor dans les réflexions féministes autour des études du genre et surtout le fait de considérer l'idéologie en tant qu'effet et conséquence.

(3) Genre : pensée et dépassement

Le travail de Ann Oakley, *Sex, Gender and Society*¹⁹⁸, est classé parmi les premiers travaux explicites du genre. Écrit en 1972, cet ouvrage traite les rapports entre sexe et genre. Dans sa définition, le mot "sexe" se réfère principalement aux différences biologiques entre mâles et femelles, à la différence visible entre leurs fonctions procréatives. Le genre, lui, est une question qui se réfère à la culture, à la classification et à la catégorisation sociale en "masculin" et "féminin". « *Il regroupe toutes les différences constatées entre hommes et femmes, qu'il s'agisse des différences individuelles (étudiées par les psychologues), de rôles sociaux ou de représentations culturelles (étudiées par les sociologues et les ethnologues)* »¹⁹⁹. A cette définition de A. Oakley s'ajoute un autre élément évoqué, cette fois-ci, par Christine Delphy : « *c'est l'asymétrie fondamentale, la hiérarchie entre les deux groupes, les deux rôles, les deux sexes, les deux genres* »²⁰⁰.

(a) Transgression et identités entre sexe et genre

Comme l'indique Nicole – Claude Mathieu dans son article «identité sexuelle / sexuée : de sexe ?», l'articulation entre sexe et genre peut se faire selon trois thèmes. En premier, il y a l'identité "sexuelle", cette identité est fondée sur une conscience individualiste du vécu psychologique et elle établit une correspondance homologique entre sexe et genre. C'est le sentiment de stabilité que peut avoir chacun de nous et la cohérence du moi à travers le temps et les vicissitudes de l'histoire singulière. Ce mode de conceptualisation se base surtout sur une "*bipartition absolue du sexe à la fois naturelle et sociale*". « *A la*

¹⁹⁸ Publié en anglais chez Temple Smith. Reprinted with new Introduction, London: Gower, 1985.

¹⁹⁹ D. WELZER-LANG in *Les hommes et le masculin*, Editions Payot & Rivages, 2008, p. 47.

²⁰⁰ *Ibidem*.

"mâlité" correspond le masculin. A la "femellité" correspond le féminin »²⁰¹.

Collette Guillaumin parle de la nature²⁰² comme nouvelle venue qui prend la place des dieux, fixe les règles sociales et va jusqu'à organiser les programmes génétiques spéciaux pour ceux qui sont socialement dominés. La nature est, dans ce cas, un élément de catégorisation sociale et ce qui sort du "naturel" est considéré comme anormal et fait partie des minorités rejetées et mal vues comme c'est le cas du transsexualisme. Les transsexuels font, ainsi, correspondre le sexe au genre, des traits psychosociaux aux traits biologiques afin d'être normaux ou plutôt d'être dans les normes sociales imposées par la structure d'une pensée sociale, naturelle à l'origine.

Ensuite, l'identité "sexuée" est étroitement liée à une conscience collective. Chaque individu est reconnu à travers des caractéristiques communes avec les autres hommes, les autres femmes. Ce qui laisse dire qu'à partir de la catégorie de sexe en tant que donnée biologique, la société élabore deux catégories sociales du sexe : le masculin et le féminin. Pour une intégration sociale, chacun se trouve obligé de se conformer d'abord à son appartenance biologique qui exige, par la suite, des comportements sociaux imposés par l'ensemble de la société. Cette conceptualisation est fondée sur une bipartition hiérarchique qui résulte directement d'une bipartition biologique. "La virilité" et la "fémitude" sont deux catégories distinctes dans toute culture même à des niveaux variés.

Enfin, l'identité de "sexe" correspond essentiellement à des rapports de classes. Le genre, dans ce cas, est un opérateur de pouvoir, une politisation du

²⁰¹ P. BOURDIEU, « La domination masculine », *Actes de la recherche en science sociales*, n° 84, Septembre 1990, p. 24.

²⁰² Pratique du pouvoir et idée de Nature (1) « L'appropriation des femmes » in *Questions féministes* n°2 Février, 1978 publié par: *Nouvelles Questions Féministes & Questions Féministes*, URL: <http://www.jstor.org/stable/40619109>.

naturel qui vise l'oppression, la domination et l'exclusion des femmes des espaces publics et même des espaces privés.

(b) Déconstruction du "système de sexe" et "transgression catégorielle"

Du moment où l'on parle de cette opposition naturelle entre hommes et femmes et où l'on considère que le sexe est "construit" et "culturel" à travers la société et son langage, les recherches ne se situent plus ou se situent de moins en moins dans un cadre essentialiste et s'orientent davantage vers un "constructivisme social".

(i) Déconstruction du "système de sexe"

Deux femmes sociologues ont marqué l'avancée de la pensée féministe, à savoir Anne-Marie Daune Richard et Anne-Marie Devreux ; elles ont dépassé l'idée qu'avance Delphy et Mathieu, celle où le «système des sexes est une évidence et où chacune des catégories n'est définie que par rapport à l'autre catégorie» en cherchant à savoir comment les catégories de sexe sont saisies par les acteurs et les actrices sociaux, eux-mêmes à partir de leurs pratiques et leurs discours. Cette déconstruction du "système de sexe" et des expressions particulières dans les groupes des femmes et des hommes est une évolution vers la notion de "transgression catégorielle" et vers une mobilité et une construction des catégories de sexe produites par les rapports sociaux du sexe : *«le contenu et le contour de chacune des catégories sociales de sexe sont soumis au mouvement même des rapports sociaux de sexe»*.²⁰³

²⁰³ D. RICHARD et A. M. DEVREUX, *A propos des rapports sociaux de sexe. Parcours épistémologique - La reproduction des rapports sociaux de sexe* - Rapport pour l'A.T.P. CNRS, septembre 85.

(ii) Vers une mobilité du genre

Pour expliquer cette mobilité et ce mouvement, ces auteures ont fait trois propositions théoriques liées entre elles. La première est que les structures qui régissent toute société ne sont en fait que le produit du type ou de la nature des relations qui se tissent au sein de cette société même ; et elles ne peuvent donc être déterminées selon un état statique qui exclut toute propension au mouvement ; la deuxième est que les relations à l'intérieur d'une société obéissent à une dynamique propre qui les fait évoluer en permanence. Ces déterminations sont dynamiques et se produisent continûment ; mais leur reproduction n'est pas une simple répétition ou émergence du Même, leur parcours est évolutif ; et la troisième est que ce dynamisme social se transforme en catégories nouvelles selon l'esprit de cette dialectique qui se meut indéfiniment. Il est question, théoriquement, d'une non-fixité des individus dans le rapport social et la catégorisation du sexe. Logiquement, dans cette construction théorique, il peut y avoir du déplacement, de la mobilité entre les catégories.

Cette mobilité s'explique par le fait d'écarter la notion d'homogénéité et de mettre au premier plan la diversité des identités et des attitudes sexuelles attachées à la diversité et la multiplicité des contextes sociolinguistiques. Les comportements sexués, dans ce cas, résultent d'un moment et d'un contexte bien précis. En plus, au lieu de traiter des sujets génériques abordant tout ce qui relève du droit, des hommes et des femmes, la focalisation est orientée vers des sujets à aspect local et liminal. Autrement dit, l'intérêt est porté plus sur la recherche des différences et des similarités entre les groupes particulièrement intra-groupes et intergroupes aussi que les groupes mineurs comme le mouvement.

Ce type d'approche laisse ainsi de côté la vision des hommes et des femmes comme étant deux groupes homogènes aussi bien que l'étude centrée sur la différenciation entre les deux sexes et sur les différences linguistiques liées

principalement aux structures sociales prédéfinies, notamment, la domination masculine.

(iii) Genre et "performativité"

Loin d'une différence entre les deux catégories de sexe, les études postmodernistes voient que les identités sexuelles de chaque personne, homme ou femme, se manifestent à travers ses attitudes et ses pratiques langagières selon les différents contextes conversationnels. C'est ce que confirme la philosophe J. Butler lorsqu'elle pense que le genre est actualisé par la performance de certains actes qui sont culturellement sexués et qu'il n'y a pas de fait brut en biologie. Ce qui fait que l'individu peut développer des pratiques langagières différentes, non pas en tant que femme ou en tant qu'homme mais plutôt en tant qu'identités sexuelles à travers lesquelles cette personne se manifeste selon différents contextes conversationnels.

Nous pouvons dire, donc, que le genre n'est pas uniquement sexué et acquis à travers une culture et une socialisation dès le jeune âge mais c'est spécialement une dynamique et un accomplissement ; Cela se voit et se traduit à partir des actes répétitifs de la personne c'est-à-dire à travers une « *une stylisation redondante du corps, un ensemble d'actes répétés avec une structure tellement rigide et tellement régulière qu'elle finit par se figer dans le temps et par produire une apparence de substance, d'un type naturel* ». ²⁰⁴

²⁰⁴ Judith BUTLER semble ici reproduire ou faire écho aux leçons de Michel FOUCAULT et de Gilbert DURAND, quant aux schizoïdes, notamment qu'il considère après les psychanalystes comme des schèmes déjà fixées dans l'imaginaire collectif et qui finissent en rythmes réels ou imaginaires. Cf. *Structures anthropologiques de l'imaginaire*, Paris, Dunôd, 10^{ème} édition, 1984. De même l'impact de CHOMSKY n'est pas à exclure. Son ouvrage qui nous concerne est *Trouble dans le genre*, trad. Française, Paris, La découverte, 2005.

2. Genre : comportement discursif et analyse conversationnelle

Le langage en tant que miroir culturel qui reflète l'idéologie, les préjugés et les stéréotypes de chaque communauté, ne se borne pas à être un simple moyen qui vise uniquement à être vrai en décrivant la réalité telle qu'elle est ou telle qu'on croit qu'elle est. Il est porteur d'autres formes de sens auquel la notion de vérité ne s'applique pas. Au lieu de se limiter à reproduire la réalité, il permet d'agir sur elle et en premier lieu sur l'interlocuteur qui fait lui-même partie de cette réalité. Le langage, au même titre qu'il reflète le vécu des individus et leur vision du monde, opère en même temps, une différenciation sexuelle comme traces d'un fait socioculturel et qui finit par devenir un code sémiologique parmi d'autres.

a) Genre et comportement discursif

Les recherches et les théories féministes, qu'elles soient de vocation moderne ou postmoderne, ont reconnu « *l'importance du langage dans la production, la reproduction et la contestation des rapports sociaux de sexe et comment il permet la construction et la déconstruction du genre* ». ²⁰⁵ Inévitablement, une Co-relation entre structures sociales et structures langagières est une évidence ; ce n'est pas un simple système de signes « réductible au lexique ou aux marques morphologiques ayant trait au genre. » mais c'est un outil de médiation entre les représentations mentales, entre des formes linguistiques et entre des sociétés. De leur côté, les études du genre se situent, dans un premier temps, dans le cadre d'une approche structuraliste de "la linguistique du système" qui pointe l'étude des mots et leurs rapports dans la

²⁰⁵ N. CHETCUTI et L. GRECO, *La face cachée du langage, langage et pouvoir des normes*, Paris, Sorbonne Nouvelle, 2012, p.11.

langue en tant que système clos et qui exclut tout ce qui relève de la parole et de l'action. C'est pourquoi les catégories du genre ont été approchées d'un point de vue ontologique, "décontextualisées" de tout ce qui est extralinguistique. Dans un deuxième temps, une "approche praxéologique et performative" a pris le relais et a permis de repenser la catégorisation du genre à partir d'une analyse plus centrée sur les pratiques langagières des hommes et des femmes.

(1) Langage et sexisme

Les études statistiques de William Labov²⁰⁶ et Peter Trudgill²⁰⁷ sont d'un grand apport pour expliquer que la différence entre un parler féminin et un parler masculin est due, essentiellement, à cette « ambition sociale » de la femme qui, à cause de son statut inférieur, tend, par un langage plus normé, par des formes linguistiques de prestige et par l'utilisation excessive du « modèle dominant » à atteindre une classe au-dessus de la sienne.

Maurice Godelier dans son étude des Baruya de Nouvelle-Guinée, a montré que les hommes sont initiés à parler une langue secrète en monopolisant ainsi certains savoirs que ni la femme, ni les enfants ne sont capables de saisir et cela se traduit dans le langage par un code, un langage secret. Godelier a donné l'exemple du mot « wuopai » (patates douces) qui est remplacé par un autre terme au cours de la conversation entre hommes et que les femmes, en l'entendant, ne peuvent en déduire le sens. Ce qui fait que « *la langue commune, la langue dominante est avant tout celle des hommes, ce qui explique que la langue des femmes soit perçue comme déviante par rapport à la langue* »²⁰⁸.

Le problème, ici, n'est pas, seulement, de créer une langue chiffrée, marquée comme territoire purement masculin, mais c'est surtout le fait d'avoir ce

²⁰⁶ Cf. W. LABOV, *The Social Stratification of English in New York City*, Washington, D.C.: Center for Applied Linguistics, 1966.

²⁰⁷ P. TRUDGILL, *Language in society*, Cambridge University Press, 1972.

²⁰⁸ M. YAGUELLO, *Les mots et les femmes*, Payot, 1978, p.10.

sentiment vicieux de supériorité et d'avoir entre les mains le pouvoir de "reproduction", non uniquement d'un langage mais aussi des rapports sociaux et des places des individus dans la société. Chez les Baruya, comme le mentionne M. Godelier, « *au cœur de cet usage du langage, il y a une représentation, il y a une théorie, pas seulement une façon de parler mais une façon de penser, une façon de poser des problèmes, d'interpréter le monde* »²⁰⁹.

Afin d'avoir un pouvoir absolu, les hommes procèdent par principe d'exclusion des femmes et de tout ce qui est féminin de leur "propre langue" et à leur imposer, ainsi, des tabous linguistiques et des grilles à ne pas franchir. C'est dans cet esprit que les premières recherches avaient, comme point commun, l'analyse de la variation linguistique et la différenciation sexuelle en se basant sur le statut inférieur des femmes.

(2) Les prohibitions linguistiques²¹⁰

La chose proscrite, le tabou, dans son acception générale, synonyme de l'Interdit, fonctionne aussi comme un conservateur et un régulateur dans les "sociétés primitives" ; il se présente parfois, drapé, sous forme de fresque pleine d'hypocrisie et d'euphémisme dans les sociétés modernes. Si Flora Kraus et Théodore Reik ont essayé d'approcher le sujet des tabous linguistiques d'un point de vue psychanalytique des sociétés primitives où le tabou pousse les femmes à utiliser « *une langue détournée* »²¹¹ pour parler de ce qui est interdit par la société, l'euphémisme, dans les sociétés modernes, n'est qu'une autre

²⁰⁹ M. GODELIER, « Pouvoir et Langage, Réflexions sur les paradigmes et les paradoxes de la légitimité des rapports de domination et d'oppression », in *Communications* 28, 1978, p.22.

²¹⁰ Pour ce sous chapitre, nous emboîtons le pas à GHANEM CHENTLI Cherifa. Cf. *Analyse de discours : l'opposition masculin /féminin à travers une émission radiophonique d'Alger chaîne trois. Le cas de l'alternance codique*, thèse de Magister, Université de Constantine, 2010. Nous lui empruntons bien des notions, car elles répondent à nos exigences méthodologiques et se révèlent efficaces.

²¹¹ C. GHANEM CHENTLI, op.cit. p.24.

facette pour parler autrement de tout ce qui relève de l'obscène comme l'érotique, le scatologique, et tout ce qui est connoté péjorativement.

Selon Reik, euphémisme ou tabou linguistique touche plus les femmes que les hommes pour la raison que ces dernières refusent les thèmes relevant de la sexualité et des fonctions corporelles. Mais ce n'est pas toujours le cas, car chez les hommes se manifestent, également, des formes d'euphémisme à travers leur argot et notamment l'argot sexuel ; et selon Otto Jespersen «*la langue "forte" et l'usage de l'argot font partie des caractéristiques sexuelles secondaires des hommes* »²¹².

Ce genre de plaisanterie ou le mot d'esprit obscène, se présentant dans la société sous forme de "folklore sexuel" qui comporte des blagues, des contes, des proverbes, des récits etc., affiche à la fois une humiliation vis-à-vis de la femme et l'incapacité même des "autorités" à maîtriser ce genre de violence, à réprimer et à sanctionner cette parole qui est une véritable infraction de la morale et de l'ordre social. Jespersen considère le registre masculin, riche d'expressions obscènes, comme étant le reflet de leur nature mâle et donc une façon de mettre en valeur leur virilité et leur dominance. Par ailleurs, il donne le mérite aux femmes pour le "maintien de la langue pure" ; mais, pour lui, ce sont les hommes qui la maintiennent en vie grâce à la liberté d'usage, donc au néologisme.

Cependant, il est à remarquer que les tabous linguistiques sont étroitement liés aux mœurs et à l'évolution de la société ou des groupes sociaux. Affirmer, en tant que vérité absolue, que "la langue forte" et «*l'utilisation de l'argot sont des caractéristiques langagières propres à l'homme fait défaut puisqu'avec les bouleversements sociaux qui ont touché l'occident dans la fin des années soixante (surtout avec les événements de mai 68), et dont l'écho a pu atteindre même les sociétés jusqu'à présent considérées comme conservatrices, le monde assiste à cette volonté des femmes de liberté et de casser tous les*

²¹² C. GHANEM CHENTLI, op.cit. p. 25.

tabous »²¹³. Cette révolution qui se manifeste à tous les niveaux, se traduit, également, par l'emploi des termes tabous autrefois réservés au masculin.

Nous considérons que le tabou, sous ses différentes formes, dépend du moment et du lieu ; ce qui est permis dans un tel endroit, à un tel moment, ne l'est pas dans un autre endroit ou à un autre moment. Tout cela reste relatif et évolue avec l'évolution des sociétés et des mentalités.

(3) Langage et convenance

Parmi d'autres stéréotypes qui ont entaché les recherches pour longtemps, nous avons cette forme de retenue inhérente au discours féminin, disons cette politesse²¹⁴ qui est considérée comme la caractéristique, par excellence, des femmes. Ainsi « les femmes sont censées être plus polies que les hommes », autrement dit, elles n'ont pas le droit de demander ce qu'elles désirent réellement ou de dire ce qu'elles pensent franchement. La politesse de leur propos est une sorte de conformisme qui les place dans des valeurs sûres, par crainte de la perte de tout repère, d'écart par rapport à la normalité sociale créée de toute pièce par le mâle qui détient le pouvoir. La politesse est expression d'une soumission sécurisante.

Et pourtant, la politesse des femmes n'est pas un vilain défaut qui cache une personnalité faible qui, pour avoir ou réaliser ses objectifs, doit prier et supplier ; au contraire, c'est une qualité qui émane d'une personne généreuse, compréhensive, intelligente et qui prend en considération l'Autre. En plus, cette forme d'atténuation n'est pas propre qu'aux femmes, les hommes aussi sont polis dans des contextes précis, comme les femmes ne le sont pas dans des contextes aussi précis. La politesse est un trait culturel qui varie d'un homme à une femme et d'une structure sociale à une autre.

²¹³ Ibid. p. 24.

²¹⁴ C. GHANEM CHENTLI, op.cit. p. 26.

(4) Le bavardage des femmes

Comme dernier caractère attribué au parler féminin, des études sociolinguistiques citent le bavardage comme spécialité féminine. Si « *le contrôle de la parole est lié au pouvoir* » comme le confirme Yaguello²¹⁵, les femmes essaient de s'exprimer et de compenser cette frustration par un " bavardage excessif". Autant que les femmes sont disqualifiées des activités publiques, autant elles sont privées de discuter et d'accéder à un discours plus fonctionnel. Cela ne fait qu'encourager ce "bavardage futile" dont elles sont taxées. C'est dans ce sens qu'Aebischer²¹⁶ constate, dans son travail, qu'un grand nombre de personnes considèrent que le seul parler, que peut avoir une femme, est le bavardage; un parler qui manquerait de contenu et qui s'inscrirait dans le domaine des verbiages et des sujets sans intérêt.

Si les femmes adoptent un parler limité pour ne pas dire inférieur à celui des hommes, c'est parce qu'elles n'étaient impliquées que dans des activités qui mettent les intérêts des autres avant les leurs. Face à un discours masculin, taxé de formalisme, de précision, voire de rigidité qui reflète sa dominance et son égoïsme, l'affectivité et la compassion dans le langage féminin implique, ainsi, un plaisir de vivre et non pas une subordination et une souffrance ; question que les hommes ont du mal à comprendre.

De ce fait, cette vision politique et asociale du féminin est fautive dans la mesure où les valeurs qui se forment dans l'expérience compassionnelle sont des valeurs altruistes et non pas individuelles. Ce qui laisse dire que l'idée de l'altérité implique celle de la responsabilité ; la femme n'est pas seulement cet être émotionnel et subordonné mais elle est aussi, par sa nature féminine, responsable de l'autre avant qu'elle ne soit responsable d'elle-même.

²¹⁵ M. YAGUELLO, op.cit. p. 26.

²¹⁶ C. GHANEM CHENTLI, op.cit. p. 24.

Incontestablement, et dans une nouvelle situation où les rôles sociaux, prédéfinis auparavant, ont subi des modifications radicales en faveur des femmes, il est devenu insignifiant de parler du statut inférieur des femmes, de leur émancipation, de la tutelle masculine du moment où elles ont pris leur destin en main. De plus en plus actives, elles se sentent de plus en plus à l'aise, plus libres et jouissent de mieux en mieux de leur vie sociale ; de là, au lieu de parler d'un style masculin et d'un style féminin, les femmes commencent à parler un langage intermittent, mêlé de tournures masculines à la limite de l'androgynie.

Le plus important est que ce langage est adopté aussi par des hommes qui ont dépassé de loin le crédo viril propre au masculin. Nous remarquons même qu'au sein d'une société moins patriarcale où les tâches sont partagées entre homme et femme, les jeunes intellectuels trouvent du plaisir à accomplir des tâches ménagères, à prendre soin de leurs enfants et à ne plus être des pères autoritaires. Ces hommes "antisexistes" s'approprient, de plus en plus, un langage compatissant, centré sur l'affectivité et la tendresse et qui est désigné en tant que parole de femmes.

b) Genre et Analyse Conversationnelle

Si selon Claude Lévi-Strauss, « *la société primitive se veut, se rêve stable et constamment égale à elle-même ; la société développée se situe consciemment dans un devenir historique, elle croit au changement et au progrès* »²¹⁷, il reste plus méthodique d'étudier la variable du sexe par rapport à d'autres facteurs socioéconomiques dans une société moderne, hétérogène et ouverte à de perpétuels changements linguistiques parmi d'autres. Toutefois pour le cas qui nous concerne, comme nous le verrons dans la partie II de ce travail, les paramètres suivants semblent fonctionner comme des simulations qui restituent un paysage aux contours flous. En effet, pour ne pas être prisonnière

²¹⁷ C. Lévi-Strauss cité par M. Yaguello, op.cit., p. 37.

des préjugés et des stéréotypes, qui peuvent dérouter toute recherche, la prise en considération de l'âge, la classe sociale, le niveau d'instruction et le domaine d'activité s'avèrent nécessaire comme le confirme Yaguello : « *de l'interaction de ces variables émergeront des registres masculin et féminin qu'il ne faudra pas confondre avec les stéréotypes sociaux qui n'ont que trop tendance à occulter la réalité* »²¹⁸. Ainsi, la différenciation linguistique entre parler masculin et parler féminin, en tant qu'objet de recherche, est étroitement liée aux contextes conversationnel et social car plusieurs éléments entrent en situation de communication et constituent les fondements de l'interaction verbale.

Cette dernière fait, à son tour, partie intégrante d'un champ plus large à savoir la communication avec toutes ses composantes verbales et non verbales. A côté du code linguistique, se trouve le code de la mimique et du gestuel qui permettent de mieux analyser et d'établir des corrélations entre tous les traits favorisant la distinction sexuelle soit au niveau "naturel" soit au niveau "culturel". Les parlars masculin et féminin, dans ce cas, sont définis plutôt comme des comportements langagiers et non comme de simples énoncés. Ce comportement langagier a tendance à être varié et modelable, voir construit selon les différentes situations de communication et les différentes interactions verbales.

(1) La conversation : une dominance et une différence culturelle

Dans cette perspective, des recherches se sont focalisées sur la question de savoir si la conversation avait un genre et comment elle pouvait en avoir un. Parmi ceux qui ont proposé une théorie globale figure, en premier lieu, Deborah Tannen qui confirme que la conversation est un phénomène qui diffère selon que l'on a affaire aux hommes ou aux femmes. Elle relie cette différence

²¹⁸ C. LÉVI-STRAUSS cité par M. YAGUELLO, op.cit. p. 38.

aux objectifs dessinés par chacun lors de la conversation ; ainsi, pour les hommes : « *les conversations sont des négociations dans lesquelles les gens cherchent à avoir le dessus et à le conserver, et se protègent des tentatives des autres pour les renverser et les écarter. La vie est donc une lutte, un combat pour préserver l'indépendance et éviter l'échec* »²¹⁹. Par contre pour les femmes : « *les conversations sont orientées vers l'intimité, les personnes essayant à la fois de chercher et de donner confirmation et soutien, et d'atteindre le consensus. (Les femmes) essaient de se protéger des tentatives des autres pour les repousser* »²²⁰.

Ce style conversationnel différent revient à une socialisation aussi différente des deux sexes et de leurs rôles socioéconomiques distincts dans la société. De ce fait, les hommes et les femmes ont des orientations et des motivations propres à chacun et qui se répercutent au niveau conversationnel. Ainsi, selon ce point de vue, « *pour la plupart des femmes, le langage de la conversation est avant tout un langage de rapport : une manière d'établir des connexions et de négocier des relations [...] pour la plupart des hommes, la conversation est avant tout un moyen de préserver l'indépendance, de négocier et de maintenir le statut dans un ordre social hiérarchique.* »²²¹

Robin Lakoff²²², ayant donné le coup d'envoi du programme de recherche sur "genre et discours" en 1973, affirme que le langage des hommes peut être distingué du langage des femmes par des aspects formels c'est-à-dire par des structures différentes de choix lexicaux. Le discours masculin se construit sur "l'aspect communicatif du langage" alors que dans le langage féminin domine "l'aspect méta-communicatif et interpersonnel". Autrement dit, l'homme se placerait du côté de l'action alors que la femme entache son discours de son propre ego. Les hommes cherchent, ainsi, à travers leurs discours à transmettre

²¹⁹ D. TANNEN, *You Just Don't Understand: Women and Men in Conversation*, Ballantine Books, 1991, pp. 24-25.

²²⁰ Ibidem.

²²¹ Ibid. p.77.

²²² Cf. *Language in Society*, Cambridge University Press, 1973.

des informations et leurs conversations se situent plutôt dans un cadre formel. Les femmes, quant à elles, préfèrent par les conversations les propos intimes et cherchent à tisser des "liens de solidarité". Ce qui fait que les conversations d'hommes sont qualifiées de formelles, d'objectives et de rationnelles ; tandis que celles des femmes sont informelles et basées sur le subjectif et l'émotionnel.

En plus, il a été observé que les femmes utilisent plus "les questions tags" (par exemple : n'est-ce pas ? à la fin de la phrase) dans leurs énoncés que les hommes, que les femmes posent plus de questions pour "chercher de l'information" en réponses aux thèmes introduits par les hommes dans la conversation et surtout que les hommes interrompent souvent les femmes et non pas l'inverse.

(2) La conversation : un phénomène interactionnel

Le sens d'un énoncé ne peut être significatif, en tant qu'action conversationnelle, sauf si, à côté de son caractère formel, son contexte situationnel est aussi à analyser. Par exemple, « les questions tags », à partir desquelles la femme essaie de gagner « l'approbation sociale », n'ont pas toutes la même sorte d'action conversationnelle.

C'est ce que Robin Lakoff²²³, contrairement à d'autres chercheurs, confirme lorsqu'il reconnaît la complexité de la variation contextuelle de ces questions. Il distingue entre différents contextes dans lesquels une question est utilisée ; cette dernière peut être une façon de rechercher une information et clarifier un fait, une invitation à dire encore plus sur le sujet et une façon de pousser l'autre à agir ou c'est une question tag qui sert à obtenir une confirmation d'opinion.

²²³ L'ouvrage en langue française qui rapproche ce linguiste américain du lecteur francophone reste Georges KLEIBER, *La sémantique du prototype*, Paris, PUF, 1990.

Un autre point, constituant un élément fondamental au cours de l'interaction verbale, concerne la perception et le rapport de places instauré entre les interlocuteurs. Dans un premier temps, les identités des acteurs de la conversation, qui revêtent une coloration spécifique selon leur genre, activent les représentations stéréotypées de la catégorie de sexe fixées préalablement. Ce cadre de référence sexué participe à la construction des identités pendant les interactions verbales. L'identité du genre, en tant qu'image préétablie, peut être une base sur laquelle se construisent et se modifient les autres identités. Elle peut aussi influencer à divers degrés la perception de l'auditoire ainsi que le déroulement de l'interaction elle-même.

En outre, le rapport de places des intervenants participe fortement à déterminer la spécificité de chaque interaction dans la mesure où la notion de « *rapport indique que les positions prises par les individus dans une relation ne sont pas indépendantes et juxtaposées, mais qu'il existe entre elles un lien et un ajustement mutuels* »²²⁴. Présentée de la sorte, la notion de relation signifie un processus dynamique qui modifie en permanence les deux pôles de la communication. D'un autre côté, la «notion de "place" indique un positionnement dans une topologie relationnelle» et elle est «reliée à celles, plus anciennes, de "statut" et de "rôle"».

Dans cette perspective, le rapport de place qui détermine et structure l'interaction, dépend des contextes situationnels où il peut passer d'un rapport symétrique ou asymétrique à un rapport de complémentarité. De ce fait, puisque l'identité des interactants varie selon le contexte et les statuts social et interactionnel, nous ne pouvons évoquer la différence langagière entre les hommes et les femmes que par rapport à des données contextuelles.

Ainsi, en tant que phénomène interactionnel, l'étude de la conversation doit dépasser les analyses décontextualisantes pour examiner des conversations où le langage est mis en œuvre dans des contextes différents.

²²⁴ E. MARC, D. PICARD, *Relations et communications interpersonnelles*, Paris, Dunod, 2008, p. 33.

(3) La conversation : une identité et une présentation de soi

L'interaction est, selon K. Orecchioni, « *le lieu d'une activité collective de production du sens, activité qui implique la mise en œuvre de négociations explicites ou implicites qui peuvent aboutir ou échouer* »²²⁵. Elle dépasse le premier sens qui lui est accordé à savoir celui d'une suite de tours de parole régie par des règles d'alternance et de cohérence, et constitue ainsi un espace de rencontre où les interactants négocient leur place et leurs idées tout en négociant leur image, leur façon d'être et leur façon de paraître. En effet, « *tout au long du déroulement d'un échange communicatif quelconque, les différents participants, [...] des interactants exercent sur les autres un réseau d'influence mutuelle* » dans la mesure où « *parler, c'est échanger et c'est changer en échangeant* »²²⁶. L'interaction est un contexte précis, un face à face où les intervenants construisent mutuellement leurs identités qui ne sont plus des données fixes et préexistantes mais plutôt des identités délibérées et construites lors de l'échange verbal. Tout cela nous permet de dire que l'interaction est un processus, une dynamique et une identité en perpétuel mouvement.

Cette réciprocité interactionnelle impose une reconstruction permanente de l'ethos langagier. De ce fait, « *les mécanismes d'ajustement des comportements mutuels* »²²⁷ s'avèrent primordiaux dans les "négociations conversationnelles" dans le cas du désaccord ou de la divergence. S'inspirant de K. Orecchioni, Amossy présente trois cas de figure que comprend l'interaction. Il y a d'abord les cas où il y a assentiment et démarche pleinement collaborative où le locuteur projette une image de soi que son interlocuteur accepte et confirme. Il

²²⁵ C. KERBRAT-ORECCHIONI, *Les interactions verbales* t. I, Paris, A. Colin, 1990, p.28-29.

²²⁶ Ibidem.

²²⁷ C. KERBRAT-ORECCHIONI, *Les actes de langage dans le discours, Théorie et Fonctionnement*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 94.

y a aussi des cas où il y a désaccord plus au moins flagrant et tentative commune de le surmonter. L'image projetée est remise en question et le locuteur s'efforce de la faire accepter de la part de son auditoire tout en apportant des remaniements et des réajustements. Enfin, il y a « *les cas où prévaut l'antagonisme sans recherche d'accord, [...] il y a alors antagonisme ou échange antagonique* »²²⁸. L'image de soi présentée, ici, est rejetée et attaquée de la part de l'interlocuteur et face à cette reconnaissance négative, le locuteur de son côté ne fournit aucun effort pour mettre en œuvre une conciliation.

Au cours de l'interaction, l'ethos est une gestion collective, la présentation de soi contestée ou consensuelle construit une identité qui autorise le bon fonctionnement de l'interaction. Toute personne, que ce soit homme ou femme, face à un ensemble d'interlocuteurs, adopte certains comportements langagiers propres et adéquats à des situations interactionnelles aussi propres et adéquates.

L'image de soi ou l'ethos discursif, qui se construit selon des interactions et des contextes bien définis, ne peut, en définitive, qu'être une donnée en perpétuel changement. Considérer ainsi la différence entre un langage féminin et un langage masculin hors-contexte communicationnel, ne peut qu'être une étude qui s'insère dans tout ce qui relève du stéréotypage.

(4) La conversation : une déterritorialisation du genre

A partir de la formule célèbre de Judith Butler « *le genre est une stylisation répétitive du corps* », plusieurs chercheurs et universitaires ont adopté le concept « performatif » qui consiste à considérer le genre à travers la qualité répétitive des actes langagiers. Cette notion de performativité trouve son origine dans les travaux de J. L Austin ²²⁹ qui désigne par « performance » la classe des

²²⁸ R. AMOSSY, *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*, Paris, PUF, 2010, pp. 132-133.

²²⁹ J. L AUSTIN, *Quand dire, c'est faire* Traduction et introduction de G. Lane, Paris, Seuil, 1971.

propositions qui ne décrit pas les états de choses préexistants mais plutôt les actualise ; par exemple dire « je m'excuse » performe l'acte de s'excuser. Dans le cas de la performativité du genre, le langage est considéré, alors, comme un moyen de performer la féminité et la masculinité de la personne, et cela depuis la prononciation jusqu'à la sélection et la construction de tous les codes.

II. Etre femme dans le contexte marocain

Nous approchons le concept de l'ethos féminin marocain en tant que mouvement social pris en charge par la société civile. En fait, un mouvement social, que ce soit féminin ou autre, est défini généralement comme étant « *une action collective en faveur d'une cause matérielle ou immatérielle qui a pour objectif de transformer l'ordre social existant* »²³⁰. Au Maroc, le mouvement féminin s'acharne encore et encore pour la mobilisation et l'intégration des femmes sur tous les plans, que ce soit économique, social ou politique. Et cela malgré la perception et l'imaginaire social qui entachent et entravent, dans la plupart des cas, l'émancipation de la femme marocaine. En effet, nous remarquons que notre royaume a connu, depuis plus d'une décennie, une vague de changements qui se disent en faveur des femmes marocaines avec la nouvelle Modawana de 2004 et une nouvelle constitution en 2011. Or, et même si ce mouvement a réussi à ôter quelques acquis, les droits de la femme marocaine basculent encore, d'une manière abusive, entre la théorie et la pratique. Dans ce sens, nous aborderons d'abord, le mouvement féminin marocain à partir de sa naissance et sa structuration ; et par la suite, nous essayerons de voir ses acquis et limites.

²³⁰ E. Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Collection « Repères sociologie », La Découverte, Paris, 2005, P. 6 ;

1. Les structures féminines au Maroc : naissance et évolution

Le mouvement féminin au Maroc s'affirme comme « *l'ensemble des efforts organisés dans le cadre d'associations et d'organismes dont s'occupent les femmes, qu'elles dirigent, et dont elles orientent l'action en vue de défendre les droits de la femme et l'amélioration de sa condition, et tout ce qui a trait à ses intérêts comme les questions domestiques et familiales, l'enseignement, le travail, la politique* ». ²³¹ D'après cette "autodéfinition" (donnée par le mouvement féminin lui-même), nous remarquons que le mouvement féminin au Maroc, vise à lutter contre l'infériorisation des femmes par l'amélioration de leurs statuts personnel et social, et cela à travers la sensibilisation et la mobilisation de l'opinion publique contre la discrimination féminine. Ainsi, la protection et la promotion des droits humains des femmes tels universellement connus, s'affichent comme la mission principale de ce mouvement social. Dans ce sens, la militance féministe s'articule et s'organise autour de quatre actions capitales à savoir le "plaidoyer", le "reporting", le "renforcement des capacités" et le "réseautage" afin de mettre en avant la cause féminine. Au Maroc, nous constatons que ce mouvement se manifeste principalement à travers une structure associative et politique qui s'est développée au cours de ces dernières années. Dans l'histoire du Maroc ²³², ce mouvement en comparaison avec les autres mouvements maghrébins (Algérie et Tunisie) se voit lent et timide. En effet, ce dernier a connu au cours du XX^{ème} siècle une évolution floue reflétant une réalité fragmentée avant qu'elle prenne une forme organisée à partir des années 80. Ainsi, la mouvance féminine se décompose en plusieurs structures qui ont en commun la défense de la cause des femmes marocaines. De ce fait, nous

²³¹ Cf. « Définition du mouvement féministe au Maroc » *Afaq*, n° 1, 1993, p.102, en arabe.

²³² Hayat ZIRARI, *Droits des femmes au Maroc : bilan et perspectives*, Thème Société, Couverture Maroc, 2010.

trouvons la structure politique qui milite et s'engage dans la mouvance politique comme les syndicats et les partis politiques. La structure associative quant à elle, vise à revendiquer l'égalité entre les hommes et les femmes. De même, cette mouvance s'étend à d'autres structures plus larges comme la structure de recherche à titre d'exemple. Dans ce cadre, nous présentons un bref aperçu qui synthétise l'évolution de ce mouvement au Maroc et cela à travers trois périodes à savoir l'ère coloniale, l'ère postcoloniale et l'ère actuelle.

a) L'ère coloniale : naissance et émergence

Les premières revendications des femmes pour leurs droits remontent aux années 40 dans le sillage du mouvement national de libération. Il s'agit d'une période où le pays a connu une forte montée de revendication de son indépendance. Ainsi, en 1944 des sections féminines ont été organisées par le Parti de l'Istiqlal d'où la naissance de l'Union des Femmes au Maroc, liée au parti communiste. En 1947, le Parti Démocratique pour l'Indépendance a créé l'association des *Sœurs de la Pureté* « Akhawat Assafa ». Ces deux structures représentent les premières expressions et formes féminines à l'époque. Cependant, influencées par la vision réformiste ou marxiste, ces organisations ont été amenées à militer, prioritairement, pour la cause de l'indépendance ; et du coup leur engagement était orienté vers le travail social et caritatif.

Or, cela n'empêche pas l'association des « Akhawat Assafa » de briser ce cadre restreint tracé par l'idéologie réformiste et marquer le début d'une véritable mouvance féminine dans l'histoire du Maroc. En effet, cette association avait pris la princesse Lalla Aicha comme exemple de la femme marocaine et elle adopta une charte de réforme qui vise à mettre en question le statut de la femme marocaine. En plus, et pour la première fois, les oulémas ont été interpellés sur des questions sensibles en matière de droit. Ainsi, les questions posées concernaient le témoignage des femmes dans le droit musulman, leur privation d'assister à toutes les manifestations religieuses, le droit de répudier dont dispose

l'homme et bien d'autres sujets où le droit de la femme est marginalisé par rapport à celui de l'homme.

Notons que ces questions, considérées comme subversives, sont reprises et enrichies par les différentes générations du mouvement féminin.

b) L'ère postcoloniale : émancipation et restriction

Cette période postindépendance se caractérise toujours par la prédominance de l'idéologie réformatrice vis-à-vis du changement du statut de la femme marocaine. Et même, lorsque l'Etat constitue la « Modawana », elle maintient l'inégalité entre le statut féminin et le statut masculin. Cette discrimination se concrétise par la séparation des espaces publics entre féminin et masculin et qui figure dans les programmes scolaires, les textes de lois etc.

Par ailleurs, c'est à partir de l'indépendance que le débat autour du statut personnel s'est imposé à la vie politique. En fait, la première structure associative remonte aux années 50 où « *l'influence du discours nationaliste et l'idéologie réformatrice salafite ont permis l'émergence d'autres associations féminines telle que l'association Mnassat en 1956 et le foyer de la jeune marocaine en 1957* »²³³. L'objectif, dans ce cadre, était orienté vers l'action sociale : la bienfaisance, l'éducation et l'apprentissage ; cependant la notion d'égalité entre les genres n'était pas encore évoquée. En 1962, avec une constitution qui établit l'égalité politique entre les genres, d'autres associations sont apparues comme Women's Club et Trencentry Foundation. Ces dernières se distinguent par leur caractère élitiste et cosmopolite puisque c'est une minorité de femmes marocaines et européennes qui les composent. En 1969, un féminisme

²³³ M. SGHIR JANAR, « Emergence de la société civile au Maroc : le cas du mouvement associatif féminin », in : *Développement démocratique et action associative au Maroc*, Rabat, Droits et Démocratie / espace Associatif, 2004.

d'état a vu le jour avec la création officielle de l'Association Union Nationales des Femmes Marocaines (UNFM).

Et ce n'est qu'à partir des années 70 que le féminisme, institutionnalisé en tant que section féminine dans les partis politiques, commence à revendiquer de plus en plus l'égalité des sexes, l'interdiction de la polygamie et la lutte contre l'exploitation des femmes. C'est aussi la période où d'autres associations d'ordre professionnel ont vu le jour. Par exemple, nous pouvons citer la création de l'association des Femmes à Carrière Libérales en 1976 ; suivie de l'Union des Femmes Universitaires en 1979 et de la Ligue des Femmes Fonctionnaires du secteur public et semi-public en 1980.

c) L'ère actuelle : émergence des associations féministes

C'est à partir de 1985, que les associations féministes ont connu un essor rapide et dès lors, leur objectif est le Droit des femmes. Ainsi, passant d'une phase descriptive de la condition féminine à une action défensive, elles s'imposent par la suite en tant que mouvement autonome, indépendant des organisations syndicales et partisans.

Dans cet esprit d'émergence, nous citons l'exemple de deux associations à savoir l'Association Démocratique des Femmes Marocaines (ADFM), née à partir de la structure femme du Parti du Progrès et du Socialisme (PPS) en 1985. Juste après, d'autres mouvances d'extrême gauche ont vu le jour comme l'Organisation de l'Action Démocratique Populaire (ONADEP). Cette dernière a créé en Mars 1987 l'Union de l'Action Féminine (UAF) et qui est une association féministe à revendications plus radicales.

Plus tard, d'autres associations ont suivi comme l'AMDF (Association Marocaine des Femmes Progressistes), la Ligue Démocratique des Droits des Femmes (1993) et l'Association Jossur-Forum des Femmes Marocaines (1995).

Actuellement, le Maroc se trouve avec plus de soixante-dix structures féminines entre associations, coalition et réseaux qui militent en faveur de la

cause féminine. Ainsi, la mobilisation des ONG au Maroc a permis d'ouvrir des chantiers importants de réforme des lois en influençant l'ordre des choses et en participant au changement à travers des propositions et des alternatives.

2. Le féminisme au Maroc : avancées et limites

Ce mouvement, en tant qu'entité active de la société civile, a réussi, ces dernières années, à endiguer certaines formes de discrimination. Aussi a-t-il réussi à réaliser quelques acquis par l'intégration de la femme marocaine dans plusieurs domaines, considérés auparavant comme des espaces exclusivement masculins. Bien que nous parlions d'un changement et d'une amélioration de la condition féminine au Maroc, l'accès des femmes à des espaces publics demeure limité et conditionné notamment lorsque nous évoquons des postes de décision et de pouvoir.

a) Sur le plan juridique

Le statut juridique de la femme marocaine a subi des modifications plus ou moins importantes en sa faveur. Ainsi par la révision du code du Commerce en 1995, la femme mariée n'a plus besoin de l'autorisation de son mari pour exercer une activité commerciale. De même, pour la femme active, le code du Travail a adopté, pour la première fois en 2003, un principe qui met en relief toutes sortes de discrimination portant préjudice aux femmes dans le cadre professionnel. Cela concerne l'embauche et les conditions du travail comme les tâches à réaliser, les avantages sociaux, sans oublier que le harcèlement sexuel est reconnu, cette fois-ci, au moins comme une "faute grave".

En outre, la révision du code de la nationalité a conféré aux marocaines, mariées à certains étrangers, le droit de transmettre leur nationalité à

leurs enfants même si, par rapport aux hommes, ces femmes n'ont pas le droit, selon l'article 10, d'octroyer leur nationalité à leurs époux étrangers.

D'ailleurs, l'introduction de principaux changements du code de la famille par le Roi Mohamed VI devant le Parlement en octobre 2003, et qui a été adopté en Janvier 2004, a permis de revoir la situation et les droits de la femme au sein de l'espace familial. Reconsidérer ainsi la femme en tant que pilier de la famille marocaine place résolument cette dernière aux rangs des responsables et des personnes qui peuvent décider de leurs vies personnelle et conjugale. Ceci se reflète au niveau de plusieurs changements comme l'égalité et la coresponsabilité des époux, la règle de la "wilaya" qui donnait le droit à un tuteur mâle de sa famille d'interdire ou d'autoriser son mariage. De plus, le changement qui a touché la réglementation du divorce a mis en place un nouveau code qui vise à limiter les abus exercés par l'époux et son droit à la répudiation. Depuis, toutes les procédures de la dissolution de ce lien conjugal sont soumises à des tentatives de réconciliation et le divorce doit être prononcé dans un délai ne dépassant pas six mois.

Un autre élément qui s'avère important, dans ce processus de lutte et de changement en faveur des femmes, est la nouvelle constitution adoptée par référendum le premier juillet 2011 où le Maroc affirme qu'il "s'engage à bannir et combattre toute discrimination à l'encontre de quiconque en raison de sexe" (préambule de la constitution). Plus encore, la substitution du nom de "femme" par la notion de "citoyenne" confirme cette reconnaissance d'un statut social qui se veut au même pied d'égalité avec celui de l'homme. Cette citoyenneté reconnue à la femme fait d'elle un individu à part entière, indépendant et responsable de tous ses actes comme c'est mentionné dans l'article 38 qui stipule que "tous les citoyennes et les citoyens contribuent à la défense de la Patrie et de son intégrité territoriale contre toute agression ou menace". La gente féminine marocaine, dans ce cas, est reconnue finalement en tant qu' "être sujet" capable d'agir et de réagir sans avoir recours à la tutelle masculine.

Sauf que les formes discriminatoires juridiques persistent encore dans la sphère juridique marocaine. D'après un rapport qu'ont publié trente-huit associations, chapeautées par l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM) en 2015 et où elles soulignent les efforts fournis par le gouvernement en matière d'incrimination ; des discriminations persistent encore, comme le harcèlement sexuel, la violence conjugale physique et d'autres formes de violences relatives au sexe.

b) Sur le plan religieux

Au niveau de la religion, régulée, auparavant, exclusivement par l'homme, nous remarquons que depuis 2003, et à l'occasion du mois de Ramadan, une femme est désignée afin de prononcer un cours devant Roi Mohamed VI dans le cadre des Causeries Religieuses Hassaniennes. Même si, au début, ces interventions touchaient essentiellement la question féminine, la thématique s'est élargie par la suite pour atteindre des thématiques d'ordre sociétal encore plus larges. Par ailleurs, en répondant aux attentes féministes, le ministère des Habous et des affaires islamiques a programmé depuis 2005 des sessions de formation de 50 Mourchidates dont la mission principale est d'assurer l'orientation, l'encadrement, l'information et la sensibilisation religieuse. Dans la mosquée, leur rôle est aussi de contribuer à l'activité culturelle, sociale et religieuse.

Cependant, cette reconnaissance et ce droit donné aux femmes est une autre forme de dépendance dans la mesure où la femme est sollicitée dans des fonctions qui relèvent de l'assistance soit sociale ou religieuse. Cette insertion des femmes marocaines dans le cadre religieux rejoint le cas des femmes devenues prêtres anglicanes lorsque cela devint possible en 1994. Cette tentative d'intégration est *«plutôt une division interne du travail entre prêtres hommes et prêtres femmes, où les hommes se sont occupés de ces tâches langagières qui demandent des performances publics d'autorité, comme prêcher et ouvrir les*

*sessions/réunions paroissiales alors que les femmes se sont spécialisées dans des tâches langagières liées aux soins paroissiaux comme reconforter et conseiller les paroissiens »*²³⁴.

Quant au contexte marocain, la situation des "Mourchidates" se rapproche de celles des prêtresses anglicanes du moment où ces femmes étaient intégrées spécifiquement pour leur langage et leurs qualités féminines. Dans cet espace public, la compassion, dite féminine, est plus sollicitée que d'autres compétences professionnelles. En plus, la division entre les missions accordées à l'homme et celles rattachées à la femme « *quoique leur différence puissent être valorisante en théorie, elle ne fait pas avancer leur carrière en pratique* »²³⁵. La considération de la femme selon sa nature féminine est omniprésente même lorsque la société tend à être juste et reconnaître la valeur féminine.

c) Sur le plan politique

Le champ politique marocain a connu, à l'encontre de la religion, une présence plus ancienne des femmes. En fait, la femme marocaine a marqué sa participation politique depuis le début du protectorat par sa résistance active. Malika Fassi (parente d'Allal El Fassi, leader du Parti de l'Istiqlal) est l'exemple par excellence de cette catégorie de femmes qui était parmi les signataires du "Manifeste de l'Indépendance" en 1944. Cependant, après l'indépendance, et quoique la constitution de 1962 concède aux femmes certains droits politiques, aucune femme n'a pu accéder au gouvernement. Il a fallu attendre l'année 1993 pour que le Maroc connaisse une rupture dans ce domaine par l'élection de deux femmes au sein du Parlement ; et ce n'est qu'en 2003 que la participation politique de la femme a pris son vrai sens. C'est l'année de l'adoption du quota consensuel sur la base d'une liste nationale réservant 30 sièges parlementaires

²³⁴ D. CAMERON, « Langage, genre et sexualité », traduit par M. Bernoussi et W. Bouzekri, *15 ans d'études sur le genre*, série d'Etudes et Recherches n° 31 / 2011, P. 109.

²³⁵ Ibidem.

aux femmes. Très mal reçu, ce système a été réexaminé et à cet effet l'année 2011 a connu une progression en matière de parité entre les hommes et les femmes. Ainsi le nombre des parlementaires a doublé en passant à 60 puis à 67 élues, soit 17% des sièges.

Malgré les efforts fournis dans ce sens et qui reflètent une nouvelle ère dans le champ politique au Maroc, nous constatons que l'activité politique demeure une activité essentiellement masculine qui exclut et empêche les femmes d'y participer largement. En prenant en considération l'exemple du nouveau gouvernement marocain, nous constatons une dégradation frappante du nombre des femmes Ministres qui, après tant d'années de militantisme, se réduit à une seule femme Ministre. Cette restriction politique a suscité de multiples réactions de la part des féministes, surtout que la seule Ministre fait partie du Parti de la Justice et du Développement, parti politique qui préside, pour la première fois, un gouvernement marocain.

Pour élucider ce point, nous avons évoqué cette notion de domination masculine dans le champ politique lors de notre interview avec Mme Bassima Hakkaoui ²³⁶:

[ʔal-faɖa:ʔ l-hizbi: huwwa jaɛni faɖa:ʔ juʂajtir ɛalajhi ʔaɖ-
ɖukur: wa lmarʔatu fi:-hi ʔaqallija wa kada:lik l-marʔatu
ga:liban ma: taku:nu multaḥiqatan bi rrakb ma katkunš ɛinda
ttaʔsis ga:liban]

(L'espace publique est un espace dominé par les hommes et où les femmes sont une minorité. Aussi, la femme rejoint-elle souvent les partis politiques et elle ne participe pas à leur création.)

Elle ajoute que :

²³⁶ Nous avons réalisé cette interview le 07 Mai 2013.

[huwwa ʔawwal taʕa:mul mʕa nnisa:ʔ ka:na bi nafasin ʔistigla:li wa tashi:ri: fi l-ḥamala:t ʔal ʔintiḥa:bija. wa kada:lika ʔat-tawḍi:f djal-ha li dduḥu:l ʔila l-bujut. fi ha:dihi l-ḥa:la:t, fi l-wa:qiʕ ma kanš ʕand-ha mawqiʕ da:ḥil l-ʔaḥza:b [...]. wa ʔaḥja:nan jadḥulu ha:da lʔamr fi ʔiṭa:r ttaʔtit, fi ʔiṭar ʔal-muna:fasa wa l-muza:jada bajna l-ʔaḥza:b : hada ʕandu žuž nnisaʔ djal-u ʔu hadu ʕand-hum rabʕa, ḥamsa ʔu stta ʔu kaj mšiw b had nnafas]

(Le premier contact avec les femmes était alimenté par l'intention d'exploiter ces dernières dans les campagnes électorales et se servir d'elles pour accéder aux foyers. En réalité, cela n'était pas un positionnement au cœur des partis politiques et souvent cela entre dans un cadre décoratif et concurrentiel entre les partis politiques : celui-là a deux femmes et ceux-ci ont quatre, cinq ou six femmes membres ; et ils continuent dans ce sens)

Ce témoignage de l'unique Ministre dans le nouveau gouvernement marocain renseigne sur la subordination des femmes marocaines, spécialement au sein des partis politiques et d'une manière plus générale dans les institutions politiques marocaines. Ces mêmes partis, comble du paradoxe, feignent de cultiver l'esprit démocratique. Dans ce sens, nous pouvons conclure, qu'en réalité, la femme dans l'espace privé, à savoir la famille ou l'espace public comme la religion et la politique, demeure prisonnière des mêmes rôles qui lui sont attribués selon son statut de « femme ». Au sein de sa famille, elle est chargée de tout ce qui relève de l'éducation des enfants et de l'accomplissement des tâches qui lui sont imposées non en tant que conjointe mais plutôt en tant que femme ; alors que c'est l'homme qui décide et se charge de tout ce qui est en relation avec l'extérieur. Cette même scène se reproduit au sein des institutions religieuses et politiques où les femmes sont orientées vers des activités d'ordre

associatif et d'ordre social ; tandis que les décisions proviennent, selon l'expression de Bourdieu, des "Grands Hommes".

Face à de multiples approches sociologiques, linguistiques ou autres, la notion de « femme », en tant qu'objet d'étude, est un dénominateur commun entre ces différentes disciplines ; de même la femme, en tant qu'être humain, se voit basculée entre une identité sexuelle et une identité professionnelle d'une part, et entre des représentations sociales et des compétences personnelles, d'autre part. Malgré les changements que la société marocaine a connus dernièrement et la volonté d'intégrer les femmes sur tous les plans, que ce soit économique, social ou politique, la perception et l'imaginaire social entachent et entravent, dans la plupart des cas, cette émancipation de la femme. Faire une différenciation intellectuelle, langagière ou professionnelle entre les hommes et les femmes en dehors d'un contexte social et interactionnel précis et juger de facto que ces dernières, par leur nature féminine, sont inférieures par rapport à la classe masculine se révèle résolument restrictif.

Dans ce contexte général, l'éthos verbal se trouve au carrefour de multiples données extralinguistiques qui déterminent la présentation de soi. Parmi ces données, les représentations sociales occupent une place majeure au niveau de la production et de la réception. C'est dans ce sens que les stratégies identitaires s'avèrent pertinentes pour approcher ledit ethos.

Chapitre II : Imaginaire social et ethos discursif

La construction de l'image de soi est toujours tributaire, entre autres, d'un imaginaire social. En effet, « *lorsque commence une rencontre directe, ou médiatisée, les participants entretiennent déjà un certain type de relations sociales, et s'entendent à garder entre eux à l'avenir des rapports déterminés. C'est là une des façons dont les contacts sociaux s'engrènent sur la société qui les entoure* »²³⁷. Chaque individu est, ainsi, le reflet de l'image que l'autre fait de lui ; il est influencé par ce regard et même sa version la plus personnelle reste le fruit d'une socialisation qui se fait à la base d'un ensemble de représentations sociales qui circulent au sein de la société. C'est dans l'échange et l'interaction verbale que l'identité sociale s'impose et « *en dehors de tout modèle, le comportement individuel paraît incohérent, la mise en scène du moi reste opaque et sans effet* »²³⁸. Dans ce sens, l'individu se trouve à la fois sujet et objet, et comme le décrit Foucault : « *souverain soumis, spectateur regardé* »²³⁹. La relation de l'homme à un Autre, au monde, d'une manière générale, est porteuse de toute signification dans la mesure où il est impossible de les considérer en tant que deux entités opposées.

Charaudeau explique cela en disant que « *d'un côté l'homme est dominé par un monde qui s'impose à lui, mais d'un autre côté, c'est à travers des systèmes de représentations qu'il saisit ce monde, systèmes de représentation qu'il construit lui-même et qui dépendent en même temps de l'expérience qu'il a du monde. L'homme en éprouvant le monde est requis par l'expérience : il construit du savoir sur le monde mais sous la dépendance de celui-ci, car il ne peut se penser qu'à travers les représentations qu'il s'en donne* »²⁴⁰. Sous

²³⁷ E. Goffman, op.cit. p. 38.

²³⁸ R. Amossy, op.cit. p. 44.

²³⁹ M. Foucault, *Les mots et les choses*, Gallimard, Paris, 1966, P. 323.

²⁴⁰ P. CHARAUDEAU, *Le discours politique : Les masques du pouvoir*. Paris : Vuibert. 2005, p. 150.

l'emprise de ses propres représentations sociales ou face à des représentations sociales de l'Autre, l'ethos de chaque individu se trouve contraint vis-à-vis des données intra et extralinguistiques qui manient et orientent sa prise de parole dans une situation de face à face ou en public.

C'est dans ce sens que nous développerons, au cours de ce chapitre, la notion de l'imaginaire social en l'appréhendant au début dans le cadre de la psychologie sociale avant qu'il ne soit saisi dans le cadre de la linguistique en tant que phénomène étroitement lié à l'activité langagière. Ensuite, nous nous pencherons sur l'étude de l'ethos de la Ministre à travers l'analyse de son ethos individuel et son ethos collectif.

Section I : Imaginaire social et discours politique

L'imaginaire, dans cette conception sociale, ne renvoie pas à ce qui relève du fictif et de l'irréel. Il est perçu en tant qu'« *image de la réalité, mais en tant que cette image interprète la réalité, la fait entrer dans un univers de significations* »²⁴¹. Ainsi, la réalité nécessite une perception de l'Homme afin qu'elle soit signifiante ; et c'est ce processus de perception qui produit des imaginaires qui, à leur tour, donnent un sens à la réalité. Introduit pour la première fois par Cornelius Castoriadis, dans son ouvrage intitulé *L'institution imaginaire de la société*²⁴², ce concept est présenté dans une relation d'opposition au "perçu" et au "rationnel". Or, en constatant qu'il existe des liens forts entre ces concepts, Castoriadis finit par les fusionner sous un même concept, dans la mesure où « *cet imaginaire ne joue pas seulement la fonction du rationnel, il en est déjà une forme, il le contient dans une indistinction première et infiniment féconde et on peut y discerner les éléments que présuppose notre propre rationalité* »²⁴³. L'imaginaire social est, en effet, un révélateur identitaire à partir duquel se fonde l'ethos collectif des groupes sociaux. En plus, il est « *ce qui tient une société ensemble, c'est le tenir ensemble de son monde de signification* »²⁴⁴. Dans ce sens, l'imaginaire social est une sorte d'institution qui régule les comportements et les valeurs des groupes sociaux, et cela en instaurant un univers de valeurs et par conséquent des imaginaires communs. En outre, le sens que délivre l'imaginaire social n'est « *ni vrai ni faux, ni vérifiable ni falsifiable par référence à de "vrai" problèmes et à leur "vraie" solution* »²⁴⁵. Ce qui fait qu'il relève de l'ordre du vraisemblable, c'est-à-dire de ce qui est possiblement vrai. A ce propos, Charaudeau ajoute que « *l'imaginaire ne peut pas ne pas*

²⁴¹ P. CHARAUDEAU, op.cit, p. 160.

²⁴² C. CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, Le Seuil, Paris, 1975.

²⁴³ Ibidem., p. 245.

²⁴⁴ Ibid. p. 211.

²⁴⁵ Ibid. 202.

prétendre témoigner d'une vérité, et que, en conséquence, tout imaginaire est un imaginaire de vérité qui essentialise la perception du monde en un savoir (provisoirement) absolu. L'imaginaire résulte d'une double interaction : interaction de l'Homme avec le monde, interaction du monde avec l'Homme »²⁴⁶. De notre côté, nous ajouterons que cette interaction réciproque est nécessairement reliée, réalisée, actualisée, mise en œuvre, en action et en mouvement grâce au langage ; lequel est ainsi considéré comme un véritable acteur aussi bien pour l'homme que pour le monde. Le langage est ainsi défini comme une activité, symbolique et sociale, de représentations²⁴⁷.

I. De l'imaginaire social à l'imaginaire sociodiscursif

Au cours de l'interaction verbale et surtout lors des débats politiques, la communication ne se limite pas à transmettre un savoir ou un simple message mais elle devient un instrument pour inculquer à l'autre sa propre vision du monde. En fait, le propos, le sujet ou le thème de la communication est porteur d'une vision et d'une idéologie donnée. C'est dans ce sens que Charaudeau précise l'aspect révélateur du langage lorsqu'il dit que « *parler (ou écrire) a beau avoir pour finalité essentielle d'établir une relation entre soi et l'autre, et d'influencer cet autre en tentant de le persuader ou de le séduire, cette relation serait vide de sens si elle n'avait pour objet une certaine vision que l'on porte sur le monde* »²⁴⁸. Ce qui fait que la situation de communication surtout la communication politique met face à face des sujets parlants dont les connaissances sur le monde sont variées voire même opposées. Donc les

²⁴⁶ P. Charaudeau, op.cit. p. 161.

²⁴⁷ C'est la définition adoptée par Antoine Culioli ; nous renvoyons à ces nombreux travaux publiés par OPHGRYS sous le titre : *La théorie des opérations énonciatives, tomes 1, 2 et 3*.

²⁴⁸ P. Charaudeau, *Le discours politique : Les masques du pouvoir*. Paris : Vuibert. 2005, p. 147.

locuteurs se trouvent contraints par le contexte communicationnel et par la thématization de la discussion qu'ils doivent respecter.

Pour Charaudeau, le discours politique est « *tout ce qui touche à l'organisation de la vie en société et du gouvernement de la chose publique* »²⁴⁹. De là, le discours politique est une sorte de contrat qui rassemble l'instance politique et l'instance citoyenne partageant un même souci et un même idéal de la société. Cependant, le fait de parler de deux instances différentes pose un problème majeur, celui de la divergence des visions du monde, et cela malgré la reconnaissance de la même "idéalité sociale". Autrement dit, « *la politique traite de la communauté et de la réciprocité d'êtres différents. Les Hommes, dans un chaos absolu ou bien à partir d'un chaos absolu de différence, s'organisent selon des communautés essentielles et déterminées* »²⁵⁰. Ainsi, la politique demeure une idéalité qui essaie de réunir des objectifs différents qui émanent de la diversité humaine. Bref, la politique à propos d'un fait n'est, en fin de compte, que la pluralité humaine.

Avec sa valeur paradoxale, le discours politique « *se veut, dans son propos, un discours de vérité qui dit quel est le système de valeurs au nom duquel doit s'établir le lien social qui rassemble cette diversité* »²⁵¹. Sauf que dans ce cas, il est difficile de dire de quelle vérité il s'agit. Mais il est certain que cette vérité n'est représentée que par et dans le langage « *qui à la fois fonde et qui configure les systèmes de valeur* »²⁵². C'est ainsi que surgit la problématique des représentations sociales qui, liées au langage, constituent ce que Charaudeau dénomme les "imaginaires sociodiscursifs". Pour lui, la notion de représentation sociale est un « *phénomène cognitivo-discursif général engendrant des systèmes*

²⁴⁹ P. CHARAUDEAU, op.cit. 148.

²⁵⁰ H. ARENDT, *Qu'est-ce que la politique ?* Traduction française de *Wat is it politik ?* Piper Verlag, Munich 1993, Le Seuil, Paris, 1995, p. 320.

²⁵¹ P. CHARAUDEAU, op.cit. p. 149.

²⁵² Ibidem.

de savoir dans lesquels on distinguera des savoirs de connaissance et des savoirs de croyance »²⁵³.

1. Les représentations sociales et les systèmes de pensée

Dans les sciences humaines, plusieurs études et théories ont essayé de prendre en compte les systèmes de représentations sociales. Ces dernières sont diversement nommées selon les disciplines et les points de vue : « *systèmes de connaissances, systèmes de croyances, systèmes d'idées, systèmes de valeurs, et encore : théories, doctrines, idéologies, etc.* »²⁵⁴. Elles sont constituées de « *l'ensemble des croyances, des connaissances et des opinions qui sont produites et partagées par les individus d'un même groupe, à l'égard d'un objet social donné* »²⁵⁵. Face à cette diversité et pluralité des dénominations, le fait d'établir une distinction nette et précise entre les strates de ce concept de représentations sociales devient difficile à cerner surtout que les systèmes de valeur ou de connaissance sont toujours revisités et vivement discutés. A l'instar de Charaudeau, nous nous limiterons à traiter la notion de l'idéologie vu « *le succès qu'elle a rencontré jusqu'au dans les années 1980 en philosophie, en sociologie, en sciences politique, et par voie de conséquence en analyse de discours politique* »²⁵⁶. Et cela même si cette notion se heurte à « *des problèmes de validité de sa définition. La philosophie marxiste en donnera une qui fut un temps dominante, puis critiquée et encore discutée à l'heure actuelle* »²⁵⁷.

Les représentations sociales font ainsi partie intégrante du mode argumentatif auprès des systèmes dits logiques. En fait, « *il a fallu d'abord*

²⁵³ P. CHARAUDEAU, op.cit. p. 152.

²⁵⁴ Ibid. p. 150.

²⁵⁵ C. GUIMELLI, *La pensée sociale*, Presses Universitaires de France, Que sais-je ? Paris, 1999, p. 63.

²⁵⁶ Ibidem.

²⁵⁷ Ibidem.

accepter que face à la logique formelle existait une logique naturelle, accepter que la logique de la démonstration mathématique, construite en dehors du sujet et de tout contexte social n'était pas la seule possible et qu'il existait une logique de la pensée sociale, largement déterminée par le contexte social dans lequel elle s'inscrit »²⁵⁸. Sans donner plus de détails sur ce sujet, nous présentons quelques points dont Charaudeau mentionne l'intérêt.

Dans un premier temps, les représentations sociales reposent sur trois dimensions : « *cognitive (organisation mentale de la perception), symbolique (interprétation du réel), idéologique (attribution de valeurs jouant le rôle de normes sociétales)* »²⁵⁹. En effet, dans le cadre de sa socialisation, tout individu est confronté à des expériences et à des pratiques sociales qu'il doit décoder à travers une activité de conceptualisation. Selon Charaudeau, « *cette activité de conceptualisation repose à la fois sur une conscience affective du fait des discours de justification qu'il produit à propos de son expérience du monde en s'appuyant sur les connaissances qu'il a pu acquérir et sur les jugements dont il a hérité* »²⁶⁰.

Ensuite, la théorie du sujet est un élément majeur dans l'étude et l'analyse des représentations sociales. Que ce soit « *sujet individuel ou sujet collectif, [le sujet] est surdéterminé par les représentations du groupe auquel il appartient ou souhaite appartenir. Tout acte de communication étant un acte d'échange entre deux ou plusieurs partenaires, il crée du lien social, partant des normes de comportements, ce qui établit des représentations nécessairement partagées. Ceci explique que les représentations puissent varier d'un groupe à l'autre et changer à l'intérieur d'un même groupe* »²⁶¹. Ainsi, étant donné que les individus sont au cœur des représentations sociales, leur subjectivité est fort sollicitée surtout lors des rencontres et des interactions verbales. Ceci explique la

²⁵⁸ C. GUIMELLI, op.cit. p. 3.

²⁵⁹ P. CHARAUDEAU, op.cit. p. 153.

²⁶⁰ Ibidem.

²⁶¹ Ibidem.

variabilité des représentations sociales entre les groupes sociaux, voire au sein du même groupe.

En dernier lieu, les représentations sociales ont pour fonction d'« *interpréter la réalité qui nous entoure d'une part en entretenant avec elle des rapports de symbolisation, et d'autre part en lui attribuant des significations* »²⁶². Il s'agit d'un ensemble de visions du monde constituées de connaissances, de croyances et d'opinions qui circulent entre les membres d'un groupe social donné. A ce niveau, et à travers les représentations sociales qui organisent les schèmes de classement et de jugement d'un groupe social, nous pouvons dire que ce dernier existe et manifeste ses valeurs à partir d'un certain nombre de rituels, de modes de vie et de signes symboliques.

a) Les représentations sociales : des savoirs dans le discours

Si nous considérons les représentations sociales telles qu'elles sont approchées par la psychologie sociale, nous remarquerons qu'elles sont réduites au cas de la connaissance du sens commun, par le groupe qui les produit à propos d'un objet social précis. Pourtant, comme le mentionne Charaudeau, il paraît difficile de repérer le point qui fait « *le départ entre un sens qui serait commun et un sens qui ne le serait pas* »²⁶³. En plus, cette vision des représentations sociales est appréhendée dans un cadre très général, « *car elles relèvent d'une organisation mentale qui a pour fonction d'interpréter les événements du monde et les rapports du sujet à ces événements, selon un principe de cohérence élaboré par le groupe d'appartenance* »²⁶⁴. Pour clarifier davantage cette problématique des représentations sociales, leur relation au sujet et leur manifestation,

²⁶² C. GUIMELLI, op.cit. p. 64.

²⁶³ P. CHARAUDEAU, op.cit. p. 154.

²⁶⁴ Ibidem.

Charaudeau considère que « *ces représentations constituent des façons de voir (discriminer et classer) et de juger (attribuer une valeur) le monde, à travers des discours qui engendrent des savoirs, et que c'est avec ces savoirs que s'élaborent des systèmes de pensée, mélange de connaissance, de jugement et d'affect* »²⁶⁵. Le discours est donc porteur de représentations sociales²⁶⁶ qui s'y manifestent en tant que systèmes de pensée véhiculés, à leur tour, par un ensemble de savoirs langagiers. En fait, ces « *savoirs ne sont pas des catégories abstraites de l'esprit, mais des manières de dire configurées par le langage qui à la fois contribuent à construire des systèmes de pensée et en sont dépendantes* »²⁶⁷.

Dans cette perspective, ces savoirs sont regroupés en deux catégories : les savoirs de connaissance et les savoirs de croyance. Les premiers sont considérés dans une dimension extra humaine, c'est-à-dire qu'ils relèvent plus de l'objectivité que de la subjectivité des individus. Dans ce sens, « *les savoirs de connaissance visent à établir une vérité sur les phénomènes du monde. Ils se donnent comme existant en dehors de la subjectivité du sujet, car ce qui fonde cette vérité est quelque chose d'extérieure à l'homme* »²⁶⁸. Ainsi, ce sont des savoirs qui portent sur les faits du monde et sur leur explication. Autrement dit, ils font partie d' « *une partie savante qui construit du monde une représentation qui vaut pour la connaissance du monde elle-même* »²⁶⁹. Par ailleurs, les savoirs de croyance « *visent à porter un jugement sur le monde. Ils ne concernent donc pas la connaissance du monde mais les valeurs qu'on lui attribue. [...] Les savoirs de croyance procèdent d'un mouvement d'évaluation au terme duquel le sujet détermine son jugement à propos des faits du monde* »²⁷⁰. Dans ce cas, la part de subjectivité du sujet prend une place importante dans l'interprétation du

²⁶⁵ P. CHARAUDEAU, op.cit. pp. 155-156.

²⁶⁶ Les systèmes linguistiques sont chargés de signification, et sont les véhicules de ces représentations ; ils correspondent de ce fait à des systèmes complexes de représentations.

²⁶⁷ Ibid. p. 155.

²⁶⁸ Ibidem.

²⁶⁹ Ibidem.

²⁷⁰ Ibidem.

monde. Ceci implique une multitude de visions et de jugements par rapport à tout ce qui entoure le sujet. Par conséquent, cette diversité devient un objet soit de confrontation soit de partage entre des groupes sociaux ; c'est pourquoi les jugements ont une fonction identitaire se ramenant à un individu ; caractéristique que ne possèdent pas les savoirs de connaissance.

Ce qu'il faudrait signaler par rapport à ces genres de savoirs, c'est que les savoirs de connaissance et les savoirs de croyance structurent les représentations sociales, mais la délimitation entre eux reste poreuse surtout dans le discours politique. Ce dernier, dans un esprit stratégique et manipulateur, cherche à « *ériger en norme universelle relevant de la connaissance ce qui n'est que norme morale relevant de la croyance : il cherche à faire se confondre une vérité de croyance avec une vérité de connaissance* »²⁷¹.

b) Les imaginaires sociodiscursifs

En relation avec les systèmes de pensée, et afin de dégager la complexité des systèmes de représentations, Charaudeau élabore une distinction entre, en premier lieu, « les imaginaires » correspondant aux représentations sociales relatives à une communauté linguistique et culturelle qui décodent la réalité selon une certaine vision ; en second lieu, « les imaginaires discursifs » qui, comme le nom l'indique, sont la manifestation linguistique de ces imaginaires ; et en troisième lieu « les imaginaires sociodiscursifs » propres à un groupe social, permettant de construire des normes discursives adaptées à des activités sociales données. Les trois imaginaires s'impliquent mutuellement. En effet, « *dans la mesure où ces savoirs, en tant que représentations sociales, construisent le réel en univers de signification, selon un principe de cohérence, on parlera d'“imaginaires“*. *Dans la mesure où ces imaginaires sont repérables par des énoncés langagiers qui sont produits sous différentes formes, mais*

²⁷¹ P. CHARAUDEAU, op.cit. p. 156.

sémantiquement regroupables, on les appellera des “imaginaires discursifs“. Et dans la mesure, enfin, où ceux-ci circulent à l’intérieur d’un groupe social s’instituant en normes de référence pour ses membres, ou on parlera d’“imaginaires sociodiscursifs“ »²⁷². Ainsi, les imaginaires sociodiscursifs jouent le rôle d’un miroir identitaire qui reflète l’ethos collectif des locuteurs. Cette projection se manifeste à travers des comportements et des rites sociaux qui ne peuvent être soutenus que par une rationalisation discursive.

En effet, « les imaginaires sociodiscursifs circulent [...] dans un espace d’interdiscursivité. Ils témoignent des identités collectives, de la perception que les individus et les groupes ont des événements, des jugements qu’ils portent sur les activités sociales. Dans l’espace politique, par exemple, circulent des imaginaires sur la façon dont doit se comporter un homme politique selon qu’il se trouve en situation de campagne électorale, d’allocution télévisée, de débat, etc. »²⁷³.

En plus, pour pouvoir comprendre les imaginaires sociodiscursifs, il faut opérer une distinction entre théories, doctrines et idéologies. Les théories « sont constituées de savoirs de connaissance que l’on peut appeler “savoir savant“. Elles se caractérisent par une forme de discours qui est centré autour d’un noyau de certitudes constituées par un ensemble de propositions ayant valeur de postulats, de principes ou d’axiomes, dont dépendent les concepts, les modes de raisonnement et l’appareillage méthodologique »²⁷⁴. Il s’agit ici d’un savoir fermé sur lui-même sauf s’il est mis en cause. Dans ce cas, il est ouvert puisqu’il demeure un sujet de discussion qui reste sous l’observation et la critique. Or, cette mise en cause est souvent manipulée par les rapports de pouvoir qui s’instaurent entre les différents acteurs du champ théorique.

Les doctrines, quant à elles, « sont constituées en partie par du savoir de connaissance, en partie par du savoir de croyance. A la différence des

²⁷² P. CHARAUDEAU, op.cit. p. 159.

²⁷³ Ibid. pp. 160-161.

²⁷⁴ Ibid. p. 156.

théories, elles se caractérisent par une forme de discours exclusivement fermé. En réalité, il s'agit d'un savoir d'opinion qui est maquillé en savoir de connaissance et finit par prendre la place de celui-ci »²⁷⁵. Elles se réfèrent à des discours ayant une valeur transcendante ; et qui sont transmis à travers la tradition orale ou des textes considérés comme sacrés. Qui plus est, les doctrines n'acceptent aucune contradiction, ni la moindre mise en question. Face à la différence de l'Autre, leur discours est intolérant, dogmatique et ségrégationniste.

Enfin, les idéologies forment « *un ensemble de représentations sociales conjointes effectivement dans un système d'idées génériques. Elles seraient à la base de prise de position, plus ou moins antagonistes fondées sur des valeurs irréductibles et des schèmes de connaissance tenus pour universels et évidents* »²⁷⁶. Selon la psychologie sociale, cette notion est en mesure d'apporter une explication totale ou englobante du monde. Par contre, elles se rapprochent des doctrines dans la mesure où elles développent des positions antagonistes qui sont décisives, c'est-à-dire à pendre ou à laisser en bloc. Sauf que les idéologies se basent sur « *un système des valeurs à substance affective et normative qui tend à définir des aspirations humaines, à les poser en principes et à les organiser en un discours de rationalisation autojustifiant* »²⁷⁷. En outre, elles ne cherchent pas à masquer le réel, il s'agit plutôt d'un processus d'idéologisation qui met en relief un ensemble de croyances plus ou moins théorisées de l'activité et de la réalité sociales dont l'effet est la discrimination des identités sociales. Ce processus d'idéologisation demeure intimement lié aux rapports de pouvoir existant entre les individus.

²⁷⁵ P. CHARAUDEAU op.cit. p. 156.

²⁷⁶ C. CHABROL, « Le tiers du discours dans l'espace idéologique », in *La Voix cachée du tiers, Des non-dits du discours*, L'Harmattan, Paris 2004, cité par CHARAUDEAU, op.cit. p. 157.

²⁷⁷ P. CHARAUDEAU, op.cit. p. 158.

2. Imaginaire et argumentation par les valeurs dans le discours politique

Le concept de valeurs, en tant que système argumentatif, constitue une manœuvre essentielle dans le discours politique dont les propos se réfèrent à un imaginaire collectif. En fait, l'argumentation par les valeurs relève d'une logique de « *la pensée sociale, largement déterminée par le contexte social dans lequel elle s'inscrit* »²⁷⁸. En outre, le long d'une communication politique, l'art de la persuasion réside dans le fait de s'adresser au plus grand nombre des personnes pour les faire adhérer à des valeurs. C'est pour cela que « *le débat sur les valeurs est un débat sans issue. En tout cas, il conduit à camper sur des positions souvent inconciliables voire irréductibles. Les valeurs créent des clans, des partis* »²⁷⁹. Dans ce contexte d'analyse, avoir recours à une argumentation par les valeurs, se considère comme une stratégie discursive permettant de mettre en avant le jeu des faces. Pour cela, leur crédibilité réside dans leur force de vérité qui « *doit être supérieure à celle de l'adversaire ou du contradicteur, voire supérieure à celle de tout autre qui pourrait jamais s'y opposer* »²⁸⁰. La question qui se pose ici est celle qui cherche à savoir où se manifeste cette force de vérité dans le discours politique et comment ce dernier réalise des effets perlocutoires qui dépendent des valeurs que construisent les groupes sociaux selon leur propre imaginaire. Dans cette perspective, Charaudeau regroupe les discours de valeurs (liberté, justice, bienveillance...) dans de grandes catégories d'imaginaires sociodiscursifs qui alimentent la scène politique, à savoir : "la tradition", la "modernité" et la "souveraineté populaire".

²⁷⁸ C. GUIMELLI, *La pensée sociale*, Presses Universitaires de France, 1999. P. 3.

²⁷⁹ L. BELLENGER, *L'argumentation : des techniques pour convaincre*, ESF éditeur, Paris, 1996, p. 55.

²⁸⁰ P. CHARAUDEAU, op.cit. p. 164.

a) L'imaginaire de la tradition

L'imaginaire de la "tradition" est porté par des discours qui prônent un monde éloigné, monde où l'humanité connaissait un succès incomparable par rapport à l'époque actuelle. Cet ethos se base sur des valeurs collectives qu'il faut récupérer à partir d'un ressourcement et d'une récupération de l'origine identitaire. En effet, la quête de l'origine est un imaginaire sociodiscursif qui cherche à défendre les valeurs de la société. Ces dernières, fondées dans un temps passé, constituent des piliers de la communauté. Le recours à ce genre de discours vise à « *rassurer les populations face à la menace que pourrait représenter cet autre imaginaire qu'est la "modernité" dans son aspect anhistorique : la modernité n'aurait pour horizon que le progrès technologique, fuite en avant qui nous ferait tourner le dos au passé et à nos origines, entraînant un bouleversement des mœurs qui ferait perdre aux populations leur origine identitaire* »²⁸¹. La suprématie de l'identité du groupe est celle qui règne dans cet imaginaire sociodiscursif d'où l'intérêt de maintenir le lien entre les générations.

Par ailleurs, Charaudeau évoque dans cet aspect les discours qui valorisent le retour aux sources comme les arguments de valeurs relatifs à la nature, la pureté, la fidélité et la responsabilité et qui se classent parmi les valeurs dites universelles. Ainsi, la nature tout d'abord « *est célébrée comme vertu lorsqu'il s'agit de rappeler à l'homme qu'il est gouverné par des lois qui l'apparentent aux espèces animales et que comme celles-ci il doit penser en premier lieu à défendre son propre territoire* »²⁸². Ensuite, l'état de la pureté absolue est une valeur qui s'insère dans ce genre d'imaginaire du moment où elle « *est donnée comme cause et but d'une quête d'identité : l'individu comme le groupe ne cesse de chercher à savoir d'où il vient et quel fut sont état*

²⁸¹ P. CHARAUDEAU, op.cit. p. 166.

²⁸² Ibid. p. 167.

d'origine »²⁸³. Outre cela, figure une autre valeur, relevant cette fois-ci des valeurs dites concrètes et qui correspondent plus directement à l'action. Cette notion de valeurs comprend également les valeurs de "Solidarité". Ensuite, la "Fidélité" est présentée comme « *une valeur morale, un devoir d'assumer l'origine. Dans cette remontée vers le passé, on rencontre les ancêtres, on découvre leur voix que l'on reçoit en partage, on se sent les dépositaires de celle-ci que l'on reprend à son compte sans en transformer la signification, en la suivant si possible à la lettre* »²⁸⁴. Dans cette perspective morale, ce type d'imaginaire met en relief la valeur de la "Responsabilité". Cette notion oblige les individus à maintenir un esprit ancestral dans « *une longue chaîne de filiation et de solidarité historique afin de conserver la mémoire* »²⁸⁵.

A part sa représentation d'une mémoire collective, l'imaginaire de tradition peut favoriser des actions violentes par rapport à l'Autre. Revendiquant un monde de pureté et une nécessité du retour aux origines, les discours qui portent cette vision du monde sont destructeurs des principes de l'altérité parce que la pureté identitaire rejette toutes les autres identités. Dans tous les cas, cet imaginaire suppose « *un opérateur symbolique qui, à travers la filiation, renvoie à une paternité principielle, archétypale, qui confère une légitimité par l'origine* »²⁸⁶.

b) L'imaginaire de la modernité

Le terme de modernité n'est pas considéré, ici, dans son sens large mais il s'agit plutôt d'un imaginaire, c'est-à-dire d'« *un ensemble de représentations que les groupes sociaux construisent à propos de la façon dont*

²⁸³ P. CHARAUDEAU, op.cit. p.167.

²⁸⁴ P. CHARAUDEAU, op.cit. p.167.

²⁸⁵ Ibidem.

²⁸⁶ J. J. WUNENBURGER, *La vie des images*, PUG, collection Bibliothèque de l'imaginaire, janvier 2002, p. 105.

*ils perçoivent et jugent leur instant présent, en comparaison du passé, lui attribuant une valeur positive »*²⁸⁷. En effet, l'imaginaire de modernité est une valeur collective qui cherche à légitimer un présent et une vision nouvelle du monde par rapport à une époque précédente de l'histoire. Dans le discours politique, cet imaginaire se traduit dans les comparaisons qui se font entre les différents gouvernements succédant au pouvoir, notamment ceux dont les idéologies sont radicalement opposées.

Ce type d'imaginaire se définit, en premier lieu, contre un passé considéré comme une époque d'obscurantisme. Se situant dans un présent, le discours véhiculant cet imaginaire de modernité prône un état de savoir supérieur ; d'où la justification et la valorisation de cette pensée moderniste qui se détache d'un "autre âge". Ses traits se manifestent dans plusieurs traits généraux dont nous retenons deux que nous considérons pertinents par rapport au discours politique et surtout pour notre cadre de recherche. Ainsi, et étant un défi vis-à-vis d'une époque précédente, cet imaginaire fonde sa perception sur l'Agir. Dans ce cadre, sont « *célébrées l'action de l'homme et sa capacité à transformer le monde avec sa conception (création conceptuelle), sa main (création manufacturière) et les nouveaux outils qu'il produit (création technologique)* »²⁸⁸. C'est un esprit de rationalisation qui se met en place et laisse surgir un imaginaire valorisant la volonté de maîtriser, de plus en plus, le monde qui l'entoure ; et cela tout en mettant de côté l'« *emprise des puissances obscures (religieuses ou magiques)* »²⁸⁹. C'est ce qui explique que « *l'imaginaire de la modernité engendre des discours célébrant l'efficacité de l'action humaine qui rend les rêves concrets, efficacité qui résulterait de la conjonction d'une compétence et d'une volonté d'agir : la compétence comme condition pour que l'homme agisse efficacement, la volonté d'agir sans laquelle aucune entreprise*

²⁸⁷ P. CHARAUDEAU, op.cit. p. 168.

²⁸⁸ Ibid. p. 169.

²⁸⁹ Ibidem.

ne peut aboutir »²⁹⁰. L'efficacité est aussi la seconde valeur qui fonde ce genre d'imaginaire et qui exige, en parallèle de la volonté d'agir, le fait de se donner les moyens nécessaires pour réussir les réalisations à travers un savoir, un savoir faire et un pouvoir d'action. Pour y parvenir, le principe de la gestion de la vie collective s'impose, gestion qui passe par tout un processus enchaînant la production de la richesse, sa reproduction et sa répartition.

c) L'imaginaire de la « souveraineté populaire »

La spécificité fondamentale de cet imaginaire est qu'il « *est porté par des discours qui se réfèrent à un monde, actuel ou en construction, où règne le peuple en tant qu'il est comptable de son bien être* »²⁹¹. La voix du peuple est celle qui règne et l'idéalité du jugement social s'installe en tant que mythe de la démocratie. A l'encontre de l'imaginaire de la tradition qui manifeste une quête spirituelle remontant à l'origine, cet imaginaire impose la volonté des groupes sociaux en fondant une identité collective constituant un idéal suprême. Si le premier se réfère à un passé, le second relève d'un ordre temporel et il situe l'Homme au centre de sa perception. Pour pouvoir vivre ensemble, les individus sont amenés à adopter des lois régissant leur vie sociale ; et ce, en « *inventant au-dessus de leurs relations sociales spontanées des institutions et des modèles d'action, qui leur imposent des règles de conduite, de relations communes, de décision, des droits et des devoirs réciproques* »²⁹². A cet effet, il y a une forte transcendance de l'individualité vers une quête de l'unité mais qui prend en considération les formes de diversité. Dans ce sens, Charaudeau évoque trois discours qui reflètent ce genre d'imaginaire à savoir le discours du droit à l'identité, le discours de l'égalitarisme et le discours de la solidarité.

²⁹⁰ P. CHARAUDEAU, op.cit, p. 170.

²⁹¹ P. CHARAUDEAU, op.cit. p. 177.

²⁹² J. J. WUNENBURGER, op.cit. p. 9.

(1) Le droit à l'identité

L'identité présente, en elle-même, un problème d'ambiguïté lié à la notion du groupe. En effet, « *les groupes sociaux ont cette caractéristique de se constituer et de se déconstituer avec les aléas (ou les logiques) de l'histoire : tantôt ils se regroupent et même se fondent dans d'autres groupes sous l'effet de rapport de domination, tantôt ils ressurgissent, tantôt ils coexistent avec d'autres dans des rapports d'infériorité ou de supériorité* »²⁹³. La quête identitaire, dans ce cas, est brouillée par les changements permanents des groupes sociaux dont les contours connaissent une mobilité perpétuelle.

En admettant que « *dans un groupe social entrent en conflit de façon permanente une conscience du "soi social" avec une conscience du "soi individuel", à l'échelle des groupes entrent en conflit le soi d'un groupe local et le soi d'un groupe qui l'englobe* »²⁹⁴, nous pouvons constater que deux souverainetés coexistent. L'une adopte une vision ouverte à la présence de l'autre manifestant, ainsi, une tolérance qui relève des valeurs universelles. Par contre, cet esprit ne cherche pas à respecter les différences mais plutôt leur assimilation au modèle dominant. La seconde vision, quant à elle, est plus fermée puisqu'elle se sent menacée par d'autres groupes plus dominants. Aussi, dans une stratégie de préservation de la survie de cette souveraineté, aspire-t-elle à revendiquer une remontée à son identité d'origine au nom de l'ethnie, de la religion et de l'Histoire. Plus généralement, nous pouvons parler de deux souverainetés dont les principes sont diamétralement opposés. En fait, il s'agit d'« *une souveraineté que l'on peut appeler populaire au sens où les individus se reconnaissent comme appartenant à une masse sociale de travailleurs ne possédant ni le pouvoir institutionnel, ni le pouvoir économique [...] ; une souveraineté de préférence*

²⁹³ P. CHARAUDEAU, op.cit. p. 179.

²⁹⁴ Ibidem.

nationale qui se fonde sur un passé historique, soutenue par des discours de spécificité identitaire »²⁹⁵.

Bref, ce type d'imaginaire est à l'origine de la construction de l'identité collective, sauf que les perceptions diffèrent et basculent selon que l'on a affaire à des groupes fermés ou ouverts, ou à d'autres dominants ou moins dominants.

(2) L'égalitarisme

Le discours qui prône ce genre d'imaginaire réclame une société basée sur une justice absolue. En fait, « *celle-ci implique que soient effacées certaines différences entre les individus vivant dans une même communauté, du moins pour ce qui est de leur identité et de leur possible action vis-à-vis des instances qui les gouvernent* »²⁹⁶. Dans ce cas, deux secteurs sont concernés par l'égalité, à savoir le pouvoir économique et l'identité citoyenne. D'un point de vue économique, cet imaginaire aspire au fait qu'aucun individu ne souffre d'un état de misère. Dans cette perspective, la dignité humaine sera respectée dans la mesure où chaque citoyen pourrait satisfaire ses besoins en biens de consommation. Les discours politiques qui portent ce type d'imaginaire varient selon leur référence idéologique entre une répartition parfaitement égalitaire des biens communs et une répartition proportionnellement égalitaire lorsqu'il est acceptable que la notion d'égalité parfaite n'existe pas.

D'un point de vue social, il s'agit d'une « *égalité au regard de l'identité citoyenne qui devrait abolir la différence de traitement qui pourrait s'exercer selon l'appartenance des individus à une race, une ethnie, une religion, un sexe, un âge, etc.* »²⁹⁷. Se basant sur un principe de non-discrimination, cette égalité cherche à dépasser les particularités religieuses et ethniques même si le

²⁹⁵ P. CHARAUDEAU, op.cit. p. 181.

²⁹⁶ Ibid. p.182.

²⁹⁷ Ibid. p. 183.

problème du respect de l'individualité de l'autre s'impose et bascule entre assimilation et préservation des différences. Cela d'une part et d'une autre, l'égalité doit être aussi appliquée au niveau de la loi qui nécessite une approche égalitariste des droits et des devoirs des citoyens par rapport à la justice. C'est un imaginaire qui vise à « *abolir tout privilège pour ceux qui sont investis d'une charge institutionnelle [...]. Est ici réclamée une égalité entre les élites et le peuple de sorte que la justice soit égale pour tous, les personnes étant toutes égales en droit* »²⁹⁸. Au moyen de ces revendications, ces discours parviennent au moins à relever des inégalités sociales et à pointer les responsables.

Comme le précise Charaudeau, se rattachent à cela des discours sur la *sécurité*, droit dont doit jouir tout citoyen. Pour cela, la loi doit être appliquée d'une manière rigoureuse. C'est dans cet esprit qu'il existe des discours qui prônent la *sanction* tant que l'impunité se considère comme une cause majeure menaçant la sécurité des individus. Cependant, les lois, parfois, ne peuvent pas faire preuve de rigueur à l'encontre de certains cas sociaux ; à cet égard, les discours sont plutôt orientés vers la *prévention*.

(3) La solidarité

Les discours qui portent cet imaginaire de solidarité se réfèrent essentiellement à ceux de l'égalité. En fait, « *c'est comme si, prenant conscience que l'égalité citoyenne était loin de régner dans tous les groupes sociaux, il fallait contribuer à la promouvoir partout* »²⁹⁹. C'est ainsi que surgit la notion de l'ethos collectif qui se manifeste à travers une globalisation identitaire d'une collectivité donnée ou de l'humanité d'une manière générale. Dans ce sens, des arguments de valeur traduisent cet imaginaire comme ceux de l'engagement et de

²⁹⁸ P. CHARAUDEAU, op.cit. p. 184.

²⁹⁹ Ibid. p. 185.

la volonté citoyenne de fraternité qui rassemblent et soudent les rapports et les objectifs sociaux d'une communauté donnée. Une voix solidaire représente, donc, le peuple en termes de défense et de protection des catégories sociales fragiles.

Dans le contexte politique, la solidarité revêt une autre forme, celle de la gestion des affaires sociales et économiques. Ici, il est question de l'approche participative qui abolit l'action de l'Etat dans un sens unique vis-à-vis des démunis ou des catégories sociales en besoin quelconque. En plus, elle préconise la volonté d'aboutir à une décision et à une solution commune aux instances sociales notamment l'Etat et la société civile. Cela se manifeste à partir de ce qui est nommé le partenariat, la négociation ou le dialogue social.

Sauf qu'il faut signaler que cet imaginaire de souveraineté risque de dériver lorsqu'il est interprété d'une façon extrémiste. Par conséquent, comme première manifestation de cela se trouve « *la dérive du protectionnisme au nom de la défense des intérêts du groupe* »³⁰⁰. C'est une fermeture sur soi et sur ses propres opinions qui altère toutes formes d'altérité et d'ouverture sur le monde ; entravant de la sorte les principes de la tolérance et de la différence. Tout cela accentue la dérive de l'exclusion qui refuse d'intégrer les différences et procède à l'élimination de l'autre au nom d'une pureté ethnique ou religieuse. A cet effet, « *se produit une perversion de l'imaginaire de la souveraineté populaire, car au lieu de se fonder sur une volonté collective de partage et de vivre ensemble, il se fonde sur un retour aux origines, à un état de pureté originelle ou un état fondateur du groupe* »³⁰¹ ; d'où les différents types de violences qui peuvent affecter les relations sociales au sein d'une même communauté, entre groupes sociaux, voire entre individus, ou les relations entre sociétés et entre communautés, etc. On peut légitimer des violences verbales et non verbales, le recours à des actes de barbarie, les discriminations de tout genre ... par ce

³⁰⁰ P. CHARAUDEAU, op.cit. p. 187.

³⁰¹ Ibidem.

« retour à la pureté originelle » et « à un état fondateur » considéré comme meilleur et modèle exempt de toute impureté.

En fin de compte, l'imaginaire avec ses différentes formes demeure une instance sous-jacente à tout contexte discursif ; instance dont la manifestation est gérée par les motivations qui régulent la production et la réception lors des interactions verbales. Le discours politique, d'une manière précise, est un terrain propice pour relever et étudier les modes de construction et de manifestation des quelques imaginaires précités. Outre cela, c'est un discours qui vacille souvent entre différents imaginaires, voire les plus contradictoires.

Concernant notre contexte de recherche, nous constatons que le discours politique marocain, à l'instar des autres discours, est fortement imprégné d'imaginaire collectif, surtout celui réservé à la femme marocaine. Pour pouvoir vérifier cet imaginaire sociodiscursif, et en donner des exemples concrets, nous estimons pertinent d'analyser, dans l'axe suivant, certaines des représentations socio-culturelles qui traversent le discours politique du chef de gouvernement marocain Abdelilah BENKIRANE (de cette époque) qui est du même parti politique que Bassima HAKKAOUI.

II. Imaginaire social et violence symbolique dans le discours politique marocain

Dans le cadre des systèmes de représentations sociales, le rapport homme/femme se détermine dans la hiérarchie et l'inégalité. Or ceci pose problème : cette situation peut constituer un déséquilibre social et relationnel lorsqu'un ensemble de relations d'ordre politique, économique et social entrent en jeu. En effet, dans un processus éducatif discriminatoire, auquel la femme n'a aucunement contribué, selon les valeurs socioculturelles reconnues à l'homme (car provenant de lui), l'homme est capable de penser, réfléchir, rationaliser et acquérir le savoir et la culture. En contrepartie, les valeurs dites naturelles

comme la féminité, la tendresse et l'empathie sont prêtées facilement à la gente féminine. Cette opposition androcentrique³⁰² créée entre la nature et la culture laisse entrevoir une perception négative de la place de la femme dans la société. Ce positionnement social, sur la base d'une antinomie sexuée, rend légitimes diverses formes de violence contre cette dernière. Phénomène universel lié au pouvoir, la violence humaine, étant une force exercée par un individu ou un groupe d'individus, vise, dans les meilleures conditions, la soumission et la sujétion de l'Autre. C'est une attitude qui détermine l'histoire et l'éthique de la domination masculine. La violence symbolique, qui relève plutôt de comportemental et qui pourrait être appuyée par du verbal dans ce contexte, émaille le discours d'une manière volontaire ou involontaire. Par ailleurs, cette force émanant d'un conflit, intentionnel ou non, de valeurs, ou de systèmes de valeurs, suscite un état émotionnel négatif.

Ainsi, pour analyser ce type de violence, nous avons choisi le contexte politique marocain, et plus précisément, le discours du Chef du gouvernement Abdelilah Benkirane. La spécificité de ce discours réside dans la contradiction qui réside entre son statut de représentant de l'Etat marocain, à priori, garant du principe juridique d'égalité des sexes, et son discours à vocation sexiste vis-à-vis des femmes. Ce discours appartient, généralement, à un registre officiel ; il prétend par conséquent à l'objectivité, à la confirmation de l'esprit de l'égalité et du traitement identique des sexes ; et surtout au contrôle sur son énonciation.

Dans un essai de démystification de cette image dégradante de la femme, notre analyse se situe à l'intersection de deux perspectives ; à savoir la perspective linguistique et la perspective sociologique des rapports de pouvoir

³⁰² « L'**andocentrisme** (du grec *andro-*, homme, mâle) est un mode de pensée, conscient ou non, consistant à envisager le monde uniquement ou en majeure partie du point de vue des êtres humains de sexe masculin. L'adjectif dérivé correspondant est *androcentrique*. Le mode de pensée opposé, c'est-à-dire se plaçant du point de vue des êtres humains de sexe féminin est le [gynocentrisme](https://fr.wikipedia.org/wiki/Androcentrisme). » <https://fr.wikipedia.org/wiki/Androcentrisme>

construisant les classes entre le féminin et le masculin. Cela nous paraît pertinent car il y a une relation étroite entre le langage, en tant que production de signification, l'événement extra-linguistique, auquel il réfère, et le point de vue adopté par l'énonciateur. En d'autres termes, « *il n'y a pas d'énoncé sans point de vue sur ce qui est énoncé* »³⁰³. Alors, dans quelle mesure cette violence symbolique se manifeste-t-elle dans le discours du Chef du gouvernement ? Nous essayerons de répondre à cette question à travers l'analyse du sens des formes linguistiques attribuées à la notion de « femme » par rapport à celle de « homme ». Dans un premier temps, nous analyserons cette violence symbolique dans le non dit et le statut social de la femme ; et dans un second, nous rattacherons cette forme de violence à la bipolarisation sociale.

1. Le non dit et le statut social de la femme marocaine

La notion du non dit, dans ce contexte, relève de « *tout ce qui est consciemment ou inconsciemment occulté et en premier lieu le statut de la femme en tant que femme, c'est-à-dire de citoyenne à part entière* »³⁰⁴. Nous rappelons, ici, que parmi les présupposés acquis de la cause féminine, il y a sa reconnaissance en tant que citoyenne c'est-à-dire en tant qu'individu dont les droits et les devoirs sont égaux à ceux de l'homme³⁰⁵. Or, les restrictions sont flagrantes et touchent en l'occurrence la quasi totalité des discours marocains ; le discours officiel inscrit la différence préjudiciable par l'emploi attributif de la notion de « femme » avec bien entendu son contexte et les représentations

³⁰³ C. MICHARD, Rapport de sexage, « *effet idéologique et notion de sexe en français* », *La face cachée du genre*, Natacha CHERCUTI et Luca GRECO, EDS, p. 24.

³⁰⁴ F. BENZAKOUR, « Que peut apporter la linguistique aux études sur la femme ? », in : *Etudes féminines : notes méthodologiques*, Publications de la FLSH – Rabat, 1997, p. 94.

³⁰⁵ L'article 19 de la Constitution a consacré l'égalité des sexes en matière de droits économiques, politiques et sociaux.

sexistes qu'ils occasionnent. Ces désignations laissent entrevoir une violence symbolique et des dissymétries relevant à la fois du social et du linguistique. Ainsi, par rapport aux noms désignant les notions de « femme » et « homme », deux types fondamentaux de dissymétrie sont à l'œuvre.

a) Désignations privilégiées pour la notion de « femme »

Pour parler de la femme en tant que référent et en tant qu'individu à part entière, nous remarquons qu'elle est évoquée à travers des attributs reflétant des rôles sociaux liés à sa nature biologique. Dit plus simplement, la femme, loin d'être socialement et civiquement une citoyenne, est présente dans les discours en tant que génitrice potentielle "mère", "épouse" ou "fille". C'est ce que nous relevons dans le discours du Chef du gouvernement à travers son discours.

En premier, nous citons le cas d'une interview avec Redouane Ramdani lors de son émission « fi kafaṣ l-ittiham » du 13 mars 2015 dont nous citons l'exemple suivant :

- L'interviewer : [qaɛida ʔuħra taqul d'abord les femmes ʔu ġadi nbdaw d'abord bi ma staʒadd : masirat ʔal ʔħad tmɔnja mars rɔʒʒɛat lɛalaqa djalkum b lħaraka nnisaʔija ʔila lwaʒiha. min bajni ššiɛarat lli trɔfɛat bnkiran sir bħalk. šnu dɔrti li nnisaʔ hta wllaw ʔigulu bnkiran sir bħalk ?]

(Une autre règle dit : les femmes d'abord et on commencera d'abord par l'actualité : la marche du dimanche huit mars a fait ressurgir votre relation avec le mouvement féministe. Parmi les slogans : « Benkirane dégage ! ». Qu'est-ce que tu as fait aux femmes pour qu'elles reviennent pour dire : « Benkirane dégage ! » ?

- BENKIRANE : [ʔida taɛallaqa lʔamr bi lmarʔa, la: ʔaɛrif ʔaħadan ɛa:qilan fi lʔarɔ la: juħibbu lmarʔa ʔaw la:

jutni Eala lmarʔa ʔaw la: juqaddisu lmarʔa. ʔaqal šajʔ kull
ʔinsan ka:na raʒulan ʔaw mraʔa juqaddisu ʔummahu wa
juhibbu zawʒatahu wa ʔawla:dahu wa bana:tahu wa
yuhibbu ʔaḥawa:tihi wa yuhibbu nnisa:ʔa žami:ʔan.]

(Si la question concerne la femme, je ne connais aucune
personne raisonnable qui n'aime pas la femme, qui ne lui
fait pas des compliments ou qui ne la sacralise pas. La
moindre des choses est que tout humain que ce soit homme
ou femme, sacralise sa mère, aime son épouse, ses garçons
et ses filles, aime ses sœurs et aime toutes les femmes)

L'étonnement vient du fait que le Ministre identifie la femme à sa
nature biologique. L'image de la femme, en tant qu'être social qui milite pour ses
droits, manque dans l'imaginaire social du Chef du gouvernement. Dans son
discours, elle est évoquée à travers ses attributs de : mère, épouse, fille ou sœur ;
pire encore, car le paradoxe est à son comble, toutes les femmes sont aimées. Le
contexte et la question posée par le journaliste étaient assez clairs. Ils traitent le
sujet dans un cadre officiel, politique et associatif; et non dans un cadre
identitaire, confessionnel ou familial où le sujet parlant exprime ses propres
émotions envers la femme tout en se référant à sa nature biologique.

En plus, cette image de la femme, que partagent tous ceux qui
appartiennent à la même sphère socio-culturelle, marocaine, se répétera dans
d'autres contextes ; en voici un exemple :

- [ʔana bğit nsewwelkum waḥd ssuʔal : waš kajn ši ḥōdd hna
makatEžbuš žddatu ? kullši kajḥmaq Ela lžōdda djalu « lalla ».
waš kajn ši ḥōdd makatEžbuš mamah ? lʔumm djalu, lwalida
djalu. Kullna kajEžbuna lwalidat djalna. Kajn ši ḥōdd
makatEžbuš mratu ? waš kajn ši ḥōdd makatEžbuš ḥtu ? waš
kajn ši ḥōdd makatEžbuš bōntu ? kullna ḥna rrjal naEšaqu

nnisa:ʔ biʃifa ʔa:mma wa naʔʃaʔa lmarʔa lmagribija naʔʃaʔa
maʃi liʔannaha ʒadda lakinnaha fi ʃakl ʔalʒadda]

(Je veux vous posez une question : y a-t-il quelqu'un, ici, qui n'admire pas sa grand-mère ? Tout le monde adore sa grand-mère. Y a-t-il quelqu'un qui n'admire pas sa maman ? Sa mère ? Nous admirons tous nos mamans. Y a-t-il quelqu'un qui n'admire pas son épouse ? Y a-t-il quelqu'un qui n'admire pas sa sœur ? Y a-t-il quelqu'un qui n'admire pas sa fille ? Nous, les hommes, nous adorons, tous, les femmes d'une manière générale et nous adorons la femme marocaine, non parce qu'elle est une grand-mère mais dans l'image de la grand-mère.)

Nous remarquons que le chef du gouvernement vise, par ses propos, la confirmation et l'implication de son auditoire dans sa considération personnelle de la notion « femme » ; et ce, en utilisant l'interronégative dont la valeur se détermine dans la relation intersubjective, et qui implique nécessairement l'auditoire dans le contenu de l'énoncé interrogatif. En plus, cette interronégative correspond à un acte assertif qu'explicitent les « réponses » qui succèdent à chacune des questions : (kullʃi kajhmaq ʔla lʒdda djalu). Les nombreuses répétitions que renferme ce discours mettent l'accent sur les représentations socio-culturelles de la femme dans l'imaginaire marocain. Personne ne peut démentir, nier, rejeter ce que l'orateur avance. Il reste de ce fait lié à un même champ référentiel : celui de la famille, interne à la maison, seul lieu légitime pour la femme dans le contexte marocain dit « convenable » ou répondant aux « convenances sociales ». Parallèlement, à cette image, Benkirane ne fait pas mention de la possibilité d'appartenance de la femme aux espaces externes, dans les sphères autres que familiales. De ce fait, la représentation de la femme, en tant qu'individu social, citoyen indépendant et actif, reste absente, notamment lorsqu'il déclare, qu'au nom des hommes, il adore la femme marocaine parce qu'elle est à l'image de la grand-mère. Cette image est symbolique à plus d'un titre : la grand-mère, certes signifie l'âge de la sagesse, mais surtout la

dépendance, la faiblesse, l'inactivité, l'enfermement, l'oralité, l'affectivité, la passivité, etc. Tous ces qualificatifs retraduisent les traits que brosse l'orateur pour parler de la femme en l'associant ainsi à l'image de la grand-mère.

Dans ce même discours, nous relevons un énoncé où Benkirane déclare « je veux un gouvernement fait de femmes. Qu'est-ce que je veux faire des hommes ? »³⁰⁶. Encore une fois, son jugement, spontané et irréfléchi, est imprégné d'une certaine vision du monde, d'une mentalité qui place le rapport homme // femme à un niveau hiérarchique. La femme est, de ce fait, dépourvue de toute volonté d'agir ; c'est au contraire la volonté de l'orateur qui dicte la place à laquelle il la destine. Ces représentations trahissent le discours du Chef du gouvernement et laisse surgir une idéologie sexiste reléguant la femme au deuxième rang comme objet du monde dépendant de son regard et de son appréciation.

b) Dissymétrie de l'ordre des termes signifiant les notions de "femme" et d'"homme"

Cette dissymétrie relève de l'ordre reproduit dans l'ordination des discours où la notion d' "homme" est posée en premier lieu et celle de "femme" est énoncée en second lieu lorsqu'elle n'est pas complètement évincée. D'après Malkiel « *cet ordre canonique exprime les hiérarchies sociales au moyen du degré d'identification des notions au sujet parlant* »³⁰⁷. Ainsi, nous pouvons dire que ces notions sont ordonnées selon la hiérarchie des valeurs inhérentes à la structure de toute une société. De ce fait, la notion posée en premier est toujours la plus déterminée pour l'énonciateur, c'est-à-dire qu'elle est perçue comme la plus identifiable à lui-même.

³⁰⁶ La question que nous posons ici est comme suit : « Est-ce que la femme est faite pour que l'homme en fasse quelque chose qui réponde à ses fantasmes ou à ses propres attentes ou pulsions ?

³⁰⁷ Y. MALKIEL, « Studies in irreversible binominals », *Lingua*, N° 8, 1959, P. 113.

En effet, nous relevons cela dans le discours du Chef du gouvernement lorsqu'il se prononce publiquement ou dans le parlement et à chaque fois la catégorie « femme » suit celle de « homme » sinon elle est complètement absente. Comme exemple, nous citons :

- [ʔassada lwuzaraʔ, ʔassajidat lwazirat] (messieurs les Ministres, mesdames les Ministres)
- [arrajul wa lmarʔa, awladihi wa banatihi] (l'homme et la femme, ses garçons et ses filles)
- [annahibun] (les électeurs)
- [almuwaṭinun] (les citoyens)
- [ʔaṭṭalib] (l'étudiant)

A partir de ces expressions, nous pouvons remarquer comment la notion « femme » ainsi que tous ses attributs se placent après la notion « homme » dans les premières désignations. Dans d'autres contextes, cette notion est complètement absente comme c'est le cas où le chef du gouvernement évoque la catégorie des électeurs, des citoyens et des étudiants. Il en ressort que la priméité et donc la primauté sont essentiellement masculines, alors que la secondéité et la secondarité sont féminines, c'est-à-dire propres à cet Etre inessentiel qu'est la femme, selon cette lecture. A l'encontre de cet ordonnancement, la nouvelle Constitution, en tant que texte suprême, adopte un ordre dans ses dispositions juridiques évoquant la notion femme en premier lieu. Citons, par exemple, les Articles 14 et 15 qui commencent par « les citoyennes et les citoyens disposent... ».

Suite à Benzakour qui se demande : « *Comment alors concilier une telle attitude, une telle mentalité anachronique devenue presque inconsciente et les idées généreuses de l'égalité des sexes, des droits de l'homme, des citoyens et des citoyennes, etc. ?* »³⁰⁸. Elle confirme dans cet ordre d'idée que « *la meilleure*

³⁰⁸ F. BENZAKOUR, op.cit. p. 94.

stratégie est celle du non-dit »³⁰⁹. Nous constatons alors que le discours du Chef du gouvernement se construit, consciemment ou inconsciemment, autour de représentations socio-culturelles que l'on pourrait qualifier de discriminatoires. Dans ce sens, et à travers le choix de la disposition des termes, il fait passer implicitement des messages sexistes qui ne sont pas en faveur de la femme marocaine, qui demeure encore à la merci d'une mentalité et d'une idéologie qui refusent de reconnaître son statut d'individu indépendant, pensant et jouissant de la même citoyenneté que celle de l'homme.

2. Le lexique de la bicatégorisation

Nous précisons qu'au niveau de ce point, nous traitons la bicatégorisation dont le socle est la dimension naturaliste ; c'est-à-dire qu'il s'agit d'une vision qui catégorise les rôles sociaux en deux pôles radicalement différents, voire opposés : un pôle masculin et un autre féminin. De ce fait, « *la bicatégorisation est dans le couple la marque de la division sexuée du travail. A la figure de la femme gardienne de l'intimité, se préoccupant de l'entretien des personnes et des biens domestiques, répond celle de l'homme pourvoyeur des ressources par son travail salarié* »³¹⁰. Ce genre de catégorisation vise principalement l'exclusion des femmes de l'espace public qui se définit en principe comme un espace « *très large, [qui] ne se réduit pas au lieu du travail. C'est un espace où l'économique, le juridique, le politique et le social s'affrontent et se confrontent* »³¹¹. Il est considéré en tant qu'espace exclusivement masculin.

³⁰⁹ Ibidem.

³¹⁰ D. WELZER-LANG, *Les hommes violents*, Editions Payot & Rivages, Paris 2005, P. 324.

³¹¹ A. BELARBI, «Réflexions préliminaires sur une approche féministe de la dichotomie espace public /espace privé », *Etudes féminines : notes méthodologiques*, op.cit. p. 81.

a) Dévalorisation et déconstruction du statut économique de la femme

Pour mettre l'accent sur l'importance que requiert le langage afin de révéler la perception du sujet parlant, nous mentionnons l'idée de Michard qui affirme que : « *loin d'être un dérapage sémantique sans importance, la façon de parler des femmes et des hommes et de les énoncer comme humains relatifs ou humains absolus est le noyau dur de la signification [...] En effet, quel que soit le type de division socio-sexué du travail, le travail accompli par « les humains relatifs » est soit non mentionné, soit perdu en cours du texte, soit, lorsqu'il est mentionné, toujours jugé de moindre qualité et de moindre importance pour la société décrite* »³¹².

Avoir, ainsi, une vision où les femmes sont des « humains relatifs » par rapport aux « humains absolus », ne peut qu'entraîner une dévalorisation du travail salarié de la femme. Ce dernier est loin d'être une confirmation de l'identité féminine en soi, c'est une existence qui reste conditionnée par le masculin.

Comme exemple, nous revenons à l'interview ³¹³réalisée avec le chef du gouvernement où ce dernier présente la problématique de la cause féminine comme étant très simple ; cela signifie que ce problème ne se considère pas comme question majeure qui doit préoccuper les dirigeants de l'Etat. La question des droits de la femme, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison, du statut de la femme au sein de la société a toujours été reléguée au second plan. La femme elle-même se considère comme non-essentielle à l'avancement de la société ; dans la majorité des cas elle est en situation d'acceptation, pour ne pas dire de soumission aliénante : elle est contrainte, même lorsqu'elle exerce une

³¹² C. MICHARD, op.cit, pp. 29-30.

³¹³ Il s'agit d'une interview avec Redouane Ramdani lors de son émission « fi kafaş l-ittiham » du 13 mars 2015.

activité lucrative, vu les règles qui régissent son comportement, de travailler à l'extérieur et à l'intérieur de la maison³¹⁴.

La relation homme/femme est toujours conditionnée par l'imaginaire sociodiscursif qui conforte les individus (aussi bien hommes que femmes) dans leur croyance et les rassure de la justesse de leur comportement et leur agir. Il faudrait dire à ce niveau que si les lois changent rapidement, les mentalités, elles, avancent à pas de tortue. Les hommes apprécient d'associer la femme à leur grand-mère, à leur fille, à leur sœur ou à leur épouse, mais pas à leur égale en citoyenneté, en droit, voire en humanité.

b) La bipolarisation conjugale

Au sommet d'un arsenal de lois où le Maroc a apporté de prometteuses modifications favorisant l'accès de la femme au travail salarié, nous assistons à la déconstruction de ce droit déjà acquis dans la législation marocaine. Nous rappelons, ici, que le Maroc a ratifié la Convention³¹⁵ sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Pour expliquer cette vision sexuée du travail, nous remarquons que la notion de « femme » est encore associée dans notre imaginaire collectif à celle de l'espace privé, alors que celle de l'homme est réservée à l'espace public.

³¹⁴ Ne s'agit-il pas en fait d'une autre forme de conformisme qui considère que le travail au foyer de la femme est un devoir naturel et que par conséquent il n'est pas compté parmi les sacrifices offerts par la femme à la société au dépens de sa propre vie, de ses désirs, de ses aspirations personnelles, de ses droits à la vie, et de son droit d'être humain ? Cela se manifeste plus clairement lorsqu'il s'agit des tâches réparties entre les époux.

³¹⁵ Article 5 du CEDAW (Convention on the Elimination of All forms of Discrimination Against Women)

(1) La femme et l'espace privé

Nous considérons que le fait de limiter les activités de la femme à celles qui se localisent au foyer, tout en valorisant les rôles de la grand-mère, la mère et l'épouse, relève d'une vision qui stigmatise la femme et réduit ses actions à celles qui lui sont biologiquement destinées ; le travail de la femme n'étant pas ainsi considéré comme un droit à part entière. Le discours officiel, ne séparant pas le travail de la femme au foyer et son travail salarié, ne fait que reprendre les termes de cette bipolarisation et discrimination qui se ramènent en fait à des stéréotypes hérités de pratiques socioculturelles ancrées dans l'imaginaire collectif.

Selon les propos de l'ex Chef du gouvernement à l'occasion de la remise du Prix Tamayuz, organisé par le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social, l'idée de la femme active présentée par Bassima Hakkaoui ne correspond pas à la représentation qu'il se fait de la femme de manière générale. Si Hakkaoui considère que les tâches ménagères constituent en elles-mêmes un travail qui doit être considéré sur un pied d'égalité que le travail à l'extérieur, pour Benkirane³¹⁶, le travail au foyer reste une activité purement et naturellement féminine³¹⁷. C'est ce que nous remarquons à partir de ce discours :

Aussi considère-t-on, à travers ces affirmations, le foyer comme l'espace féminin par excellence. Nul homme, même pour les femmes elles-mêmes, n'a le droit de se l'approprier. Le foyer est le symbole du lieu clos, sécurisé, protégé par des murs, protégé par une altérité (masculine), où les

³¹⁶ C'est ce que nous pouvons constater à partir des mêmes exemples précités dans le point de « Désignations privilégiées pour la notion de "femme" ».

³¹⁷ Nous nous demandons ici comment le discours officiel d'un premier ministre de la stature de Benkirane peut se contredire avec la loi en vigueur au Maroc qui précise que la responsabilité du foyer est partagée par les deux époux.

activités relèvent généralement du manuel, du rituel, de l'hebdomadaire, du coutumier ; c'est le lieu de l'attendu, du prévisible. Dans ce cocon familial, la femme (notamment la « femme au foyer ») ressemble à un être handicapé et handicapant, un être sans volonté ; une sorte de chenille condamnée à vivre à l'état de « chenille », à ne pas développer des ailes pour s'envoler selon sa propre volonté.

(2) L'homme et l'espace publique

Dans cet esprit de dichotomisation des responsabilités conjugales, le conjoint occupe le rôle du pourvoyeur et du protecteur du foyer. Ce statut de source et de stabilité économique semble lui procurer l'image de la seule partie qui peut assurer la survie du couple ou de la famille. En fait, cette suprématie régissant les rapports entre femme et homme empêche ce dernier de reconnaître la place qu'occupe la femme au sein de la société en plus de son statut familial.

Par ailleurs, « *le sens de ces manières de dire (agent et par conséquent humain / non agent [cause] et par conséquent humain problématique) peut alors s'interpréter comme l'expression directe, mais non assertée de la pensée des sexes dans le rapport de l'appropriation physique caractérisant la société des auteurs, c'est-à-dire la nôtre* »³¹⁸. En d'autres termes, une vision réductrice qui remet la femme au second ordre et lie étroitement son existence aux « humains absolus » n'aspire qu'à la condamner et l'emprisonner tout en visant l'appropriation de son corps. Par conséquent, cette idée de « propriété féminine » nous fait penser à la même relation qu'il peut y avoir entre un maître et son esclave. Tout cela fait ancrer l'idée de l'appropriation de la femme à travers la division sexuée des activités et des rôles sociaux qui limitent et conditionnent l'existence féminine à celle de l'homme.

³¹⁸ C. MICHARD, op.cit. p. 30.

Par ailleurs, la symbolique de l'espace public où se meut l'homme inscrit ce dernier dans l'ouverture, l'aventure, la découverte, la responsabilité, la conscience, la volonté, le renouveau, ... Cet espace représente, selon un certain imaginaire social marocain, une forme d'appropriation masculine d'un espace sans frontières, sans portes, sans gêne (comme sur les terrasses des cafés) ; où son regard n'a pas de limite, sa voix peut porter au loin, ses pas peuvent emprunter n'importe quel sentier. C'est dans cet esprit que l'on pourrait comprendre pourquoi la femme, une fois à l'extérieur du « foyer », peut être victime de harcèlement et d'agressions sexuelles.

Au terme de cette section, nous rappelons que le langage constitue un miroir qui projette les représentations sociales du sujet parlant. Ainsi, imprégné par des idéologies, le discours en général réussit à faire passer des messages violents quant au contenu qu'ils impliquent et aux valeurs implicites qui y sont associées. Le discours politique, étant animé par des enjeux sociopolitiques, veille à faire transmettre des idéologies d'une manière ou d'une autre, à signifier des représentations qui vont dans le sens de son programme politique. Dans notre cas d'étude, nous sommes face à un phénomène universel qui voudrait que le Maroc, à la suite d'autres pays, soit impliqué dans le processus d'équité entre femme et homme. En revanche, le discours du Chef du gouvernement, surtout ses manières de dire, s'oppose aux engagements internationaux et laisse entrevoir une violence symbolique envers la femme marocaine. Cette forme de violence, qui passe inaperçue parce que convenue, normale, habituelle, influence implicitement la perception des rapports sociaux entre les femmes et les hommes et crée en même temps chez les femmes conscientes de la nature du discours tenu une gêne et une forme d'inquiétude diffuse.

Section II : Ethos discursif : production, réception et stratégie identitaire

En ce qui concerne les genres de discours où la distribution des rôles est plus spectaculaire, comme c'est le cas dans notre corpus puisqu'il relève d'une mise en scène publique, ils se distinguent d'après Marcel Burger³¹⁹ entre l'ethos « typifiée » et l'ethos « émergent » ; cette distinction correspond à celle entre le modèle culturel entériné et son actualisation par un agent particulier. L'ethos « typifié » constitue une identité attendue en vertu du genre d'activité, du statut et du rôle dont la personne se vêtit. Les « éthè »³²⁰ typifiés représentent, dans ce sens, des agents types idéaux au niveau global de la communication. Cela d'une part, et de l'autre, « *les éthè émergents, qui désignent les comportements verbaux des acteurs réels, permettent des variantes mais doivent, en fin de compte, concrétiser d'une façon ou d'une autre, l'ethos dit typifié (le modèle)* »³²¹. C'est au cours de l'interaction verbale que le locuteur se présente selon un modèle correspondant à son rôle, se manifeste et agit d'une manière qui correspond à un modèle préalable et selon un processus de stéréotypage.

I. Ethos entre production et réception

Le fait de vouloir réussir une communication et avoir une identité construite dépend, en premier lieu, de l'appropriation d'une image stéréotypée d'une catégorie sociale. Certes, « *une représentation sociale peut être plus ou moins rigide et comporter des variantes, des modulations, voire des*

³¹⁹ R. AMOSSY, op.cit. p.50.

³²⁰ Pluriel de « ethos ».

³²¹ Ibid. p.51.

transformations »³²² ; mais loin de toute identification, qui ne relève pas de l'imaginaire social, la présentation de soi ne peut qu'être considérée comme une crise identitaire et entraîner, par conséquent, un rejet et une disqualification sociale. Comme le définit Amossy, le stéréotype³²³ est « *une représentation collective figée, un modèle culturel qui circule dans le discours et dans les textes. Il favorise la cognition dans la mesure où il découpe et catégorise un réel qui resterait sans cela confus et ingérable* »³²⁴. Elle ajoute que « *le sujet ne peut connaître le monde sans catégories préétablies, il ne peut agir dans la vie quotidienne que s'il ne lui est pas possible de ramener la situation nouvelle à un schème d'ores et déjà connu* »³²⁵. Ce qui laisse dire que le stéréotype est un élément essentiel qui favorise l'interaction et l'intégration sociale qui se fait à la base d'un ensemble de connaissances et d'idées que les interlocuteurs ont accumulées et acquises dans un même contexte socio-culturel. Le rapport interlocutif, tient compte de ces savoirs partagés, de ces représentations idéalisées, de ces images stéréotypées et de formes de consensus culturels et culturels. On peut dire que le stéréotype occupe une place importante, parmi les formes de représentations qui circulent dans une société, malgré sa connotation négative qui est fréquemment associée à une image figée, à un préjugé faux,

³²² R. AMOSSY, op.cit. p.44.

³²³ Selon P. CHARAUDEAU, « cette notion est dépendante du jugement d'un sujet, [...] ce jugement en étant négatif occulte la possibilité que ce qui est dit renferme malgré tout une part de vérité. Ce masquage est encore plus patent lorsque la caractérisation concerne des individus ou des groupes humains : dire que les intellectuels n'aiment pas le contact des corps est peut-être un stéréotype propre aux sportifs, mais cela ne veut pas dire qu'il soit complètement faux ; il en va de même des jugements que les hommes portent sur les femmes et de ceux que les femmes portent sur les hommes, de ceux que les citoyens portent sur les politiques et réciproquement. Autrement dit, il faut accorder au stéréotype la possibilité de dire quelque chose de faux et vrai, à la fois. » Patrick Charaudeau, "Les stéréotypes, c'est bien. Les imaginaires, c'est mieux", in Boyer H. (dir.), *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène*, L'Harmattan, 2007. A cause de cette ambiguïté, Charaudeau préfère utiliser l'expression « imaginaire sociale », qui n'est pas nécessairement liée au figement d'une image mentale.

³²⁴ R. AMOSSY, op.cit. p.46.

³²⁵ Ibidem.

réduisant le réel à une simple forme schématique et immuable. En plus, ce réel, défini de son côté en tant que construction signifiante de la réalité, peut être déformé à partir des images et des représentations toutes faites et qui sont à la base d'un ensemble d'interprétations (des fois erronées) du monde environnant³²⁶.

D'ailleurs, « *le stéréotypage révèle ses effets nocifs quand il s'attache à l'image des groupes sociaux et mènent à juger un individu en le réduisant à l'image simplifiée, sinon faussée du groupe dont il fait partie* »³²⁷. Cette considération de l'autre provient d'un préjugé négatif qui conduit à la discrimination et la stigmatisation, chose qui reste difficile à éradiquer tant que les schèmes collectifs figés demeurent peu propices au changement. Notons que la schématisation et la catégorisation sont fortement liées à la construction identitaire du sujet qui passe, à son tour, par un processus de stéréotypage, cette différenciation mène dans la plupart des cas à mettre en valeur « *l'image du in-group (l'endogroupe) en dévalorisant et en minimisant la valeur du groupe extérieur (out-group ou exogroupe)* »³²⁸.

C'est lors des interactions verbales que la personne moule consciemment ou délibérément son ethos discursif sur un "modèle culturel entériné", se construisant ainsi une identité qui permet de le situer. Tout cela nous permet de dire que le processus de stéréotypage dans la présentation de soi est une composante essentielle dans la communication et un élément intrinsèque au jeu d'influence qui le caractérise. En d'autres termes, le stéréotypage perçoit,

³²⁶ D'après P. CHARAUDEAU, « il y a donc une ambiguïté quant à l'usage que l'on fait de cette notion, y compris dans les écrits savants qui lui sont consacrés : d'un côté, on défend l'idée que le stéréotype a une fonction nécessaire d'établissement du lien social, l'apprentissage social se faisant à l'aide d'idées communes répétitives comme garantes des normes du jugement social, d'un autre, on rejette le stéréotype car il déformerait ou masquerait la réalité. » Patrick CHARAUDEAU, "Les stéréotypes, c'est bien. Les imaginaires, c'est mieux", op.cit.

³²⁷ R. AMOSSY, op.cit. p.46.

³²⁸ Ibidem.

en un premier temps, des routines d'interaction où les participants se conforment à un modèle culturel préétabli au gré d'un habitus qui oriente tout comportement verbal.

Dans ce sens où l'ethos se construit à partir d'une représentation préexistante qui fait partie d'un imaginaire collectif, Amossy évoque la notion d'« imaginaire sociodiscursif », empruntée à Patrick Charaudeau, qui dit que « *les imaginaires sont engendrés par les discours qui circulent dans les groupes sociaux, s'organisent en systèmes de pensée cohérents, créateurs de valeurs, jouant le rôle de justification de l'action sociale et se déposant dans la mémoire collective* »³²⁹. Ces imaginaires discursifs, ancrés dans la représentation sociale, varient selon la nature des groupes, des idéologies auxquelles appartiennent les interactants.

1. L'ethos préalable

Un ethos préalable renvoie à l'ensemble des représentations de type social ou professionnel, institutionnelles ou personnelles, construites autour d'un individu et qui permettent de l'identifier, de le classer, le catégoriser, le juger et de se comporter à son égard en fonction de la manière dont il est perçu. En d'autres termes, c'est un « *ensemble de données, dont on dispose sur le locuteur au moment de sa présentation de soi, se compose donc de plusieurs aspects. Il comprend la représentation sociale qui catégorise le locuteur, sa réputation individuelle, l'image de sa personne qui dérive d'une histoire conversationnelle ou textuelle, son statut institutionnel et social* »³³⁰. Ajoutons à cela que de son côté, l'individu, dans le but de garder intacte l'image positive que l'on a de lui, ou alors, dans le but de changer cette image par une autre meilleure, déploiera ses efforts, consciemment ou inconsciemment, pour qu'il soit reçu tel que le veut la

³²⁹ P. CHARAUDEAU, cité par Amossy, op.cit. p.48.

³³⁰ R. AMOSSY, op.cit. p.73.

convention, l'imaginaire social, le système représentationnel dans lequel il baigne ; dans le cas contraire, il se sentirait rejeté. En effet, « *le souci de garder la face concentre l'attention sur l'activité en cours, il est nécessaire pour y parvenir, de prendre en considération la place que l'on occupe dans le monde social en général* »³³¹. Autrement dit, au cours d'une interaction, tout locuteur produit un ethos discursif qui dépend d'un ethos préalable déjà existant et sur lequel l'orateur s'appuie pour négocier la nouvelle présentation de soi qui dépend de la visée de sa prise de parole. L'ethos n'est pas une simple construction au cours de l'interaction, mais il dépend aussi d'une image de soi qui circulait auparavant. Donc, l'ethos discursif est avant tout une réaction à un ethos préalable.

Nous essaierons de vérifier ces idées partant du discours de Bassima Hakkaoui, et ce dans le but de voir comment le dire préalable se traduit à travers le discours et détermine de la sorte un imaginaire sociodiscursif.

a) L'ethos préalable dans le dire et le dit de Bassima Hakkaoui

Partant des idées développées précédemment, nous considérons que l'ethos préalable peut également être repéré à partir des éléments langagiers qui relèvent du discours de la Ministre, autrement dit, dans son dire et son dit. Il se manifeste ainsi dans l'ethos dit : « *ce que le locuteur rappelle expressément de ses faits et dits antérieurs, de sa réputation et de l'image censée circuler de sa personne* »³³².

En ce qui concerne Bassima Hakkaoui, elle se perçoit, tout d'abord, en tant que parlementaire et militante associative :

³³¹ E. GOFFMAN, *Les rites d'interaction*, op.cit. p. 11.

³³² R. AMOSSY, op.cit. p. 82.

- [ʔana ʔamɔajɔt fi lbarlama:n ma juqa:rib ʔaʃr sanawa:t]
(J'ai passé dans le parlement presque dix ans)
- [kada:lika nʃiɣa:li l ʒamʔawi lʔahli kulluhu ka:na bi hu:ʃ
ʔannisa:ʔ wa lʔuʃar wa lʔaʔfa:l]
(De même, ma préoccupation associative et familiale était
autour des femmes, des familles et des enfants)
- [hʔati kamla jaʔni kanthərrək ʔu kannadl min hila:l ʒamʔija
nisa:ʔija ʔu kada:lik mawqiʔi: f lhizb]
(Durant toute ma vie, je suis active à travers une association
féminine et aussi ma situation au sein du parti politique)

Elle précise aussi ses fonctions en tant que Ministre de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social et en tant que responsable gouvernemental :

- [wa ʔaɔkuru huna bi nnisbati lilqita:ʔ ʔalladi ʔaʃruf
bitadbi:rihi]
(Et je mentionne ici le secteur dont j'assume la gestion)
- [nti ʔndk had lmaʔlu:mat. min dahil lhuku:ma ʔana
maʔəndiʃ]
(Toi, tu as ces données, moi qui suis membre du gouvernement,
je ne les ai pas)
- [ʔana masʔu:latun huku:mijja [...] ʔaʃtaɣilu fi ʔita:r
ʔaɔɔawa:biʔ ʔal qa:nu:nija wa ddustu:rija li ššaʔb lmagribi wa
liddawla lmagribija]
(Je suis une responsable gouvernementale, je travaille dans le
cadre de la loi et de la constitution marocaines)
- [fa kawazira kanhəss b-tiql l-masʔulija]
(En tant que Ministre, je ressens la forte charge d'une telle
responsabilité)

- [ʔana: žuzʔun min ha:dihi lħuku:ma, ʔana: Euḍw da:hila ha:tihi lħuku:ma. ʔaššifa llati ʔaħmiluha ljawm la: taqbalu la: ttaʔnita wa la: ttadkir]

(Je suis membre de ce gouvernement dont je fais partie. La fonction que j’occupe aujourd’hui n’est ni au féminin ni au masculin)

Elle rappelle également sa double formation en Psychologie et en Sociologie :

- [wa ʔana: da:risa liʔilm lʔižtima:ʔ wa ʔilm nnəfs]
(J’ai déjà étudié la sociologie et la psychologie)
- [fa takwi:ni lʔaka:dimi ħta huwwa fi ha:da lmaža:l. fa ʔuṭruḥati: ka:nat bi ħušu:š dira:sat ʔal ʔaṭfa:l lmutasawwili:n]
(Ma formation académique est aussi en relation avec ce domaine. Ma thèse concernait l’étude des enfants mendiants)
- [ʔana ħtiša:ši l-ʔaka:dimi ʔilm nnafs l-ʔižtima:ʔi wa kada:lik štağalt ʔala: l-ʔaṭfal lmutasawwili:n]
(Ma spécialité académique est la psychologie sociale et j’ai étudié aussi le cas des enfants mendiants)

Et finalement, elle présente une image de soi en tant que femme libre qui rejette la tutelle masculine et qui a les mêmes compétences professionnelles que peut avoir un homme :

- [fa huwwa jfassr li lʔa:n ʔlaš junkir ʔalajj ʔana lmarʔa lmustaqilla wa lħurra fi ħarakija:ti, ʔan ʔatanaqqala bidu:ni ražul]
(Qu’il m’explique maintenant pourquoi, il me reproche que je me déplace sans tuteur, alors que je suis une femme indépendante et libre dans mes déplacements.)

- [ʔana: dali:l ɛala ttaqaddum wa lajsa ɛala ttara:ʒuɛ, hiṭa:bi hiṭa:bun mutafa:ʔil wa mutaqaaddim wa ʔi:ʒabi: ʒiddan]
(Je suis la preuve du progrès et non de la régression, mon discours est un discours optimiste, progressiste et très positif)
- [f l wa:qiɛ f lḥa:la djali hum la: jaṭɛanu:na fi kafa:ʔati ɣara:ḥatan wa juɛabbiru:na ɛan ha:da, la: jaṭɛanu:na fi: ʒa:nib l-kafa:ʔa wa l-qudra ɛala ttasji:r. b l-ɛaks ʔu ɛandi taqdira:t]
(En réalité, dans mon cas, elles (les femmes féministes) ne me critiquent pas par rapport à mes compétences ni par rapport à ma façon de gérer les choses)
- [la ! ʔal ʔamr la: jataɛallaqu la: birriʒa:l wa la: bi nnisa:ʔ. ha:tihi lwiza:ra ka:na ɛala: raʔsiha: raʒul [...] wa maɛa da:lik ʔal miza:nija hija lmiza:nija lam tataɣajjar]
(Non ! la question ne concerne ni les hommes ni les femmes. Ce Ministère avait comme Ministre un homme et pourtant le budget est resté inchangé)

Nous remarquons à partir de ces exemples que Bassima Hakkaoui dresse une image de soi liée à sa propre perception de sa propre personne. Ce faisant, elle se considère sur le plan professionnel comme une personne compétente dont la formation en psychologie et en sociologie ainsi que ses activités associatives et politiques la qualifient pour ce poste de Ministre de la Solidarité, la Femme, la Famille et du Développement Social. Sur le plan personnel, elle se voit en tant que femme libre et responsable de ses actes. La question du genre ne lui pose aucun problème et se voit sur le pied d'égalité avec l'homme lorsqu'elle évoque ses responsabilités ministérielles.

A travers ces discours, Bassima Hakkaoui dresse un autoportrait qui renferme tous les traits représentationnels qu'elle projette d'elle-même, traits répondant par la même occasion à cet imaginaire social, aux attentes de la masse, aux propriétés renvoyant à l'image que l'on se fait d'elle ou de celle qu'elle est amenée à laisser paraître à travers son discours, ses actions, son comportement,

sa réputation, etc. Son ethos discursif correspond de ce fait à un ethos préalable ; on peut dire que le discours permet de « corriger » en quelque sorte toute possibilité de déphasage entre les deux.

b) L'ethos préalable et la mémoire culturelle

Comme nous venons de le voir, l'ethos préalable est véhiculé à travers un discours qui circule dans un espace social, donc c'est un ensemble de représentations collectives qui s'attachent à la personne. Or, « *si chez Aristote, l'image de soi est donnée uniquement dans le discours, chez Isocrate ce qui a de poids c'est la réputation préalable, le nom de l'orateur qui compte, ne s'agissant pas de ce que l'orateur dit de lui dans son discours mais ce qu'on sait déjà de lui. Dans la même ligne Quintilien affirme que ce qu'on connaît de l'orateur a plus de poids que ses paroles qu'au moment où celui-ci tente de persuader un public* »³³³. Ainsi, l'image préalable est soit construite dans le discours de la personne elle-même (ethos discursif), soit construite préalablement à travers la réputation de cette personne ou liée à son nom avant même qu'il prenne la parole, surtout lorsqu'il s'agit du discours politique qui se veut un discours argumentatif par excellence émis par une personne qui a déjà une histoire, une réputation, donc un ethos préalable bien ancré dans la mémoire collective.

Dans ce cadre, si nous considérons « *le nom du locuteur, le plus facile à repérer puisqu'il s'agit d'une trace tangible : elle s'inscrit dans le texte sous forme de signature, ou s'attache au locuteur dans la parole orale* »³³⁴. Si l'on prend l'exemple du nom de Bassima Hakkaoui, on remarque qu'il est lié à quatre attributs essentiels :

³³³ G. BURBEA, op.cit. p. 8.

³³⁴ R. AMOSSY, op.cit. p. 80.

1. La première image de soi que lui donne son interlocuteur est celle liée à son identité professionnelle en tant que Ministre :

- [jusʕidu-ni ʔan ʔurahħiba ha:da lmasa:ʔ bi-ssajjida Bassima Hakkaoui, wazi:rat ʔa-ttaḍa:mun wa lmarʔa wa l-ʔuṣra wa ttanmija l-ʔižtima:ʕija]

(Ravi de souhaiter la bienvenue, ce soir, à Madame Bassima Hakkaoui, Ministre de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social)

- [mina l-ʕa:šimati l-mağribjati ʔa-rriba:t naštadif-u la-kum fi ha:dihi l-marra ʔal-ʔusta:da maʕa:li ʔa-ssajjida Bassima Hakkaoui wazi:ratu ʔa-ttanmijati l-ʔižtima:ʕijati wa l-ʔuṣra wa ttaḍa:mun]

(De la capitale marocaine Rabat, nous invitons cette fois-ci Mme Bassima Hakkaoui, Ministre du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité)

2. Un autre élément tributaire au nom de Bassima Hakkaoui est attaché à ses activités politique et associative :

- [ha:tihi l-marʔatu qa:dimatun min ʕamalin barlama:ni ħabirat fi:-hi kama: taqu:l milaffa:t ʔal-ʔuṣra wa milaffa:t ha:tihi l-wiza:ra ʔallati taqu:duha ʔal jawm]

(Cette femme est issue du monde parlementaire où elle a connu, comme elle le dit, les dossiers de la famille et les dossiers de ce Ministère qu'elle dirige aujourd'hui)

- [min žiha ta:nija hijja taqu:du ʔal-qita:ʕa nnisa:ʔi: fi ħizbi ʔal-ʕada:la wa ttanmija l-ʔisla:mi ʔal-muʕtadil]

(D'une autre part, elle dirige le secteur féminin au sein du Parti de la Justice et du Développement, parti islamiste modéré)

3. De même, le fait d'être la seule femme dans le gouvernement marocain est une image forte présente chez les animateurs qui l'accueillent :

- [Jamaâ Goulhcen : nƏbdaw b-waħd ssu?al tūriħa Əalaj-k l-?akid Əašara:t l-marrat ?al- mutaƏalliq bikawni-k ?al-mar?a l-waħi:da fi l-ħuku:ma l-žadi:da. waš kajban lik l-?amr tibi?i ? waš makathƏssiš b-waħd nnuƏ djal l-Əuzla da:ħil had nnuƏ min l-muħi:t rriža:li mina l-wuzara? ?]

(Commençons par une question qui a été posée, certainement, plusieurs fois, celle concernant le fait que tu es la seule femme dans le nouveau gouvernement. Est-ce que cela te paraît normal ? Est-ce que tu ne ressens pas une sorte d'isolement dans un environnement, si masculin, de Ministres ?)

- Adil Elzabiri : ?awwal su?al, nabda? bi-hi maƏali l-wazira ?ida samaħti. huna:lika l?a:n niqa:š maftu:ħ fi l-mağrib, ħuku:ma bi-wazi:ra wa:ħida ma huwwa taƏliqu-kum ?

(Mme la Ministre, nous commençons par la première question, si tu permets. Il y a maintenant un débat ouvert au Maroc, un gouvernement avec une seule Ministre. Quel est votre commentaire ?)

- wa hijja kada:lik ?al-waziratu l-waħi:datu fi lħuku:mati l-ħalija ?allati jaqu:duha l-?islamiju:na li-?awwali marratin fi ta:riħi l-mamlaka.

(Elle est la seule Ministre au sein du gouvernement actuel qui est dirigé par les islamistes pour la première fois au royaume)

- ?ama: tažidi:na nafsaki muħa:šara bi rriža:l fi mažlisi l wuzara:? wa ?anti lwazi:ra lwaħi:da wa mundu taški:li lħuku:ma fi janajƏr lma:di wa ħuku:mat Abdellah Benkirane tataƏarrađ linaqd kabi:r, lajsa fi:ha ?illa wazira wa:ħida wasať ħișar mina rriža:l ?al wuzara? ?

(Vous ne vous trouvez pas encerclée par des hommes Ministres et vous êtes la seule Ministre, et, depuis sa formation, le

gouvernement d'Abdellah Benkirane est largement critiqué. Il n'y a qu'une seule femme Ministre, encerclée d'hommes ?)

4. Un dernier éthos préalable fixé au nom de Bassima Hakkaoui est son image d'être la première femme Ministre qui porte le voile :

- [ha:dihi l-wazi:ra hijja ʔawwalu wazi:ratin fi l-ḥuku:ma l-mağribija tartadi: al-ḥiža:b bi-ḥasabi taʔli:qa:ti aššaha:fati ʔal-mağribija wa ddawlija]

(Cette Ministre est la première Ministre, qui porte le voile, dans le gouvernement marocain, selon la presse marocaine et internationale)

Par ailleurs, un ensemble d'images se sont construites au cours de ses prises de parole antérieures c'est-à-dire à partir de ses discours ou à travers une histoire discursive, ce qui a été dit ou écrit à propos d'elle comme c'est le cas dans les exemples suivants :

- [maʔa:li lwazi:ra, huna:lika tašriḥa:t muʔajjana tana:qalatha wasa:ʔilu lʔiʔla:m, ʔabra mawa:qiʔ l ʔintirnit tuši:ru ʔila ntiqa:diki li lmihraža:nat wa ʔila muḥa:labatiki bi taqni:n ha:tihi lmihraža:na:t wa lḥadd minha kajfa da:lik ?]

(Mme la Ministre, il y a des déclarations précises que les médias ont fait circuler à travers les sites internet et qui mentionnent ta critique des festivals et ta demande de les régler, pouvez-vous l'expliquer ?)

- [fi: mawḍu:ʔin ʔa:ḥar laki fi:hi ʔajḍan tašriḥa:t muti:ra lilžadal, ʔanna ʔal wazi:ra Bassima HAKKAOUI hijja maʔa taʔaddud lʔazwa:ž li rražul wifqa ššari:ʔa lʔisla:mija wa ma: ʔata:ra ʔintiqa:dat wa:siʔa min ʔaraf ʔanna:šitāt ʔassija:sija:t bi

Etiba:r ?anna lmužtamaÉ lmağribi jattažihu naħwa ?al ħada:ta fama ħaqi:qatuhu ?awwalan ?]

(Un autre sujet où vous avez eu des déclarations, qui ont aussi suscité une polémique, est que la Ministre Bassima Hakkaoui est pour la polygamie selon la « chariâa » islamique. Cela a suscité les critiques des militantes politiques qui considèrent que la société marocaine est en voie de modernisation. De quoi s'agit-il au juste ?)

• Ahmed Mansour : [ʔaššuhuf, jaĖni Ėala:qatik bi ššahafiji:n, jabdu: lajsat žajjida, dajman juhagimuki. fi 18 junju: qalu ?innaki qulti ?inna l?igha:đ la: jumattil ?awlawija wa min ħaqq man ?ara:dat l?igha:đ ?an tughid nafsaha, hal qulti ha:da ?]

(Les journaux c'est-à-dire ta relation avec les journalistes, toujours, ils vous attaquent. Le 18 juin, ils ont dit que vous avez dit que l'avortement n'est pas une priorité et que c'est possible pour celle qui veut le faire de le faire elle-même. Est-ce que vous avez dit cela ?)

Trois représentations sociales sont construites à partir des déclarations et des "dits" antérieurs de la Ministre. La première concerne sa critique des festivals organisés au Maroc. La seconde est une image de soi liée à la question de la polygamie que la Ministre approuve ; point de vue qui a déclenché un mécontentement et une large critique de la part des féministes surtout que la société marocaine est en voie de modernisation et de la légalisation d'un certain nombre de « liberté ». Le troisième ethos préalable est lié à l'avortement qui demeure encore un sujet polémique sur la scène sociopolitique marocaine.

L'ethos préalable, ici, de Bassima Hakkaoui est un ethos qui circule dans l'espace social notamment à travers les sites Internet et la presse écrite. Ces images présentent la Ministre comme une personne qui est contre la modernisation. Cela se justifie par le fait qu'elle s'est montrée contre les festivals et contre la cause féminine. Accepter la situation de la polygamie et ne pas

trancher clairement au sujet de l'avortement, qui s'exerce même s'il est interdit par la loi marocaine, accentuent cette représentation, d'autant plus que ces deux dernières questions ne touchent, de plus près, que la femme marocaine qui en est souvent la première victime.

Ce qui attire l'attention dans ces exemples est que l'imaginaire social n'établit pas de distinction entre l'identité professionnelle de Bassima Hakkaoui en tant que Ministre, membre d'un gouvernement et son identité sexuelle en tant que femme. Ce fusionnement d'identités ne figure que dans le cas où la femme accèderait à des postes de responsabilité ; tandis que, pour l'homme, le problème ne se pose point, ce qui reflète la notion du genre qui préexiste et domine encore l'imaginaire social de ses interlocuteurs. Malgré l'atténuation des discours sexistes vis-à-vis des femmes et le militantisme des courants féministes pour défendre le statut égalitaire des femmes dans la société, l'exclusion des femmes reste encore gravée dans les représentations sociales. Ces données relatives au nom de Bassima Hakkaoui sont inscrites dans une mémoire discursive partagée. Ainsi, l'évaluation de ses propos dépend, en premier lieu, des affinités ou des oppositions que ses interlocuteurs éprouvent à l'égard de cette image. Elle est positive pour ceux qui approuvent les programmes politiques du PJD et négative pour ceux qui rejettent l'idéologie de ce parti.

La mémoire collective reconnaît donc ces représentations en les transformant, à cause du matraquage médiatique, des répétitions et de toute la littérature (orale, figurative et écrite)³³⁵, qui accompagne ces procédés de typification, à des images pratiquement figées donnant lieu à des stéréotypes. Le stéréotypage apparaît, ainsi, en tant que processus inévitable de toute construction d'identité et qui est nécessaire pour le bon déroulement de la communication. Mais une interrogation s'impose dans le cas où le locuteur se présenterait dans une situation où aucun modèle n'est ni un préfabriqué ni lui est accordé. Pour y répondre, nous nous pencherons toujours sur le cas de Bassima

³³⁵ Nous rappelons ici le rôle des récits, des blagues, des caricatures, des commérages, etc. dans l'action de fixation d'une image au sein de la masse réceptrice.

Hakkaoui pour voir comment elle négocie et remodèle son ethos préalable même en l'absence d'un modèle préexistant.

2. Ethos : réception et conflits d'interprétation

Si le stéréotype par définition est « *une construction de lecture, il n'existe qu'à condition que l'allocataire repère ses constituants et les rassemble dans un schème familial* »³³⁶, il est certain donc que le déchiffrement, la reconnaissance et la réussite de la réception de l'image de soi sont conditionnés par l'interlocuteur et par sa fréquence de réception. Autrement dit, une discordance et un dysfonctionnement entre le processus de stéréotypage et le déchiffrement ou le décodage peuvent provoquer des troubles de communication dans la mesure où se développent, au fur et à mesure de l'interaction, une reconnaissance négative et un rejet de l'image présentée par le locuteur.

a) Réception négative face à l'auditoire

Ce que nous constatons, à travers notre corpus, est que Bassima Hakkaoui, face à son auditoire, présente une image de soi s'opposant aux représentations référentielles que ses interlocuteurs reconnaissent et approuvent. Ainsi, l'image qui se réfère à un groupe islamiste et à des valeurs religieuses est très mal reçue, surtout lorsque la Ministre émet un jugement à propos de l'identité religieuse de M. Lakhal, spécialiste en études islamiques :

- Lakhal : [ttawa:tu? ma: bajna lhuku:ma ?u ma: bajn ttajja:ra:t ddi:nija fi lmağrib ?aw fi: tunƏs ?aw fi: li:bjja ?aw fi: mişr. ha:da ttawa:tu? ddi:ni: waffara ħima:jatan littajja:r ddi:ni likaj

³³⁶ R. AMOSSY, op.cit. p. 60.

juma:ris Eunfahu wa tadji:qahu Eala lmarʔa fi lhaja:t lEa:mma fi šša:riE lEa:mm]

(La complicité entre le gouvernement et les courants religieux au Maroc, en Tunisie, en Lybie ou en Egypte. Cette complicité religieuse a procuré une protection au courant religieux pour qu'il puisse exercer sa violence contre la femme dans la vie et l'espace publics)

C'est la crainte qu'exprime aussi Driss Roukh, artiste et cinéaste marocain lorsqu'il énonce que :

- [fi ha:dihi llaḥḍa bi dda:t, naḥnu nataḥawwaf, al marʔa al maḡribija bi dda:t tataḥawwaf ʔaktar liEtibar bi ʔannaha: hal badaʔat tušakkil muškila wa Ea:r wa ḍanb wa faḍi:ḥa wa ʔannaha: silEa]

(En ce moment, nous craignons que la femme marocaine commence à devenir un problème, une honte, un péché et un scandale et qu'elle soit une marchandise)

La même inquiétude est exprimée par Nouredine Zahi :

- [naḥa:fu ka ʔa:ba:ʔ, ka muwa:ṭini:n, ka mutaqqafi:n, ka jasa:riji:n, jmkΘn Eilma:niji:n, jmkΘn qawmiji:n, jmkΘn manE:rΘš šnu, ḥtta ʔislamiji:n mutaṭarrifi:n kajḥafu mn had lwaḍE hada, li ʔannahum huma kajḥafu ʔannah had lʔislam lmuEadil jttΘftΘḥ w ḥna ka nḥafu ʔannu jttΘḡlΘq. kanḥafu min ʔanna l ʔistibdad jaḥud ḥulla žadi:da]

(Nous craignons en tant que pères, que citoyens, qu'intellectuels, que partie gauche, peut être laïcs, peut être socialistes, peut être je ne sais quoi. Même les islamistes extrémistes craignent cette situation parce que, eux, ils craignent que cet Islam modéré s'ouvre et nous, nous craignons qu'il se

renferme. Nous craignons que la tyrannie prenne une nouvelle forme.)

Et aussi par la militante tunisienne Bouchra Belhaj :

- [hanni:na, qu:li lina: lan natara:žəɛ ɛala / qulinna da:lik]
(Rassurez-nous, dites- nous qu'on ne reculera pas devant / dites-nous cela)

Ces exemples, exprimant de grandes craintes et réticences, face à l'idéologie et à la politique qu'adopte la Ministre ainsi que tout son gouvernement, illustrent le grand écart, sinon différend, qui s'installe entre deux références complètement distinctes. En effet, du moment où les valeurs ne sont pas partagées, la locutrice a du mal à donner l'image de soi souhaitée qui se voit ainsi rejetée. La Ministre, qui se veut forte en se prononçant, dans la plupart des échanges, à partir d'un état « Parent Normatif » qui impose des règles et dicte des normes en se référant à la religion et à son parti, se retrouve face à un rejet qui laisse entrevoir une perturbation au niveau communicationnel. Ainsi nous pouvons dire que tant que le récepteur ne reconnaît pas le statut et le rôle que la Ministre s'est appropriés, le processus de la communication restera perturbé, voire bloqué.

En plus, cette discordance entre la perception que se fait Bassima Hakkaoui de sa propre image et celle que se font d'elle ses interlocuteurs se situe dans un contexte où les référentiels ne sont pas les mêmes. Dans cette image de soi, la Ministre, se base essentiellement sur son parti et sur sa religion comme structures de référence (ou de référenciation³³⁷). Cependant cette référence est mal perçue de la part de ses interlocuteurs surtout de la part des féministes

³³⁷ Il s'agit d'une construction de signification et non d'un objet immuable qui existerait en dehors des interlocuteurs.

réclamant des droits qui ne relèvent plus de la religion mais plutôt des valeurs dites universelles. C'est cette opposition et cette antinomie dont parle Dialmy en divisant cette conception en deux camps : « *le premier dit avec raison que l'islam a opéré une révolution féministe au VIIème siècle, le second dit avec raison que l'islam est actuellement un obstacle qui empêche l'adoption totale et inconditionnelle de l'égalité des sexes* »³³⁸. Cette reconnaissance négative de l'image projetée par la Ministre n'émane pas d'une volonté et d'une intention critique mais c'est le déchiffrement ou le décodage appropriés à la question du référentiel idéologique qui pousse à juger négativement et à rejeter ce que l'autre présente de soi. On pourrait dire aussi à ce niveau que généralement ce qui est différent fait peur, et ce qui est nouveau choque ; de même, le conflit des intérêts impose un certain comportement discursif pour rejeter l'autre et faire valoir ce que l'on représente.

b) Historique de cette discordance

En outre, cette mésentente ne se limite pas uniquement au présent mais remonte au passé. Cette présentation de soi, liée aux valeurs de son parti politique le PJD, se heurte à la représentation de ses interlocuteurs. Ces derniers considèrent que son parti n'a jamais défendu la liberté féminine de la même façon que les féministes. Ainsi, ce poste de Ministre octroyé à une femme du PJD n'est qu'une atteinte aux droits des femmes et une régression quant à la réalisation des revendications des militantes.

Pour mieux expliquer ce point, nous rappelons le conflit entre le féminisme et le front islamique à l'occasion du projet de Plan National d'Intégration de la Femme au Développement (PNIFD), projet politique de la révision du code de la famille par le gouvernement d'alternance, proclamé, en mars 1999, par le Premier Ministre. Ce projet a fait l'objet d'une polémique

³³⁸ A. DIALMY, op.cit. p. 223.

nationale sans précédent et dès lors, comme le montre Dialmy : « *la société marocaine s'est divisée en deux pôles majeurs : d'un côté un pôle favorable au Plan et qui y a vu un moyen de démocratisation sexuelle, de l'autre un pôle défavorable qui l'a accusé d'être "une ruse impérialiste" visant à détruire la famille marocaine musulmane en l'organisant à partir des principes non conformes à la Shari'a.* »³³⁹. Cette polémique a duré jusqu'au 12 mars 2000, jour d'une marche féministe à Rabat, et d'une autre « intégriste » à Casablanca ; cette dernière a fait preuve d'une forte mobilisation et organisation et a réussi à mettre en veille le projet PNIFD.

Face à cet historique, les interlocuteurs ne peuvent reconnaître en Bassima Hakkaoui qu'un début d'une détérioration des droits des femmes. La menace, la régression et la crainte sont les mots clés de la représentation qu'ont les interlocuteurs face à la Ministre. Ce dysfonctionnement et cette reconnaissance négative de l'image de soi peuvent être repérés à travers une forme inter-actionnelle de négociation de l'ethos dans laquelle les tenants et les aboutissants des deux camps diffèrent radicalement et « *dans laquelle l'état du moi visé n'est pas celui qui répond.* »³⁴⁰ En d'autres termes, face à un interlocuteur, le locuteur, en ne répondant pas à partir de l'état sollicité par l'autre, manifeste un rejet et un refus de cet état et du statut de ce dernier ; surtout que c'est ce que montrent les interventions cités supra ; en guise d'exemple : [hanni:na, qu:li lina: lan natara:žæE Eala / qulinna da:lik]. Dans cet exemple, on reconnaît une forme de négociation, de la part des interlocuteurs, dans la mesure où ils aspirent à ce que l'image de la Ministre soit plus rassurante et plus sécurisante.

³³⁹ A. DIALMY, op.cit. p. 173.

³⁴⁰ Cf. I. STEWART et V. JOINS, *Manuel d'Analyse Transactionnelle*, Inter Editions, 2005, p. 86.

c) Ethos en crise :

Dans d'autres situations d'échange, la communication se heurte à un écueil majeur : l'ethos se trouve en crise ; il est de ce fait malmené, notamment dans les contextes où il se confronte à une altérité qui ne partage pas la même vision du monde et qui cherche à brosser, à travers ses interventions, une image négative et déstructurée. Nous essaierons dans l'exemple suivant de voir comment se manifeste cet ethos en crise.

- Bassima Hakkaoui : [ʔu hada ġajr mutadajjin bajna qawsajn.

La ʔaḥkum ʔalajh, ʔafwan]

(Et celui-ci n'est pas un pratiquant, entre guillemets. Je ne le juge pas, désolée.)

- Jamaâ Goulhcn : [lla ! lla ! Ssajjida lwazira dak šši, dak šš / la jaʔlamu ššaraʔira ʔilla llaḥ]

(Non ! non ! madame la Ministre, cela, cela / il n'y a que Dieu qui peut en juger)

- Bassima Hakkaoui : [la juḥsab ʔala ttajjar ddini, ʔuṣaḥḥih]

(Il ne fait pas partie du courant religieux, je rectifie)

- Jamaâ Goulhcn : [wa la tuzakku ʔanfusakum !]

(Ne vous valorisez pas !)

- Bassima Hakkaoui : [la juḥsabu ʔala ttajjar ddini, ʔaṣḥab]

(Il ne fait pas partie du courant religieux, je retire)

- Choubachi : [ʔiddin !]

(La religion !)

(Non ! il en fait partie [...]. Impossible, pourquoi s'approprier la religion ? Nous aussi, nous faisons partie de la religion !)

Dans cet échange, l'ethos de Hakkaoui est mis en crise : son discours, renfermant un jugement de valeur, se trouve en contradiction avec son référentiel religieux, tel que le montrent les réactions de ses interlocuteurs, en premier lieu le journaliste. Ses réactions à elle, face à une telle situation critique, [la: juḥsab ʔala ttajjar ddi:ni: ʔuṣaḥḥih] ou [la: juḥsab ʔala ttajjar ddi:ni:, ʔaṣḥab], sont une forme

de renégociation de cette image de soi, une forme de rétablissement d'une norme. Mais il est difficile, dans une situation discursive basée sur la confrontation et la polémique, d'effacer une image discursive perçue négativement, par une autre que le locuteur essaie de corriger et de rapiécer par des expressions telles que : [ʔaʃħab] ou [ʔuʃaħħih].

Nous considérons que l'ethos de Bassima Hakkaoui constitue l'objet d'une négociation implicite ou explicite dans le sens où l'image de soi est construite en fonction des attentes de la "doxa", du public. Elle vise à établir un équilibre entre sa propre perception en tant que Ministre appartenant au PJD et l'image que se fait d'elle son auditoire dont la perception est tout à fait différente. La réception et la lecture, dans ce cas, fait défaut du moment où la lecture de cette présentation de soi ne dissocie pas la personne de la Ministre du fait que le nouveau gouvernement et en particulier Bassima Hakkaoui, est présenté comme ne répondant pas aux attentes du public, ou encore en contradiction avec les idéaux qu'il est censé défendre. Se présentant de la sorte, elle construit un ethos délibéré qui la projette, non seulement, dans une image ministérielle mais aussi dans l'image d'une féministe islamiste que le port du voile, signe ostentateur d'appartenance dogmatique, ou le fait d'avoir une idéologie islamique n'entravent, en aucun cas, sa féminité, sa forte personnalité et sa liberté de décision. Bref, c'est l'image de la femme indépendante qui se manifeste sans avoir recours à la tutelle masculine. Pour elle, « *l'islamisme se conjugue également au féminin en s'appropriant les idéaux féministes et en se posant aussi comme défenseur et libérateur de la femme* ». ³⁴¹

Pour conclure, nous pouvons dire que le maniement des représentations sociales par la projection d'un ethos individuel et singulier, se manifestant dans différents contextes communicationnels, permet à Bassima Hakkaoui d'élaborer une image que ses interlocuteurs ont reçue selon leurs propres références et selon des stéréotypes fixés au préalable. Pour cela, la

³⁴¹ A. DIALMY, op.cit. p. 31.

Ministre négocie cet ethos préétabli afin de mettre en place un modèle considéré jusqu'à nos jours comme modèle absent de l'imaginaire social marocain.

Dans ce sens, nous analyserons, dans l'axe suivant, la façon dont Bassima Hakkaoui procède au remaniement de son ethos préalable en repérant les différentes stratégies employées afin qu'elle puisse se repositionner et se redéfinir selon la présentation d'une image qu'elle veut projeter d'elle. Cela se fera en partant de l'idée que « *Le retravail d'un ethos peut s'exercer sur une image collective aussi bien que sur une image individuelle. Il est toujours lié à des questions de lutte pour la légitimité et une tentative de se placer en position dominante ou de conquérir une forme de pouvoir* »³⁴².

II. Ethos discursif : Légitimation et revendication d'un pouvoir

Comme nous venons de le voir, la présentation de soi dépend en premier lieu des représentations partagées et des données antécédentes. En d'autres termes, « *l'image préalable que l'auditoire se fait de l'orateur en fonction de son statut, de sa réputation ou de ses dires antérieurs peut avoir une influence décisive sur l'efficacité de sa présentation de soi* »³⁴³. Cela implique de la part de l'orateur un retravail de cet ethos qui circule déjà dans l'espace social afin de réussir la présentation de l'image qu'il aspire projeter de sa propre personne. Ce retravail s'avère plus nécessaire et plus sollicité lorsque le locuteur est face à un auditoire qui reconnaît négativement sa « face » et ne partage pas les mêmes représentations idéologiques, sociales ou politiques. Goffman désigne ce retravail de l'ethos par la « figuration » (ou face-work) qui englobe « *tout ce que entreprend une personne pour que ses actions ne fassent perdre la face à personne (y compris elle-même). La figuration sert à parer aux « incidents »,*

³⁴² R. AMOSSY, op.cit. P. 93.

³⁴³ Ibidem. p. 72.

c'est-à-dire aux événements dont ces implications symboliques sont effectivement un danger pour la face »³⁴⁴.

Comme Bourdieu, Amossy considère que « *construire une image de soi, c'est toujours s'engager dans un dialogue avec ce que les autres ont dit de nous et l'idée qu'ils se font de notre personne. C'est donc aussi réagir aux aspects négatifs de l'ethos préalable : le locuteur tente de transformer des représentations qui ne conviennent pas aux buts poursuivis, ou qui ne répondent pas à ses besoins identitaires »³⁴⁵. Dans cette perspective, le retravail d'un ethos préalable est primordial du moment où cette remise en question d'une présentation de soi en faveur de son auditoire permettra à tout locuteur de réussir sa communication. En effet, « *avant d'exploiter son répertoire figuratif, toute personne doit prendre conscience de la façon dont les autres ont pu interpréter ses actes »³⁴⁶.**

Pour Bourdieu, le pouvoir d'une parole est intimement lié à l'ethos de la personne, à son statut social et au pouvoir institutionnel dont il dispose. Dans ce cas, l'efficacité et le côté pragmatique du langage ne résident plus dans sa « substance proprement linguistique » ; mais le pouvoir des mots réside dans « *les conditions institutionnelles de leur production et de leur réception* »³⁴⁷. La notion d'ethos dépend, en premier lieu, non pas de manière restreinte du locuteur, mais plutôt du cadre institutionnel, professionnel et social où se déroule l'interaction. En fait, « *en termes de position et de posture, on sait que selon la sociologie des champs, les positions qui configurent un champ (politique, juridique, littéraire...) sont des constellations mouvantes et qu'elles correspondent à chaque étape à un état donné du champ, lui-même issu des luttes de pouvoir qui se livrent entre dominants et dominés »³⁴⁸. Une relation se*

³⁴⁴ E. Goffman, *Les rites d'interaction*, op.cit. p.15.

³⁴⁵ R. AMOSSY, op.cit.

³⁴⁶ E. GOFFMAN, op.cit. p. 16.

³⁴⁷ P. BOURDIEU, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982, p. 111.

³⁴⁸ R. AMOSSY, op.cit. p. 85.

noue, ainsi, au cours d'une interaction et lors de la présentation de soi entre la position et le positionnement ; la première est une donnée de départ, c'est le statut accordé au sujet parlant alors que le second est une dynamique, un processus et une construction. Donc l'ethos est relatif à une image préalable, une image de départ, selon laquelle, la personne légitime ses propos acquérant ainsi une reconnaissance de la part de son auditoire ; cette image, cependant, n'est pas statique, elle se reconstruit dans le courant de l'interaction et dans la dynamique de l'échange. De ce point de vue, le locuteur se trouve dans un cadre déjà structuré où il aspire à confirmer sa place ou la renégocier. Pour y parvenir, le recours à des modalités discursives qui lui permettent de projeter un ethos distinctif reste indispensable.

C'est à partir de ce rapport entre "position " et " positionnement" que nous tâcherons de voir par quels moyens discursifs Bassima Hakkaoui revendique, à partir de sa personnalité et de son statut de Ministre, un pouvoir et une légitimité. Se pencher sur sa communication et sur sa construction identitaire nous permettra de voir de près comment la construction identitaire du personnage, en tant que femme et en tant que Ministre, se produit et s'impose dans un espace public et médiatisé.

1. Subjectivité et ethos individuel dans le discours : une stratégie identitaire

Au cours de toute communication même la plus officielle, la trace personnelle du locuteur est bien présente dans son discours, « *le fait que le sujet soit parlé par les codes langagiers et façonné par le discours social, ne signifie pas qu'il ne participe pas pleinement à la dynamique de l'échange. A l'intérieur de celle-ci, il est bien une instance agissante* ». ³⁴⁹ En effet, nous pouvons dire que l'ethos individuel réussit à surgir et à imprimer une subjectivité au discours.

³⁴⁹ R. AMOSSY, op.cit, p. 107.

Dans d'autres termes, même si le sujet parlant est borné et siégré par un cadre social et des rites interactionnels et culturels, il peut surgir à tout moment et marquer sa singularité, car « *c'est dans l'instance de discours où je désigne le locuteur que celui-ci s'énonce comme "sujet"* »³⁵⁰.

Cette appropriation de la langue à travers la prise de parole et à travers le choix des codes linguistiques permet donc au locuteur de projeter une image de soi. L'exercice de la langue, dans ce cas, n'est pas uniquement centré sur le contenu du message à transmettre, mais c'est un révélateur identitaire du moment où nous pouvons estimer qu'« *il n'y a pas d'autre témoignage objectif de l'identité du sujet que celui qu'il donne ainsi lui-même sur lui-même* »³⁵¹. En effet, c'est dans le cadre d'une linguistique de l'énonciation issue de Benveniste que l'image de soi se dégage à travers des marques discursives de subjectivité ou « *procédés linguistiques (shifters, modalisateurs, termes évaluatifs, etc.) par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé* ».³⁵² Ces procédés permettent donc de retracer l'image du locuteur au cours de sa trame discursive dans la mesure où « *parler c'est signifier et c'est en même temps référer : c'est fournir des informations spécifiques du monde extralinguistique* »³⁵³.

En fait, cette subjectivité relève de la théorie de l'énonciation, un courant qui est « *né des réflexions sur l'importance du rôle que joue, entre autres, le sujet parlant dans l'activité discursive* »³⁵⁴. Selon Benveniste, l'énonciation « *suppose la conversion individuelle de la langue en discours* »³⁵⁵. Que ce soit à travers des indices de personne ou d'autres comme les formes

³⁵⁰ E. BENVENISTE, *Problèmes de linguistique générale*, T I, Gallimard, Paris, 1966, P. 262.

³⁵¹ E. BENVENISTE, *op.cit.* p. 262.

³⁵² C. KERBTAT-ORECCHIONI, *L'Enonciation de la subjectivité dans le discours*, Colin, Paris, 1980, p. 32

³⁵³ *Ibid.* p. 55.

³⁵⁴ B. KHADIRI YAZAMI, *De quelques aspects de la modalisation en arabe marocain*, Publications du Laboratoire « Langues, Représentations et Esthétiques », F.L.S.H. Saïs-Fès, 2017, p. 48.

³⁵⁵ E. BENVENISTE, « L'appareil formel de l'énonciation », In *Problèmes de linguistique générale*, tome 2, Editions Gallimard, 1974, p. 81.

verbales, les adverbes, les adjectifs, les interjections, ou les modalités d'énonciation, pour ne citer que ces quelques formes, le sujet parlant modalise le discours tout en se l'appropriant. Dans ce sens, Culioli précise que « *modaliser signifie "affecter d'une modalité" et modalité sera entendu en quadruple sens de (1) affirmatif ou négatif, injonctif, etc. (2) certain, probable, nécessaire, (3) appréciatif: "il est triste que ... ; heureusement" (4) pragmatique, en particulier, mode allocutoire, causatif, bref ce qui implique une relation entre sujets* »³⁵⁶. En somme, il n'y a pas d'énoncé qui ne soit modalité, c'est-à-dire affecté d'une implication du sujet dans son propre discours, selon l'attitude qu'il adopte à l'égard de l'énoncé, de son interlocuteur ou à l'égard d'un état de chose.

C'est dans ce sens que nous étudierons la notion de la subjectivité chez Bassima Hakkaoui dans son discours. En revenant à des marques linguistiques qui projettent, dans tous les cas, une image de la personnalité, des compétences et du système des valeurs du locuteur, nous nous pencherons sur une analyse des marques d'énonciation (je), des traces de subjectivité et les affirmations de la Ministre sur elle-même.

a) Les marques de l'énonciation ou la personne grammaticale " je "

Selon Benveniste, cette marque de l'énonciation est développée en tant que représentant d'une « instance de discours ». Elle renvoie à la « *personne qui énonce la présente instance de discours contenant je* »³⁵⁷. Sous cette forme, le sujet exprime sa subjectivité en assumant, à lui seul, la responsabilité de ses dires. Ainsi, cette personne s'oppose, par définition, à la non-personne présentée comme étant « *le seul mode d'énonciation possible pour les instances du discours qui ne doivent pas renvoyer à elles-mêmes mais qui prédiquent le*

³⁵⁶ A. CULIOLI, « La formalisation en linguistique », in *Les cahiers pour l'analyse*, n° 9, 1968 ; p. 112.

³⁵⁷ E. BENVENISTE, « La forme et le sens dans le langage » (1967), Ch XV dans *Problèmes de linguistique généraux II*, Tome I, 1966, 1974, Paris, Gallimard, p. 252.

procès de n'importe qui ou n'importe quoi hormis l'instance même, ce n'importe qui ou n'importe quoi pouvant toujours être muni d'une référence objective ». ³⁵⁸ Le "je" se confirme, dans ce sens, comme la forme où se manifeste la subjectivité du sujet parlant. En plus, l'état subjectif de cette forme personnelle met en avant une autre instance discursive aussi active dans l'opération énonciative à savoir la personne "tu". En effet, lors d'un acte communicationnel, cette forme renvoie à « *l'individu allocuté dans la présente instance de discours contenant l'instance linguistique "tu"* ». ³⁵⁹ Il s'agit, en fait, d'une allocution qui permet la conjonction entre la subjectivité et l'intersubjectivité où cette dernière conditionne le fonctionnement et la manifestation du "je".

Dans ce sens, nous considérons que la subjectivité ne peut se manifester qu'à travers une altérité qui oriente l'intention et les stratégies discursives du locuteur. L'ethos ou l'image de soi à projeter est imprégnée par un Autre, instance discursive aussi agissante dans une situation de communication. Dans ce cadre général, notre analyse de la forme personnelle "je" consiste à décortiquer la subjectivité chez la Ministre. En tant que femme politique, Bassima Hakkaoui a manifesté, au cours de toutes ses interventions, une image de soi liée à un ethos collectif et qui est « *conditionnée par les codes du parti et les impératifs de positionnement* » ³⁶⁰. Pourtant, quel que soit le degré de l'officialisation de son discours, sa personne en tant que sujet parlant est fort présente.

Ainsi, le "je" se considère comme le représentant de la subjectivité de la personne qui parle et qui parle d'elle-même ; car elle est le sujet et l'objet même de son discours. Autrement dit, il est le locuteur de l'énoncé dont il constitue l'objet. Le fait de parler de lui-même donne une valeur réflexive du

³⁵⁸ Ibid. p. 255-256.

³⁵⁹ E. BENVENISTE, op.cit. p. 253.

³⁶⁰ R. AMOSSY, op.cit, p. 108.

sujet par rapport à ce qu'il énonce et par conséquent, il imprime sa subjectivité au discours. Par ailleurs, cette subjectivité se renforce lorsque la valeur modale s'ajoute à l'énoncé dans la mesure où le verbe modal inscrit l'attitude qu'adopte l'énonciateur à l'égard de sa propre personne, de son propre énoncé ou à l'égard d'un état de chose. Pour cela, nous retiendrons deux principes de la théorie de l'énonciation chez Benveniste, à savoir la subjectivité et le "point de vue". La première est la manifestation linguistique du sujet parlant dans la trame discursive tandis que la deuxième est liée à tout ce qui détermine le rapport entre le langage et la pensée du locuteur en tant que données extralinguistiques à la situation de communication.

(1) Le "Je" : personne marquant une volonté

Au fil de son discours à obédience politique et institutionnelle, nous remarquons que le "je" de la Ministre surgit pour marquer sa subjectivité en modalisant ses propos à travers le verbe modal "bğa" (vouloir). En fait, elle marque, de cette manière de dire, ce qu'elle considère comme prioritaire par rapport à ce qu'elle veut ou ne veut pas. Elle construit une volonté par rapport à un énoncé donné ou par rapport à un état de chose. Le "je" de la Ministre, ou l'indice de personne présent dans le prédicat verbal ayant la même valeur que « je », se pose comme sujet grammatical marquant la volonté dans les exemples suivants :

- [huna:ka ʔawra:š maftuħa, ha:tihi al ħuku:ma ʔistamarrat fi lʔinta:ž wa lʔinža:z fi ʔiħa:r ʔal ʔawra:š ʔal maftu:ħa wa fataħat ʔawra:š wa ʔaħtat lʔawlawija li ma: januřř Ealajhi ddustu:r. **w nbgi ntkəlləm** Ela ma ʔaħtabiruhu mafħaratan ljawm liha:tihi lħuku:ma wa hija lam takun masbu:qatan fi hada]

(Ce gouvernement continue à produire dans le cadre des chantiers ouverts et elle a donné la priorité aux exigences de la constitution. Et j'aimerais parler de ce que je considère,

aujourd'hui, comme une fierté pour ce gouvernement, chose qui n'a jamais été réalisée auparavant.)

- [naħnu nunkiruhu wa nuħa:wilu ʔan nasi:ra fi ttiħa:hi ʔan naqđija ʔalajh. **bğit nržæ lwaħd lməsʔala muhimma w ntmnna ʔannana nnaqşuha** bi ʔufuqin munfatiħ wa şađrin raħb, hija masʔalat lmaržiʔijjat]

(Nous le nions et nous essayons d'aller dans le sens de le faire disparaître. Je veux revenir sur un point important que j'espère discuter avec un esprit ouvert et sans réticences à savoir la question des références.)

A partir de ces exemples, la Ministre utilise l'arabe marocain afin d'apporter une trace de subjectivité au sein d'un discours officiel qui représente son gouvernement. A travers l'utilisation des verbes de volonté **nbgi**, **bğit**, **ntmənna**, la Ministre manifeste un ethos individuel présent parmi les interactants. Dans un « ici, maintenant », le « je » de la Ministre est une personne agissante, ayant une volonté, qui confirme ce qu'elle veut dire et ce qu'elle attend de son auditoire. En plus, elle assume ainsi toute déclaration en précisant le côté personnel des idées qu'elle avance.

Sa subjectivité est aussi visible dans sa volonté de mettre en avant certaines valeurs. En fait, parmi les valeurs que la Ministre a défendues lors de ses interventions, nous remarquons celle liée à l'avortement :

- [lakin **nbgi nqullik waħd lkelma** la: jažibu ʔan nastaslima li lu:bi min tužža:r f lʔiħha:đ ħima:jatan liʔanfusiħim likaj juʔamminu: ʔal qijama bi lʔiħha:đ du:na ʔan taku:na huna:ka ʔuquba ħabsija fi ha:da lba:b [...] **smaʔ ġa nqullik** lmawđu:ʔ jažibu ʔan jaku:na mawdu:ʔa niqa:ş w naʔam huna:ka ħalat du:na ħa:lat, [...] **w nbgi nqullik** biʔanna dduwal lmutaqaddima min mitl briħanja la: tasmaħu bi lʔiħħađ, ʔirlanda ʔallati samaħat fi waqtin mina lʔawqat tumma baʔda da:lika tara:ħaʔat]

(Mais je veux te dire un mot : il ne faut pas baisser nos bras devant un lobi des marchands de l'avortement pour les protéger contre la justice [...] écoute je vais te dire : le sujet doit être un sujet de débat et c'est vrai qu'il y a cas et cas [...] et je veux te dire que les pays développés comme par exemple la Grande Bretagne ne permettent pas l'avortement, l'Irlande qui l'a permis un certain moment est revenue sur sa décisions)

- [gír bğit nqul waħd Iməsʔala lli hijja ʔabi:Əija : lʔinžida:b bajna lžinsajn. ha:da šajʔun ʔabi:Əi, ħaššna nqbluh, ħaššna nqblu bi ʔan jaku:na lʔinžida:b la:kin ʔan jaku:na fi ʔiʔa:rihi lmašru:Ə] (Juste je veux parler d'une question qui est naturelle : l'attraction entre les deux sexes. C'est une chose naturelle. On doit l'accepter. On doit accepter qu'il existe une attirance mais qu'il soit dans un cadre légitime)

Dans ces énoncés, on remarque que la Ministre recourt dans deux endroits différents à la même expression : [nbği nqullik] à travers laquelle elle signifie sa volonté de dire, d'affirmer et de proférer des assertions. , Cette expression, de même que la troisième qui apparaît dans le même contexte « smaƏ ġa nqullik », sont rendues en arabe marocain. Nous pensons qu'il y a un rapport entre l'emploi de ces formes subjectives et le choix du code en question ; si on considère que ce dernier traduit l'implication du sujet dans son propre discours, on pourra de ce fait affirmer que l'emploi de ces expressions subjectives est parfaitement agencé avec l'arabe marocain, langue maternelle, langue du familier, langue du peuple. Par ces deux procédés linguistiques, nous pensons que la Ministre ne cache pas son implication en tant que personne subjective devant le problème de l'avortement par rapport auquel elle prend ouvertement position en tant que Ministre certes, mais aussi en tant qu'individu.

A partir de ces exemples, nous remarquons que le verbe modal (**nbği ou bğit**), suivi par un verbe (**ntkəlləm**) ou (**nqullik**) par exemple, exprime une

double valeur : la volonté de dire, de s'exprimer, de se positionner ; et un comportement verbalisé à l'égard du contenu de ce qui va être dit. En effet, les expressions **nbgi nqullik**, **nbgi ntkəlləm** et **bğit nržəE lwaħd lməsʔala muhimma** manifestent l'attitude de la Ministre par rapport à ce qu'elle veut dire et par rapport à un énoncé ou un thème qui a précédé. Son attitude s'inscrit ainsi doublement par l'utilisation du verbe modal qui détermine la valeur de la volonté et par l'indice personnel "je" qui actualise cette volonté et la repère relativement au locuteur, sujet du dire.

L'utilisation, ici, de l'arabe marocain ne peut qu'ancrer la subjectivité de la Ministre. C'est aussi une stratégie discursive lui permettant de s'exprimer à propos de certaines valeurs, telle que l'avortement et l'attirance femme/homme, qui, au nom de la Modernité, soulèvent beaucoup de polémique. D'une manière générale, ses propos sont exprimés en arabe classique alors que son ethos individuel se manifeste dans sa langue maternelle.

(2) Le « je » : personne marquant une volonté et une compétence professionnelle

Du discours de la Ministre se dégage un ethos individuel, celui d'une responsable qui présente des idées et des initiatives. Autrement dit, elle propose et oriente, s'engageant, à la fois, dans une communication formelle, qui s'inscrit dans le cadre d'un discours institutionnel, et dans une communication personnelle où le locuteur avance ses idées, ses croyances et ses projets.

- [Eandi kada:lik waħd rragba qawijja židdan fi ʔan jušbih liha:da lqiṭaE tarsana qa:nunija muhimma tuʔaṭṭir lEamal li muħa:rabat al Eunf alladi lam jaErif maħražan mundu sanawa:t. ʔiṣla:h lmanḍu:ma **djal** rriEa:ja lʔižtima:Eija min hila:l ʔiṣla:h lqa:nu:n 14/05, kada:lik ʔiħraž qa:nu:najn murtabiṭajn bi ʔiħda:t hajʔa:t lmuna:šafa wa muħa:rabat ʔaška:l ttamji:z wa kada:lik

qa:nun **ħaṣṣ** bi ʔiħda:t lmažlis lʔistiša:ri li lʔusra wa tʔufu:la wa kada:lik **bğit nħƏrrƏž** niða:m ʔasa:si li lfa:Əilin lʔižtima:Əiji:n] (J'ai aussi une très forte volonté pour que ce secteur ait un arsenal juridique intéressant qui encadre le travail qui lutte contre la violence et qui n'a pas connu d'issue depuis des années)

- w **nžlƏb** kada:lika lħibra min ħila:l ħubaraʔihim ʔila lmağrib (Et faire venir aussi l'expérience à travers leurs experts au Maroc).
- fa **bğit nqƏwwi / nħarraž** qa:nun l l-ʔašħa:š f waðƏijat ʔiƏa:qa (Je veux renforcer / créer une loi pour les personnes handicapées)

Dans ces énoncés, celui qui parle c'est la responsable, la Ministre. Cependant, elle continue d'utiliser les mêmes indices personnels et les mêmes expressions modales. De ce fait, l'attitude adoptée dans ce cas, devrait être étudiée en relation avec son contexte professionnel. Sa volonté touche particulièrement son ambition à apporter du changement, à prendre des décisions, à être actrice dans la vie politique et sociale. Nous retrouvons dans ce contexte les mêmes formes discursives : Le discours de la Ministre est en arabe classique ; il s'agit d'un discours officiel et responsable ; mais l'expression de la volonté, elle, est rendue par l'usage de l'arabe marocain : « **Əandi kadalik waħd rrağba qawijja židdan** » (j'ai aussi une très forte volonté), « **bğit nħƏrrƏž** » « **bğit nqƏwwi / nħarraž** » (je veux mettre en place).

Nous notons que ces expressions modales sont suivies de prédicats tels que (**nqƏwwi / nħarraž**) qui ont une relation, non pas avec le contenu de l'énoncé, comme dans les énoncés précédents, mais avec l'action projetée : changer, renforcer, activer, décider, etc. C'est cet aspect décisionnaire qui caractérise le « je » de Bassima HAKKAOUÏ à assumer ses responsabilités, à prendre position et agir dans un contexte aussi complexe que celui dans lequel

elle exerce ses fonctions, afin de réaliser, selon elle, une démocratie et répondre aux attentes du peuple.

A travers l'emploi de ces expressions modales, combinées à l'indice personnel (n-/ -t) « je », la Ministre rend compte d'une volonté forte de faire, d'agir ; c'est donc le sujet agissant qui se manifeste à travers ces expressions. Là, nous rappelons le nouveau contexte politique marocain où se déroulent ces communications. En fait, du jour au lendemain, un parti qui se réclame de l'islamisme et qui a élu une femme voilée, d'ailleurs la seule, se trouve à la tête du gouvernement ; et il tient un langage qui n'est pas courant qui rompt avec le langage tenu par les gouvernements précédents. Ainsi, nous pouvons dire que sa volonté de dire est liée à sa volonté de faire et sa volonté d'agir en tant que responsable politique capable d'entreprendre des actions et d'assumer sa responsabilité.

(3) Le « je » : une personne ayant ses propres opinions

La personne de Bassima Hakkaoui se présente comme l'avocate des faibles et des défavorisés, le « je » se projette en tant que défenseur du peuple et exprime ouvertement ses opinions à propos de certains sujets encore « tabous » et polémiques au sein de la société marocaine. C'est ce que nous remarquons à partir de ces propos :

- [kanɖənn bi ʔanna taħri:k lqa:nun fi ttižah radɛ mitl ha:tihi ssulu:kat sajaku:nu na:žiɛan fi ha:da lba:b]

(Je crois que le fait d'activer la loi, dans le sens de dissuader ce genre de comportements, sera pertinent dans ce cadre)

- [kanɖənn bi ʔanna lqa:nun ɥaʃsu jəħrəʒ w ɥaʃna nɛəmlu bih w ɥaʃna nħarrku lmaša:ɛir fi ttižah kull ha:ʔula:ʔ]

(Je crois que la loi doit voir le jour et que nous devons l'appliquer et mobiliser les sentiments en faveur de ceux-ci)

- [w **kandənn** ʔannahu la: jaʒibu ʔan nabḥasa ha:dihi
lḥuku:ma...]
(Et je crois qu'il ne faut pas qu'on sous-estime ce
gouvernement...)

Dans ces énoncés, nous rencontrons une même expression verbale qui se répète (**kandənn**) suivie par (bi ʔanna) ou (ʔanna) qui sert à introduire un dire et à l'articuler au prédicat modal. Ce prédicat est emprunté à l'arabe classique (**aḍunnu anna+N**) ; il renvoie à la « croyance » du locuteur ; son équivalent français est « je crois que ». Il permet ainsi d'introduire le point de vue personnel et subjectif du locuteur ; ce qu'il dit n'engage que lui, sans plus.

La Ministre s'exprime ainsi à l'encontre de la violence, le harcèlement sexuel et le viol etc. En utilisant ce genre d'expression « **kandənn** », elle fait appel à une médiation dans la mesure où elle se pose en tant qu'intermédiaire entre ce qu'elle est en train de dire et son interlocuteur. Elle est juste en train de donner un point de vue en prenant toutes ses précautions et en gardant sa distance par rapport à ce qu'elle avance. De ce fait, elle insiste sur ce qu'elle pense, en tant que personne, sans en faire une vérité absolue. Nous considérons qu'il s'agit d'une relation biaisée qui évite les affrontements avec les autres interactants.

Pour conclure à propos du « je » de la Ministre, nous remarquons que Bassima Hakkaoui projette l'image d'un sujet assertif assumant toutes ses responsabilités ; sujet, de surcroît, volontaire doté de solides convictions, et pouvant se projet dans le futur. En fait, par cette utilisation modale, elle cherche à nuancer son positionnement par rapport à ce qu'elle affirme pour diminuer les tensions avec ses interlocuteurs. Cela évite que son discours ait une valeur frontale. Ce qu'elle émet n'est pas transmis directement, mais il est traversé par sa subjectivité qui reflète sa présence non seulement en tant que représentante de l'Etat mais aussi qu'individualité.

Cette subjectivité est présente à travers aussi l'emploi de l'alternance codique et notamment le choix de l'arabe marocain pour laisser son empreinte personnelle dans un discours politique.

b) Subjectivité à travers les affirmations de la personne sur elle-même

Partant de la double nature du « je », en tant que renvoyant au sujet de l'énonciation et assumant le rôle du sujet de l'énoncé³⁶¹, tout locuteur marque sa présence et projette son image qui « *peut découler du dit : ce que le locuteur énonce explicitement sur lui-même en se prenant comme thème de son propre discours. En même temps, le locuteur se dévoile dans les modalités de sa parole même lorsqu'il ne se réfère pas à lui-même* »³⁶². Dans la même perspective, Amossy a parlé de l'ethos préalable³⁶³ qu'elle présente comme une forme de stéréotypes professionnels ou sociaux liés à un individu. En effet, au cours de toute interaction, tout locuteur, soucieux « *de garder la face* »³⁶⁴, est tenu de « *prendre en considération la place que l'on occupe dans le monde social en général* »³⁶⁵. Autrement dit, au cours d'une interaction, chaque locuteur produit un ethos discursif qui dépend d'un ethos préalable déjà existant et sur lequel l'orateur s'appuie pour mettre en avant sa personne. L'ethos n'est pas une simple construction au cours de l'interaction, mais il dépend aussi d'une image de soi qui circulait auparavant et que le locuteur rappelle en tant que stratégie discursive.

Lors de notre analyse de cet axe, nous nous baserons sur un « *ensemble de données, dont on dispose sur le locuteur au moment de sa présentation de soi* »³⁶⁶. Ce point « *se compose donc de plusieurs aspects. Il comprend la représentation sociale qui catégorise le locuteur, sa réputation*

³⁶¹ BENVENISTE, op.cit, p. 252.

³⁶² R. AMOSSY, op.cit, p. 113.

³⁶³ Ce point est plus explicité au début de cette section

³⁶⁴ E. GOFFMAN, *Les rites d'interaction*, Paris, Editions de Minuit, 1974.

³⁶⁵ Ibidem.

³⁶⁶ R. AMOSSY, op.cit, p. 87.

individuelle, l'image de sa personne qui dérive d'une histoire conversationnelle ou textuelle, son statut institutionnel et social »³⁶⁷. Ces aspects se manifestent, dans notre corpus, à travers l'«ethos dit» de la Ministre.

(1) La représentation sociale

La représentation sociale est l'image de soi que se donne Bassima Hakkaoui au sein de la société. Elle se considère comme une femme solide, capable d'affronter tout obstacle pouvant entraver ou nuire son parcours et sa réputation personnelle ou professionnelle :

- Ahmed MANSOUR : [ʔal wazira lḥadidija ʔizzaʒ]
(La Ministre de fer)
- Bassima HAKKAOUI : [naʕam, ʔal marʔa ʔal muḥaʒʒaba, ʔal waḥi:da min]
(Oui, la femme voilée, l'unique de...)
- Ahmed MANSOUR : [rires]
- Bassima Hakkaoui : [ḥizb ʔal ʕadala wa ttanmija, mušrifā wa musajjira wa masʔu:la ʕala qita:ʕ fi:hi qaḍa:ja sa:hina wa da:t ḥasa:sija, ʔal marʔa wa tṭufu:la wa lʔusra, wa lʔašḥa:š lmuʕa:qin (débit lent) wa kull ha:tihi ʔal milaffa:t ḥawlha ḥajtija:t wa fi:ha kala:m wa fi:ha ʔajḍan niqa:š ʕa:mm ḥatta: min qabli ʔan ʔa:ti ʔila ha:da lqita:ʕ fa ʔana: ʔatafahham]
(Parti de la justice et du développement, superviseuse, gérante et responsable d'un domaine épineux et très sensible : la femme, l'enfance, la famille les handicapés et tous ces dossiers qui contiennent des détails et beaucoup de paroles et des discussions d'ordre général avant même que je devienne Ministre. Alors, je comprends.)

³⁶⁷ R. AMOSSY, op.cit, p. 87.

Donc la représentation sociale qui circule autour de la personne de la Ministre, et qu'elle exprime elle-même, est liée à sa religion et à ses habitudes vestimentaires. En effet, son image en tant que femme voilée, faisant partie du PJD a, à notre sens, un impact sur la manière dont elle est reçue par les autres et la manière dont elle se perçoit elle-même. Dans sa réponse à la question ironique du journaliste, elle rappelle sa filiation politique et s'arrête aux qualités qu'elle s'attribue (**.mušrifa wa musajjira wa masʔu:la**) tout en mettant en valeur la lourde tâche dont elle assume toute la responsabilité. Cette représentation réflexive (partant d'elle et se ramenant à elle), dans laquelle la Ministre est en même sujet et objet de son propre dire, reprend les données préalables qui lui ont permis de « se présenter, de définir son ethos dont les aspects figuratifs relèvent du subjectif (qualités attribuées à soi), de l'institutionnel (statut professionnel), du social (rappel des dossiers chauds qui la travaillent), de la conscience individuelle (lucidité et connaissance des limites d'action), du socio-culturel (l'image circulant sur le vestimentaire et l'appartenance idéologique).

Aussi pourrait-on dire que la Ministre se donne une double identité : une identité sociale et institutionnelle et une identité idéologique.

(2) Réputation individuelle

A la suite de la réputation sociale, ce point regroupe l'ensemble des éléments qui font référence à la personne de la Ministre en tant qu'identité personnelle. En fait, elle se voit en tant que femme exceptionnelle face à son intervieweur :

- Ahmed MANSOUR : [ʔašeur bi ʔanna huna:k ɣarb bajnaki wa bajn baʔdi ššuħuf]
(Je sens qu'il y a une guerre entre toi et quelques journaux)

- Bassima HAKKAOUI : [šuf mumkin, rubbama **jažidu:na ʔannani stitna:ʔ ʔal jawm likawni mraʔa**]
(Peut être, peut être qu'ils trouvent que je constitue une exception aujourd'hui parce que je suis une femme)

Ici, nous remarquons que la Ministre, au lieu d'expliquer les raisons pour lesquelles il y aurait, d'après le journaliste, une guerre entre elle et les journaux, elle réplique non pas en niant, mais en mettant l'accent sur l'image qu'elle a de l'image que les autres ont d'elle. Il s'agit en fait d'une assertion modalisée, et ce grâce aux modaux : (rubbama ; mumkin) qui introduisent l'idée de la possibilité et de la probabilité. Son énoncé est très nuancé, prudent, mais également témoignant d'une aisance dans la réplique, et d'une personnalité qui n'a pas peur de se mettre en valeur : (**jažiduna ʔannani stitna:ʔ ʔal jawm likawni mraʔa**). Dans ce sens, cette réputation est récupérée par la Ministre pour constituer une qualité dont elle est fière, d'après la manière dont elle réagit à la question.

Aussi, dans son discours, Bassima Hakkaoui se reflète-t-elle en tant que femme « libre » dans le sens où elle rejette la tutelle masculine. Face à l'ethos préalable que lui fixent ses interlocuteurs, encore une fois, par rapport au fait d'être une femme voilée et, notamment, d'être membre du Parti de la Justice et du développement (PJD), mouvement considéré comme représentant de la voie islamiste, elle n'hésite pas, lorsque l'occasion se présente de répliquer, contre-attaquer, corriger l'image qui circule autour de sa personne, surtout dans les médias. C'est ce que nous remarquons dans l'énoncé suivant :

- Bassima Hakkaoui : [lmasʔala ttanja huwwa lʔah Lakhal Ili ža wa juħa:kim lħuku:ma ġija:bijan. wa ʔana ʔadkur lahu ʔannahu kataba fi šafħatajn fi ʔadadajn mutata:lijajn junkiru ʔalaj, ʔana, ʔan ʔusa:fir waħdi liduwwalin ʔažnabija duna maħram. fa huwwa jfəssər li lʔan ʔlaš junkir ʔalajj ʔana lmarʔa

Imustaqilla wa l ħurra fi ħarakija:ti ?an ?atanaqqala bidu:ni ražul (rires)]

(Le deuxième point est que monsieur Lakħal condamne le gouvernement sans preuves, et je lui rappelle qu'il a écrit deux pages dans deux numéros successifs me reprochant d'avoir voyagé seule aux pays étrangers sans compagnon. Il doit m'expliquer maintenant pourquoi il me reproche, moi femme indépendante et libre dans mes activités, de m'être déplacée en l'absence d'un homme)

De même, elle se manifeste en tant que femme militante qui prend en charge la cause féminine lorsqu'elle insiste sur des lois qui doivent être appliquées, rigoureusement, dans le cas du viol.

• [kanðənn bi ?anna lqa:nun ħašsu jəħrəž w ħaššna nəəmlu bih w ħaššna nħarrku lmaša:eir fi ttižah kull ha:žulaž. ?ana ša:rima fi ha:da lmawðu:ε ližanna fi: ma: tuəa:nihl lmar?a fi: ħa:la:t lğtiša:b la: jumkinu ?an jatašawwarahu rražul wa ħatta lmar?a lli hijjaja maəarfaš had lmawðu:ε lida:lika la: budda ?an naku:n jaeni « vigilants »]

(Je pense qu'une loi doit sortir et nous devons l'appliquer et susciter les sentiments envers tous ceux-ci. Je suis sévère à ce sujet car l'homme ne peut pas imaginer ce que la femme endure en cas de viol. Même la femme qui ne l'a pas subi n'en sait rien. Donc, nous devons être vigilants)

Par son discours, la Ministre manifeste une image de soi qui reflète son implication dans la cause féminine en explicitant ses points de vue à propos de la situation de la femme marocaine notamment celle victime du viol.

En plus, elle est certaine de ses compétences et précisant que :

- [f l wa:qiε f lħa:la djali hum la: jaʔeanu:na fi kafa:ʔa:ti ʃara:ħatan wa juεabbiru:na εan ha:da, la: jaʔeanu:na fi ʒa:nib l-kafa:ʔa wa l-qudra εala ttasji:r. b l-εaks ʔu εandi taqdira:t]
(En réalité, dans mon cas, elles (les femmes féministes) ne me critiquent pas par rapport à mes compétences ni par rapport à ma façon de gérer les choses.)

Ainsi, même les féministes qui ne cessent pas de la critiquer, reconnaissent ses compétences et sa capacité de gérer les dossiers concernant son ministère. C'est une image qui laisse refléter un côté professionnel positif du moment où les différences idéologiques ne touchent pas la réputation de la Ministre en tant qu'individu compétent et capable de gérer ses dossiers.

(3) Statut institutionnel et social

En ce qui concerne Bassima Hakkaoui, elle se perçoit, tout d'abord, en tant que parlementaire et militante associative et elle ne cesse de rappeler son appartenance à ces deux institutions :

- [ana ʔamɖajt fi lbarlama:n ma juɖa:rib εaʃr sanawa:t]
(Je suis restée presque dix ans au parlement)
- [kada:lika nʃiɖa:li l ʒameawi lʔahli kulluhu ka:na bi ħuʃu:ʃ ʔannisaʔ wa lʔuʃar wa lʔaʔfa:l]
(De même, mes occupations associative et familiale tournaient autour des femmes, des familles et des enfants)
- [ħjati kamla jaeni kanthərrək ʔu kannɑ:dl min ħila:l ʒameija nisaʔija ʔu kada:lik mawqiei f lħizb]
(Durant toute ma vie, j'étais active à travers une association féminine et aussi au sein du parti politique)

Elle précise aussi ses fonctions en tant que Ministre de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social et en tant que responsable gouvernemental :

- [wa ʔaḍkuru huna: bi nnisbati lilqīṭa:ε alladi ʔašruf bitadbi:rihi]

(Et je mentionne ici le secteur dont j'assume la gestion) ;

- [nti εndk had lmaeluma:t. min dahil lḥuku:ma ʔana maεndiš...]

(Toi, tu as ces données, moi qui suis membre du gouvernement, je ne les ai pas...)

- [ʔana masʔu:latun ḥuku:mijja [...] ʔaštaḡilu fi: ʔīṭa:r ʔaḍḍawa:biṭ al qa:nunija wa ddustu:rija li ššaeb lmaḡribi wa liddawla lmaḡribija]

(Je suis une responsable gouvernementale, je travaille dans le cadre de la loi et de la constitution marocaines)

- [fa kawazi:ra kanḥəss b-tiql l-masʔu:lija]

(En tant que Ministre, je ressens la lourde charge d'une telle responsabilité)

- [ʔana ʒuzʒun min ha:dihi lḥuku:ma, ʔana εuḍw da:hila ha:tihi lḥuku:ma. ʔaššifa llati ʔaḥmiluha ljawm la: taqbalu la: ttaʒni:ta wa la ttadki:r]

(Je suis membre dans ce gouvernement et j'en fais partie. La fonction que j'occupe aujourd'hui ne se conjugue ni au féminin ni au masculin)

Elle rappelle également sa double formation en Psychologie et en Sociologie :

- [wa ʔana: da:risa lieilm lḥiṭimaε wa εilm nnəfs]

(J'ai étudié la sociologie et la psychologie)

- [fa takwi:ni lʔaka:di:mi ɥtta huwwa fi ha:da lmaʒal. fa ʔuʔru:ɥati ka:nat bi huʃu:ʃ dira:sat al ʔaʔfa:l lmutasawwili:n]

(Ma formation académique est aussi en relation avec ce domaine. Ma thèse concernait l'étude du cas des enfants mendiants)

- [ʔana ɥtiʃa:ʃi l-ʔaka:dimi eilm nnafs l-ʔiʒtima:ei wa kada:lik ʃtaɣalt eala l-ʔaʔfal lmutasawwili:n]

(Ma spécialité académique est la psychologie sociale et j'ai étudié aussi le cas des enfants mendiants)

Et finalement, elle présente une image de soi en tant que femme libre qui rejette la tutelle masculine et qui a les mêmes compétences professionnelles que peut avoir un homme :

- [fa huwwa jfassr li lʔa:n elaš junkir ealajj ʔana lmarʔa lmustaqilla wa lhurra fi ɥarakija:ti, ʔan ʔatanaqqala bidu:ni raʒul]

(Qu'il m'explique maintenant pourquoi il me reproche que je me déplace sans tuteur, alors que je suis une femme indépendante et libre dans mon déplacement)

- [ʔana dalil eala ttaqaddum wa lajsa eala ttara:ʒue, ɥiʔa:bi ɥiʔa:bun mutafa:ʒil wa mutaqaddim wa ʔi:ʒa:bi ʒiddan]

(Je suis la preuve du progrès et non de la régression, mon discours est un discours optimiste progressiste et très positif)

- [la ! ʔal ʔamr la jataeallaqu la: bi rriʒal wa la: bi nnisaʔ. ha:tihi lwizara ka:na eala raʒsiha raʒul [...] wa maɛa da:lik al mi:zanija hija lmi:zanija lam tataɣajjar]

(Non ! la question ne concerne ni les hommes ni les femmes. Ce Ministère avait comme Ministre un homme et pourtant le budget est resté le même)

Ces énoncés montrent que la Ministre est consciente de l'image négative qui circule dans l'imaginaire collectif marocain à propos de son idéologie et surtout à propos de sa capacité à aller de l'avant dans le cadre du militantisme féminin. Pour cela, dans ses dires, elle insiste sur l'image de son statut institutionnel liée au fait qu'en tant que Ministre, et malgré son référentiel politique ou religieux, elle est pour la cause féminine au Maroc. En plus, elle précise que le rôle d'un Ministre chargé de ce ministère ne concerne ni l'identité féminine ni l'identité masculine, c'est plutôt la compétence professionnelle qui est mise en avant.

c) Image de sa personne dérivant d'une histoire conversationnelle ou textuelle

La subjectivité de Bassima Hakkaoui est aussi apparente à travers ce qu'on a évoqué à propos de sa personne auparavant et qu'elle essaie de négocier à travers son discours et à propos de différents sujets.

La première image de sa personne est celle dressée par la presse :

- Ahmed Mansour : [aššuhuf, jaeni eilaqtik bi ššahafijji:n, jabdu lajsat žajjida, dajman juhagimu:ki, fi 18 junju qa:lu žinnaki qulti žinna lžighađ la jumattil žawlawija wa min haqq man žara:dat lžighađ žan tughid nafsaha, hal qulti ha:da?]

(Les journaux c'est-à-dire ta relation avec les journalistes n'est et, à chaque fois, ils vous attaquent. Le 18 juin, ils ont dit que vous avez dit que l'avortement n'est pas une priorité et que c'est possible pour celle qui veut le faire de le faire elle-même. Est-ce que vous avez dit cela ?)

- Bassima Hakkaoui : [žabadan, žana žaškuruka žannaka žatahta li ha:dihi lfuřa likaj žukaddib mažmuea mina lžaqwal allati nuširat fi ššaha:fa lmagribija wa llati ka:nat min wara:žiha]

man juħarrikuha wa juwažžih aššaha:fa ʔan tataæa:mala bi ha:da ššakl liʔanna lajsa bajni wa bajnaha la: taʔr wa la:tašfijāt ħisa:b] (Jamais ! je te remercie parce que tu m’as donné cette occasion afin de démentir un ensemble de dires publiés dans la presse marocaine qui était animée par ceux qui la manipulait et l’orientait pour se comporter ainsi. Il n’y a rien entre nous, ni vengeance, ni règlement de compte)

En plus, sa personne était évoquée autour de sujets ayant relation avec le social et la religion. Ainsi l’image projetée est celle d’une personne dont la vision est contre le droit des femmes au Maroc. C’est ce que nous trouvons à propos de l’âge légal du mariage des femmes ainsi que le cas de la mineur Amina Elfilali, jeune fille, qui s’est suicidée suite au fait d’avoir été forcée de se marier à son violeur :

- [qi:la bi ʔannani ʔaqu:lu bi ʔanna lbint eindama: taku:nu >...ʔ < ħatta eindama la: takunu wašla li sinni zzawa:ž jumkinu ʔan tatazawwaž. qi:l wa ha:da ġajr šaħi:h]

(Il a été dit que je dis que la fille lorsqu’elle a > ? < Même si elle n’a pas atteint l’âge du mariage, elle peut se marier. Ça s’est dit et ce n’est pas vrai)

- [qi:l ʔajðan ʔannani qult ʔanna bi nnisbati li ʔami:na lfilali [...] allati ntaħarat əala ʔitr tilka / wa ka:nat fa:žiea wa ʔannani qult bi ʔanna law ka:nat bnati ma >... ? < waqae ha:dakadib fi kadib, qi:la ʔajaðn ma: naqaltahu al ʔa:n ma huwwa kadib fi kadib]

(Il a été dit aussi que j’ai dit concernant Amina Elfilali [...] qui s’est suicidée après cette / et c’était une catastrophe et que j’ai dit si c’était ma fille ce n’était pas >... ? < passé. Ce n’est que pur mensonge, il a été dit ce que tu viens de transmettre maintenant. Ce n’est que pur mensonge.)

Autre présentation de sa personne réside dans la critique de sa compétence en tant que Ministre et responsable du gouvernement. C'est en ce qui concerne un projet gouvernemental d'Égalité « Ikram » que l'honnêteté de la Ministre a été mise en question :

- [kada:lik binnisbati li lhutṭa al ḥuku:mija li Imusa:wat 2012 – 2016 ṛikram kada:lik qil:a fiha kala:m, sa ṛufawwitu ṣafaqa:t əala lmağrib wa kada wa kada wa alw [...] alwa:qiə kaddaba da:lik. ṛana kaddabtuhu fi lbarlama:n bi waqa:ziə wa kada:lik ṛanta tara bi ṛanna ljawm waqqaəna wa ntaha lṛamr]
(Aussi, concernant le plan gouvernemental de l'égalité 2012-2016 Ikram, on a écrit des choses : je vais faire rater des affaires au Maroc et ceci et cela [...] la réalité a démenti cela, je l'ai démenti au parlement avec des faits ; et tu vois aussi que nous avons signé maintenant ... et c'est fini)

Nous avons repéré aussi d'autres sujets qui ont été critiqués comme la polygamie au Maroc, phénomène que la Ministre approuve et soutient. De sa critique des festivals, organisés au Maroc, résulte l'image d'une personne conservatrice telle qu'on la perçoit généralement. Nous ne voulons pas nous attarder sur ce point en présentant les différents exemples qui traduisent l'image qu'elle donne d'elle-même à travers les discours qu'elle tient sur différents sujets sociaux et religieux ; parce que c'est un axe que nous venons de développer dans la section précédente de ce même chapitre.

Nous remarquons à partir de ces exemples que Bassima Hakkaoui dresse une image de soi liée à sa propre perception. Ce faisant, elle se considère sur le plan professionnel comme une personne compétente dont la formation en psychologie et en sociologie ainsi que ses activités associatives et politiques la qualifient pour ce poste de Ministre de la Solidarité, la Femme, la Famille et du Développement Social. Sur le plan personnel, elle se voit en tant que femme libre, honnête et responsable de ses actes. La question du genre ne lui pose aucun

problème et se voit sur le pied d'égalité qu'un homme lorsqu'elle évoque ses responsabilités ministérielles.

2. Le “ Nous “ : pouvoir et constitution d'un ethos collectif

Le sujet parlant voulant projeter une image de soi, qui est celle aussi d'un groupe d'individus, utilise souvent le pronom personnel “ nous “ à la place du “ je “. C'est pourquoi la relation du “ je “ au “ nous “ comporte des enjeux sociaux et politiques importants. Elle porte la trace du sujet parlant et surtout sa volonté d'être considéré comme un membre appartenant à un groupe qui lui procure une identité. En retour, il entend représenter tous ceux que recouvre le “ nous “, qu'il se donne comme leur porte-parole officiel ou comme un représentant automandaté, au nom du peuple.

Cette idée de la production d'une image qui émane d'une collectivité peut être liée, à première vue, au “ locuteur collectif “ en l'occurrence des « *individus sociaux généraux* » ayant « *une œuvre commune à accomplir et notamment une œuvre discursive* »³⁶⁸. Le “ nous “, dans ce sens, englobe tout un bloc d'individus représenté par un “ je “, mais le cas qui nous intéresse ici est le passage du “ je “ au “ nous “. L'ethos que le sujet parlant cherche à projeter est lié à un choix qu'il effectue en se rattachant à un groupe précis, qui plus est peut « *contribuer à la constitution et à la reconnaissance d'un groupe qui n'est pas connu comme tel dans l'espace social, dont l'autonomie est contestée, ou dont la cohésion est incertaine* »³⁶⁹. Au cours de l'interaction, le “ nous “ ou l'ethos collectif vise, non seulement à créer une réalité sociale, une identité d'un groupe mais aussi il a pour objectif de persuader. Ce qui amène l'auditoire à adhérer à une certaine image de la collectivité.

³⁶⁸ P. CHARAUDEAU et D. MAINGUENEAU, cités par R. Amossy, op.cit. p. 157.

³⁶⁹ R. AMOSSY, op.cit. p. 158.

En combinant l'ethos discursif et l'ethos collectif, nous examinerons comment Bassima Hakkaoui utilise le pronom personnel " nous " afin de projeter une image de groupe et d'attribuer, de cette manière, une valeur, une crédibilité et un pouvoir à sa présentation de soi et comment son " je " s'amplifie en un " nous" lors de ses interventions verbales.

a) Les potentialités du "Nous" et la notion de l'ethos collectif

Avant d'explorer les modalités selon lesquelles une image collective se construit, nous allons mettre le point sur un bref rappel des acquis de la linguistique sur le pronom personnel "nous" et une mise au point, aussi courte, sur la notion d'ethos collectif. *« Le "nous" ne correspond jamais, sauf dans les situations très marginales comme dans la récitation ou la rédaction collectives, à un " je " pluriel. Il est tantôt je+tu (singulier ou pluriel) : c'est le nous inclusif ; tantôt je+il(s) : c'est le nous exclusif ; tantôt encore je+tu+il »*³⁷⁰.

Concernant ce « pluriel » de « je » dont parle Kerbrat-Orecchioni dans la citation supra, il est difficile d'accepter la possibilité de pluraliser et de multiplier « la subjectivité » liée à l'expression du « je » ; d'autant plus que la langue elle-même ne nous donne pas une formule où il y aurait « moi et moi et moi ». Dans ce sens, Guespin résume cette situation en distinguant plusieurs cas de figure, ainsi il existe « le « nous¹ » où deux ou plusieurs locuteurs « assument collectivement la responsabilité d'un discours », le « nous² » : «je» et «tu /vous» qui regroupe les participants de l'interaction verbale et le « nous³ » où le locuteur peut adjoindre une « non personne » sans que cela signifie que celle-ci l'ait autorisé à l'adjoindre»³⁷¹. Guespin précise, également, que « «nous» c'est avant tout « moi avec toi» ou «moi avec lui» : il n'y a pas réellement

³⁷⁰ C. KERBRAT-ORECCHIONI, citée par R. AMOSSY, op.cit. p. 158.

³⁷¹ GUESPIN, 1985, P. 53. Citée par R. AMOSSY, op.cit. p. 159.

*multiplication des « je », mais extension, illimitation »*³⁷². Le “nous“ n’est pas, alors, une simple addition d’individus, et encore moins de subjectivités reliés à des locuteurs multiples, mais c’est une ouverture et une stratégie d’implication de l’autre. Cette extension se produit pleinement dans le discours en action et en interaction. Effectivement, *« un procès de construction du « nous », c’est-à-dire d’un ensemble discursif où le locuteur entraîne tel interlocuteur, ou englobe telle non personne, ne s’effectue qu’en plein discours qui suggère la constitution d’ensembles »*³⁷³ relevant tantôt de groupes constitués tantôt de groupement de circonstances. De ce fait, le “nous“ peut *« soit dénoter des classes, soit faire des tas, et le jeu sur le « nous » consiste à faire croire qu’un tas est une classe »*³⁷⁴.

Dans cette optique, l’emploi de la forme personnel “nous“ témoigne de la façon dont le moi s’étend et s’amplifie pour offrir une image de groupe comme une image de soi, laquelle image gommerait les différences et ne représenterait que l’union des constitutants du groupe comme se repérant par rapport à une même identité.

En effet, c’est en *« traitant des étudiants français et de l’UNEF pendant la guerre d’Algérie que Eithan Orkibi (2008) appelle “ ethos collectif “ l’image de soi qu’un groupe donné construit à partir de son discours »*³⁷⁵. De même, elle parle d’une image de groupe à travers laquelle les membres du mouvement peuvent s’identifier et à l’aide de laquelle ils se positionnent par rapport aux autres groupes. Elle sert, également, à recruter d’autres membres potentiels et à faire adhérer d’autres auditoires au discours du mouvement.

L’image de groupe ou l’ethos collectif demeure, ainsi, une stratégie de persuasion, développée au cours du discours et de l’interaction afin de faire adhérer le public aux idées du groupe et de le convaincre de sa crédibilité.

³⁷² Ibid. p. 21.

³⁷³ Ibid. p. 21.

³⁷⁴ Ibid. p. 55.

³⁷⁵ Cf. Amossy, op.cit, p. 160.

b) “Nous “ : une instance politique

Par la projection de cet ethos collectif, Bassima Hakkaoui met en scène un processus soutenu de légitimation et de crédibilisation ; ce “ nous “, relatif à son gouvernement et à son parti (PJD), est la projection d’une instance officielle dotée d’une autorité légale et d’un savoir qui permet de dire le vrai. Sous forme d’un bloc, le “ nous “ constitue et fonde le discours en vérité et assure sa crédibilité en répondant à sa vocation d’institution supérieure. En fait, cette dernière ne se prête à aucune fissure et elle pense et agit à l’unisson selon le mandat qui lui a été confié officiellement. Le “ nous “ est, donc, un ensemble de titres politiques ou gouvernementaux qui marque l’autorité des divers membres se situant tous dans le même cercle du savoir, de l’expérience et de l’exception.

De notre corpus, nous relevons les exemples suivants qui explicitent ce genre d’ethos collectif:

- [al jawm **natawaffaru** əala muḥaṭṭaṭ tašri:ei bimawa:eid muḥaddada, bal bi lmanhažija allati sajaslukuha al wuzara:ʔ]
(Aujourd’hui, nous disposons d’un programme législatif avec des dates fixes, et même avec une orientation générale que poursuivront les Ministres)
- [**ḥna** ljum **kantwəffru** əla muḥaṭṭaṭ tašri:ei wa:diḥ : šnu ġadi **nbərmžu**, šnu ġadi **nšərrəu** liʔanna lmuʔassasat ttašrieija hija llati tušarriə wa la:kin lḥukuma hija llati tuḥi:l]
(Nous, aujourd’hui, nous avons un programme législatif clair : ce qui sera programmé, ce que nous promulguerons ; parce que c’est l’institution législative qui promulgue mais c’est le gouvernement qui transmet)

A partir des expressions « **ḥna** », « **natawaffaru** », « **nbərmžu** » et « **nšərrəu** », nous remarquons que la Ministre officialise son discours en

présentant des explications sur les réalisations du nouveau gouvernement, en l'occurrence, ses réalisations à elle en tant que Ministre. L'introduction de cet ethos collectif lui permet, ainsi, l'implication de tout un gouvernement par rapport aux tâches et aux projets que son ministère doit réaliser. En effet, elle relie la difficulté de réalisation de ces projets à plusieurs considérations, qu'elles soient d'ordre politique ou autre. La Ministre utilise cette stratégie d'énonciation collective afin de parer à son image de soi du moment où son "je" fait partie d'un "nous" gouvernemental qui est plus apte à prendre les décisions politiques dans un cadre officiel et légitime. Cette forme procure sécurité et distanciation subjective : l'ambiguïté de cette forme personnelle permet de cacher les contours de sa subjectivité et de ne garder que l'imprécision quant à l'identité de cet agent ou acteur collectif que l'on appelle « gouvernement ».

D'ailleurs, le "nous" ne projette pas seulement une simple image professionnelle. Au-delà, le langage employé par la Ministre, sa connaissance parfaite des codes et de la terminologie, sa précision des détails et sa connaissance des procédures présentent un ethos de maîtrise et de compétence politiques. C'est ce que nous constatons à travers ces exemples :

- [**ændna** hajʔat lmuna:şafa wa muḥa:rabat attamji:z w **ændna** maʒlis al ʔuşra wa ʔtufu:la]

(Nous avons l'organisation de la parité et la lutte contre la discrimination et nous avons le conseil de la famille et de l'enfance)

- [hadu **ændhum** lʔawlawija bi nnisbati **lana**]

(Ceux-ci ont la priorité pour nous)

- [**badaʔna** lʔiştigal, **qaddamna** lʔarđija wa kada:lika **sanastafi:d** min kul al muba:đara:t]

(Nous avons commencé le travail, nous avons présenté une base et nous bénéficierons aussi de toutes les initiatives)

- [**fa naetabiru** da:lika, tilka lmuba:đara:t sawfa taşubbu fi ʔa:hir lmaṭa:f fi leamal alladi **sanaqu:mu** bihi]

(Nous considérons que ces initiatives se rencontreront finalement avec ce que nous ferons)

- [w ra **bdina** lʔittiṣal b lažnat al bunduqija]

(Et nous avons commencé à contacter la commission de Venise)

- [la:kinnana fi: mawqie ttadbi:r **nuḥawwiluha:** ʔila ʔižra:ʔa:t wa **nuḥawwiluha:** ʔila qara:ra:t, wa **nuḥawwiluha:** ʔila maša:rie qawa:nin, wa **nuḥawwiluha:** ʔila bara:miž eamal]

(Mais nous sommes dans un stade de mesure que nous traduisons par des décisions, que nous traduisons par des projets de loi et que nous traduisons en programmes d'action)

Ce qui est itératif dans ces énoncés c'est que l'ethos discursif soit un ethos collectif à travers lequel la Ministre se réfère à une structure et à une instance politique. En fait cette référence ministérielle et gouvernementale lui procure un statut social bien déterminé où la voix n'est plus celle de Bassima Hakkaoui en tant qu'individu mais plutôt celle d'une représentante de l'Etat marocain. En plus, cette stratégie lui permet de légitimer ses propos tout en donnant une crédibilité et un pouvoir à son discours.

c) « Nous » : une instance patriotique et citoyenne

Au delà de la présentation de soi en politicien avéré, le “ nous “ apparaît comme une instance qui est au service de la bonne cause face à des idéologies et des préférences politiques. Son objectif primordial est de permettre une prise de conscience et de s'engager à réparer des fautes qui constituent l'héritage des gouvernements précédents. C'est cette instance soucieuse de la patrie que nous nommons un “ nous “ patriotique et que nous observons à partir des exemples ci-dessous :

- [naḍkur matalan ttaelim ḡa:h̄ir ma tamma lqara:ru fi:hi huwa taḥli:q ha:da lmaḡa:l, l ḡasa:tida lli kajḍərrssu f lmaḡrassa leumu:mija wa fi nafs lwaqt judarrisu:na fi lmadraḡa lḡuḡu:sija ɛla ḡisab lwaqt w lḡuhd alladi jaḡibu ḡan jubdal, ttuḡida fih qara:r ḡirri? wa ha:da jadḡulu fi ttaḡli:q taḡt qi:ma mina lqijam] (Nous citons, par exemple, l'enseignement. La dernière décision, concernant ce domaine, le cas des professeurs du secteur public qui enseignent dans le privé au détriment du temps et de l'effort, a fait l'objet d'une décision courageuse)
- [f maḡal djal ttaelim, djal ttaḡhiz, rafaena ḡiea :r la: li rri:ɛ. liḡanna lqima lli **rfənaha** djal la: li lfasa:d, la: li lḡistibda:d, **ḡawwalna:ha** ḡila muba:ḡara:t. w **qulna** : kafa: min qtiḡad rri:ɛ] (Dans le secteur de l'enseignement, de l'aménagement, nous avons soulevé la devise contre la rente parce que la valeur, que nous avons soulevée, nous l'avons traduite en initiatives. Et nous avons dit : Stop à l'économie de la rente.)
- [naḡnu ḡawfija:ḡ **li maba:diḡina** wa li **qijamina** wa li ma: **rafaena:hu** ka ḡiea:rat fi **ḡamala:tina**] (Nous sommes fidèles à nos principes, à nos valeurs et à ce que nous avons soulevé comme slogans au cours de nos campagnes)

Le « nous » se présente, aussi, en tant que collectif soudé. Il s'oppose à un monde en perte de valeurs où les défavorisés souffrent d'injustice et de discrimination sociale, chose que cet ethos collectif vise à éradiquer lors de sa période gouvernementale :

- [lḡum, **ḡna** lḡum, da:ḡiman **kunna kanḡəmlu** had lma:ba:diḡ lkubra] (Aujourd'hui, nous aujourd'hui, nous avons toujours ces grands principes)

- [ʔida tʔalaʕta ʕala lbarna:maʒ lhuku:mi, jattaḍiḥ laka **ʔannana tarʒamna** kull ma: nuʔmin bihi wa naʕtaqidu fi:hi fi lbarna:maʒ l huku:mi]

(Si tu jettes un coup d’œil sur le programme du gouvernement, tu verras clairement que nous avons traduit toutes nos convictions et nos croyances dans le programme du gouvernement)

Se plaçant, donc, du côté des valeurs, de la législation, de la justice et de l’égalité, le “ nous “ se dit défenseur du peuple qui, par son vote, a élu ce parti en tête du gouvernement marocain.

Concernant le “ nous “, comme instance citoyenne figurant dans notre corpus, nous remarquons que Bassima HAKKAOUI utilise cet ethos pour impliquer l’ensemble de la population marocaine. Cela lui permet d’illustrer, ainsi, ses idées et de défendre son idéologie à savoir celle de son parti politique et de son gouvernement. C'est ce que nous notons dans ces exemples :

- [ʕalajna ʔan **nanhariʔa** ʒami:ʕan fi bina:ʔ lmustaqbal]
(Nous devons nous impliquer, tous, à déterminer l’avenir)
- [la: **nufriḡu** lmaʒa:la wa la lmaka:na li ʔajjin ka:n mahman ka:na lladi jataḥammalu lmasʔu:lija lʔa:n]
(Nous ne cédon pas le chapm d’action pour n’importe qui et quelle que soit sa responsabilité aujourd’hui)
- [ʕalajna ʔan **natawa:ʒada maʕan**, ʔan **nanhariʔ** wa ʔan **nudaʕim** wa ʔan **nuḡaddi:** wa **nuḡni:** min ʔaʒli lbina:ʔ]
(Nous devons être ensemble, nous devons nous impliquer et nous devons nous soutenir et contribuer au développement.)
- [ʔantaʒna ddustu:r **muqtaniʕi:na** bih wa **ʕawwatna** ʕalajhi taqri:ban b lʔiʒma:ʕ, **juʔaʔḍiruna**, **naḥtakimu** ʔilajhi ʕindama jazi:ḡu ʔaḥaduna ʔaw janḥarif ʕani ssikka]

(Nous avons élaboré la constitution avec conviction, et pour laquelle, nous avons voté presque à l'unanimité. Elle nous encadre et nous recadre en cas de dérives.)

- [wa lmuṣa:wat la: taeni faqaṭ al marʔa la:kin **taeni:na žami:ʕan** kamaba:diʔ **tuʔaṭiruna** fi ttaea:mul wa fi ttaqdi:r]

(Et l'égalité ne concerne pas seulement la femme mais elle nous concerne tous, en tant que principe qui nous régule nos comportements.)

- [wa jažibu ʔan **naqbal** ʕindama jaḥta:ru aššaeb]

(Et il faut que nous acceptions quand le peuple choisit)

En évoquant ce qui a été vécu et effectué par ce « nous », la Ministre construit une expérience collective susceptible, non seulement de renforcer sa présentation de soi mais aussi contribuer à l'unité de son gouvernement, son auditoire, voire celle de la communauté marocaine. En fait, en analysant l'ensemble des exemples, nous pouvons dire que la Ministre cherche à impliquer le citoyen marocain en général et spécifiquement ses interlocuteurs en utilisant des verbes d'action qui les engagent dans le processus du choix, du vote et de la responsabilité collective à défendre l'intérêt national. Par exemple l'expression « **ʔantažna** ddustur **muqtaniʕi:na** bih wa **šawwatna** ʕalajhi taqri:ban b lʔižmaʕ » permet à Bassima Hakkaoui de légitimer le choix du peuple marocain, sa volonté de voir au pouvoir des personnes qui le représentent. Ce « nous » collectif est le représentant de cette implication collective et d'une responsabilité réfléchie et consciente. De même, le fait de dire : « **ʕalajna** ʔan **natawa:žada maʕan**, ʔan **nanhariṭ** wa ʔan **nudaʕʕim** wa ʔan **nugaddi** wa **nugni** min ʔažli lbinaʔ », laisse surgir un ethos collectif qui intègre tout un chacun devant la responsabilité publique. La Ministre, de cette façon, agrmente son image individuelle en ayant recours à cette forme d'implication de l'Autre ; de ce fait ce « nous » collectif est invoqué pour rendre compte de la manière dont le « je » se conçoit : il ne s'agit pas d'une individualité isolée, mais d'une individualité qui fait corps avec d'autres individualités partageant le même espace culturel. La

subjectivité s'efface donc devant le devoir politique, social, économique, ...qu'impose « le vivre-ensemble », l'intérêt commun et la vie au sein d'une communauté.

Finalement, nous pouvons dire qu'à partir de cette analyse, l'ethos personnel peut se construire et se renforcer en se référant à un ethos collectif. Bassima Hakkaoui parvient, à partir de cette stratégie, à imposer son image de femme Ministre en incluant l'image d'une collectivité qu'elle construit à travers le maniement du " nous " tout au long de son discours. C'est une stratégie liée aux valeurs que nous trouvons dans le discours politique et que nous avons mentionnées dans l'imaginaire sociodiscursif tel qu'il est présenté par Charaudeau³⁷⁶.

Nous remarquons ainsi comment un discours institutionnel peut manipuler un " nous " qui ne se contente pas de représenter un ensemble supranational, mais contribue, dans sa parole, à le construire et à lui conférer une identité. En même temps, cette étude a montré qu'un ethos personnel peut se manifester, également, dans un discours officiel. En fait, la Ministre parvient à négocier son image de femme politique, en parallèle de l'image de la collectivité qu'elle construit par ce maniement du " nous " et de son ultime référent le parti du PJD.

Nous pouvons, d'ailleurs, nous demander dans quelle mesure ces deux images, celle de Bassima Hakkaoui et du PJD se recouvrent. Pour y répondre, il apparaît que l'image du " nous " que construit la Ministre et l'image qu'elle donne de sa propre personne entretiennent des liens d'analogie qui ne sont pas le fait du hasard, mais le résultat de stratégies inhérentes au discours politique. C'est que le dirigeant est à la fois un représentant qui projette dans sa parole l'ethos des membres de son parti, des citoyens du pays ou de l'entité supranationale qui lui a délégué ses pouvoirs et une personnalité capable de s'ériger en modèle et d'influencer l'auditoire par son exemple. De ce fait, la

³⁷⁶ Voir la section I du Chapitre II de la partie I de notre travail.

projection d'un ethos personnel peut avoir une valeur d'exemplarité ou d'émulation en même temps qu'elle consolide le pouvoir de l'orateur.

Au terme de cette première partie, nous pouvons dire que la construction de l'ethos, dans le discours politique, constitue une stratégie énonciative de base nécessaire pour s'inscrire en tant que sujet dans son rapport à soi et aux autres. Tout Homme politique est amené à se dévoiler, à se dissimuler, à simuler dans le but d'atteindre l'auditoire, de le convaincre de la sincérité de l'image qu'il donne de lui-même et qu'il construit au fur et à mesure qu'il construit son discours, et en fonction de la manière dont l'auditoire réagit ou interagit à son discours.

Dans le cas de Bassima Hakkaoui, cette stratégie énonciative a plus de sens : il s'agit de l'ethos d'une femme particulière qui sort de l'attendu, de l'habituel, de l'acceptable, et qui, de ce fait, a suscité beaucoup de critiques et de polémique. Comme nous l'avons signalé auparavant, la scène politique au Maroc a connu, en 2012, un événement tout à fait nouveau qui dépasse la politique pour toucher l'aspect social de la société, aspect qui se fonde, essentiellement, sur un imaginaire collectif de la société marocaine. A cet effet, nous avons cité un ensemble de notions que nous considérons comme pertinentes dans l'analyse de l'ethos verbal ; c'est le cas par exemple de l'ethos féminin et de l'imaginaire social. En fait, ces deux éléments extralinguistiques contribuent à la construction de l'ethos discursif que ce soit au niveau de l'instance émettrice ou de l'instance réceptrice. Face à une situation politique où ces éléments s'entremêlent, la Ministre utilise, dans son énonciation, des stratégies lui permettant de négocier un ethos déjà préconstruit et cela en déconstruisant et en reconstruisant un ethos discursif qui, lui, relève de la situation de la communication.

En effet, nous avons vu que l'ethos préalable de la Ministre est évoqué que ce soit dans ses dires ou dans les dires de ses interlocuteurs. C'est aussi un ethos qui circule dans la mémoire collective ; mémoire se manifestant à travers différentes formes (narrations, blagues, informations, etc. .), et dont la diffusion est accélérée via internet et dans la presse marocaine. Ce qui particularise cet

ethos préalable de Bassima Hakkaoui est le fait qu'il soit basé sur des stéréotypes qui sont fixés selon sa nature biologique en tant que femme, selon son appartenance politique et religieuse, et selon son apparence. Afin de remédier à cet obstacle de communication auquel elle est confrontée, elle cherche à produire un ethos discursif qui reconsidère les images de soi qui entachent sa personne en sauvant sa face à partir d'un ethos verbal qui la repositionne face à son auditoire. Dans ce contexte, elle se confirme tout d'abord par la projection d'un ethos individuel qui reflète une personne responsable et digne de ce poste de Ministre loin de toutes considérations sexuelle ou religieuse. Pour cela, elle marque sa subjectivité à travers le pronom personnel "je" qui, conjugué à des verbes modaux de volonté et d'opinion, exprime doublement son inscription discursive et son implication professionnelle. En plus, elle rappelle à plusieurs reprises sa représentation de soi à travers des confirmations qui touchent à la fois sa réputation individuelle et sociale.

Par ailleurs, son positionnement discursif repose également sur la projection de son ethos collectif. En effet, à travers le pronom personnel " nous", la Ministre utilise une identité collective comme stratégie énonciative afin de persuader son public de la légitimité de ce qu'elle énonce. A ce niveau, nous savons que le " nous" de la Ministre inclut trois instances : politique, patriotique et citoyenne. La première lui procure le statut d'une représentante de l'Etat marocain et par conséquent ses dires relèvent d'une autorité et d'un pouvoir étatiques et ne se prêtent pas à des mises en question. Quant au deuxième "nous", qui exprime une instance patriotique, il est étroitement lié aux valeurs liées aux principes de Nationalisme et de Responsabilité ; la Ministre implique, à travers l'évocation de ces principes, ses interlocuteurs marocains dans le choix de cette nouvelle situation politique au Maroc et donc dans la vision de ce nouveau gouvernement ; car ce changement, selon elle, émane de la volonté de tout un peuple. Enfin, l'ethos collectif laisse surgir une instance citoyenne qui se base essentiellement sur l'imaginaire de ce que Charaudeau appelle " la souveraineté populaire". C'est un ethos collectif qui défend ainsi le citoyen en réclamant des

valeurs de Solidarité et d'Égalité. Bref, que ce soit à travers un ethos individuel ou un ethos collectif, la Ministre tend, dans une stratégie énonciative, à revendiquer une identité individuelle et une identité collective. Face au processus de stéréotypage, qui nuit à son image de soi, le recours à la stratégie identitaire permet au sujet parlant de projeter un ethos discursif positif qui confirme ou infirme l'ethos préétabli.

Conclusion

Au terme de cette première partie, nous pouvons dire que l'ethos, dans le discours politique, constitue une stratégie énonciative de base pour chaque politicien notamment pour une politicienne qui peut constituer à un moment donnée un cas exceptionnelle comme c'est le pour Bassima Hakkaoui. Comme nous l'avons signalée auparavant, la scène politique au Maroc a connu, en 2012, un événement tout à fait nouveau qui dépasse la politique pour toucher l'aspect social de la société, aspect qui se fonde, essentiellement sur un imaginaire collectif de la société marocaine. A cet effet, nous avons citée un ensemble de notions que nous considérons pertinentes dans l'analyse de l'ethos verbal comme c'est le cas de l'ethos féminin et de l'imaginaire social. En fait, ces deux éléments extralinguistiques contribuent à la construction de l'ethos discursif que ce soit au niveau de l'instance émettrice ou de l'instance réceptrice. Face à une situation politique où ces éléments s'entremêlent, la Ministre utilise, dans son énonciation, des stratégies lui permettant de négocier un ethos déjà préconstruit et cela en déconstruisant et en reconstruisant un ethos discursif qui, lui, relève de la situation de la communication.

En effet, nous avons repérée que l'ethos préalable de la Ministre est évoqué que ce soit dans ses dires ou dans les dires de ses interlocuteurs. C'est aussi un ethos qui circule dans la mémoire collective c'est-à-dire qui se trouve sur internet et dans la presse marocaine. Ce qui particularise cet ethos préalable de Bassima Hakkaoui est le fait qu'il soit basé sur des stéréotypes qui lui sont fixés selon sa nature biologique en que femme et selon son appartenance politique et religieuse. Afin de remédier à cet obstacle de communication auquel elle est confrontée, elle cherche à produire un ethos discursif qui reconsidère les images de soi qui entachent sa personne en sauvant sa face à partir d'un ethos verbal qui la repositionne face à son auditoire. Dans ce contexte, elle se confirme tout d'abord par la projection d'un ethos individuel qui reflète une personne

responsable et digne de ce poste de Ministre loin de toutes considérations sexuelle ou religieuse. Pour cela, elle marque sa subjectivité à travers le pronom personnel “je” qui, conjugué à des verbes modaux de volonté et d’opinion, exprime doublement son inscription discursive et son implication professionnelle. En plus, elle rappelle à plusieurs reprises sa représentation de soi à travers des confirmations qui touchent à la fois sa réputation individuelle et sociale.

Par ailleurs, son positionnement discursif repose également sur la projection de son ethos collectif. En effet, en effet à travers le pronom personnel “ nous”, la Ministre utilise une identité collective comme stratégie énonciative afin de persuader son public par la légitimité de ce qu’elle énonce. A ce niveau, nous avons que le “ nous” de la Ministre inclut trois instances : politique, patriotique et citoyenne. La première lui procure le statut d’une représentante de l’Etat marocain et par conséquent ses dires relèvent d’une autorité et d’un pouvoir étatiques et ne se prêtent pas à des mises en question. Nous remarquons que quant au deuxième “nous”, qui exprime une instance patriotique, est étroitement liée aux valeurs. C’est ainsi qu’en fondant son discours sur les principes du Nationalisme et de la Responsabilité, que la Ministre implique ses interlocuteurs marocains dans le choix de cette nouvelle situation politique au Maroc et donc dans la vision de ce nouveau gouvernement car ce changement est la volonté de tout un peuple. Enfin, l’ethos collectif laisse surgir une instance citoyenne qui se base essentiellement sur l’imaginaire de ce que Charaudeau appelle “ la souveraineté populaire“. C’est un ethos collectif qui défend ainsi le citoyen en réclamant des valeurs de Solidarité et d’Egalité. Bref, que ce soit à travers un ethos individuel ou un ethos collectif, la Ministre tend, dans une stratégie énonciative, à revendiquer une identité individuelle et une identité collective. Dans un processus de stéréotypage, qui nuit à son image de soi, nous considérons que la stratégie identitaire permet au sujet parlant de projeter un ethos discursif positif qui soit confirme ou infirme l’ethos préétabli.

Deuxième partie : Ethos et stratégies argumentatives

Introduction

Au cours des interactions verbales, le sujet parlant entre dans un vif échange avec ses interlocuteurs et sa parole persuasive ne dépend plus de ses propres intentions. Dans ce sens, l'activité discursive devient une reconstruction du sens et la notion de l'ethos se négocie au fur et à mesure de l'évolution de la communication tant que la dimension sociale s'impose. Ainsi, nul ne peut prétendre à la neutralité et à l'objectivité du processus argumentatif du moment où « *le locuteur n'est pas seulement celui qui choisit ses prémisses et ses arguments en fonction d'un public. Il est aussi un sujet qui se positionne inévitablement dans un débat contemporain* »³⁷⁷. Le sujet parlant est donc immergé dans les valeurs et les données extralinguistiques transmises dans son discours qui traduit cette extériorité au cours de sa propre énonciation. Dans ce sens où « *c'est dans la matérialité du langage que s'établit l'articulation entre l'inscription de la subjectivité et la construction de l'ethos* »³⁷⁸, l'ethos individuel du locuteur surgit implicitement au cours de la stratégie argumentative.

Même si, au cours de l'interaction verbale, le locuteur peut ne pas manifester explicitement sa subjectivité, que ce soit d'une manière volontaire ou non, son ethos individuel demeure présent. En fait, « *la recherche de neutralité contribue elle aussi à projeter une image de soi* »³⁷⁹ et cela rejoint l'idée que Barthes qui annonce en parlant de la rhétorique classique : « *l'orateur énonce une information et en même temps il dit je suis ceci et je ne suis pas cela* »³⁸⁰. Ce paradoxe, entre l'effacement énonciatif et les discours en « je », a provoqué,

³⁷⁷ R. AMOSSY, « *De la sociocritique à l'argumentation dans le discours* », In Littérature, n° 140, 2005, *Analyse de discours et sociocritique*, pp. 56-71.

³⁷⁸ R. AMOSSY, op.cit. p. 108.

³⁷⁹ R. AMOSSY, op.cit. p. 110.

³⁸⁰ R. BARTHES, « *L'ancienne rhétorique, Aide-mémoire* », *Recherches rhétoriques* (Paris : Points ; 1^{ère} éd. Communications 16, 1970), 1994, P.315.

comme le mentionne Amossy, un scandale à la suite d'un « *style sans relief et dénué de toute émotivité de Meursault* lorsque dans l'Etranger, il évoque la mort de sa mère* »³⁸¹. Ce gommage du locuteur dans son discours a suscité l'intérêt de reconsidérer la notion de la désinscription de la subjectivité dans la construction de l'ethos et par la même occasion la présentation de soi à travers la trame discursive.

Evoquant la subjectivité dans ce cadre, nous jugeons qu'il est primordial de prendre en considération les différentes situations discursives, et par conséquent, la variété des discours que peut prononcer un locuteur dans un contexte donné. En ce qui concerne notre cas d'étude, nous rappelons qu'il s'agit d'un discours à vocation institutionnelle et qui relève d'une interaction que nous qualifions d'ordre professionnel. Sous sa casquette de Ministre, Bassima Hakkaoui « *tout en assumant sa parole dans un discours embrayé (engagé), doit réduire autant que possible les traces de sa présence effective* »³⁸². En plus, elle est invitée afin de répondre et de traiter des sujets et des tâches ministériels et gouvernementaux. Or cela ne signifie pas que la Ministre est entièrement absente dans la mesure où « *quand un individu récolte, analyse et utilise des informations, des faits, expérimente, vérifie des hypothèses, calcule des probabilités, voit le monde avec réalisme, sans idée préconçue et sans illusion, en étant dans la réalité, l'AT dit qu'il utilise le système A* »³⁸³. L'Etat Adulte est ainsi un « *système qui nous fait photographier la réalité des choses, des gens et des événements : les faits, les chiffres, les données objectives* »³⁸⁴. Donc, chercher à être logique et rationnel dans son discours, le locuteur par le fait de classer, analyser, déduire et décider marque, délibérément ou non sa présence et trace son image de soi. C'est l'idée que Kerbrat-Orecchioni développe en considérant

³⁸¹ R. AMOSSY, op.cit. p. 110.

³⁸² Ibid. p.111.

³⁸³ D. CHALVIN, op.cit. p. 37.

³⁸⁴ Ibidem.

que « *les unités déictiques ont ainsi pour vocation, tout en appartenant à la langue, de la convertir en parole* »³⁸⁵. Cette appropriation de la langue, même dans une visée objective et neutre, permet au locuteur de se convertir en sujet actif qui encode et structure son processus de communication. Dans d'autres termes, le choix des idées, des mots et la logique que la personne utilise révèle, à priori, sa trace de subjectivité.

A la suite de la stratégie identitaire, la stratégie argumentative révèle à son tour la subjectivité du sujet parlant. En effet, à côté de la présence du pronom personnel « je » ainsi que toutes les affirmations autour de la personne, d'autres éléments linguistiques que Kerbrat-Orecchioni appelle « *subjectivèmes* », ou « *substantifs, adjectifs, verbes et adverbes qui portent la marque de la subjectivité du " je "* »³⁸⁶. Ces procédés linguistiques peuvent être des affectifs qui expriment une réaction émotionnelle, des évaluatifs qui reflètent une compétence culturelle et des axiologiques qui portent des jugements de valeur. Dans notre analyse cette forme de subjectivité, nous prenons en compte l'étude de la particule énonciative. En fait, « *Fréquente dans l'expression naturelle, sinon fréquentable selon les grammaires, la particule énonciative au sens strict [...] est brève (généralement monosyllabique); elle est subordonnée prosodiquement à un autre mot; extérieure au contenu propositionnel de l'énoncé, elle résiste à toute spécification lexicale; elle peut se présenter comme détachée du reste de l'énoncé sans renoncer à l'influencer (le moduler)* »³⁸⁷.

C'est cet aspect de modulation, déjà avancé par Gumperz comme fonction conversationnelle de l'alternance codique, que nous considérons un élément pertinent nous permettant, ainsi, d'élucider la subjectivité de la Ministre au cours d'un discours politique médiatisé. Que ce soit marocain ou standard, « *l'arabe dispose, comme nombre d'autres langues, de deux procédés essentiels*

³⁸⁵ C. KERBTAT-ORECCHIONI, op.cit. p. 55.

³⁸⁶ R. AMOSSY, op.cit. p. 109.

³⁸⁷ M.M. Jocelyne FERNANDEZ, *les particules énonciatives dans la construction du discours*, Presses Universitaires de France, 1994. p. 100.

*de stratégie discursive : la variation de l'ordre des mots et la « mise en valeur » du constituant à thématiser par de petits mots généralement mono- ou disyllabiques »*³⁸⁸. En fait, la question des particules en arabe “ħarf” était un objet d'étude de la linguistique sémitique, de même, ce terme traduit par “particule” était défini dans le traité de grammaire arabe le plus ancien conservé « le kitab de sibawayh » et elle (particule) se définit par « *ce qui contribue au sens sans « être ni nom, ni verbe » et comme « ce qui manifeste un sens ailleurs qu'en elle-même »*³⁸⁹.

« *Exclues des textes rédigés ou édités* », considérées comme des “mots vides” ou “de remplissage”, ces “marqueurs discursifs” sont considérés, à la fois chez les grammairiens arabes et chez les grammairiens occidentaux, comme éléments du discours qui n'ont de sens que par rapport aux mots qu'ils accompagnent. Or, la valeur ajoutée de ces “petits mots” réside dans l'idée qu'« *une véritable intuition de l'existence d'une valeur fondamentale pour chaque particule et du rôle du contexte dans la modulation de cette valeur* »³⁹⁰. Les particules se plaçant du côté « des corpus de langue orale » revêtent ainsi leur importance dans le fonctionnement discursif puisque, d'une part, « *les particules sont ce qui distingue, le langage humain du langage des robots* » et de l'autre, elles « *appartiennent à l'essence même de la communication humaine* »³⁹¹.

Comme démarche à suivre pour repérer cette subjectivité au long de la stratégie argumentative dans notre corpus à travers une étude qui marie à la fois

³⁸⁸ C. HAGEGE, « la ponctuation dans certaines langues de l'oralité », *Mélanges linguistiques offerts à Emile Benveniste*, Paris, Société de linguistique de Paris, coll. Linguistique, P.251-266. Cité par J. Fernandez, p.100.

³⁸⁹ M.M. Jocelyne FERNANDEZ, op.cit. p.99.

³⁹⁰ D. E. KOULOUBGHLI, *Les particules ont-elles un sens? Autour d'une controverse dans la tradition grammaticale arabe, Particules et connecteurs*, J.J Franckel et D. Paillard (éds.), 1981, P.P. 215-237. Cité par J. FERNANDEZ, P.100.

³⁹¹ A. WIERZBICKA, *Introduction, Journal of pragmatics*, 1986, cite par J. FERNANDEZ, p. 3.

les particules énonciatives et l'alternance codique, nous estimons valable d'hybrider des procédés linguistiques et pragmatiques et d'autres relevant du champ de l'Analyse Transactionnelle. Surtout les « *Etats du Moi* »³⁹². Nous tenons à signaler que le concept de particule sera défini, ici, non selon un ensemble fermé de traits formels mais en référence à un processus fondamental d'organisation (de *construction* dans la mesure où l'oral naturel surtout sera visé) du discours. Les PEN accomplissent au niveau énonciatif des tâches comparables à celles des formants au niveau morphosyntaxique, mais la catégorisation des différents marqueurs requiert quelque souplesse : si les « énonciateurs » (au sens strict) « *s'isolent facilement des autres marquants* », *une seule et même particule peut avoir simultanément plusieurs valeurs* »³⁹³.

Dans ce cadre d'argumentation comme stratégie argumentative, nous procédons dans cette partie à l'analyse de deux procédés linguistique : la reformulation en tant que stratégie énonciative subjective et intersubjective ; et la stratégie de la menace des faces en tant que stratégie contraignante et menaçante de la face de l'adversaire. Comme c'était le cas dans la première partie, l'alternance codique sera l'axe principal autour duquel se déroulera notre analyse énonciative.

³⁹² « Un individu appréhende les autres, la réalité extérieure et son univers personnel par trois systèmes fonctionnels cohérents appelés « *Etats du Moi* », ensemble de comportements conjoints, se renforçant les uns les autres », Dominique CHALVIN, *Les outils de base de l'Analyse Transactionnelle*, Les éditions ESF éditeur, Paris, 9^e édition 2003, p. 31.

³⁹³ M.M. Jocelyne FERNANDEZ, *op.cit.* p. 3.

Chapitre I : Reformulation : Expression de subjectivité et intersubjectivité

Dans un cadre interactionnel, les principes de subjectivité et intersubjectivité jouent un rôle capital dans la dynamique de construction du sens par des inter-actants se définissant dans l'échange et la double relation à soi et à l'altérité. . Dans ce sens, il nous semble pertinent d'analyser la reformulation en tant que stratégie énonciative explicative ; du moment où le fait de « *reformuler le sens, c'est toujours le déplacer, le moduler en le reproduisant, mais c'est aussi, et par le même mouvement faire comme si l'on pouvait annuler ces glissements* »³⁹⁴. Le locuteur use ainsi d'une stratégie qui lui permet de transmettre autrement le contenu de l'énoncé ; ou encore de transmettre efficacement ce qu'il vise à signifier. Il s'implique de ce fait comme subjectivité, et se construit par rapport à une altérité.

Cette visée explicative, que revêt le discours politique, rejoint en quelque sorte la fonction de « la réitération » dont parle Gumperz qui la présente en tant que « *message exprimé d'abord dans un code soit répété dans un autre, soit littéralement, soit sous une forme quelque peu modifiée* »³⁹⁵. Les deux acteurs sont de ce fait inscrits dans la manière de « réitérer le même contenu », dans le choix des mots et le choix des constructions qui sont posées comme rendant compte du même sens.

Dans ce même ordre d'idée, et ayant pour objectif de repérer une autre forme d'inscription de la subjectivité dans le discours de Bassima Hakkaoui à

³⁹⁴ C. FUCHS, *La paraphrase*, Paris, PUF, coll. Linguistique nouvelle, 1982, p. 186.

³⁹⁵ J.J GUMPERZ, *Sociolinguistique interactionnelle: une approche interprétative*, L'Harmattan, Université de la Réunion, la Réunion, 1986. p. 77.

travers la paraphrase et les glissements de sens qui « *sont l'un des domaines privilégiés d'application des théories de l'énonciation* »³⁹⁶, nous considérons que cette notion de paraphrase fait partie d'un « paraphrasage » interactionnel où la contextualisation de la communication est un élément primordial dans notre recherche. En plus, « *l'accent est mis sur l'activité du locuteur qui établit une relation paraphrastique plus que sur l'équivalence sémantique entre énoncés : c'est une "prédiction d'identité" qui est en jeu* »³⁹⁷. Pour cela, nous nous focaliserons, au début, sur les « marqueurs de reformulation paraphrastique » (désormais, MRP) et nous tenons à souligner que « *si les MRP constituent le moyen le plus explicite du paraphrasage, ils n'en ont pas l'exclusivité : des marqueurs non segmentaux interviennent, tel que le parallélisme syntaxique, la répétition du contour intonatif de l'énoncé, la réduction de la vitesse du débit, une articulation nette des deux syllabes qui terminent l'énoncé-doublon* »³⁹⁸. Donc notre repérage du paraphrasage n'est, en aucun cas, exhaustif mais nous nous limitons aux particules qui peuvent avoir tendance à l'exprimer.

L'apport de l'analyse des MRP réside, donc, dans un contexte pragmatique où le sujet parlant, par l'appropriation de ce genre de particules énonciatives, se considère comme un sujet "agissant" tout au long de sa trame discursive. En fait, « *les MRP forment une sous-catégorie des connecteurs pragmatiques apparentés en cela aux « marqueurs de fonction interactive » et aux « marqueurs de structuration de la conversation » (MSC) définis par le conventionnalisme genevois, ils renvoient aux moyens par lesquels le locuteur entreprend la mise en relation de ses actes verbaux* »³⁹⁹. La langue nous donne, dans ce cas, les moyens formels pour exprimer le rapport à soi et le rapport à

³⁹⁶ M.M. Jocelyne FERNANDEZ, op.cit. p. 174.

³⁹⁷ C.F. M.F. MORTUREUX, « Paraphrasage et métalangage dans le dialogue de vulgarisation », in *Langue française*, n° 53, fait d'un numéro thématique : *La vulgarisation*, Larousse, 1982. pp. 48-61. p. 51.

³⁹⁸ E. GÜLICH et Th. KOSTENHI, « Les marqueurs de la reformulation paraphrastique dans connecteurs pragmatiques », Université de Genève, *Cahiers de Linguistique Française*, 1983, p. 309.

³⁹⁹ M.M. Jocelyne FERNANDEZ, op.cit. p. 175.

l'autre, et que, par conséquent, ces mêmes formes deviennent les traces explicites de la manifestation du sujet dans son propre discours et en même temps les outils métalinguistiques qui permettent à l'analyste d'accéder à cette dimension intersubjective du langage humain.

Dans la même perspective, Charaudeau et Maingueneau présentent la reformulation en tant que « *phénomène énonciatif : un locuteur reprend, en le reformulant, le discours d'un autre locuteur ou le sien propre* »⁴⁰⁰. Cela laisserait supposer que la reprise du discours d'une altérité ne correspond pas à une reprise fidèle de ce même discours, mais que le sujet « reformulant » s'infiltré et reconstruit les mêmes formes avec une nouvelle visée et une nouvelle signification. Ce « phénomène énonciatif » est, dans ce cadre, une opération réalisée par l'émetteur avant la transmission de son message ou de sa pensée. De même, et surtout tout au long des interactions verbales, cette formulation est une reformulation de ses propres idées dans la mesure où le sujet parlant se trouve face à un interlocuteur qui agit indirectement sur lui c'est-à-dire qu'il agit sur son ethos verbal et non verbal. Ainsi, le fait de formuler un énoncé est « *une activité intentionnelle, le locuteur est responsable du résultat de son acte de formulation* »⁴⁰¹ dans la mesure où la présentation de soi entre en jeu notamment dans une communication d'ordre sociopolitique. Donc, en transformant la parole en actes, la formulation et la reformulation procure à l'activité interactive (immédiate ou médiatisée) des valeurs socio-pragmatiques. Ces dernières sont dictées par différents paramètres comme la maîtrise de la langue en question, la qualité du système utilisé, la relation sociale (hiérarchique ou autre) entre les interactants, le niveau intellectuel, etc.

Par ailleurs, nous remarquons, qu'à travers ce concept de reformulation, une forme d'altérité se manifeste par des « *faits du discours*

⁴⁰⁰ P. CHARAUDEAU et D. MAINGUENEAU, *Dictionnaire d'Analyse du Discours*, Editions du Seuil, Février 2002, p. 490.

⁴⁰¹ M.M. Jocelyne FERNANDEZ, op.cit. p. 175.

rapporté » et aussi par « le dialogisme, au sens bakhtinien du terme, inhérent à toute production discursive »⁴⁰². Ainsi, parallèlement à la subjectivité, nous rencontrons des faits relatifs à l'intersubjectivité. En fait, dans une relation de réciprocité, le sujet parlant est sous-jacent à une altérité qui demeure omniprésente dans tout phénomène énonciatif. D'ailleurs, le premier principe (la subjectivité) ne peut être analysé qu'à travers l'intersubjectivité qui rend compte de l'hétérogénéité inhérente à l'activité interhumaine. Dans un processus énonciatif « les deux sujets de l'énonciation ont besoin l'un de l'autre pour s'exprimer dans et à travers le langage. Les énoncés produits traduiront les diverses attitudes adoptées par l'énonciateur à l'égard du co-énonciateur (obligation, contrainte, prière, politesse...) ; donc cet Autre est présent dans le projet de signification qu'élabore l'énonciateur, même dans le cas où il est lui-même cet Autre (le monologue par exemple) »⁴⁰³. Et c'est ainsi que « parmi les facteurs d'hétérogénéité, on accorde un rôle privilégié à la présence de discours « autres » - c'est-à-dire attribuables à une autre source énonciative -»⁴⁰⁴.

C'est à la lumière de ces deux notions (subjectivité et intersubjectivité) que nous analyserons la reformulation en tant que stratégie argumentative dans le discours de la Ministre, et ce, au cours de deux sections : La première traite la reformulation en tant que subjectivité énonciative et la seconde présente la reformulation comme une intersubjectivité discursive.

⁴⁰² P. CHARAUDEAU et D. MAINGUENEAU, op.cit. . 490.

⁴⁰³ Bahija KHAdiri YAZAMI, op.cit. p. 60.

⁴⁰⁴ P. CHARAUDEAU et D. MAINGUENEAU, op.cit. p. 292

Section 1 : Reformulation et subjectivité énonciative

Cette reformulation, que le *Dictionnaire d'Analyse du Discours* présente comme « procédé énonciatif », se situant « au niveau de la signification du texte source »⁴⁰⁵, est parmi les stratégies énonciatives adoptées par la Ministre au cours de son discours. Cela s'explique non seulement par sa tendance à reformuler ses propres énoncés mais aussi par la reformulation des énoncés avancés par ses interlocuteurs dans le but d'expliquer et d'explicitier ses points de vue. En fait, « *l'intention d'expliquer sert ceux qui veulent convaincre avec le plus d'objectivité [...] si on veut que les gens adhèrent à un courant d'idées ou à un changement d'attitudes, on cherchera à leur expliquer, à les informer du problème en question* ».⁴⁰⁶ Dans cet ordre d'idées, cette section portera essentiellement sur la reformulation en tant que stratégie explicative et en tant que marque d'une offense conversationnelle.

I. Reformulation : une stratégie explicative

Pour le premier cas, à savoir la reformulation comme une stratégie explicative ou ce que nous pouvons appeler aussi l'explication par l'autocorrection, nous avons affaire à des énoncés où la Ministre reformule ses propres propos afin d'expliquer. Nous remarquons que sur l'ensemble des reformulations de ce type, la majeure partie est exprimée au moyen de l'alternance codique. Les énoncés sources sont en langue arabe classique et leur reformulation, c'est-à-dire les énoncés doublons, sont en arabe marocain. Dans ce cas, nous remarquons que les marqueurs de reformulation paraphrastique (MRP) sont, dans la plupart des cas, absents. Le passage de l'énoncé source à l'énoncé doublon se fait par le changement du code linguistique. Afin de cerner

⁴⁰⁵ P. CHARAUDEAU et D. MAINGUENEAU, op.cit. p . 490.

⁴⁰⁶ L. BELLENGER, *L'argumentation : des techniques pour convaincre*, ESF éditeur, Paris, 1996. P. 36.

ce passage, nous nous focaliserons sur la définition en tant que voie explicative, dans le sens où « *définir est l'une des initiatives primordiales de l'art d'expliquer* »⁴⁰⁷ ; le discours en est ainsi persuasif. Dans le point suivant, nous traitons de cette notion de définition en distinguant trois niveaux, à savoir la définition d'un sens, la définition d'une notion et la définition du sens en ayant recours à la contradiction.

1. Définir le sens d'un mot

A la suite de Bellenger, nous considérons que « *définir un mot c'est, dans l'esprit de celui qui argumente, délimiter un sens, cerner une réalité, "subjectiver du réel"* »⁴⁰⁸. Ainsi, la définition en elle-même est un acte qui porte des traces de la subjectivité du locuteur étant donné que ce dernier utilise ses propres mots pour en expliquer d'autres qui ne lui appartiennent pas, et que, par conséquent, « *le choix n'est jamais sans soupçon* »⁴⁰⁹.

a) Alternance arabe classique/ arabe marocain

Dans le cas de cette alternance codique, nous analysons l'exemple suivant :

- [wa ʔaɣlabu-hunna la: lawn sija:si la-hunna, **ma end-hum la ʔintimaʔ sija:si wa la ntimaʔ hizbi:**]

(Et la majorité d'entre elles n'ont pas d'orientation politique ; elles n'adhèrent ni à un mouvement politique ni même à un parti)

⁴⁰⁷ L. BELLENGER, op.cit. p. 36

⁴⁰⁸ Ibid. p. 37.

⁴⁰⁹ Ibidem.

- [ʔaddustur lmağribi lam janzil mina ssamaʔ, **maši žana žahiz**]

(La constitution marocaine n'est pas tombée du ciel, elle n'est pas survenue toute prête)

Ce qui est observable dans cette reformulation par définition du sens, est qu'elle est basée sur le passage d'un code linguistique officiel, qui est l'arabe classique, à l'arabe marocain considéré comme langue maternelle pour la Ministre. Ici, le passage se fait sans l'utilisation d'un marqueur de reformulation paraphrastique. L'alternance codique suffit, donc, à marquer cette reformulation sémantique dans une autre langue et accomplit la fonction du marqueur de reformulation paraphrastique. Or, l'élément qui attire l'attention est que la Ministre n'a changé son code linguistique que pour l'expression de la négation « **ma endhum lawa la** » alors que pour le reste, elle a utilisé un arabe marocain dit « littéraire » ou arabe médian.

Nous pouvons expliquer cette forme de reformulation par un certain degré d'implication personnelle de Bassima Hakkaoui par rapport à cette absence féminine sur la scène politique. Aussi considérons-nous qu'un code linguistique, à caractère non officiel, ne surgirait que pour mettre en valeur la négation. Il serait ainsi porteur d'une signification si profonde liée à une négation métalinguistique voire une négation métadiscursive qui dépasse le contexte de la communication. La langue maternelle interviendrait, alors, dans un discours officiel pour marquer la subjectivité de la Ministre et, plus précisément, son irritation vis-à-vis de la passivité de la femme dans ce domaine. On pourrait avancer ainsi que le locuteur explicite, par le biais de cette reformulation, le rapport qu'il entretient avec la gente féminine de manière générale et avec le politique de manière particulière.

En comparant le deuxième exemple au premier, nous constatons que les deux ont en commun la plupart des remarques déjà avancées. En effet, en passant de l'arabe classique à l'arabe marocain, Bassima Hakkaoui marque d'une manière implicite sa reformulation et sa définition de sens de l'énoncé source :

« **lam janzil mina ssama?** ». Là aussi, l'accent est mis sur la négation sauf que, cette fois-ci, ce n'est pas uniquement la particule de négation « **maši** » qui est concernée mais nous trouvons aussi le verbe « **žana** » qui est inclus. A l'instar du premier exemple, nous remarquons qu'à part la tendance explicative de la Ministre à travers cette reformulation, l'utilisation du code linguistique maternel laisse entrevoir sa trace de subjectivité. Ici, la Ministre aurait pu, dans une reformulation, mot par mot, dire « **maši nzi mn ssma** », mais l'utilisation de ses propres mots exprime largement son appropriation des codes linguistiques. Sa stratégie est donc de donner sa propre définition et par conséquent ses propres opinions. Ainsi, le message à transmettre, face aux inquiétudes liées à sa propre personne, se résume dans l'idée que ce nouveau gouvernement est légitime car c'est le résultat de la volonté du peuple marocain.

b) Alternance arabe classique / arabe littéral/ français

D'ailleurs, dans les discours retranscrits, nous rencontrons un autre cas où la définition est liée à l'emploi, sporadique, d'un code linguistique étranger et plus particulièrement la langue française. Ainsi, tout au long de ses interventions verbales, elle a eu recours à cette alternance codique dans ces quelques exemples :

- [bğit nqul bi ʔanna d-dimuqraṭija wa l-eadāla l-ʔižtimaʕija hija llati: ʕajṭarat ʕala: š-šārie l-ʕarabi wa fī muqābili-ha šieār muhimm židdan djal **ʔirḥal**, *dégage*, jaeni kānat hunāka ʕarḥa žama:hi:rija fi: wažh al-mufsidi:n fi: adduwal alʕarabija]

(Je veux dire que la démocratie et la justice sociale sont celles qui ont dominé lors des printemps arabes et le slogan important était « Dégage » c'est-à-dire qu'il y' avait un cri de masse contre les malfaiteurs aux pays arabes)

- [fa waš had t-tadbir lli kanqumu bih kanqumu bih **f dđalam** ʔaw **f l-hafa?** ʔaw **taḥt mən ʔ-ṭawila en noir**]

(Est-ce que la gestion que nous entreprenons se fait à l'affût de tous, ou sous la table au noir)

En fait ces discours renferment trois systèmes linguistiques : en plus de l'arabe classique et le français, on a aussi l'arabe marocain introduit par « djal ». Nous constatons que Bassima Hakkaoui a inséré des mots et des expressions en français. Ainsi « *dégage* » est le doublon de « *ʔirḥal* » et « *en noir* » est le doublon de trois expressions : *f ḍḍalam*, *f l-ḥafaʔ* et *taḥt mən ṭ-ṭawila*. En fait, l'usage du terme « dégage » permet de situer le discours de la Ministre au niveau de la conjoncture politique qui a été fatale pour un certain nombre de pays arabes, notamment avec ce qu'on appelle le « printemps arabe » ; conjoncture qui a été à l'origine de la médiatisation du terme « dégage » qui est devenu le slogan de tous les cris de détresse et de révolte. Le doublon est en réalité exprimé en arabe « *ʔirḥal* ». Quant au terme « au noir », connu des marocains parce qu'il est lié aux actions suspectes ou cachées que certains pratiquent dans différents domaines, il restitue le discours par rapport au « sens commun », et ajoute au discours officiel une certaine forme de familiarité.

En ce qui concerne les marqueurs de reformulation paraphrastique (MRP), nous constatons que, lors de cette reformulation par définition du sens, lors du passage d'un mot à un autre, que ce soit vers l'arabe classique ou vers l'arabe marocain, la Ministre utilise “*ʔaw*” en tant que marqueur de reformulation paraphrastique ; il est l'équivalent de « ou » en français qui signifie l'alternance, le choix, l'alternative ou l'équivalence. Or, cet élément de la reformulation manque lorsqu'elle utilise la langue française. Dans ce cas, elle se limite à l'expression française elle-même sans médiateur pour marquer sa reformulation.

Par ailleurs, après avoir utilisé un code linguistique étranger en tant que doublon pour définir le sens d'un mot exprimé en arabe classique, la Ministre inverse cet ordre. Voici le seul exemple que nous avons repéré tout au

long de notre corpus ; plus précisément, lors d'une interview que nous avons réalisée avec elle :

- Karima LAAMIRI : [suʔal ʔaħi:r baš ma nṭawwəl š elik s-sajjida l-wazira. hna ġadi / man hija assajjida l-wazira. La Ministre?]

(Une dernière question, pour être brève, nous allons/ qui est Madame la Ministre ?)

- Bassima HAKKAOUI : [la Ministre ?]
- Karima LAAMIRI : [oui, la Ministre jaeni kajfa tarawna assajjida l-wazira]

(Oui, la Ministre c'est-à-dire comment vous voyez madame la Ministre)

- Bassima HAKKAOUI : [jaeni šaraħatan, suʔal muħimm bi šaraħa, lakin ġadi ngullək šuəri kif ma huwwaja *en toute transparence bikull šafāfija* wa tilqāʔija]

(C'est-à-dire franchement, une question importante en toute franchise mais je te dirai mon sentiment tel qu'il est en toute transparence et spontanéité)

Dans ce cas, l'énoncé source est celui exprimé en français «*en toute transparence* » tandis que la langue arabe classique est adoptée pour définir le sens en tant qu'énoncé doublon « **bikull šafāfija** ». La seule explication que nous pouvons donner à ce cas exceptionnel d'alternance codique est que la Ministre utilise toujours le code dominant chez son interlocuteur⁴¹⁰. En plus, nous constatons que la structure de notre question respecte cet ordre: « **Oui, la Ministre jaeni kajfa tarawna as-sajjida l-wazira ?** » ; c'est-à-dire que nous avons changé le code linguistique en employant l'arabe classique comme énoncé

⁴¹⁰ Nous signalons que lors de notre interview avec Bassima Hakkaoui, et même si nous avons veillé à ce que les questions soient en langue arabe classique et en arabe dialectal marocain, le français, en tant que langue d'enseignement et de recherche, était présent dans notre discours.

« doublon » servant à mieux expliciter notre idée exprimée en langue française. Si dans notre discours, l'explication s'est faite au moyen d'un autre code linguistique et au moyen du marqueur de reformulation paraphrastique (MRP) « jaɛni », la Ministre, quant à elle, passe directement, sans emploi d'un MRP, à un autre code linguistique. Ce qui confirme le fait que Bassima Hakkaoui reformule ses énoncés sans utiliser nécessairement les marqueurs de reformulation paraphrastique.

Dans ce cadre explicatif de la reformulation, nous remarquons une absence quasi-totale des marqueurs de reformulation paraphrastique. Cette fonction est reléguée plutôt à l'alternance codique qui marque à la fois l'explication et la subjectivité de la Ministre. L'expression de cette subjectivité se justifie ainsi, à notre sens, de différentes façons suivant une logique dont le locuteur seul tire les ficelles : Le choix des codes et des termes mis en œuvre, la « syntaxe » des codes ou des termes servant à la reformulation, le temps de parole, l'interaction ou la réaction, en usant par exemple de l'interrogation (la Ministre ?), sont autant d'indices qui rendent compte de l'implication du locuteur ; implication en tant que personne animée par une volonté de dire plus clairement ses idées, personne consciente de la sémantique des langues et pouvant basculer d'un terme à l'autre et d'une langue à l'autre.

2. Définir une notion⁴¹¹

Le terme de notion est pris, ici, dans le sens où « *la notion met en jeu d'autres mots et d'autres notions. Elle met le système de valeurs aux premières loges de l'argumentation et peut susciter d'entrée les prises objections. C'est entrer "bille en tête" dans le débat d'idées et le débat sur les valeurs* »⁴¹². Dans

⁴¹² L. BELLENGER, op.cit. p. 37.

ce cas, la subjectivité du locuteur est mise en avant, non seulement, à travers une sélection individualisée des mots mais aussi à travers des représentations sociales qui prennent une place assez importante dans l'acte de reformulation. Autrement dit, en sélectionnant le sens et en l'interprétant, toute définition notionnelle devient « *un premier acte argumentatif, un instrument d'action persuasif imprégné des valeurs et des normes de celui qui l'utilise* »⁴¹³. C'est dans ce sens d'acte polémique que nous analysons ce type de définition dans le discours de Bassima Hakkaoui tout en essayant de relever les stratégies relatives à cette reformulation par définition notionnelle. Cela se résume en cinq procédés argumentatifs : le "recours aux faits", les "Valeurs", "l'argumentation pragmatique", le recours aux "Normes" et "l'argument de partition".

Tout d'abord, nous remarquons que pour pouvoir définir des notions, la Ministre utilise la stratégie du « recours aux faits ». En fait, lors de sa communication de face à face et pour pouvoir convaincre, elle présente des faits comme référence à sa définition. Cela rejoint le principe du discours politique dans le sens où « *l'homme politique en voulant éviter la polémique cherche à investir dans les faits et leur valeur explicative tout en faisant appel à la bonne volonté objective* »⁴¹⁴. Ainsi, un ensemble d'exemples permettent d'éclaircir ce point. Prenons l'exemple suivant :

- [wa jažibu ʔan naqbal eindama jahta:ru aš-šaeb ʔan nakuna naħn man judabbir šuʔuna l-bilad, **ka-nkunu w ka-ndəbburu-ha w ka-nqəddmu l-baramiž djal-na**]

(Et il faut qu'on accepte quand c'est le peuple qui nous choisit pour gérer les affaires de l'Etat, nous y sommes présents, nous gérons et nous présentons nos programmes)

⁴¹³ Ibid. p. 38

⁴¹⁴ L. BELLENGER, op. cit, p.45.

Ici, nous estimons que la Ministre a eu recours à cette stratégie discursive afin d'expliquer en présentant une preuve et un témoignage de la réalité. La notion que la Ministre tend à expliquer concerne la nécessité d'accepter ce nouveau gouvernement avec toutes les missions qui lui sont confiées. C'est l'idée que nous constatons dans l'énoncé source : « **wa jažibu ?an naqbal eindamā jahtāru aš-šaeb ?an nakuna naḥn man judabbir šu?una l-bilad** ». Comme dans la plupart des cas que nous avons analysés, la Ministre effectue sa reformulation par le passage d'un code linguistique à un autre. En effet, elle imprime son empreinte individuelle à travers l'emploi de l'arabe marocain utilisé comme énoncé-doublon : « **ka-nkunu w ka-ndəbbu-ha w ka-nqəddmu l-baramiž djal-na** ». Donc ce raisonnement déductif met en avant la légitimité de ce gouvernement, dirigé par le Parti de la Justice et du Développement social et qui prend en charge l'application des programmes gouvernementaux. Ce « recours aux faits » prend l'allure d'un argument inébranlable, parce que validé par les faits réels et concrets tels que défendus dans l'intervention de la Ministre.

Ensuite, la deuxième notion que la Ministre tend à expliquer est relative à la place de la femme dans la société marocaine notamment celle de la femme dans le monde rural. Cette reformulation relève, essentiellement, d'une argumentation par ce qui est désigné par les "valeurs concrètes" et qui correspond plus directement à l'action. C'est ce que nous repérons dans l'exemple suivant :

- [naḥnu naelam bi?anna lmar?a hušūšan fi l-qura taštaḡilu fi l-ḥuqūl mažžānan wa tuqaddimu l-ḥadamāt dāhila l-ēā?ila mažžānan, nqdrū nqulu bi ?anna-ha taḥtāžu ?ila qīma li eamaliha, **ḥaṣṣ-na nṪeṭiw waḥd l-qīma l l-εamal djal-ha w taḥd ?ažr**]

(Nous savons que la femme dans le monde rural travaille gratuitement et aussi accomplit ses tâches ménagères

gratuitement, nous pouvons dire qu'elle a besoin que son travail soit valorisé et rémunéré)

En analysant cet énoncé, nous constatons que la reformulation se fait, encore une fois, à partir du passage de l'arabe classique à l'arabe marocain. L'énoncé source est « bi ḡanna-ha taḥtāzu ḡila qīma li ʿamali-ha » qui est reformulé à travers l'énoncé-doublon : « **ḥaṣṣna n-ḥeṭīw waḥd iqima l ʿamal djalha w taḥd ḡaḣr** ». En comparant les deux énoncés, nous pouvons dire que la Ministre dans sa reformulation, et à travers l'emploi de (na- et -n) dans (**ḥaṣṣna n-ḥeṭīw**) qui renvoie à la personne « nous », a impliqué tous les partis politiques ainsi que la société civile pour reconnaître et considérer les valeurs morale et matérielle de la femme. L'emploi de (**ḥaṣṣna**) renvoie à la notion de devoir et d'obligation qui incombe à tout un chacun. On constate donc que la reformulation dit clairement et directement l'action à entreprendre. Ce n'est donc pas une simple paraphrase mais c'est aussi une proposition de solution qui renferme une déduction.

De ce fait, un ensemble de valeurs émane de l'énoncé-doublon de la Ministre. D'abord, le mot « **ḥaṣṣna** » met en avant la "Responsabilité" que doit assumer tout un chacun vis-à-vis de cette cause féminine. En plus, « **n-ḥeṭīw** » implique tout le monde dans l' "Engagement" à donner de la valeur au travail de la femme dans le monde rural. Enfin le fait de dire : « **w taḥd ḡaḣr** » sollicite une "Solidarité" et une "Loyauté" envers cette main d'œuvre qui manque encore d'estimation dans la société marocaine.

Du côté du choix linguistique de la Ministre, il est observable que son retour à l'arabe marocain exprime la part subjective de la Ministre dans sa communication politique surtout si nous prenons conscience du fait que « *dans l'argumentation par les valeurs, d'emblée et sans aller au-delà, on justifie ses opinions en brandissant des valeurs* »⁴¹⁵. Bassima Hakkaoui a évoqué la situation de ces femmes dans le code linguistique officiel du pays en la présentant en tant

⁴¹⁵L. BELLENGER, op. cit, p.55.

que classe sociale qui a besoin de soutien. Ensuite, elle reformule cette notion en la redéfinissant, cette fois-ci, en tant que devoir national, qui exige une implication collective de tout un peuple.

La troisième notion est reformulée par la Ministre à travers une autre technique de redéfinition à savoir l'«argumentation pragmatique». Cette dernière « permet d'apprécier une décision, un événement ou une opinion en fonction de ses conséquences favorables ou défavorables »⁴¹⁶. C'est ce que nous relevons dans l'énoncé suivant :

- [ħna kanεθrfu ʔalat lġtiṣab εala nnisaʔ jaeni **kaddθmmθr ħjatha, w katθqhθr lkijan djalha**]

(Nous connaissons l'impact du viol sur les femmes c'est-à-dire sa vie se détruit et sa personne subit des frustrations)

Partant d'un énoncé source exprimé en arabe classique : « ʔalat lġtiṣab εala nnisaʔ » pour aboutir à une reformulation communiquée dans une langue maternelle : « **kaddθmmθr ħjatha, w katθqhθr lkijan djalha** », la Ministre exprime ce passage par l'utilisation du marqueur paraphrastique de reformulation « jaeni ». Comme nous venons de le signaler, son argumentation trouve son fondement dans l'explication des conséquences notamment négatives du viol sur la femme marocaine. Avec l'emploi des verbes comme « **kaddθmmθr** » et « **katθqhθr** », la Ministre met en relief deux actions destructives dont les effets sont néfastes sur l'existence de la femme et par conséquent sur l'Homme. Ces arguments à caractère pragmatique montrent que la Ministre a la capacité intellectuelle de relier les effets aux causes et d'analyser une situation sociale de manière objective sans afficher son appartenance politique par le recours éventuel au discours religieux et sermonneur.

⁴¹⁶ L. BELLENGER, op. cit, p.27.

En outre, la définition du sens d'une notion, à travers le recours aux "normes", est aussi une technique de reformulation que nous rencontrons dans le discours de la Ministre. Nous précisons que les normes que nous évoquons ici relèvent de l'ordre du "normal" dans la mesure où « *le "normal" est la source de la pensée conservatrice ; [...] le normal veut servir de référence quand il s'agit de juger, de comparer à ce qui devrait être* »⁴¹⁷. Cette notion du « normal » est remarquable dans l'exemple qui suit :

- [Iʔan, nuʔassisu li mafa:him dimuqra:ʔija wa li ʔuqu:q lʔinsan wa li ttaea:juš fi ʔiʔar l-ʔurrijat læ:mma, **hadak rraʔul lli huwwa šarik f dalika lʔaml ʔalajsa lahu lkalima bal jaʔibu ʔan jataħammala lmasʔulija **ħta ʔila ttaħdət lmra lqarar f lʔiʔħađ ħašš rraʔəl **ħta huwwa ʔiʔħəmməl lmasʔulija****]**

(Maintenant, nous indiquons les sens de la démocratie, des droits de l'Homme et la mitoyenneté dans le cadre des libertés publiques. Cet homme, qui est complice dans cette grossesse, n'a-t-il pas son mot à dire ? Mais il doit être responsable de son acte et aussi dans le cas où la femme décide de recourir à l'avortement)

Dans cette réponse, la Ministre recourt à un argument puisé dans les principes qu'elle pose au départ : « la démocratie » « les droits de l'homme » et « la cohabitation dans le cadre des libertés publiques » [Iʔan, nuʔassisu li mafa:him dimuqra:ʔija wa li ʔuqu:q lʔinsan wa li ttaea:juš fi ʔiʔar l-ʔurrijat læ:mma]. Dans ce cadre général, elle situe son point de vue qu'elle détaille dans le reste de sa réponse. L'argument qu'elle émet rejoint « ce qui doit se faire »,

⁴¹⁷L. BELLENGER, op. cit, p.58.

« le normal » ; et sa reformulation (**ħaṣṣ rraḏəl ħta huwwa iṭħəmməl lmasʔulija**) est fondée sur cette norme, qui ne se contredit pas avec la logique des principes posés au départ. Or, « *le recours au “normal” est souvent culpabilisateur* »⁴¹⁸. De ce fait, l’argument en question renferme en lui-même un énoncé implicite : **[rraḏəl ma ka yṭħəmməl š lmasʔulija lmra buħda ka tṭħemmel lmasʔulija]**. Le coupable dans ce cas est aussi bien l’homme que la société. Nous retrouvons ainsi le point de vue de la Ministre, en tant que responsable politique, mais également le point de vue de la femme, en tant que membre à part entière de la société qu’elle incrimine indirectement.

En dernier lieu, nous présentons une autre stratégie énonciative que la Ministre adopte afin de reformuler des notions. Il s’agit de définir et d’expliquer selon l’argument de “partition“. Cette technique discursive requiert une valeur importante dans le processus argumentatif car « *la partition ou la division font apparaître le caractère favorable ou défavorable du Tout* »⁴¹⁹. Ainsi, la segmentation d’un bloc permet au locuteur de mettre en valeur les parties ou les détails qui sont généralement marginalisés durant une communication.

Analysons l’énoncé suivant :

- [wa bi ʔanna šari:ħa kab:ira židdan mina nnisa? **lli huma** fi ʔæa:li lžibal ʔaw fi baḗd ssuhul waraʔa jaeni ʔal mudun wa ʔajdan baḗd nissa? fi hawa:miši lmudun wa ʔaħja:nan fi daħili allmudun læa:milat **lli kajstajqdu meā lhamsa djāl ṣṣbaħ w ma kajžiw ħtta lttəmənja djāl./ / had ššariħa hadi ʔila žanib nnuħba llati taħdatna eanha qabla qalil...**]

(Et que la plupart des femmes rurales et aussi celles qui vivent dans les périphéries des villes et parfois même les citadines, les ouvrières celles qui se réveillent à cinq heures du matin et ne

⁴¹⁸ L. BELLENGER, op. cit, p.58.

⁴¹⁹ Ibid. p. 52.

rentrent chez elles qu'à huit heures de / cette classe à côté de l'élite dont tu as parlé tout à l'heure ...)

De là, nous constatons que Bassima Hakkaoui, dans sa démarche explicative, catégorise les femmes marocaines dont elle parle selon qu'elles habitent les campagnes, ou les villes, ou les périphéries ; selon qu'elles sont ouvrières ou appartenant à une élite sociale ; nous constatons que dans cette partition elle réserve la reformulation en arabe marocain au commentaire qui explique la situation des femmes ouvrières. Cela suppose que les termes qui disent plus directement, plus sincèrement cette situation doivent se dire dans la langue maternelle, langue du cœur et langue du « peuple » ; l'arabe marocain demeure le code sollicité pour marquer l'implication émotionnelle et subjective de la Ministre dans son discours. Ce choix de la langue maternelle assure, encore une fois, le passage d'un énoncé source à un énoncé double et marque implicitement la reformulation et la définition notionnelle.

Enfin de compte, la reformulation par ce que l'on pourrait appeler une « définition notionnelle » chez la Ministre se manifeste à travers cinq stratégies argumentatives. En ayant recours aux faits, la Ministre redéfinit la vision politique et la situation de la femme au Maroc. Ensuite, elle continue à parler de la situation de la femme marocaine surtout la femme active c'est-à-dire celle qui travaille hors son domicile. Pour cela, la Ministre opte pour une argumentation par valeurs spécialement l'Engagement, la Solidarité et la Loyauté. Puis, pour prouver la nécessité de la prise en conscience de l'importance de ces valeurs, la Ministre enchaîne par les conséquences néfastes que subissent les femmes dans les situations défavorables. De cette argumentation pragmatique, Bassima Hakkaoui fait appel aux normes comme stratégie argumentative. Ainsi, le normal ne peut qu'impliquer l'autre et surtout l'homme qui doit assumer ses responsabilités de père ; et cela même dans le cas d'une relation illégale. Enfin, la Ministre achève cette série de reformulation par définition notionnelle par l'argument de partition. Ce dernier consiste à subdiviser la classe féminine dans l'objectif de préciser que toutes les femmes marocaines n'ont pas les mêmes

conditions de vie. Ciblante la plus défavorisée, la Ministre insiste sur l'intérêt de reconnaître et de soutenir cette catégorie de femmes.

Du côté de l'alternance codique, le choix linguistique de la Ministre reste relatif à sa reformulation. En fait, nous remarquons qu'à chaque fois qu'il y a une explication ou explicitation d'une de ces notions, elle s'exprime en arabe marocain. Ce choix est justifié par l'état subjectif qui surgit et à partir duquel la Ministre dévoile ses propres opinions.

3. Définir le sens en ayant recours à la contradiction

Parmi les critères de la reformulation figurant dans le discours de la Ministre, nous rencontrons sa reformulation du sens en ayant recours au rejet de ce qui a été avancé par ses interlocuteurs. A l'encontre d'un raisonnement progressif, un raisonnement par rupture ou un raisonnement dialectique « *admet le principe de contradiction, et la production d'une idée nouvelle par rapport aux thèses en opposition* »⁴²⁰. De ce fait, nous mettons l'accent, ici, sur la dimension « créative et dynamique » de ce type de reformulation qui met en avant un aspect contradictoire et polémique du débat. Cette dimension laisse une marge assez large pour la subjectivité de l'interlocuteur. Cet interlocuteur / locuteur exprime sa propre vision du monde. De plus, une pensée dialectique se considère comme un dépassement qui apporte de nouveaux points de vue contredisant les premières affirmations, ce qui rend la conversation plus riche et donne un nouvel élan à la communication. C'est dans cet esprit que nous analysons ce point par rapport à son utilisation de l'alternance codique.

Examinons le premier échange :

- Ahmed MANSOUR : [ħa ddaħħalina f **matahat**]

⁴²⁰ L. BELLENGER, op.cit. p.32.

(Tu nous entraînes dans des labyrinthes)

- Bassima HAKKAOUI : [la, lajsat matahat, **muš matahat**,
ʔabadan]

(Non, pas de labyrinthes, jamais)

Nous constatons que Bassima Hakkaoui, dans sa réplique face au journaliste, a utilisé une reformulation partielle d'un mot prononcé par son interlocuteur lorsque ce dernier a qualifié sa communication ou ses arguments de « labyrinthe ». Face à cette image négative qui touche directement les propos de la Ministre et indirectement sa personne, elle procède par la d'un rejet formulé par la négation de cette étiquette «**matahat** ».

Le fait de rejeter la pensée de son interlocuteur se manifeste chez la Ministre selon trois niveaux. Le premier par l'emploi de « **la** » (non), le deuxième par une particule de négation « **lajsat** » (ce n'est pas) et enfin par la reprise de la même phrase négative mais cette fois-ci en utilisant une particule de négation appartenant au code linguistique de son interlocuteur : «**muš**» **qui a la même valeur que «lajsa** ». Si « *dire non, c'est s'apprêter à accueillir une nouvelle opinion* »⁴²¹, il est remarquable que la Ministre ne se borne pas à signaler cette différence d'opinions mais s'obstine à la mettre en valeur en utilisant une forme d'insistance à travers la reformulation et à travers l'alternance codique.

Effectivement, la Ministre utilise, à la fois, une reformulation « écho », c'est-à-dire une reprise du mot ou de l'expression de son interlocuteur, et l'alternance codique. Ici, nous assistons à une double reformulation. La première consiste à reformuler l'idée de son interlocuteur en optant pour un raisonnement dialectique ; et la seconde réside dans le fait d'utiliser un autre code linguistique pour expliquer et pour mettre en valeur son idée. Concernant ce dernier point, à savoir l'alternance codique, nous constatons que l'énoncé source

⁴²¹ L. BELLENGER, op.cit. p.32.

est toujours exprimé en arabe classique tandis que l'énoncé-doublon est exprimé en arabe égyptien.

Passons maintenant à une autre situation où la Ministre utilise la même technique celle de la pensée ou de la reformulation dialectique :

- [jažibu ?an naṭraḥa lmanṭiq ddimuqraṭi, ?alladi junṣifu ?alkull, **maši mnin nkun ?ana ngul lla lajsa min ḥaqqihi**]

(Il faut que nous établissions la logique démocratique qui arrange tout le monde, ce n'est pas écarter l'autre)

Ce qui diffère, dans cet exemple par rapport au premier, est que celui-ci relève d'une auto reformulation c'est-à-dire que la Ministre redéfinit le sens d'une notion qui figure dans son propre discours. Cette redéfinition, comme nous l'avons constaté dans l'exemple précédent, met en avant la différence de vision que la Ministre a par rapport au concept de la démocratie. Ici, il ne s'agit pas seulement de redéfinir le sens d'un mot mais c'est la redéfinition de toute une notion qui implique d'une manière ou d'une autre des représentations sociales. Rappelons que la Ministre se trouve dans un contexte où elle est face à des réticences et à des inquiétudes ressenties par des parties qui ne partagent pas la même idéologie et la même politique du Parti de la Justice et du Développement, Bassima Hakkaoui cherche à sauver sa face et celle de son gouvernement en remettant en question certaines notions comme celle de la démocratie. Ainsi, après avoir évoqué la démocratie en tant que logique qui doit être générale et rendre justice à tout le monde, elle souligne par l'alternance codique l'idée qu'elle désapprouve.

En effet, cette redéfinition, qui est en même temps une renégociation de l'idée qui circule déjà dans l'imaginaire social, est introduite par une particule de négation « **maši** » pour laisser la place à la pensée que la Ministre rejette : « **mnin nkun ?ana ngul : lla lajsa min ḥaqqihi** ». Il est remarquable que cette discrimination touche profondément non uniquement la Ministre mais plutôt la

personne de Bassima Hakkaoui. Cela se manifeste par son choix linguistique de sa langue maternelle afin d'exprimer sa pensée dialectique vis-à-vis d'une notion qu'elle considère comme erronée.

Comme nous l'avons précisé, la stratégie explicative de la Ministre basée sur la reformulation par alternance codique se fait par le passage d'un énoncé source en arabe classique expliqué par un énoncé doublon en arabe marocain. Mais nous mentionnons que dans le cas où l'interviewer de la Ministre maîtrise un autre code linguistique, Bassima Hakkaoui n'hésite pas à s'exprimer dans le même code linguistique. Face à Ahmed Mansour, journaliste au sein de la chaîne Aljazira, elle a utilisé l'arabe égyptien :

- Ahmed MANSOUR : [bjƏdrabu rrigala đarb muħtaram]
(Elles - les femmes- tapent leurs maris d'une manière respectueuse)
- Bassima HAKKAOUI : [**bi ja?ħudn bi ta?r kulli nnisa?**]
(Elles se vengent au nom de toutes les femmes)
- Ahmed MANSOUR : [dahla fiha ssabeat maljun ?usra?]
(Y compris les sept millions de familles)
- Bassima HAKKAOUI : [naeam, **humma sabe lmaljun ?usra** ?allati tuailuha nisa?]
(Oui, c'est sept millions familles qui sont nourries par des femmes)
- Ahmed MANSOUR : [lakin fi muškila]
(Mais il y a un problème)
- Bassima HAKKAOUI : [**fi muškila**, ?ant qaddamta ?arqam wa ?ana ?udaqqiq maek lajsa hunaka raqm muħaddad wa mawtuq wa lakin hunaka ?iškalat]
(Il y a un problème, toi, tu présentes des statistiques et moi je vérifie. Il n'y a pas un chiffre précis et crédible mais il y a des problèmes)

Ce que nous remarquons ici est que la Ministre réplique en reprenant non seulement le code linguistique utilisé par son interlocuteur mais parfois même par la reprise de la même expression. On pourrait avancer qu'il s'agirait d'une Co-énonciation dans le sens où l'interlocuteur reprend les termes utilisés par l'autre soit pour approuver son idée ou pour la réfuter. Les énoncés-réponses de la Ministre sont de ce fait traversés par les termes du journaliste : cela crée un effet « ping-pong » ou « boomerang ».

Cette relation interlocutive rend compte en quelque sorte du caractère réactif de la Ministre qui montre tout au long de l'interview sa capacité à tenir tête à une personne connue dans le monde des médias pour ses questions embarrassantes, pour son ton moqueur et dérangeant, et pour ses silences désarmants.

En fin de compte, nous remarquons que dans sa stratégie communicative notamment explicative, Bassima Hakkaoui fait appel à d'autres codes linguistiques associé à l'arabe classique qui reste la langue officielle qui imprime son statut de Ministre. Cette variété linguistique est due essentiellement à la variété des codes linguistiques de ses interlocuteurs. En plus, ces alternances codiques que ce soit l'arabe marocain, l'arabe égyptien ou le français reflètent l'image d'une responsable capable de communiquer dans d'autres langues.

En résumé, nous remarquons que la reformulation en tant que stratégie discursive est fort présente dans le discours de la Ministre. Elle se traduit dans notre corpus par trois types de reformulations /définitions. La première définition consiste à définir des mots. Ce processus explicatif se démarque par une absence quasi-totale des marqueurs de reformulation paraphrastique dont le rôle est relégué plutôt, dans notre contexte, à l'alternance codique. La deuxième définition est liée aux sens d'une notion notamment la vision politique et la situation de la femme au Maroc. Pour cette définition notionnelle, nous avons détecté cinq stratégies argumentatives permettant à la Ministre de mieux expliciter sa vision au sujet de la politique et de la femme. En dernier lieu, la définition par contradiction rend compte d'une attitude contrastive

voire un désagrément profond de Bassima Hakkaoui. Cela se traduit par son utilisation de la négation exprimée, d'abord, dans l'arabe classique code officiel et commun avec son interlocuteur ; et puis dans l'arabe égyptien qui est la langue nationale de son interlocuteur. Donc, l'alternance codique est un moyen pour marquer le rapport intersubjectif à l'altérité ; rapport consolidé par l'échange et le partage du code de cet autre ; et ce, dans une volonté (notamment celle de la Ministre) de transmettre ses opinions.

II. Reformulation : une stratégie offensive

Après avoir développé le premier aspect de la reformulation en tant que stratégie explicative, nous entamons un autre aspect où ce procédé énonciatif se considère comme une stratégie offensive. S'inscrivant dans le cadre de l'interaction verbale, le fait de reprendre le discours de l'autre peut constituer une menace de la face lorsqu'il s'agit de mettre en valeur l'image de soi. C'est pour cela que nous considérons que la subjectivité énonciative de la Ministre est liée à son ethos dominant, image à partir de laquelle, elle cherche à instaurer un sentiment de supériorité.

Ici, nous précisons que ce type de reformulation relève de l'aspect formel de l'interaction verbale c'est-à-dire des « tours de parole ». Ces derniers sont définis par K. Orecchioni comme étant un « *mécanisme d'alternance des prises de parole, puis par métonymie, la contribution verbale d'un locuteur déterminé à un moment déterminé du déroulement de l'interaction* »⁴²². Nous constatons, tout au long de notre corpus, qu'une partie des interventions de Bassima Hakkaoui est une violation du système de ces tours dans la mesure où elle « *s'empare de la parole tout en connaissance de cause (i.e. : tout en sachant*

⁴²² C. KERBRAT-ORECCHIONI, *Les interactions verbales*, Paris, A. Colin, 1990, p. 159.

*pertinemment que L1 n'a pas terminé son tour) »⁴²³. Pour cela, les interruptions de la Ministre entrent dans le cadre des interruptions «offensives». Ils se considèrent comme des coups de force vis-à-vis des autres interactants et même vis-à-vis du grand public. En plus, « *le fait d'interrompre son adversaire est toujours déstabilisant pour celui-ci : non seulement il subit une frustration mais il a l'obligation de reprendre son argument à zéro au tour suivant. A moins qu'il n'y renonce et abatte une autre carte, auquel cas le tour est joué par le déstabilisateur, dont le but était de censurer certaines informations »⁴²⁴.**

Par ailleurs, la Ministre légitime plus sa domination lorsqu'elle introduit les propos de ses interlocuteurs dans son intervention. Ainsi, cette forme de violation territoriale, se considère, surtout pour Bassima Hakkaoui⁴²⁵, comme une façon pertinente pour se confirmer et pour produire un ethos dominant non seulement en tant que Ministre mais notamment en tant que femme. En effet, dans des situations formelles, comme c'est le cas dans les débats et les interviews, l'interruption demeure « *le privilège des sujets occupant la position haute (personnes disposant de l'autorité ou particulièrement autoritaires) »⁴²⁶. De là, Bassima Hakkaoui n'a pas uniquement le titre de Ministre mais elle fait la Ministre en s'imposant aux niveaux formel et thématique.*

Pour cela, et dans le cadre d'une argumentation contraignante, nous analysons cette reformulation à visée offensive à partir de deux procédés à savoir l'argumentation par paradoxe et l'argumentation par questionnement.

⁴²³ C. KERBRAT-ORECCHIONI, op. cit. p.173.

⁴²⁴ R. MUCCHIELLI, *La communication non verbale, aspects pragmatiques et gestuels des interactions*, ESFR éditeur, Paris, Collection Formation Permanente, 1996, PP. 29-30.

⁴²⁵ Vu le contexte sociopolitique où elle se trouve.

⁴²⁶ C. KERBRAT-ORECCHIONI, op. cit. p. 176.

1. Reformulation par paradoxe

La notion de paradoxe, que nous analysons ici, fait partie des stratégies conversationnelles sollicitées dans la gestion des faces telle qu'elle est avancée par Erving Goffman. Cette gestion repose essentiellement sur la menace de la face de l'autre afin de mettre, à sa place, sa propre image. Dans cette optique où « *le paradoxe emprunte aussi les chemins de l'absurde, de la dérision* »⁴²⁷, nous étudions cette technique de reformulation tout en considérant les codes linguistiques déployés.

Cette procédure conversationnelle est adoptée par la Ministre face à Noureddine Zahi, sociologue et faisant partie du corps de l'enseignement, au cours de l'échange suivant :

- Noureddine ZAHY : [fikrati lluwla ʔustadati lʒalila, bʔnnʔsba l ʔistitnaʔ, lʔistitnaʔ w ʔna ʔandna lmalik, lmalik ma dajr ʔta waʔd, ma dajr ta waʔd, lmalik dajr lmgarba kullhum w fikrat lʔistitnaʔ hija ʔurafa. nqdr nʔadtu ʔilmijan ʔla sijaqat, sijaq ʔam ʔu sijaqat ʔaʔsa ʔamma l ʔistitnaʔ huwwa **ʔurafatun ʔilmija**]

(Ma première idée, mon chère professeur, par rapport à l'exception est que nous sommes dans un régime royal et que le roi accorde la décision à tous les marocains et l'idée de l'exception est une fiction. On peut parler scientifiquement de cadres généraux et spécifiques mais l'exception est une fiction scientifique)

Au cours de cette intervention, la Ministre interrompt le sociologue par cet énoncé : [**l ʔurafa** la jumkin ʔan takuna ʔilmija] (La fiction ne peut pas

⁴²⁷ L. BELLENGER, op.cit. p. 65.

être scientifique), interruption qui oblige ce dernier à redéfinir et à réexpliquer ses propos:

- [**ḥurafatun ʿilmija** bimaʿna ʔannaha daḥla f lḥajal lli mumkin, ši nhar jthፀqqፀq f rrusum ʔal mutaharrika w mn baed jፀwፀlli film ʔu ead mn baed jwፀlli ḥtirae ḥaqiqi]

(Une fiction scientifique dans le sens où elle fait partie de l'imagination, un jour elle se réalisera dans les dessins animés puis elle deviendra film, et ce n'est qu'après qu'elle deviendra une vraie invention)

Pour expliciter le contexte de cette séquence, nous rappelons que monsieur Zahi redéfinit le terme « **lʔistitnaʔ** » déjà évoqué par la Ministre juste avant. Voilà ce qu'elle a dit :

- [Lakin ʔurid ʔan ʔuʔakkid biʔanna lwaqie lmagribi lajsa waqiean jumkinu ʔan nusqita ealajhi waqie duwwal ʔuhra, nahnu naqul biʔanna lwaqie lmagribi wa ddawla lmagribija wa lmuḣtamae lmagribi **ʔistitnaʔ**]

(Mais je veux insister sur le fait que la réalité marocaine diffère de celle des autres pays, nous disons que la réalité marocaine et de l'Etat marocain est une exception)

Par sa reprise, le sociologue vise à toucher l'image de la Ministre et, au-delà, l'image positive qu'elle essaie de donner à propos de son parti politique et de son gouvernement. En plus, Zahi a commencé son intervention par une appellation et une adresse qui porte une charge ironique en utilisant l'expression : « **ʔustadati lʔalila** ». Par contre, cherchant à sauver sa face, Bassima Hakkaoui n'a pas laissé passer la première occasion pour lui rendre la monnaie de sa pièce. Pour cela, elle a, tout d'abord, interrompu le discours de son interlocuteur pour

redéfinir et corriger en même temps l'idée de la fiction scientifique dont il parle (**hurafatun ilmija**).

Par ailleurs, la Ministre veille à montrer qu'il y a un contresens entre la fiction et son adjectif « scientifique » lorsqu'elle dit que « **I hurafa** la jumkin ?an takuna ilmija ». De ce fait, elle oblige monsieur Zahi à se détourner de sa pensée afin de donner une explication. Par cette stratégie, elle menace publiquement sa face de sociologue et de chercheur universitaire. Cette mise en valeur de l'aspect paradoxal des propos du sociologue dresse une image négative touchant à sa crédibilité. Par conséquent, cette reformulation à visée conflictuelle fournit un moyen efficace en faveur de la Ministre qui parvient à attirer l'attention sur l'incompatibilité énonciative et cognitive de son interlocuteur.

En ce qui concerne, le code linguistique, nous constatons que cette redéfinition est faite sans changement du code linguistique. Bassima Hakkaoui s'exprime en gardant l'arabe classique qui est aussi la langue utilisée par son interlocuteur. Par ailleurs, nous considérons que l'emploi de ce code confère un caractère officiel et objectif à ses propos ; dans ce sens, c'est la raison et la logique qui dominent son discours et non pas l'émotion et les sentiments. Nous pouvons considérer également que l'emploi de ce code confère de la légitimité à ce qui dit ; légitimité tirée de son statut en tant que Ministre et en tant que personne responsable et soucieuse de la sémantique des mots utilisés et de la cohérence du discours tenu.

2. Reformulation par questionnement

Le questionnement est considéré, dans ce contexte, comme une « offense conversationnelle » parce que la question n'est pas toujours employée pour obtenir une information. En effet, le questionnement peut « *exercer sur un partenaire une forme contraignante et jouer ainsi un rôle*

équivalent et même supérieur à un argument »⁴²⁸. C'est-à-dire qu'en termes d'argumentation, le questionnement revêt la forme d'une menace de la face d'autrui et d'une mise en valeur de soi. Dans ce sens, nous étudions les deux cas de reformulation par questionnement et qui se sont manifestés à travers l'interruption des prises de parole.

Observons le premier exemple dont la spécificité est la reprise du mot utilisé par son interlocutrice ainsi que l'utilisation de l'arabe classique:

- Maria Ouakrim : [kanat hunaka taɛjɛnat fi lwulat wa lɛummal wa hunaka taɛjɛnat ɛala mustawa **ʃʃufara?**, lam nulaħið huður marratan ʔuħra/]

(Il y avait des affectations au niveau des ambassadeurs, on n'avait pas remarqué de représentation (féminine) encore une fois/)

- Bassima Hakkaoui : [**ʃʃufara?** ? la, la hunaka lɛadid min ssafirat tamma taɛjɛnuhum]

(Les ambassadeurs ? non, non plusieurs femmes ont été concernées par ces affectations)

Ici, la Ministre face à la journaliste Maria Ouakrim, militante du mouvement « 20 février », réagit lorsque cette dernière a déclaré que les femmes n'étaient pas concernées par les affectations des ambassadeurs. Cette reformulation est introduite par une question piège « **ʃʃufara?** ? », caractérisée par la reprise du même mot utilisé par la journaliste. Il est vrai que dans sa stratégie explicative, la Ministre vise à reformuler l'idée avancée par son interlocutrice et qu'elle considère comme une information erronée. Or, cela n'empêche pas de dire qu'il s'agit d'un argument à visée contraignante dans la mesure où « *les questions deviennent encore des pièges quand on retire tout droit*

⁴²⁸ L. BELLENGER, op. Cit, p.67

à *l'erreur au partenaire* »⁴²⁹. En plus, nous remarquons que la Ministre n'a pas donné, tout de suite, la parole à la journaliste pour qu'elle puisse ressaisir et expliquer ce qu'elle a dit. En effet, directement après sa question, Bassima Hakkaoui a enchaîné par le rejet total de l'idée qui parle de l'absence des femmes ambassadrices de la liste des affectations.

Ces deux procédés de poser une question et d'y répondre permettent à la Ministre de projeter une image négative de la journaliste, surtout que le domaine d'activité de cette dernière exige la précision des informations transmises. Et, par ailleurs, cela donne à Bassima Hakkaoui l'occasion de mettre en valeur sa personne, de se donner le rôle de la personne qui corrige, rectifie et dit vrai, sur un ton ferme qui ne laisse transparaître aucune hésitation. La question émise au début de son énoncé pourrait être paraphrasée ainsi : « Vous parlez des ambassadeurs ? Eh bien, détrompez-vous ; ce que vous dites n'est pas vrai... Ecoutez la vérité. » La relation offensive prend l'allure d'un combat d'argument valide ; celui qui l'emporte doit avoir l'assurance et la fermeté de quelqu'un qui ne vacille pas devant les intimidations.

Une seconde forme de reformulation par questionnement et par interruption se manifeste, cette fois-ci, à travers l'usage des deux codes linguistiques. C'est ce que nous remarquons lors de cet échange :

- Maria Ouakrim :

[(...) marra kanšufu lwažh lmušriq djal wazira kaddafΘe ɛla lmusawat. kanžiw w kantfažʔu matalan lamma kajkun liqaʔ djal ɥarakat lʔiṣlaḥ lli huwwa ddirɛ ddaɛawi djal ɥizb ʔal ɛadala wa ttanmija katži matalan ssajida Aziza Lbqqali w katgul « ɥna ka ʔislamijjin kanΘɛtabru ʔanna rafe ttahaffuɗat ɛla ttifaqijat djal siddaw(CEDAW) tamm f ɣafla mnna w kanaɛwlu ɛla lɥukuma djal Benkirane »]

⁴²⁹ L. BELLENGER, op. cit. p.68

(...une fois, on voit la face rayonnante de la Ministre qui défend l'égalité. On vient et on est surpris, par exemple, lorsqu'il y a une rencontre de « Harakat l'ʔiṣlaḥ » relative au Parti de la Justice et du Développement social. Par exemple Mme Aziza Lbaqqali vient pour dire « nous, en tant qu'islamistes, nous considérons que le fait de retirer nos réserves ou restrictions sur la convention de CEDAW s'est produit sans notre accord, et que nous comptons sur le gouvernement de Benkirane).

• Bassima Hakkaoui : [**Lla hadi žameija ma əlaqatuha bi lḥizb ?**]

(Non, c'est une association. Quelle est sa relation avec le parti ?)

• Maria Ouakrim : [katgul ḥna kaneawwlu əla ...]

(Elle dit que nous comptons sur ...)

• Bassima Hakkaoui : [**daba hadi žameija ma ə-laqatuha bi lḥukuma ?**]

(Mais c'est une association. Quelle est sa relation avec le g
ouvertement ?)

Nous constatons, dans ce cas, que la Ministre interrompt la journaliste en posant deux questions qui ont une double fonction au cours de cette énonciation. D'une part, la Ministre cherche à révéler un fait, à corriger une information. De l'autre, c'est une tactique pour dévaloriser la face de son interlocutrice. La première interruption vient pour éclaircir et redéfinir le rapprochement que la journaliste fait entre le PJD et « Harakat l'ʔiṣlaḥ ». La seconde se présente en tant qu'acte directif que la Ministre utilise afin d'orienter la discussion vers un but précis du moment où sa question de nature suggestive induit déjà une réponse.

Par le fait de poser sa question juste après avoir réfuté l'idée avancée par la journaliste, nous considérons que la Ministre tend à menacer la face de Maria Ouakrim plutôt que de chercher une information. En plus, nous

remarquons que dans les deux interruptions de Bassima Hakkaoui, cette dernière utilise l'alternance codique. En fait dans ces deux questions :

- « **Lla hadi žameija** ma əalaqatuha bi lhizb ? »
- « **Daba hadi žameija** ma əalaqatuha bi lhukuma ? »

Nous observons que la Ministre utilise l'arabe marocain à deux niveaux. Le premier, d'ordre formel, consiste à intervenir d'une manière offensive pour interrompre son interlocutrice. Le second se manifeste au niveau thématique concernant le point de vue de la Ministre à propos des déclarations de la journaliste. Nous pouvons dire alors que la langue maternelle, comme elle l'était dans d'autres cas, est l'indice qui marque la subjectivité de la Ministre. En effet, émue face à une déclaration inexacte, elle n'hésite pas à intervenir et à manifester son opposition. En plus, Nous considérons que par ces interruptions, Bassima Hakkaoui met en avant un ethos dominant où le rapport de force est fort présent.

Ce sentiment de supériorité se concrétise, ensuite, dans l'utilisation de l'arabe classique. Etant lié à un contexte officiel, la Ministre change son code linguistique lorsqu'elle a voulu introduire ses questions. Revêtant un aspect officiel, les questions suggestives de la Ministre déstabilise la trajectoire discursive de la journaliste et lui impose de répondre à ses interrogations.

Ainsi, dans ce cadre de la reformulation où l'utilisation de l'alternance codique fonctionne en tant qu'« offense conversationnelle », la Ministre a eu recours à une argumentation contraignante notamment l'argument par paradoxe et l'argument par questionnement. Ces deux procédés linguistiques lui ont permis de marquer sa présence et sa subjectivité à travers la projection d'une image positive de soi. Cela est dû, essentiellement, à sa stratégie de la menace de la face de ses interlocuteurs.

Au terme de cet axe qui traite la reformulation et l'alternance codique comme traces de subjectivité énonciative, il est à observer que Bassima Hakkaoui marque son individualité. En effet, sa stratégie explicative, portant sur

son propre discours, se base sur la définition ou la redéfinition d'un mot ou d'une notion ; d'autant plus que cet aspect explicatif de la reformulation chez la Ministre dépasse sa propre autocorrection pour corriger, cette fois-ci, son interlocuteur. Ainsi, nous considérons que, par le fait de l'interrompre, elle l'oblige à reformuler ses énoncés. Outre cela, cette technique lui sert de moyen efficace pour gérer les faces. Autrement dit, l'argumentation contraignante lui est d'un grand apport pour menacer la face positive de l'autre tout en montrant l'incompétence professionnelle de cet autre.

En plus, nous constatons que l'alternance codique assure deux fonctions majeures. La première est liée au fait que la Ministre s'exprime dans sa langue maternelle. Dans ce cas, nous remarquons que ce code linguistique reste le plus approprié pour exprimer son côté émotionnel par rapport à la question traitée. Parfois, il lui arrive d'introduire l'arabe marocain lorsque ce dernier est le code linguistique employé par ses interlocuteurs. Dans la même optique, nous précisons que dans le cas où Ahmed Mansour utilise l'arabe égyptien, la Ministre n'a pas hésité à lui répondre dans sa langue maternelle à lui.

Quand à la seconde fonction, nous constatons qu'elle est en étroite relation avec l'arabe classique qui, en tant que langue officielle, représente son image de Ministre. Nous remarquons que l'alternance avec cette langue est justifiée lorsque Bassima Hakkaoui vise à mettre en valeur son image à elle. Cela est palpable au cours de son argumentation contraignante, c'est-à-dire lorsqu'elle a eu recours à des arguments par questionnement et par paradoxe. Ses questions sont, dans cette perspective, des questions pièges qui cherchent, en premier lieu, à mettre en difficulté son interlocuteur. De même, le fait de souligner un aspect paradoxal dans les propos de l'autre permet à la Ministre d'afficher, publiquement, une image négative de la partie adverse. Donc, en touchant la face de ses interlocuteurs, elle ne peut que mettre en avant la sienne, celle de son gouvernement et celle de son parti politique.

Section II : Reformulation et intersubjectivité discursive

Après avoir développé la reformulation en tant qu'un aspect, entre autres, de la subjectivité énonciative, nous considérons que le fait d'évoquer la reformulation comme forme d'intersubjectivité à travers le discours rapporté, s'avère primordiale pour notre recherche. Pour définir ce concept, nous nous référons à Bakhtine qui dit que : « *le discours rapporté, c'est le discours dans le discours, l'énonciation dans l'énonciation, mais c'est en même temps, un discours sur le discours, une énonciation sur l'énonciation* »⁴³⁰. Rapporter, donc, le discours d'une autre personne dans son propre discours, c'est rapporter dans un premier temps, un contenu et un thème. Pourtant, nous lui reconnaissons une autre utilité plus complexe que la première et qui considère que « *le discours d'autrui constitue plus que le thème du discours, il peut faire son entrée dans le discours et sa construction syntaxique pour ainsi dire « en personne » en tant qu'élément constitutif particulier* »⁴³¹.

Cette particularité, nous l'apercevons à deux niveaux ; le premier réside dans la valeur d'autonomie que requiert le discours d'autrui. Complètement indépendant à l'origine, ce discours réserve sa construction complète en dehors du contexte où il est transmis ; et cela se fait « *tout en conservant son contenu et au moins des rudiments de son intégrité linguistique et de son autonomie structurale primitives* »⁴³². En outre, le discours d'autrui est « *un rapport du mot à mot* », c'est « *un rapport actif* » d'une énonciation à une autre dans le sens où il s'agit d'une voix extérieure qui s'infiltré dans le discours. Par cette introduction, le locuteur est motivé par des enjeux sociopolitiques ; car

⁴³⁰ M. BAKHTINE, *Le marxisme et la philosophie du langage*, Les éditions de Minuit, 1977, p. 161.

⁴³¹ Ibidem.

⁴³² Ibid. p. 162.

dans notre corpus et que ce soit pour la Ministre ou pour ses interactants, le discours d'autrui a une caractéristique bien spécifique.

Notons que nous sommes, ici, dans le cadre d'une communication politique médiatisée où diverses composantes s'entremêlent et influencent délibérément ou non l'image du locuteur et « *la langue n'est pas le reflet des hésitations subjectivo- psychologiques, mais des relations sociales stables des locuteurs. Selon, les langues, selon les époques ou les groupes sociaux, selon que le contexte a telle ou telle destination spécifique, on voit dominer tantôt une forme, tantôt une autre, tantôt telles variantes, tantôt telles autres* »⁴³³. Dans ce sens, nous pouvons parler de deux instances émettrices à savoir le discours rapporté en tant que voix purement extérieure (discours d'autrui) et une voix intérieure traduite par la volonté du locuteur à introduire les paroles d'autrui dans son propre discours. Tout cela est fait « *à l'intention d'une tierce personne, c'est-à-dire du destinataire effectif des paroles rapportées. Cette orientation vers un tiers est d'une importance primordiale : elle renforce l'influence des forces sociales organisées sur le mode d'appréhension du discours* »⁴³⁴.

Pour mieux expliciter ce point, Bakhtine a utilisé l'expression de l'« *inter-orientation sociale* » et qu'il a étroitement reliée au processus d'appréhension chez le locuteur. Pour lui, les formes linguistiques constituent des traces et des empreintes stables des « *tendances de l'inter-orientation sociale des locuteurs* ». Avoir recours au discours d'autrui dans l'énonciation n'est, en fin de compte, qu'un support pour faire circuler un discours intérieur c'est-à-dire « *un fond aperceptif* » reflétant l'activité mentale du locuteur ; en fait « *toute l'essence de l'appréhension appréciative de l'énonciation d'autrui, tout ce qui peut être significatif idéologiquement a son expression dans le discours intérieur* »⁴³⁵.

⁴³³ M. BAKHTINEI, op.cit. p. 164.

⁴³⁴ Ibidem.

⁴³⁵ Ibid. p. 165.

C'est à partir de cette interrelation qui se noue entre des données sociales et l'appréhension du discours d'autrui que nous développerons cette notion d'hétérogénéité énonciative où s'entremêlent la voix de Bassima Hakkaoui avec celle de la Ministre, de son parti politique, de son gouvernement, de ses interlocuteurs et du sens commun et bien d'autres voix extérieures. Signalons que ce sont les faits du discours rapporté qui sont concernés par notre champ d'investigation notamment le discours direct, le discours indirect et le discours indirect libre. Cette approche du discours de la Ministre à partir de ce que le *Dictionnaire d'Analyse de Discours* appelle « *une reformulation montrée* » d'un point de départ syntaxique, nous sera d'un grand apport dans la mesure où les schémas linguistiques du « *discours d'autrui* » servent à « *la transmission des énonciations et à l'intégration de ces énonciations, en tant qu'émanent d'autrui, dans un contexte monologué cohérent* »⁴³⁶. Ainsi, le discours rapporté n'est pas uniquement un procédé d'information, mais il rend visible le contexte de l'interaction et le rapport qu'entretient la Ministre par rapport à autrui. Cela lui permet de confirmer sa propre identité tout en lui en attribuant une. Là, nous aboutissons au côté pragmatique du discours qui se résume dans les trois mises en rapport : « *rapport du locuteur à lui-même par l'expression de son identité ; rapport à l'objet dont il parle par la mise en représentation du monde ; et rapport à autrui par la définition d'une relation et, par conséquent, de l'identité d'autrui* »⁴³⁷. Dans ce sens, nous essayerons, tout d'abord, de repérer cette intersubjectivité à travers ce qui est nommé une altérité « *marquée* » et ensuite à travers une altérité « *non marquée* ».

⁴³⁶ M. BAKHTINE, op.cit. p. 160.

⁴³⁷ Jean CHARRON et Loïc JACOB, *Enonciation journalistique et subjectivité: les marques du changement*, Les Etudes de communication publique, cahier numéro 14, Département d'information et de communication, Université Laval, Québec, 1999, p.6.

I. Reformulation et altérité marquée

Cette première orientation vise principalement à « *conserver au discours d'autrui son intégrité et son authenticité* »⁴³⁸. Sur le plan linguistique, le discours d'autrui est délimité par des limites nettes et stables ; ces marques renforcent les caractéristiques individuelles de ce discours et elles ne permettent aucune infiltration propre au locuteur qui le transmet. Dans ce cas, « *le discours d'autrui n'est appréhendé que comme une prise de position inanalysable du locuteur* »⁴³⁹. Cette transmission dépersonnalisée met plutôt l'accent sur le contenu et sur le thème en veillant à garder une distanciation et une reproduction fidèle du discours de l'autre. Or, personne ne peut prétendre une reproduction intégrale du discours rapporté tant que le contexte communicationnel diffère de celui où les énoncés cités ont été prononcés.

Le schéma linguistique, le plus représentant de cette orientation, reste le discours direct par excellence. Pour ce dernier, un ensemble de variantes émergent mais, nous inspirant de l'approche bakhtinienne, nous nous intéresserons à celles où « *s'effectue un échange des intonations, où on constate une contagion réciproque entre le contexte narratif et le discours rapporté* »⁴⁴⁰. Dans d'autres termes, pour pouvoir repérer la subjectivité de la Ministre dans ce type de discours rapporté, l'accent est plutôt mis sur ses intonations puisqu'il s'agit d'une communication orale. En plus, nous recourons au « *principe de cohérence* »⁴⁴¹ selon lequel le passage d'un locuteur à l'autre est repéré à partir

⁴³⁸ M. BAKHTINE, op.cit. p. 166.

⁴³⁹ Ibid. p. 167.

⁴⁴⁰ Ibid. p. 184.

⁴⁴¹ D. VINCENT et S. DUBOIS, *Le discours rapporté au quotidien*, Québec : Nuit Blanche Editeur, 1997, cité par Jean CHARRON et Loïc JACOB, *Enonciation journalistique et subjectivité: les marques du changement*, Les Etudes de communication publique, cahier numéro 14, Département d'information et de communication, Université Laval, Québec, 1999, P. 25.

des « *marques de discordance* »⁴⁴², c'est-à-dire selon des éléments qui indiquent qu'il y a une rupture énonciative comme les pronoms personnels.

Ce discours direct se compose, selon Bakhtine, de quatre variantes que nous présentons et que nous adoptons afin d'analyser notre corpus. Cette analyse se fait aussi à la lumière de l'alternance codique et de ses fonctions conversationnelles.

1. Le « discours direct préparé »

La spécificité de ce type est qu'il est en relation étroite avec le discours indirect dans la mesure où ce dernier anticipe et prépare la voie pour le discours direct. Ce qui en découle est l'anticipation du locuteur sur les thèmes que le discours rapporté abordera par la suite. En outre, « *une infiltration aussi profonde de l'intonation de l'auteur dans le discours direct* »⁴⁴³ se manifeste et laisse le chemin ouvert vers une coloration du discours d'autrui et vers « *un affaiblissement de l'objectivité du contexte narratif* »⁴⁴⁴. Comme de ce type de discours rapporté, nous présentons le passage suivant du discours de la Ministre :

- [naeam, la jažibu ?an jakuna řabu, jažib ?an jakuna mawđuea niqař wa lakin bař **nqulu** « **hada jubarrir ?an nasmaħa ?aw ?an numakkina min l?ižhađ faqař li?anna lmar?a eandha ħaqq ttařarruf f lřasad** »]

(Oui, řa ne doit pas être un tabou, il faut que ce soit un sujet de discussion mais pour dire que cela justifie le fait d'autoriser ou

⁴⁴² J. AUTHIER, « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours », DRAV, no 26, Université Paris VIII, Saint-Denis, p. 91-151, 1982, cité par Jean CHARRON et Lořc JACOB, op. Cit. p. 25.

⁴⁴³ M. BAKHTINEI, op.cit. p. 185.

⁴⁴⁴ Ibidem.

de rendre possible l'avortement parce que la femme a le droit de faire ce qu'elle veut de son corps)

A partir de cet exemple, nous repérons cette idée de l'anticipation qui figure entre le discours indirect et le discours direct. En fait, la Ministre au début de son énonciation, rapporte le discours des autres interactants : « **la jaḏibu ḏan jakuna ṭabu, jaḏib ḏan jakuna mawḏuʿa niqaš** ». Juste après cette anticipation, nous trouvons le discours direct où la Ministre manifeste son implication à travers l'emploi d'une forme collective du « nous » : « **hada jubarrir ḏan nasmaḥa ḏaw ḏan numakkina min lḏiḏhaḏ faqaṭ liḏanna lmarḏa ʿandha ḥaqq ttaṣarruf f lḏasad** ».

Ici, l'élément que nous estimons le plus marquant, dans cette relation entre un discours indirect et un discours direct, est son rapport avec le raisonnement dialectique chez la Ministre. De ce fait, nous constatons que ce mouvement concessif se manifeste par la particule énonciative « **naḏam** » ayant la valeur d'un connecteur logique signifiant la confirmation. Introduisant une thèse, cette particule est suivie d'un autre connecteur logique à savoir « **wa lakin** » qui présente, cette fois-ci, une antithèse.

Donc, nous pouvons dire que cette relation entre un discours non marqué et un discours marqué dépasse, chez Bassima Hakkaoui, l'idée d'une simple anticipation entre les deux types de discours. Le discours d'autrui emprunte, ainsi, une autre fonctionnalité de ce rapport et embrasse un mode de raisonnement, celui de l'esprit dialectique du sujet parlant. En d'autres termes, pour présenter la thèse, la Ministre utilise un discours rapporté « non marqué » alors que pour la réfuter, elle opte pour le discours direct qui procure à son raisonnement sa force argumentative ainsi que sa crédibilité.

Par ailleurs et en ce qui concerne l'alternance codique dans ce passage, nous observons une dominance de l'arabe classique. La manifestation de l'arabe marocain se fait comme articulation entre les idées avancées par la Ministre. La première articulation est celle qui marque le passage de la thèse à

l'antithèse. Nous expliquons cet emploi par l'implication subjective de la personne de la Ministre. Si nous considérons l'expression « **wa lakin baš nqulu** », nous pouvons avancer que le changement du code linguistique dans ce discours permet le passage à la réfutation de la thèse comme il permet de ponctuer l'introduction du discours direct. Comme déjà cité, cette forme du discours direct préparé laisse le champ ouvert pour l'emprunte personnelle du rapporteur. Nous considérons alors que cette coloration du discours d'autrui ainsi que « l'affaiblissement de l'objectivité du contexte narratif » se manifeste, ici, par cet emploi de la langue maternelle.

La seconde insertion de l'arabe marocain se voit par la suite à travers « **3andha** » et « **f lžasad** ». En analysant cette alternance codique, nous nous focaliserons sur le côté syntaxique de la phrase. De ce point de vue, nous remarquons que la Ministre essaie de mettre l'accent sur deux mots clés dans cette intervention. Effectivement, « 3andha » (elle a) dans le sens d'un pouvoir que peut avoir la femme, et « f lžasad » (dans le corps) qui représente une notion encore polémique lorsqu'on évoque les droits de la femme dans un pays islamique comme c'est le cas dans le Maroc. Être touchée, de près ou de loin, par le droit à la propriété corporelle tellement réclamée par les féministes, la Ministre utilise le code linguistique maternel qui reste le plus approprié pour transmettre ses sentiments.

Ainsi, le discours direct préparé chez la Ministre une fonction de représentation du monde. Cette fonctionnalité « idéationnelle » montre son positionnement par rapport à ce sujet et comment elle rejette celui des féministes. Pour elle, l'avortement est prohibé dans tous les cas et la liberté de la femme concernant son corps reste restreinte.

2. Le « discours direct vidé de sa substance »

Pour ce type de discours rapporté, « *le contexte narratif y est construit de telle façon que la caractérisation objective du héros par l'auteur jette des*

*ombres épaisses sur son discours direct. Les appréciations et la valeur émotionnelle dont est chargée sa représentation objective se transmettent aux paroles du héros »⁴⁴⁵. Ce qui est mis en relief, dans cette interrelation entre le discours narratif et le discours rapporté, est « **la valeur typique** » que porte ce dernier. Pour le dire autrement, l'intérêt est focalisé plus sur la personnalité du sujet du discours rapporté. Et, de la sorte, sur l'ensemble des paroles rapportées qui requiert une signification caractérologique procurant un poids sémantique dans le discours transmettant. Examinons le premier exemple :*

- [hna ljum kantwəffru əla muħaṭṭaṭ tašriəi waḍiħ : « **šnu ġadi n-bƏrmžu ? šnu ġadi n-šƏrrəu ?** » li?anna lmu?assasat ttašriəija hija llati tušarriə walakin lħukuma hija llati tuħil]
(Nous, aujourd'hui, nous avons un programme législatif clair : ce qui sera programmé, ce que nous promulguerons ; parce que c'est l'institution législative qui légifère mais c'est le gouvernement qui transmet)

Nous considérons que le discours direct, dans ce cas est orienté plus vers la personnalité ou la source d'énonciation. Et cela dans la mesure où il n'apporte pas des éléments nouveaux sur le contenu que la Ministre présente mais sa valeur consiste, plutôt, dans l'introduction des propos d'un corps gouvernemental et politique. Donc, la valeur institutionnelle et le caractère officiel de ce tiers l'emporte sur sa valeur thématique. Il s'agit de deux questions rhétoriques « **šnu ġadi n-bƏrmžu ? šnu ġadi n-šƏrrəu ?** » qui ne nécessitent aucune réponse. Mais le fait de rapporter ce discours au nom d'un ethos collectif exprimé à travers le « nous » (n- en arabe marocain), permet à la Ministre de mettre en valeur l'institution dont elle fait partie. C'est la même variante que nous examinons dans ce deuxième exemple :

⁴⁴⁵ M. BAKHTINE, op.cit. pp. 185-186.

- [f maʒal djal ttaʒhiz, rafaʕna šiear « **la li-rrie** », liʔanna lqima lli rfʕenaha djal « **la li-lfasa:d, la li-lʔistibdad** », ʔawwalnaha ʔila mubadarat w **qulna** « **kafa min qtiṣad rrie** »]

(Dans le domaine des travaux publics, nous avons le slogan de « non pour la rente » parce que la valeur de « non pour que nous avons traduit en initiatives et nous avons dit : « assez d'une économie de rente »)

En fait, dans la même optique, celle où l'intérêt se focalise plus sur la source de l'énoncé que sur son contenu, nous estimons qu'il s'agit ici d'un discours rapporté d'un groupe bien défini. En s'exprimant au pluriel c'est-à-dire en employant le pronom personnel « **nous** », Bassima Hakkaoui fait appel au discours d'une collectivité dans son propre discours. Elle implique, ainsi, son parti politique à savoir le Parti de la Justice et du Développement qui s'est basé, essentiellement, lors de sa campagne électorale sur des valeurs pour gagner la confiance du peuple marocain qui se méfiait des partis politiques. Ayant des valeurs visant à lutter contre les formes de la corruption et contre l'économie de rente, ce parti ne se limite pas uniquement à ses slogans mais essaie de les concrétiser par des initiatives. Nous voyons que le fait d'introduire les slogans de son parti sous forme de discours collectif « **la li-rrie** », « **la li-lfasa:d, la li-lʔistibdad** » et « **kafa min qtiṣad rrie** », la Ministre accorde plus de valeur à la source de ce discours rapporté qu'au contenu. C'est vrai que le contenu reste intéressant puisqu'il évoque des valeurs sociales en tant qu'objectif à atteindre mais ce contenu acquiert plus de légitimité et plus de crédibilité lorsqu'il est lié à un parti politique et à une vision idéologique qui a réussi, en ce moment, à accéder, pour la première fois, au pouvoir au Maroc.

La fonction du discours rapporté, dans ce cas, est « une fonction d'affirmation de l'identité sociale⁴⁴⁶ » de Bassima Hakkaoui. Par cette insertion

⁴⁴⁶ J. CHARRON et L. JACOB, *Enonciation journalistique et subjectivité: les marques du changement*, Les Etudes de communication publique, cahier numéro 14, Département d'information et de communication, Université Laval, Québec, 1999, P. 6.

discursive, elle traduit la légitimité de son statut de Ministre et par conséquent, la crédibilité de ses propos. De même, cette subjectivité de la Ministre est appuyée au moyen de l'alternance codique qui laisse entrevoir sa référence idéologique.

3. Le « discours rapporté anticipé et dispersé, caché »

Ce cas du discours rapporté, il devient difficile de faire la distinction entre les énoncés rapportés et ceux du rapporteur. Ainsi, comme le présente Bakhtine, « *chaque mot de ce récit appartient simultanément, du point de vue de son expressivité, de sa tonalité émotionnelle, de sa mise en valeur dans la phrase, à deux contextes qui s'entrecroisent, à deux discours : le discours de l'auteur-narrateur (ironique, railleur) et celui du héros (qui n'a rien d'ironique). C'est cette appartenance simultanée à deux discours, orientés différemment dans leur expression, qui explique la particularité des constructions de phrases, les "ruptures de syntaxe", et la particularité du style* »⁴⁴⁷. A travers une forme alternative entre le discours qui sert à transmettre et le discours transmis, ce dernier se trouve éparpillé dans le discours narratif et appartient, de cette manière, à deux discours dont seules l'expression et l'intonation permettent la distinction. En plus, la subjectivité du locuteur se manifeste largement et l'attribution du discours rapporté devient ambiguë. Pour pouvoir déceler le discours rapporté, dans ce cas, situer les énoncés dans leur contexte communicationnel s'avère nécessaire.

Observons l'exemple ci-dessous :

- [hunaka maṭalib ḥaṭira bi dawaei ġajr maqbula **lli katqul** « **ḥaṣṣna nrṬḥṣu l ʔiḏḥaḍ** faqaṭ matalan min ḍimn lʔasbab li-

⁴⁴⁷ M. BAKHTINE, op.cit. , p. 189.

ʔanna mra kattəgtaʃb ʔaw liʔanna qrina lfatha. hna haʃʃna
nealžu hadihi lʔasbab »]

(Il y a des réclamations dangereuses sous des prétextes inacceptables qui disent : nous devons autoriser l'avortement juste parce que, par exemple parmi les causes, une femme est violée ou parce qu'il y a eu des fiançailles. Nous devons régler ces causes)

Ici, nous rappelons que l'intervention de la Ministre relève d'un débat télévisé où la Ministre se trouve face à des féministes qui militent pour l'autorisation de l'avortement dans certains cas. Idéologiquement opposée, la Ministre y voit un crime et une infraction majeure à la loi. Nous constatons qu'il s'agit d'un discours rapporté à la fois anticipé et dispersé. La Ministre dans l'énoncé qui précède le discours rapporté oriente l'interprétation de son auditoire en qualifiant les réclamations des féministes par «**haʃira** » (dangereuses) et que leurs raisons sont «**gajr maqbula** » (inacceptables). La fusion, voir même une confusion, entre le discours que la Ministre rapporte et son propre discours se manifeste après la formule introductive «**lli katqul** ». La Ministre ne marque pas une distinction nette entre ses dires et les dires des autres.

En contemplant le discours rapporté, nous repérons la subjectivité de la Ministre dans l'expression : «**faqaʃ matalan min ɖimn lʔasbab** ». Sa présence se manifeste dans le mot de liaison «**faqaʃ** » (sauf) exprimant une restriction sur les raisons présentées par ses interlocuteurs et qui légitiment l'avortement. Par cela Bassima Hakkaoui effectue un jugement de valeur sur leurs arguments. Dans ce cas, ce connecteur logique permet d'entrevoir le contexte de l'interaction, contexte où la Ministre entretient des relations antagoniques avec le reste des interactants surtout au sujet de l'avortement.

Par ailleurs, si nous considérons le dernier énoncé : «**hna haʃʃna nealžu hadihi lʔasbab** », nous pouvons dire qu'il est à cheval entre le discours rapporté et le discours de la Ministre. Ce passage discursif peut relever du discours de la Ministre qui présente sa propre vision vis-à-vis de cette polémique

et considère que la solution la plus adéquate au phénomène de l'avortement surtout avec l'emploi du pronom personnel « **hna** ». Ce dernier, d'un côté, peut être inclusif et signifie comme acteurs la Ministre, ses interlocuteurs, son auditoire et même tous les marocains. D'un autre côté, ce pronom collectif peut être utilisé pour exclure les autres et limiter le traitement de ces causes au gouvernement particulièrement au Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement social au Maroc. Par contre, le même énoncé peut être considéré comme un discours rapporté dans la mesure où c'est les intervenants dans le débat qui exigent de la Ministre et de son gouvernement le traitement des causes poussant les femmes à se faire avorter.

Dans cet esprit alternatif entre le discours rapporté et celui du rapporteur, nous considérons que l'alternance codique est d'un apport significatif. Nous remarquons qu'au début de son énonciation : « *hunaka maṭalib haṭira bi dawaei ġajr maqḃula* **lli katqul** », la Ministre change son code linguistique officiel lorsqu'elle a utilisé la locution introductive « **lli katqul** ». Outre cela, nous observons qu'au long de ce discours rapporté, un discours implicite de Bassima Hakkaoui se manifeste puisqu'elle rapporte le discours des autres en utilisant l'arabe classique alors que ses interactants s'exprime en arabe marocain.

Par ailleurs, nous constatons que, dans la dernière phrase, « **hna haṣṣna nealžu hadihi lʔasbab** », Bassima Hakkaoui commence cette idée en langue maternelle et l'achève en langue officielle. Pour expliquer cette alternance codique, nous estimons que l'utilisation de l'arabe marocain « **hna haṣṣna nealžu** », est relative à la subjectivité de la Ministre. Celle-ci cherche l'implication et la mobilisation de toutes les parties concernées par cette cause. Autrement dit, le sujet agissant dans cette affaire ne se limite pas aux acteurs sociaux mais englobe aussi le gouvernement. Cette instance politique se manifeste d'une manière explicite vers la fin de la phrase quand la Ministre clôt ce discours en réintroduisant l'arabe classique dans l'expression « **hadihi lʔasbab** ».

Le discours rapporté anticipé et dispersé constitue une ambiguïté discursive lorsque la distinction des discours devient floue. Cela permet une grande infiltration du locuteur dans le discours rapporté. Or, nous considérons que le passage d'un code linguistique à l'autre peut être un moyen pour déceler la subjectivisation du locuteur.

4. Le « discours direct rhétorique »

Pour cette variante du discours rapporté, l'objectif est essentiellement persuasif d'où l'intérêt de reprendre le discours tel qu'il est. Dans ce cas, l'appréhension est limitée et la transmission du discours demeure dépersonnalisée car « *plus la parole est dogmatique, moins l'appréhension appréciative admet le glissement du vrai au faux, du bien au mal, et plus les formes de transmission du discours d'autrui seront impersonnelles* »⁴⁴⁸. C'est-à-dire que le rapporteur cherche, d'une part, la distanciation vis-à-vis des propos cités ; et de l'autre, il vise à limiter les infiltrations de ses interlocuteurs en présentant ce discours en tant qu'argument d'autorité.

En vérifiant notre corpus, nous avons constaté que nous pouvons parler de deux moments où le discours direct se manifeste dans la trame discursive de la Ministre. La première manifestation réside au cours de l'énonciation en tant que processus narratif c'est-à-dire que le discours direct s'insère dans l'énonciation en tant qu'une tierce personne. Alors que la seconde se réalise lors des interactions en tant qu'une donnée conversationnelle dans le sens où le rapporteur reprend les énoncés de ses interactants afin de les citer dans son propre discours.

Concernant le premier où le discours rapporté a la fonction d'un argument d'autorité, nous prenons l'exemple suivant :

⁴⁴⁸ M. BAKHTINE, op.cit. p. 169.

- [kandʕonn bi ʔannahu fi jawm ɖirasi ɥaɖartuhu wa ɥaɖara fih ʔaɖɖabib ʔalladi ʒiʔtum bihi, wizarat ʃʃihɥa min ɥilali mumattilatihā lam tuʔakkid hada rraqm wa **qalat** « **la natawaffaru ɛala hada rraqm** » wa ʔabanat ʔanna hada rraqm maɖluɖ ɥuʃuʃan ɛindama lam jastaɖiɛ hada ɖɖabib ʔan jubajjina mina nnaɥija l ɛilmija min ʔajna ʔata bih]

(je crois que lors d'une journée d'étude à laquelle j'ai assisté et à laquelle a assisté le médecin que vous avez invité, le ministère de santé, d'après son porte parole, n'a pas confirmé ce chiffre et elle a dit « nous ne possédons pas ce chiffre et elle a démontré que ce chiffre est erroné surtout quand ce médecin n'a pas pu justifier scientifiquement comment il l'a eu)

Nous remarquons que le discours direct « **la natawaffaru ɛala hada rraqm** » est un discours rapporté qui provient du porte parole du ministère de la santé qui est une instance gouvernementale et dont les propos sont dotés d'une crédibilité et d'une légitimité officielles. Ce genre de discours comporte un degré élevé d'autoritarisme et de dogmatisme qui ne prêtent pas le champ aux appréciations. Par ce dit ministériel, Bassima Hakkaoui ne cherche pas seulement l'objectivité et la distanciation mais elle cherche aussi à convaincre son auditoire. Il est question d'un argument d'autorité qui vise à démentir une donnée chiffrée présentée par un médecin militant pour le droit à l'avortement. Cela d'un côté et de l'autre, elle limite, par cette stratégie énonciative, les appréciations négatives de ses interlocuteurs à propos de ce sujet. Ce dogmatisme est exprimé, bien sûr, dans une langue officielle du pays qui est l'arabe classique et il est respecté, également, par la Ministre qui utilise le même code linguistique « **qalat** » pour introduire ce discours d'autrui.

Passons maintenant à la seconde manifestation de ce discours direct, dit rhétorique. Cela relève du cadre de l'interaction c'est-à-dire que la Ministre cite les énoncés des autres intervenants dans un but référentiel car ces derniers occupent, dans ce cas, une place importante.

Voici une intervention où elle s'adresse à l'un des interactants :

- [*gulti* « **šnu lli ddar f ttaelim, šnu lli ddar fi ġajrihi mina lqitaat** » bigađđ nnadar ean lwzir lladi jašgal hada lqitaat]

(Tu as dit « qu'est-ce qu'il a été réalisé dans le domaine de l'enseignement, qu'est-ce qu'il a été réalisé dans les autres domaines sans prendre en considération le Ministre qui occupe de ce domaine)

Ce que nous avons réussi à dégager comme remarques, est que ce discours direct relève de la même situation de communication. Par la reprise du discours de son interlocuteur « **šnu lli ddar f ttaelim, šnu lli ddar fi ġajrihi mina lqitaat** », nous constatons que la Ministre fait preuve de deux compétences communicationnelles. D'une part, l'introduction de ce discours direct montre que le message de la Ministre a une fonction conative c'est-à-dire qu'il est centré sur l'interlocuteur. Bassima Hakkaoui rapporte le discours de ce dernier avant qu'elle entame ses explications. De ce fait, elle anticipe sur la thématique de ses dires, thématique qui rejoint celle de l'autre qui est en face. La seconde compétence que nous avons repérée entre dans un cadre interactionnel. Autrement dit, cette introduction précise du discours de l'autre, qui n'est que celui de son interlocuteur, reflète une image positive de la capacité de la Ministre à bien écouter l'autre. Il s'agit là d'une écoute active qui fait défaut chez la plupart des représentants politiques. Reprendre les mêmes mots, dans cet exemple, peut acquérir une fonction phatique dans la mesure où Bassima Hakkaoui cherche à maintenir de cette façon le processus communicationnel.

Concernant le code linguistique utilisé par la Ministre, nous observons qu'elle préconise la même langue utilisée par son interlocuteur. En fait, le discours direct de Zahi est en arabe marocain et pour l'introduire Bassima Hakkaoui s'exprime aussi dans le même code linguistique. Elle commence son intervention par « *gulti* » pour rapporter ce discours direct.

Dans la même perspective, nous introduisons un autre exemple qui se distingue par d'autres caractéristiques :

- [Ila, *katgulli* « **škun lli kajtkəllf bihim** », maši fi tsəʃhur
ɛad jatabajjan man sajatakallaf bihim]
(Non, tu me dis : « qui les prend en charge ? » ce n'est pas en
neuf mois qu'on saura qui les prendra en charge)

Dans ce cas, et à part la fonction conative qui est toujours dominante dans ce style de discours direct, nous constatons qu'il y a une manifestation assez remarquable de la fonction expressive où le message est centré sur l'émetteur. Donc, nous pouvons dire que la Ministre a, cette fois-ci, introduit le discours de son interlocuteur pour le mettre en contraste avec ce qu'elle pense. En effet, le discours rapporté « **škun lli kajtkəllf bihim** », se situe au milieu du discours de Bassima Hakkaoui qui commence par une particule de négation « **lla** », ce rejet de l'idée de l'autre se maintient encore par l'utilisation d'une autre particule de négation : « **maši** ». En ce qui concerne le choix du code linguistique, la Ministre répond en utilisant l'arabe marocain qui est le code linguistique utilisé par son interlocuteur ; en plus, nous considérons qu'elle s'exprime dans sa langue maternelle car, d'une manière générale, les émotions sont traduites dans cette langue.

Une autre forme de discours direct, que nous avons localisée dans notre corpus, est la suivante :

- [l-waqiɛ ja ʔaħi / waqiɛija w *nta katqulli* : « **wahmijja** » ! wa
mandiruš luġat tṭuršan, ħaššna ndiru lluġa djal katsmeni ʔu
kansameak]
(La réalité, mon frère, réaliste et toi tu me dis : «
imaginaire » ! n'adoptons pas un discours des sourds, on doit
avoir un langage pour s'entendre)

Ce qui attire notre attention, dans cet exemple, est qu'à côté de la fonction conative où le message est destiné particulièrement au récepteur, une autre fonction prédomine les propos de la Ministre. Il s'agit de la fonction métadiscursive qui est centrée sur le langage et le discours mêmes. En rapportant

ce qu'a dit son interlocuteur : w *nta katgulli* : « **wahmijja** » !, juste après qu'elle a mis l'accent sur le champ lexical de la réalité : « l-waqiε » (la réalité) et « waqieija » (réelle), la Ministre, dans une stratégie de rejet et de dévalorisation de l'autre la face de l'autre, met en relief l'opposition entre son discours et le discours de monsieur Zahi qui était dès le début idéologiquement opposé à la Ministre. De même, nous estimons que rapporter un discours pareil est une anticipation sur un jugement de valeur qui porte essentiellement sur la manière dont son interlocuteur aborde le débat.

La spécificité de ce cas, nous la trouvons dans la locution introductive du discours direct. Dans tous les exemples précédents, nous avons vu que la Ministre utilise soit l'arabe classique « *qalat* » ou l'arabe marocain « *gulti* » et « *katgulli* », alors qu'ici, surgit une forme qui combine entre les deux : « *katgulli* ». La différence réside entre le son [g] et [q] mais les deux sont valables dans l'arabe marocain sauf que, selon notre propre interprétation, le premier est d'usage fréquent voire même populaire tandis que le second reste restreint à une élite et à une population, si on peut dire citadine. Nous pouvons expliquer cet emploi par le fait que la Ministre introduit un discours rapporté exprimé en arabe classique « **wahmijja** » et son état émotionnel qui se manifeste à travers l'exclamation.

Finalement, pour reprendre les remarques que nous avons dégagées à propos du discours direct rhétorique en tant qu'une forme d'altérité marquée dans le discours de Bassima Hakkaoui, nous concluons que la Ministre introduit ce genre de discours dans deux cas. En premier lieu, et au cours de sa narration et de son explication, elle fait appel au discours d'autrui dans une perspective persuasive. La particularité de ce discours rapporté est qu'il a une valeur dogmatique puisqu'il provient d'une instance officielle. Cet autoritarisme se traduit, également, au niveau de l'utilisation de l'arabe classique considérée comme langue de l'Etat. Dans une optique conversationnelle, nous jugeons que ce choix linguistique coïncide avec la première fonction dont parle GUMPERZ à savoir les « citations » et où « *dans de nombreux exemples, les passages en*

alternance s'identifient nettement comme des citations ou comme discours rapporté »⁴⁴⁹. Associant ainsi une source officielle et l'usage de l'arabe classique considéré en tant que langue institutionnelle, le discours direct requiert une valeur purement rhétorique.

Concernant le deuxième cas, nous avons constaté que la Ministre reprend le discours de son interlocuteur en tant que discours direct pour plusieurs raisons. D'abord, le discours de son interactant procure une fonction conative à son message c'est-à-dire que son discours est orienté vers une personne bien déterminée. Ensuite cela projette l'image d'une personne attentive capable d'écouter activement l'autre. Enfin, nous voyons que ce discours direct, surtout dans les situations où la Ministre désapprouve les idées avancées par son interlocuteur, est utilisé comme une stratégie de menace des faces. Ainsi, la fonction conative du langage s'associe à la fonction expressive et à la fonction métalinguistique. Pour ce qui est du choix linguistique, nous remarquons une prédominance de l'arabe marocain. Cela s'explique par la prédominance du côté émotionnel de la Ministre qui règne à travers sa négation et à travers ses jugements de valeur. De même, cet usage de l'alternance codique rejoint la fonction conversationnelle dont parle Gumperz à savoir que le changement du code linguistique sert à « *adresser le message à l'un parmi plusieurs locuteurs possibles* »⁴⁵⁰. Pour la Ministre que c'est l'arabe marocain qui assure cette fonction focalisée sur le destinataire. Etant une langue maternelle, l'arabe marocain sert aussi comme support que Bassima Hakkaoui utilise pour traduire une subjectivité émotionnelle.

Au bout de cette analyse, nous remarquons que la reformulation, en tant qu'une altérité marquée dans le discours de la Ministre ainsi que sa relation avec l'alternance codique assurent des fonctions stratégique dans le système

⁴⁴⁹ J.J GUMPERZ, op.cit. p. 73.

⁴⁵⁰ Ibid. p. 75.

énonciatif. Le discours direct quoiqu'il relève d'une orientation distante qui essaie de conserver les propriétés du discours de l'autre, il subit divers degrés d'infiltration du rapporteur. Ainsi, en survolant les différentes formes qui relèvent de l'approche bakhtinienne, il est observable que Bassima Hakkaoui a pu introduire ce type discursif en tant qu'une stratégie énonciative. Par ailleurs, nous soulignons que la majeure partie des discours direct introduits dans notre corpus relèvent du « discours direct rhétorique ». Et cela, dans l'objectif de persuader à travers la reprise du discours d'autrui mais en marquant une certaine distanciation et objectivité. Nous rapprochons cette prédominance à l'esprit rationnel et logique de la Ministre qui tend, en premier lieu, à adopter une stratégie argumentative étroitement liée à sa compétence communicative. A propos de l'alternance codique dans cette insertion linguistique, l'arabe classique reste toujours la voix officielle de la Ministre tandis que l'arabe marocain représente une implication personnelle de Bassima Hakkaoui. Par ailleurs, nous trouvons que l'alternance codique chez cette dernière est relative à la situation de communication notamment à son interlocuteur. De même, nous avons repéré son usage d'autres codes linguistiques que l'arabe classique et l'arabe marocain. Il s'agit de l'arabe égyptien et de la langue française.

II. Reformulation et altérité « non marquée »

Au cours de cette seconde orientation, nous remarquons que « *la langue élabore des moyens plus fins et plus souples pour permettre à l'auteur de glisser ses répliques et ses commentaires dans le discours d'autrui* »⁴⁵¹. Les particularités de ce style sont, au niveau linguistique, l'atténuation des contours extérieurs nets de la parole d'autrui, voire même un effacement des frontières. Donc, ce discours individualisé donne des possibilités assez larges au locuteur

⁴⁵¹ M. BAKHTINE, op.cit. p. 168.

afin d'introduire sa subjectivité. De cet angle, se présentent deux types de discours rapporté. Le premier vise à gommer délibérément les frontières du discours rapporté. En fait, « *un certain relativisme des appréciations sociales, ce qui est favorable à une appréhension positive et intuitive de toutes les nuances linguistiques individuelles de la pensée, des opinions, des sentiments* »⁴⁵². Le deuxième type se voit dans le cas où « *la dominante du discours est transférée au discours rapporté, qui devient de ce fait, plus fort et plus actif que le contexte narratif qui l'encadre* »⁴⁵³. Tellement la structure du schéma linguistique du discours rapporté est implicite, que ce dernier se fusionne avec le discours narratif au point que le discours à transmettre prédomine le discours qui sert à transmettre.

Comme la présente Bakhtine, cette seconde orientation est « *caractérisé par un développement remarquable des modèles mixtes de transmission du discours : le discours indirect sans sujet apparent et, en particulier, le discours indirect libre, qui est la forme ultime d'affaiblissement des frontières du discours rapporté* »⁴⁵⁴ ; et par conséquent, l'hétérogénéité énonciative entre la subjectivité du locuteur et celle d'un « autre » reste fort présente et, par conséquent, elle rend ambigu et difficile l'attribution de ces discours.

1. Le discours indirect

Si le discours direct marque linguistiquement son autonomie par rapport au discours rapportant, le discours indirect permet au rapporteur de maintenir sa position en tant que locuteur. En effet, dans un cadre d'analyse bakhtinien, ce genre de discours rapporté a une tendance analytique puisque

⁴⁵² M. BAKHTINE, op.cit. p. 169.

⁴⁵³ Ibidem.

⁴⁵⁴ Ibid. p. 170.

« l'analyse est l'âme du discours indirect ». A l'encontre du discours direct dont les champs d'appréhension du locuteur restent restreints, le discours indirect, lui, offre la possibilité d'introduire sa subjectivité. Dans la même optique, Authier précise que le discours indirect est « *une prise de position sur le sens d'un acte de parole* »⁴⁵⁵ où le locuteur citant s'implique personnellement. Par ailleurs, les schémas linguistiques de ce discours sont plus flexibles et permettent ainsi de nuancer le discours d'autrui. Dans ce sens, l'interrelation entre les deux discours devient plus hétérogène et plus dynamique tant que « *le discours indirect prête une oreille différente au discours d'autrui, il intègre activement et actualise dans sa transmission d'autres éléments et nuances que les autres schémas* »⁴⁵⁶. Ce dynamisme discursif, dans un cadre de recherche, peut porter sur deux objets d'analyse. Le premier consiste dans le fait de considérer l'énonciation d'autrui comme « *une prise de position à contenu sémantique précis du locuteur, auquel cas, à l'aide de la construction indirecte, on transpose de façon analytique sa composition objective exacte (ce qu'a dit le locuteur)* »⁴⁵⁷. Tandis que le second est focalisé sur le fait d'« *appréhender et transmettre de façon analytique l'énonciation d'autrui en tant qu'expression qui caractérise non seulement l'objet du discours mais également le locuteur lui-même : son registre individuel ou idiosyncratique, son état d'âme, exprimé non dans le contenu mais dans les formes du discours (par exemple, parler saccadé, choix de l'ordre des mots, intonation expressive, etc.), sa capacité ou son incapacité à bien s'exprimer, etc.* »⁴⁵⁸.

C'est dans cette perspective que nous entamons l'analyse du discours indirect introduit au cours de la trame discursive de la Ministre en mettant le point sur la variante « objecto-analytique », celle qui met en avant le sens en tant

⁴⁵⁵ J. AUTHIER, « Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés », DELAV, N° 17, 1978, pp. 1- 87, p. 66.

⁴⁵⁶ M. BAKHTINE, op.cit. p. 178.

⁴⁵⁷ Ibid. p.179.

⁴⁵⁸ Ibidem.

que décomposition sémantique des constituants du discours ; ainsi que sur la variante « verbo-analytique » qui, quant à elle, met l'accent sur l'analyse de l'énonciation elle-même.

a) La variante « objecto-analytique »

Dans cas, l'énonciation d'autrui se manifeste au niveau du contenu et elle reste indifférente à tout ce qui relève d'un champ autre que celui de la signification thématique. Cette variante se rapproche de la première orientation du discours rapporté que nous avons déjà présentée et cela dans la mesure où elle reproduit, plus ou moins, objectivement et fidèlement le discours de l'autre surtout sur le plan sémantique. Ce style se développe dans « *un contexte énonciatif assez rationnel et dogmatique, dans lequel, à tout le moins, il se manifeste un fort intérêt pour le contenu sémantique, où l'auteur affirme lui-même dans ses propres paroles, avec sa propre personnalité, une position à fort contenu sémantique* »⁴⁵⁹. Pour cette variante, la personnalité du locuteur existe moins pour celui qui rapporte ce discours ; sa vision du monde et son idéologie sont mises de côté. C'est dans ce sens que Bakhtine précise que : « *la personnalité du locuteur n'existe que pour autant qu'elle occupe une position sémantique déterminée (cognitive, éthique, morale, de mode de vie) et, en dehors de cette position, transmise de façon strictement objective, elle n'existe pas pour le transmetteur* »⁴⁶⁰.

Nous sommes, ainsi, face à un discours où le rapporteur reformule les propos de l'autre dans son propre style en portant tout son intérêt sur le thème rapporté. Prenons comme exemple le discours suivant :

⁴⁵⁹ M. BAKHTINE, op.cit. p. 180.

⁴⁶⁰ Ibid. p. 183.

- [la, lmasʔala djal əafa llahu əamma salaf, tamma taʔwiluha taʔwil ħaʔiʔ wa maġluʔ likaj juġallata bihi lmuʒtamae. **raʔis lħukuma kan kajətkəlləm əla ʔannahu ʔal waqt lli əəndu w lżuhd lli əəndu maġadiš ʔidəwwzu fi lbaħt əan man ʔaħtaʔ lakin man tabata fi ħaqqihi ʔal ħaʔataʔ ʔawi lfasa:d fa lan jarħamahu wa lan narħamahu žamiəan]**

(Non, la question de pardonner ce qui fait partie du passé, était interprétée d'une manière fautive et erronée pour induire la société en erreur. Le chef du gouvernement disait qu'il n'allait pas gaspiller son temps et son énergie à la recherche de celui qui a commis des fautes mais celui qui est en flagrant délit, sera condamné et nous le condamnons tous)

La Ministre, dans cette intervention, introduit le discours du Chef du gouvernement sous forme d'un discours indirect pour clarifier une parole prononcée par ce dernier à savoir « **əafa llahu əamma salaf** » qui, selon elle, a été interprétée d'une manière fautive afin de mettre en cause l'image de son gouvernement. Pour expliquer ce point, elle a rapporté que Benkirane disait qu'il n'allait pas gaspiller tout son temps et tout son effort à la recherche des personnes fautives mais celles dont la culpabilité est prouvée seraient condamnées non seulement par le chef du gouvernement mais par un « nous » (wa lan narħamahu žamiəan) qui se manifeste dans l'utilisation de « **žamiəan** » (tous).

A propos du choix linguistique par rapport à cette forme du discours rapporté, nous pouvons nous demander pour quelle raison la Ministre n'a pas utilisé l'arabe classique puisqu'il s'agit des paroles du Chef du gouvernement. Selon notre modeste lecture, nous estimons que cet emploi langagier est en relation avec la charge émotionnelle de Bassima Hakkaoui vis-à-vis de ce sujet. En effet, sa négation et son jugement que nous trouvons dès le départ : « la, lmasʔala djal əafa llahu əamma salaf, tamma taʔwiluha taʔwil ħaʔiʔ wa maġluʔ likaj juġallata bihi lmuʒtamae », même si elle s'exprime en arabe classique, montre son rejet et

son implication personnelle dans cette question. Cette charge émotionnelle devient plus explicite dans le discours de la Ministre à travers l’alternance codique. En fait, à l’intérieur d’un discours prononcé en arabe classique, elle opte pour la langue maternelle pour reformuler le discours du Chef du gouvernement : « **raʔis lhukuma kan kajθtkθllθm εla ʔannahu ʔal waqt lli εθndu w lzuhd lli εθndu maǧadiš ʔidθwwzu fi lbaht εan man ʔahṭaʔ lakin man tabata fi haqqihi ʔal haṭataʔ ʔawi lfasa:d fa lan jarḥamahu** ». Que ce soit au niveau du verbe introducteur « **kan kajθtkθllθm** » ou au niveau des propos rapportés, la trace de subjectivité de la Ministre reste remarquable. Ce choix linguistique, que ce soit délibéré ou non, implique la Ministre dans ce sujet et annule toute distanciation entre ces deux représentants gouvernementaux.

Ici, nous signalons que la Ministre a déjà rapporté le discours d’une autre instance ministérielle mais elle a utilisé l’arabe classique pour le discours d’autrui. Pour expliquer cette différence linguistique, nous considérons que le rapport de la Ministre vis-à-vis du Chef du gouvernement diffère de celui des autres Ministres. Lorsque nous parlons de Benkirane, même avant qu’il soit un Chef du gouvernement, nous évoquons avant tout l’image d’un leadership du Parti de la Justice et du Développement social au Maroc. Cette représentation sociale, qui est gravée dans l’imaginaire marocain, domine également chez la Ministre. Attaquer un Tout dont elle fait une Partie, c’est ressentir une agression qui implique une contre-attaque personnelle ; d’où l’utilisation de la langue maternelle, de la part de la Ministre, dans ce cas de discours indirect.

Un autre exemple où le discours rapporté provient d’une instance aussi ministérielle :

- [Ila, **wazira ʔaššiḥa**, ʔana stamaetu ʔila raddihi fi lbarlaman **qal bi ʔanna wizarat ššiḥa la tatawaffaru εala rraqm ʔalmutadawal fi lmuntadajat**. Lajsa hunaka raqm muḥaddad jumkinu ʔietimaduh la miʔatajn wa la talatu miʔa wa la ʔarbaεu miʔa]

(Non, le Ministre de la santé, j'ai entendu sa réplique dans le parlement, il a dit que le ministère n'a pas le chiffre qui circule sur les sites de rencontre. Il n'y a pas un chiffre précis sur lequel on peut se baser, ni deux cent, ni trois cent et ni quatre cent)

Précisons ici que l'exemple ci-dessus relève d'une interview d'Ahmed Mansour réalisée avec la Ministre sur la chaîne télévisée Al Jazeera. Le code linguistique dominant chez la Ministre est l'arabe classique puisque c'est le code commun avec son interlocuteur. Nous trouvons rarement qu'elle utilise l'arabe égyptien et très rarement l'arabe marocain.

La Ministre fait intervenir le discours d'autrui, notamment celui du Ministre concerné par le sujet : « **qal bi ?anna wizarat ššiha la tatawaffaru əala rraqm ?almutadawal fi lmuntadajat** » afin de convaincre l'auditoire de la validité de ses paroles. Cet argument d'autorité s'inscrit dans un cadre communicationnel où la langue arabe est le canal le plus approprié que ce soit pour une Ministre représentant son pays à l'extérieur, pour l'interlocuteur qui ne communique pas en arabe marocain ou pour le grand public. Donc, le choix du code linguistique est expliqué par des facteurs extralinguistiques, nous pouvons même parler d'un choix stratégique relatif à l'identité de la Ministre qui relève et qui représente une institution d'ordre politique.

La variante « objecto-analytique » figure dans le discours de la Ministre en tant que discours rapporté qui lui donne l'occasion de transmettre son point de vue personnel concernant le contenu du discours cité. Pour cela, l'alternance codique demeure un moyen pour repérer la subjectivation du discours d'autrui.

b) La variante verbo-analytique

A l'encontre de la variante précédente, qui cherche à rapporter objectivement le discours d'autrui, cette variante met au cœur de sa re-production

la personnalité du locuteur du discours transmis. En effet, elle « *intègre à la construction indirecte les mots et les tournures du discours d'autrui qui caractérisent la configuration subjective et stylistique de ce dernier en tant qu'expression* »⁴⁶¹. Pour le dire autrement, le locuteur qui introduit les mots et les expressions d'autrui, perçus en tant que spécifiques, dans le discours indirect, vise principalement à re-produire ce discours rapporté d'une manière nuancée en ayant recours à ce que Bakhtine nomme un « décalage ». A partir de ce dernier, le locuteur jongle avec les mots d'autrui en les mettant en relief là, où il tend à insérer sa coloration accompagnée de ses propres marques de subjectivité comme par exemple l'ironie, l'humour, etc.

Nous remarquons qu'au sein de cette variante, deux procédés sont à prendre en considération : la personnalité du locuteur du discours rapporté et la position du transmetteur de ce discours vis-à-vis de cette personnalité en tant que « *mode subjectif (individuel ou idiosyncratique), mode de pensée ou mode de discours, ce qui implique en même temps un jugement de valeur de l'auteur sur ce mode. L'accent est ainsi mis sur la personnalité* »⁴⁶². Ainsi, tout au long de sa trame discursive, nous avons repéré ce type de discours dans ce premier exemple :

- [mazal kan ʔakkθd əala ʔanna hunak ʔaħkam qima, **lʔaħ Roukh, lfannan lmagribi lmawhub jataħaddat əan taħawwufihi min ʔanna hatihi lħukuma rubbama sataqtaəu tṭariq əala lfannanina wa lmubdiəin ʔu hada ħukm qima žahiz]**

(J'insiste encore sur le fait qu'il y a encore des jugements de valeur, le frère Roukh, l'artiste marocain doué parle de son inquiétude du fait que ce gouvernement pourrait bloquer le

⁴⁶¹ M. BAKHTINE, op.cit. p.183.

⁴⁶² Ibidem.

chemin devant les artistes et les créateurs, et cela est un jugement de valeur)

Ce que nous observons dans ce passage discursif de la Ministre, est la présence de la personnalité de l'émetteur du discours rapporté à travers « **lʔah Roukh, lfannan lmağribi lmawhub** ». En effet, Bassima Hakkaoui utilise un ensemble des adjectifs qualificatifs pour cette personnalité. Au début, le terme d'adresse « **lʔah** » qui est un terme de parenté à valeur métaphorique dans la mesure où la Ministre minimise les écarts sociaux et indique une certaine forme de familiarité entre cet acteur marocain et un Ministre qui était avec lui dans le conservatoire. En plus, nous pouvons évoquer ici le marquage d'une relation patriotique qui met l'accent sur le fait d'appartenir à la même patrie et dont tous les compatriotes visent son intérêt. Par la suite, la Ministre met en avant le côté professionnel de cette personnalité en la présentant par « **lfannan lmağribi lmawhub** ». Ainsi, le fait d'être un célèbre artiste marocain, met en contradiction l'ouverture d'esprit d'un tel personnage publique et le fait de porter des jugements de valeur sur les autres.

Le code linguistique de ce discours indirect est l'arabe classique. La Ministre a respecté la langue de l'énonciateur. Comme explication nous pouvons dire que Bassima Hakkaoui marque implicitement sa subjectivité dans l'introduction de ce discours en se focalisant plus sur l'émetteur de ce discours. De même, conserver le même code linguistique surtout qu'il s'agit ici de l'arabe classique, reflète son côté intellectuel puisqu'elle a déjà mentionné qu'elle emploie la langue arabe pour discuter les idées et se situer dans le cadre des élites.

Nous remarquons la même orientation dans ce deuxième exemple :

- [lmasʔala ttanja huwwa **lʔah Lakhal lli ža wa juħakim lħukuma ġijabijan**. Wa ʔana ʔadkur lahu ʔannahu **kataba fij šafħatajn fi ʕadadajn mutatalijajn junkiru ʕalajj, ʔana, ʔan ʔusafir waħdi liduwwalin ʔažnabija duna maħram**. Fa

huwwa jfṮssṮr li lʔan əlaš junkir əlaljj ʔana lmarʔa lmustaqilla
wa l ḥurra fi ḥarakijati ʔan ʔatanaqqala biduni ražul (rires)]
(La deuxième question c'est quand le frère Lakhhal qui, en
intervenant, jugeait le gouvernement dans son absence. Et je me
rappelle qu'il a écrit, à mon sujet, deux pages dans deux
numéros successifs, me critiquant, moi, de voyager seule à
l'étranger sans être accompagnée d'un homme selon la religion
islamique)

En fait, la Ministre introduit un autre discours d'autrui en mettant en
avant la personnalité de l'énonciateur. Cette fois-ci, le discours transmis
concerne Saïd Lakhhal, chercheur dans le domaine des mouvements islamiques.
La focalisation sur sa personnalité est frappante dans le discours de la Ministre.
Effectivement, lorsqu'elle rattache la deuxième question à la personne plutôt
qu'au contenu de son discours, nous pouvons conclure que la Ministre met plus
l'accent sur cette personnalité et surtout sur sa vision du monde. Si nous
considérons de plus près l'énoncé de la Ministre : « **lʔaḥ Lakhhal lli ža wa
juḥakim lḥukuma ġijabijan** », nous observons que la Ministre critique déjà la
manière dont procède Lakhhal pour parler du gouvernement. Employer le verbe
« **juḥakim** » avec l'adverbe « **ġijabijan** », laisse dire que le fait de juger le
gouvernement en l'absence d'un représentant, est un acte juridiquement et
éthiquement inadéquat. Cela présuppose que cette personne est injuste dans ses
jugements.

Cette injustice se concrétise, encore une fois, dans ses dits à propos de
la Ministre et comment il critique ses déplacements à l'étranger sans
accompagnateur. C'est ce que nous repérons dans la suite de l'exemple : « wa
ʔana ʔadkur lahu ʔannahu **kataba fjj šafḥatajn fi ədadajn mutatalijajn
junkiru əlaljj, ʔana, ʔan ʔusafir waḥdi liduwwalin ʔažnabija duna
maḥram** » où la Ministre utilise le discours indirect « verbo-analytique » et où
sa nuance critique vis-à-vis de cette personne est encore plus saillante. Dans ce

passage, la personne de la Ministre est au centre du discours rapporté à partir du du pronom personnel « ?ana » (moi) employé à deux reprise ou « **fijj** » à côté du pronom grammatical « je ». Cette alternance entre le discours de Lakhal et le moi de la Ministre qui réside dans « **kataba fijj** » et « **junkiru 3alajj** », ne peut que révéler le positionnement de la Ministre non seulement par rapport à la thématique de ce discours rapporté mais précisément à l'égard de son locuteur.

Cette orientation où le rapporteur nuance le discours rapporté se manifeste, également, lorsque la Ministre achève son intervention en s'adressant à Lakhal : « **Fa huwwa jfƏssƏr li l?an əlaš junkir əalajj ?ana lmar?a lmustaqilla wa l ħurra fi ħarakijati ?an ?atanaqqala biduni ražul (rires)]** ». En l'interpellant pour lui expliquer la raison de ce jugement, la Ministre continue à individualiser le discours de Lakhal tout en mettant en relief le contraste qui se dégage entre un jugement pareil et le moi d'une Ministre qui se considère en tant que femme indépendante « **?ana lmar?a lmustaqilla** » et libre dans ses déplacements « **wa l ħurra fi ħarakijati** ». Finalement, cette individualisation du discours rapporté se manifeste à un niveau non verbal à savoir les éclatements des rires de la Ministre. Ces derniers sont une manifestation humoristique visant à toucher l'image du locuteur du discours cité surtout que l'humour est une forme de complicité entre la Ministre et ses récepteurs. Ce qui traduit la visée de ce type de discours rapporté ainsi que la présence implicite du rapporteur dans ce discours rapporté.

Pour ce qui est de l'alternance codique, nous remarquons que l'arabe classique reste la langue dominante. Il y a un changement du code linguistique vers l'arabe marocain à deux reprises :

- [l?ah Lakhal **lli ža** wa juħakim lhukuma ġijabijan]
- [fa **huwwa jfƏssƏr li l?an əlaš** junkir əalajj ?ana lmar?a lmustaqilla wa l ħurra fi ħarakijati ?an ?atanaqqala biduni ražul]

Ce qui est remarquable est que les deux énoncés exprimés en arabe marocain sont relatifs à la personne de Lakhal. Cette alternance codique ne peut

que confirmer le fait que la personnalité du discours rapporté figure en tant que mode subjectif (individuel ou idiosyncratique), c'est-à-dire en tant que vision du monde à laquelle la Ministre porte un jugement. En plus, comme le mentionne Gumperz, l'alternance codique a la fonction de désigner un interlocuteur déterminé. Dans le premier cas, nous estimons que le changement de la langue sert à mettre en avant l'objet du discours sur lequel porte le discours. Dans ce sens, le destinataire visé est l'auditoire. Par contre, dans le deuxième cas, nous voyons que l'alternance codique requiert une double valeur conative dans la mesure où, en plus de sa destination au public, l'objet du discours est aussi impliqué en tant que destinataire du message. L'expression « **huwwa jfəssər li lʔan əlaš** » montre que Lakhal (huwwa) est l'objet du discours mais à qui la Ministre exige, implicitement, une explication à ses écrits. Bref, l'emploi de l'alternance codique notamment le passage de l'arabe classique à l'arabe marocain, réunit les fonctions conative et émotive. La première est centrée sur le destinataire alors que la seconde traduit l'implication personnelle de la Ministre.

Comme nous l'avons signalé, le discours indirect « verbo-analytique » se caractérise, à part le contenu du discours rapporté, par la position qu'a le transmetteur vis-à-vis de l'émetteur de ce discours. Ainsi, dans ce cas, nous constatons que la Ministre vise plus à critiquer ses interlocuteurs plutôt que de rapporter leurs contenus. L'utilisation de l'alternance codique vient appuyer la subjectivité de la Ministre notamment lorsqu'elle a recours à sa langue maternelle.

Le discours indirect, dans les deux cas, est un discours rapporté qui laisse projeter une subjectivation du discours d'autrui. Ce procédé de reproduction laisse manifester une reformulation des propos cités utilisés à des fins argumentatives.

2. Autres formes du discours rapporté

Sous cet angle, nous rassemblons tous les discours qui relèvent du discours d'autrui dans le sens où « *la problématique du discours rapporté traite des divers modes de représentation, dans le discours, de paroles attribuées à des instances autres que le locuteur* »⁴⁶³. En fait, le discours rapporté ne se limite point à la tripartition entre le discours direct, le discours indirect et le discours indirect libre car d'autres formes d'altérité discursive peuvent surgir au cours d'une énonciation. Nous rejoignons, dans ce cadre, le concept de la "transtextualité" ou la transcendance textuelle du texte tel qu'il est présenté par Gérard Genette qui le définit par « *tout ce qui le met en relation manifeste ou secrète, avec d'autres textes* »⁴⁶⁴.

a) La modalisation par renvoi à un autre discours

Dans un cadre discursif rapporté non marqué qui figure au cours de l'énonciation, nous parlons ici de celui qui fonctionne comme modalisateur par renvoi à un autre discours dont le marquage n'est pas visible comme c'est le cas dans les discours direct, indirect. Dans notre corpus, nous repérons des formes utilisées par la Ministre pour introduire le discours d'autrui afin de légitimer ses propos, dans un premier cas ; et dans un second, elle l'utilise en tant que référence conversationnelle.

Tout d'abord, la Ministre, à travers ce discours rapporté, renvoie à une autre instance énonciative plus légitime et plus crédible. Cela lui permet de

⁴⁶³ P. CHARAUDEAU et D. MAINGUENEAU, *Dictionnaire d'Analyse du Discours*, Editions du Seuil, Février 2002, p. 190.

⁴⁶⁴ G. GENETTE, *Palimpsestes : La littérature au second degré*, Editions du Seuil, 1982, P. 7. Le discours pour nous est avant tout du texte, c'est-à-dire un produit empirique qui a une consistance formelle et conceptuelle.

donner plus de force persuasive à son discours et inciter son interlocuteur à adopter une nouvelle attitude. Observons cet exemple :

- [ʔana nqullk **ddustur juɛʔi lhuqu:q li nnisa:ʔ la:kinnahu la: jurahhiʃu wa la: juʃarɛinu li lqatl**, liʔanna lʔiʒha:ɖ huwwa qatlun lilʒani:n, ʔal ʔaʔibbaʔ jataħaddatu:na ɛan ھا:ja:t **lhaliija ʃʃaɣi:ra lʔu:la li bida:jat lʒani:n wa huna:ka ھا:di:tun ɛinda lfuqaha:ʔ ɛani rruħ**, « šnu rruħ ʔimta katbda »]

(Je vais te dire : la constitution donne les droits aux femmes mais elle ne permet pas et elle ne légitime pas le meurtre parce que l'avortement est le fait de tuer le fœtus. Les médecins parlent de la vie de la première cellule du fœtus ; et il y a un discours chez les « fukahae » à propos de l'âme : « **c'est quoi l'âme ? quand est-ce qu'elle commence ?** »)

La Ministre, dans son énonciation, évoque trois références à savoir la constitution, les médecins et les « fukahae » qui constituent des arguments d'autorité et des sources dotés de crédibilité notamment dans une société comme la société marocaine. A propos d'un sujet polémique et face à des interactants qui défendent le droit de la femme à se faire avorter, Bassima Hakkaoui se réfère à la constitution pour défendre son point de vue vis-à-vis de ce sujet et pour montrer que, juridiquement, le fait d'avorter est un crime puisqu'on tue le fœtus. Cherchant encore à prouver cette notion de criminalité, la Ministre fait appel au discours des médecins qui parlent d'une vie fœtale et au discours religieux qui confirme l'existence d'un être humain même s'il est aux premiers stades de formation et de développement. L'énonciateur ici s'éclipse en tant que subjectivité pour donner la parole à d'autres voix qui imposent une adhésion totale de la part de l'interlocuteur. Cet effacement est significatif dans la mesure où le point de vue de la Ministre s'en trouve renforcé : les explications qu'elle avance sont de ce fait soutenues par ces voix d'autorité.

En ce qui concerne le code linguistique, l'arabe classique reste la langue plus appropriée pour l'introduction de ce discours d'autrui surtout si cet autre relève d'une source de crédibilité et de légitimité comme c'est le cas pour les domaines juridique, scientifique et religieux. Nous signalons aussi que ce renvoi discursif se situe entre deux énoncés exprimés en arabe marocain. L'explication de cadrage est liée à la subjectivité de la Ministre dans son discours. En effet, « ?ana nquilk » traduit la présence personnelle de la Ministre et l'expression « **šnu rruḥ ? ?imta katbda ?** » indique une interrogation qui revient aux « fukahae » comme elle peut relever du discours de la Ministre puisqu'il y a une absence complète des verbes indicateurs.

Concernant le second cas, nous remarquons que ce type de discours requiert une fonction référentielle dans la mesure où le locuteur précise la source du discours rapporté. Nous rencontrons, dans un premier lieu, le discours rapporté en tant que reprise énonciative récente relevant de la situation conversationnelle elle-même. Examinons les exemples suivants :

- [Imas?ala ttanjia **kaddƏkri harakat ?attawḥid wa l?iṣlaḥ**, hadihi žameija, min ša?niha ?an tarfaea ššiear ?alladi turid wa ?an tataḥaddata fi maqarriha ?aw əala žaridatiha bima turid]
(La deuxième question, **tu mentionne harakat ?attawḥid wa l?iṣlaḥ**, c'est une association et elle est libre d'avoir le slogan qu'elle veut et de s'exprimer à partir de son local ou à travers son journal)

Lors de cette énonciation, la Ministre rapporte le discours de la journaliste Maria Ouakrim pour deux objectifs. Le premier est une stratégie communicationnelle avec une valeur à la fois conative et référentielle conative c'est-à-dire que le message est centré en même temps sur l'interlocuteur et sur le référent. Le second est une stratégie d'ordre métalinguistique ou d'une manière plus précise d'ordre métadiscursive puisqu'il s'agit d'un cadre interactionnel. Nous remarquons que la Ministre reprend le contenu ou plutôt l'idée avancée par

la Ministre pour la critiquer voire même pour toucher la face positive de la jeune journaliste. Par le fait de corriger l'information que présente Maria Ouakrim à savoir présenter « **harakat ʔattawḥid wa lʔiṣlah** » en tant que partie politique, alors qu'il s'agit d'une association complètement détachée du parti politique PJD et dont les activités associatives sont indépendantes, présente comme source d'informations inadéquate. Par contre, mettre en cause la crédibilité favorise l'image de Bassima Hakkaoui.

Ce jugement de valeur, qui laisse entrevoir la subjectivité de la Ministre, se traduit, également, dans l'alternance codique. En effet, nous voyons clairement que le code linguistique de la Ministre change une fois qu'elle signale le discours de la journaliste. Utilisant ainsi la langue maternelle, au sein d'une énonciation prononcée en langue arabe, implique subjectivement la Ministre et rejoint deux fonctions conversationnelles à savoir celle d'interlocution et de modalisation présentées par Gumperz.

C'est dans la même optique que s'insère l'exemple qui suit :

- [tkallamta lʔah lkarim ɛla lqijam, lʔjom ʔal qijam ḥaḍira]
(Tu as parlé, chère frère, des valeurs, aujourd'hui les valeurs sont présentes)

Face à son interlocuteur, la Ministre, dans ce cas, reprend le discours de Zahi, chercheur en sociologie, en tant que discours rapporté et aussi en tant que référence sur laquelle elle se base afin d'introduire son idée. En effet, parmi les particularités du programme électoral du Parti de la Justice et du Développement social figure la question des valeurs. Pour répondre à son interlocuteur qui, dans son intervention, a insisté sur ce point en demandant comment le PJD concrétise ses valeurs après sa réussite aux élections, la Ministre met en relief cette notion de valeurs par ce type de discours d'autrui qui acquiert, dans cet exemple, un ensemble de fonctions à la fois linguistiques et conversationnelles.

Dans un premier temps, nous pouvons parler de la fonction conative dans la mesure où le message est centré sur l'interlocuteur voire même sur un groupe d'interlocuteurs qui partagent la même vision politique et idéologique que Zahi. Nous pouvons aussi repérer la prédominance de la fonction référentielle qui réside dans la reprise d'un discours déjà cité. Enfin, la fonction métalinguistique se manifeste dans l'intérêt que porte le message de la Ministre sur un autre discours.

Ces fonctions linguistiques rejoignent les fonctions conversationnelles de l'alternance codique. Dans la conception de Gumperz, nous remarquons que la Ministre pour introduire ce discours rapporté : « **tkallamta, lʔaḥ lkarim, ɛla lqijam** » a utilisé l'arabe marocain. Ce choix langagier est expliqué par l'objectif et la fonction qu'il sert à remplir dans l'échange. En fait, le changement du code linguistique officiel vers la langue maternelle montre qu'il s'agit d'une citation dans le sens où il s'agit d'un discours rapporté. En plus, le message de la Ministre est destiné à un interlocuteur bien déterminé.

Finalement, nous pouvons dire que l'introduction du discours d'autrui, sous une forme implicite, sert à modaliser le discours du locuteur tout en accomplissant des fonctions langagières. C'est ainsi que nous concluons que, pour la Ministre, la modalisation par renvoi à un autre discours est utilisée en tant qu'argument d'autorité lui permettant de légitimer ses propos. Cela d'une part et de l'autre, ce type de discours acquiert deux fonctions langagières à savoir la fonction conative et la fonction référentielle. Dans un processus communicationnel, la première est centrée sur l'interlocuteur alors que la seconde joue un rôle référentiel. Le choix linguistique, dans ce cadre, reste lié au statut officiel lorsqu'il s'agit de l'arabe classique alors qu'il est rattaché au statut personnel quand le côté personnel de la Ministre imprime la conversation.

b) Les multiples formes d'allusion à des discours déjà tenus

En ce qui concerne les formes du discours rapporté les moins explicites, nous rencontrons la notion de l'allusion ; c'est-à-dire lorsqu'un énoncé suscite « *la perception d'un rapport entre lui et un autre auquel renvoie nécessairement telle ou telle de ses inflexions* »⁴⁶⁵. Dans ce cas, le discours de l'Autre est intimement lié à l'implicite et à l'extralinguistique. C'est cette dimension extra-discursive que nous essayerons de repérer dans le discours de la Ministre.

Dans un premier temps, nous considérons l'exemple suivant :

- [Ila, rubbama eindaka **halt** maɛa rraqm **ʔalladi juqal ʔannahu 55% mina leunf ʔazzawži** wa hada ʔajdan jahtažu ʔila qiraʔa. fa hadihi nnisba lli hijaja djal leunf zzawži fiha faqat 15, 15% faqat ʔal eunf ʔal žsadi, li ʔannana mnin **kanqulu 55% fiha leunf ʔannafsi**, fiha kalima zjada]

(Non, peut-être, tu as une confusion du chiffre qu'on disait qu'il y a 55% de la violence conjugale ; et cela aussi nécessite une lecture. Ce pourcentage de violence conjugale ne contient que 15,15% de violence physique parce que lorsqu'on dit que 55% ne contient que la violence physique, il y a une exagération)

Nous observons que la notion de l'altérité se manifeste par les verbes introducteurs : « **juqal** » au début de la réplique de la Ministre et « **kanqulu** » à la fin. Le premier est exprimé au mode impersonnel alors que le second est exprimé au mode collectif. Nous expliquons cela par le fait que la Ministre met en doute l'information présentée par son interlocuteur et qui n'est pas fondée sur

⁴⁶⁵ G. GENETTE, op.cit. P. 7.

des statistiques claires et précises. En plus, elle mentionne que cette donnée qui concerne la violence conjugale nécessite une lecture puisque le pourcentage de 55% est erroné. Par cette remarque, Bassima Hakkaoui reproche implicitement la manière dont Ahmed Mansour présente les informations. Pour cela, elle l'a impliqué en utilisant le pronom personnel « nous » que nous considérons comme forme impersonnelle dans la mesure où il inclut plusieurs locuteurs d'où la difficulté de préciser la source du discours rapporté. Cet ethos collectif, qui implique plusieurs voix, renvoie au sens commun c'est-à-dire qu'il s'agit d'un ensemble de connaissances et de croyances partagées dans un groupe social donné. Dans notre cas, nous pouvons déduire que lorsque la Ministre utilise le verbe introducteur « **kanqulu** » touche indirectement à l'image du journaliste dont le titre ne lui permet de se fier à des données et à des arguments non fondés et qui relèvent d'un imaginaire social.

En ce qui concerne l'alternance codique, dans cet exemple, nous constatons que le premier discours rapporté ainsi que son verbe introducteur : « **juqal ?annahu 55% mina leunf ?azzawži** » est exprimé en arabe classique ; alors que le deuxième exemple : « **kanqulu 55% fiha leunf ?annafsi** » est prononcé en arabe marocain. Pour mieux expliciter cette alternance linguistique, nous rappelons que la Ministre est, ici, face à Ahmed Mansour, journaliste de la chaîne « Aljazira » et que le contexte impose la langue arabe à côté de l'arabe marocain et l'arabe égyptien. Donc, dans le premier exemple, la neutralité de la Ministre, par rapport au discours rapporté, est visible à partir de l'arabe classique, qui reste dans cette situation de communication, le code linguistique de base et commun entre les deux interlocuteurs. Pour le deuxième exemple, nous observons une implication personnelle de la Ministre et qui se dégage à travers l'emploi de l'arabe marocain en tant que langue maternelle. En plus, ce qui confirme cette charge émotionnelle de la Ministre, est qu'elle porte un jugement de valeur vis-vis de ce discours rapporté en utilisant, cette fois-ci, le code linguistique de son interlocuteur à savoir l'arabe égyptien : « **fiha kalima zjada** ».

Passons à un autre exemple où ce mode impersonnel du discours rapporté se manifeste encore :

- **[qila bi ?annani ?aqulu bi ?anna lbint eindama takunu >...? < ḥatta eindama la takunu waṣla li sinni zzawaḥ jumkinu ?an tatazawwaḥ. qil wa hada ġajr ṣaḥiḥ, qil ?ajdan ?annani qult ?anna bi nnisbati li ?amina lfilali [...] ?allati ntaḥarat əala ?itr tilka / wa kanat faḫiəa wa ?annani qult bi ?anna law kanat bnati ma >... ? < waqae hada kadib fi kadib, qila ?ajaḍn ma naqaltahu ?al ?an ma huwwa kadib fi kadib. Fahadihi munasaba likaj ?ukaddib kull hatihi lmaqulat wa hum jaəlamun wa jaərifun bi ?anna li mina lḫur?a likaj ?ueabbir]**

(On a dit que je dis que la fille même lorsqu'elle est mineure qu'elle peut se marier. On a dit et cela n'est pas vrai, on a dit aussi que j'ai dit par rapport à Amina Lfilali [...] qu'elle s'est suicidée après cette / et c'était une catastrophe et que j'ai dit que si elle était ma fille, cela n'aurait pas du être arrivé et cela ne que des mensonges. On a dit aussi ce que tu as transmis maintenant et ce n'est que des mensonges. C'est une occasion pour démentir tous ces verbiages et ils savent que je suis assez franche pour m'exprimer)

A première vue, nous remarquons que le discours rapporté ou le discours qui circule dans l'imaginaire social, dans cette situation, concerne la Ministre en personne. Alors, il est nécessaire d'en situer le contexte. Il est question de l'affaire d'Amina Elfilali, marocaine âgée de 16, qui a été obligé par la loi à épouser celui qui l'avait violée. Subissant une autre forme de violence, elle a préféré mettre fin à sa vie en déclenchant, ainsi, une grande réflexion sur la situation des femmes au Maroc.

Bassima Hakkaoui, en tant que Ministre de la Femme, de la Famille et du Développement social était aussitôt liée au sujet. Parmi les discours, que certains lui réprimandent, nous trouvons ce qu'elle rapporte dans son intervention. En premier lieu, elle évoque le premier « dire » qui concerne le fait qu'elle soit d'accord sur le mariage des mineures ; ensuite, elle introduit le deuxième « dire » qui est au sujet d'Amina Elfilali et qui laisse entendre que Bassima Hakkaoui a précisé que si s'agissait de sa fille, cela ne serait pas produit. Alors ce discours rapporté sous forme de discours déjà dit à propos de la Ministre reflète l'image négative qui circule à son égard. Face à ces représentations sociales, Bassima Hakkaoui tente de renégocier son ethos préétabli et de nier tous les discours qui lui sont attribués.

Pour le code linguistique utilisé, nous observons une alternance codique entre l'arabe classique, qui figure dans le premier discours rapporté, et l'arabe marocain rencontré dans le second. Pour expliquer ce choix, nous revenons à ce que nous avons avancé au début de cet exemple. Outre le fait que la langue arabe classique soit le canal le plus approprié dans cette interview, elle est aussi la langue officielle voire même la langue professionnelle utilisée pour faire des remarques à propos de la crédibilité des statistiques présentées par le journaliste. Mais une fois qu'elle a eu l'intention d'impliquer son interlocuteur dans ces représentations sociales à propos de sa personne, elle a généralisé en utilisant un ethos collectif à travers le pronom personnel « nous » et aussi, en utilisant sa langue maternelle. Cette alternance codique spécifie donc le destinataire de cette forme du discours rapporté qui est, en particulier, son interlocuteur et tous ceux qui partagent les mêmes présentations négatives vis-à-vis de sa personne.

Dans cette perspective de représentations sociales, nous analysons un autre exemple où le discours rapporté est encore implicite par rapport à la personne de la Ministre :

- [šnu ġadi nqullθk, jatasawa fi hada **baēdu nnisa? wa baēdu rrižal** mina lladina jaħmiluna fi ʔadhanihim baēd lklišihat wa ʔaħkam muqawlaba əala ʔanna mraʔa muħažžba jaəni [...] f l waqie f lhala djali **hum la jaʔəanuna fi kafaʔati šaraħatan wa juəabbiruna əan hada, la jaʔəanuna fi žanib lkafaʔa wa lqudra əala ttasjir**. B ləaks ʔu əandi taqdirat min had nnisa?, had lfiʔa lli tkθllθmti əliha. wa lakin əand-hum taħawwuf min ʔan, jaəni, ʔan ʔudabbir had lqiʔəə bi **ħalfijatin maərifijatin wa fikrija, baš manqulš ʔidjuluzija, muħtalifa əani llati jaħmilunaha**, jaəni muħtalifa əan ntimaʔatihim **humaja**]

(Que puis-je te dire ? certaines femmes, comme c'est le cas pour certains hommes, et qui portent des préjugés concernant la femme voilée c'est-à-dire [...] en réalité, dans mon cas, ils ne critiquent pas ma compétence, franchement et ils expriment cela. Ils ne critiquent pas le côté de la compétence et ma capacité de gérer. Au contraire, j'ai des considérations de la part de ces femmes, cette catégorie dont tu parles. Mais ils ont une crainte de/ c'est-à-dire que je gère ce secteur avec une référence cognitive, pour ne pas dire idéologique, différente de la leur)

Au début de sa réponse à la question que nous lui avons posée, lors de notre interview, la Ministre est consciente des préjugés qui circulent dans la mémoire discursive collective à propos du fait qu'elle soit la première Ministre qui porte le voile. Ensuite, elle marque la présence d'une autre énonciation par des démonstratifs comme « **had nnisa?** », « **had lfiʔa** » pronoms, par les pronoms personnels « **hum** » et « **hummaya** » et par le verbe « **əand-hum** ». Selon le contexte et notamment selon notre question, elle désigne par « ces femmes » et « cette catégorie » toutes les personnes qui ne partagent pas son idéologie ainsi que celle de son parti. Elle vise surtout les féministes d'autres partis politiques qui s'approprient la défense et le militantisme en faveur de la

cause de la femme marocaine. Ce qui attire notre attention c'est la façon dont la Ministre perçoit et présente la source de ce discours rapporté. En s'appuyant sur un point de vue psychosocial du groupe, nous constatons que la Ministre fait référence à une autre catégorie sociale pour ne pas dire un groupe social dans la mesure où « *les groupes restreints correspondent alors aux groupes relativement bien structurés [...]. A l'opposé, on parlera de catégorie sociale oui de foule pour désigner des groupes très importants, relativement peu structurés* »⁴⁶⁶. De là, nous déduisons la représentation négative de la Ministre par rapport à ces individus aussi bien que l'écart idéologique entre ces deux pôles.

En ce qui concerne la thématique des discours rapportés, nous observons que la Ministre les insère dans son discours pour démontrer que, même ceux qui s'opposent à son idéologie, ne critiquent pas sa compétence professionnelle : « **hum la jaṭṭanuna fi kafaʔati ʃaraḥatan wa juʔabbiruna ʔan hada** ». En plus, elle insiste là-dessus par la répétition et la précision de la même idée, c'est ce que nous trouvons dans cet énoncé : « **la jaṭṭanuna fi žanib lkafaʔa wa lqudra ʔala ttasjir** ». Outre la compétence professionnelle, la capacité gestionnaire et la considération sont des qualités qui figurent dans ce type de discours rapporté. Enfin, les réticences et les inquiétudes des féministes, qui ont tachées lors des premiers débats, reviennent ici sous formes d'un discours rapporté lié à l'imaginaire social. En fait, d'une manière plus précise, ce discours nous fait revenir au premier débat de notre corpus où s'affiche ce discours.

Pour ce qui est de l'alternance codique, il est remarquable que le discours rapporté soit formulé en arabe classique tandis que l'arabe marocain est réservé à la désignation de la référence. Cela confirme ce que nous avons déjà avancé auparavant c'est-à-dire que l'utilisation de la langue maternelle indique l'intérêt personnel que porte la Ministre pour distinguer son groupe d'appartenance d'autres groupes sociaux.

⁴⁶⁶ S. DELOUVÉE, *Psychologie sociale*, Dunod, Paris, 2010, P. 26.

Autre situation où la Ministre introduit un discours d'autrui, qui relève aussi d'un mode impersonnel, et où elle emploie le pronom indéfini « ?al ba?du » (certains), nous trouvons l'exemple suivant :

- [?al jawm wu?udi da?ila hatihi l?ukuma, **?al ba?du jaqul ?annani jatima, ra?is l?ukuma ju?alliq jaqul jatimatu l?iqd** (rires) wa / ?ala kulli ?al natamanna ?an nan?aha fi hadihi l?ukuma lilqijam biwa?ibina]
(Aujourd'hui, ma présence au sein de ce gouvernement, certains disent que je suis orpheline ; le chef du gouvernement dit que je suis unique, en tout cas j'espère que nous réussissions au sein de ce gouvernement pour réussir notre devoir)

Ici, l'introduction d'un discours rapporté est, encore une fois, une représentation sociale liée à la personne de la Ministre, en l'occurrence, au fait qu'elle soit l'unique femme Ministre dans son gouvernement. Ce qui a retenu notre attention, dans cet exemple, est la juxtaposition d'un discours rapporté non marqué et d'un discours officiellement marqué puisqu'il s'agit du discours du Chef du gouvernement. Si, métaphoriquement, le premier la considère « orpheline », le deuxième la considère l'orpheline de la parure. Même s'il y a usage du même adjectif dans les deux discours, il est certain que le discours de Benkirane met en valeur cette particularité de Bassima Hakkaoui d'être l'unique femme Ministre. Et cela par l'emploi du mot « ?iqd » puisque ce qui est unique dans une parure ne peut être que le plus précieux.

Cette insertion d'une représentation sociale négative, sous forme d'un discours rapporté impersonnel, permet à la Ministre de mettre en avant une image positive de soi du moment où elle relie ce discours qui relève de l'imaginaire social et dont la source est anonyme donc incrédule à un discours du Chef du gouvernement qui demeure plus admis et plus légitime. Donc, cette requête d'une

légitimisation est concrétisée notamment par l'utilisation de l'arabe classique, langue officielle du pays.

Dans ce cadre institutionnel inspirant à la Ministre une identification et une supériorité, nous remarquons que le discours rapporté ne concerne pas uniquement son ethos individuel mais son ethos collectif. La Ministre fait allusion à l'état général que suscite cette nouvelle situation au Maroc, situation où un parti islamiste se trouve, pour la première fois, au pouvoir. C'est l'idée rencontrée dans l'exemple suivant :

- [w binnisba lija ?ana, ?ana ?aşfaq əala **kull man juridu ?an juşadira haqq l?ahar fi l?ihtilaf min žiha wa kadalika fi taħammul lmas?ulija fi ttadbiri wa ttasji:r ḥasaba maražiəihi ?al maərifija wa ssijasija. ?u hada kajeni bi ?anna ddimuqratja baqa əandna žaninija, ddimuqratija ?allati tuəani mina ddaltunija, jaəni la tara l?alwan wa la taətarifu bi wužud l?alwan, lajsat bi dimuqratija ḥaқиqija. wa kadalik **lladi jaətaqid bi ?annahu huwwa waḥdahu, ?inṭilaqan min maržiəijatih ?al fikrija, qadir faqaṭ waḥdahu ?an jusajjir wa ?an jakuna waşijjan əala lmužtamaə wa ?an januba əanhu** li ?annahu junaşşibu nafsahu lmumattil lwaḥid wa l?awḥad li hada lmužtamaə, rani kanƏbgi nqullu : ra hada, b dđabt, mantiq ?al ḥizb lwaḥid wa llažna lwaḥida wa lfikr lwaḥid]**

(Et pour moi, j'ai pitié de tout celui qui veut retirer le droit de l'autre dans la différence d'un côté et aussi à assumer la responsabilité de gestion selon sa référence cognitive et politique. Et cela signifie que la démocratie est encore à ses débuts, la démocratie daltonienne, c'est-à-dire qui ne voit pas les couleurs et qui ne les reconnaît pas, n'est pas une vraie démocratie. Et aussi celui qui croit qu'il est, à partir de sa référence cognitive, le seul capable de gérer et de représenter la société parce qu'il se positionne en tant que unique représentant,

je veux lui dire : cela est, exactement, que cela est la logique du parti, du comité et de l'esprit individualistes)

Dans ce passage discursif, nous constatons aussi un discours rapporté implicite. C'est un discours qui concerne les inquiétudes voire même le refus de certaines parties politiques et associatives face à ce nouveau gouvernement dont la référence idéologique est fortement mise en question. En effet, la Ministre au début a mentionné, d'une manière générale, cette vision de la politique qui prive la différence des idéologies et préconise la sienne lorsqu'elle dit : « **ʔana ʔašfaq əala kull man juridu ʔan jušadira haqq lʔahar fi lʔihtilaf min žiha wa kadalika fi taḥammul lmasʔulija fi ttadbiri wa ttasji:r ḥasaba maražieihl ʔal maerifija wa ssijasija** ». En plus, elle a critiqué le sens de la démocratie qui est encore dans ses premières étapes au Maroc. Pour illustrer tout cela, nous remarquons que la Ministre fait référence au discours de Driss Lakhrouz, directeur de la bibliothèque nationale, lorsqu'elle dit « **lladi jaetaqid bi ʔannahu huwwa waḥdahu, ʔinṭilaqan min maržieijatih ʔal fikrija, qadir faqaṭ waḥdahu ʔan jusajjir wa ʔan jakuna wašijjan əala lmužtamae wa ʔan januba əanhu** ». Ce dernier était le premier à parler des références dans le débat consacré à la journée de la femme marocaine en octobre 2012. Nous considérons que par le pronom relatif « **lladi** » (celui), la Ministre introduit implicitement un discours qui circule et continue à circuler dans la mémoire discursive. Ici le pronom démonstratif désigne toute personne ayant une vision politique radicalement opposée à celle de la Ministre, de son parti politique et de son gouvernement. C'est une vision que Bassima Hakkaoui considère très restreinte puisqu'elle n'accepte pas que d'autres parties politiques, et là la Ministre fait référence au PJD (Parti de la Justice et du Développement), accèdent au pouvoir.

Concernant l'alternance codique, dans ce cas, nous remarquons que l'arabe classique est le code linguistique que la Ministre utilise pour rapporter implicitement ce discours d'autrui. C'est un choix que nous pouvons expliquer par la position de supériorité que s'octroie la Ministre quand elle commence son

énoncé par cette expression : « **w binnisba lija ?ana, ?ana ?aşfaq** » (pour moi, moi, j'ai pitié). Le fait d'avoir pitié des autres nous laisse déduire la perception de supériorité de la Ministre par rapport à tous ceux « **kull** » qui ne croit pas à la culture de différence. D'ailleurs, cette mise en valeur de son « Moi » s'affiche lorsqu'elle répète à deux reprises le pronom personnel « ?ana » comme forme d'insistance sur sa personne et sur sa position. Donc, l'arabe classique revêt, comme c'est souvent le cas, la valeur officielle relative à l'institution et à l'Etat. Ce statut permet, ainsi, une officialisation du discours de la Ministre.

En fin de compte, nous concluons que le discours rapporté, en tant qu'allusion à d'autres discours préexistants, est étroitement lié chez Bassima Hakkaoui à des représentations sociales. Par l'introduction de ce genre de discours, elle vise à corriger son image de soi qui circule négativement dans l'imaginaire social marocain. De plus, cela ne se limite pas à sauver sa propre face mais inclut aussi la face de son parti politique ainsi que celle de son gouvernement. A propos de l'utilisation de l'alternance codique, nous remarquons que l'arabe classique demeure le code officiel que la Ministre adopte pour s'exprimer au nom de son gouvernement. De son côté, l'arabe marocain se manifeste dans son discours lorsqu'elle exprime sa propre vision et met en exergue sa subjectivité.

Le discours rapporté, en tant qu'allusion à des discours déjà tenus, projettent les représentations sociales qui circulent autour de la personnalité de la Ministre ainsi que son appartenance et sa vision politiques. Par ce genre de discours rapporté, Bassima Hakkaoui tend à négocier son image de soi tout en se représentant face à des préjugés préétablis.

c) Discours rapporté sous une forme collective

Lors de cette analyse de la reformulation et de l'altérité non marquée, nous rattachons cet aspect collectif du discours d'autrui au pronom personnel « nous » et aux systèmes de pensée. Ces derniers qui « *résultent d'un certain*

ordonnancement des savoirs en systèmes de connaissance et systèmes de croyance »⁴⁶⁷, nous permettent d'apporter une explication à ce type d'altérité dans le discours de la Ministre.

Considérons le premier exemple :

- [qad **natawahham** ?aşja?, ?aw **naşeur** bi ?aşja? ?intilaqan min tamattulina ?alladi ja?ti min l?afkar lmusbaqa, min taqafatina, mimma **natalaqqahu** min şuwwar fi l?ielam ?ila ġajr dalik w **kanetaqdu** b lfiel bi ?anna ljuma jmkΘn ?ikun ttara:žuE, ljuma eadad nnisa? ?aqall.]

(Nous pouvons imaginer des choses ou ressentir des choses à partir de notre perception qui vient préjugés, de notre culture, de ce que nous recevons des images des médias, etc. et nous croyons effectivement qu'aujourd'hui, il peut y avoir une régression, qu'aujourd'hui, le nombre des femmes est moins)

Nous remarquons que le discours d'autrui sous une forme collective est lié à des verbes de croyance et de sentiment : **natawahham**, **naşeur**, **natalaqqahu** et **kanetaqdu**. Cela nous donne une idée sur cet esprit collectif que présente la Ministre dans son discours. Ici, nous nous demandons si le pronom personnel « nous » dans ce contexte inclut la personne de la Ministre ou c'est plutôt un « nous » qui représente un sens commun. En fait, ce discours rapporté sous une forme collective est en étroite relation avec les représentations sociales dont parle la Ministre. Nous pouvons dire alors que le « nous », conjoint ici à un discours rapporté, manifeste une stratégie énonciative chez la Ministre. Il évoque « *un ensemble de représentations sociales conjointes effectivement dans un système d'idées génériques* »⁴⁶⁸. Par cela, elle met l'accent sur les préjugés et comment ils peuvent être une tentative d'apporter une explication totale ou

⁴⁶⁷ P. CHARAUDEAU, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*. Paris : Vuibert. 2005, P. 156.

⁴⁶⁸ P. CHARAUDEAU, op.cit, p. 157.

englobante de l'activité humaine. Ces derniers constituent, donc, un système d'explication du monde qui se base, d'une manière restrictive, sur des croyances qui sont loin d'être fondées.

Par ailleurs, cet esprit évaluatif qu'emprunte le discours de Bassima Hakkaoui, se manifeste également dans son choix langagier. En effet, ce discours rapporté collectivement est exprimé en arabe classique. Ce code officiel est en rapport étroit avec le jugement de valeur qu'exprime la Ministre par rapport aux perceptions et aux représentations sociales. Or, nous remarquons que dans sa même intervention, la Ministre change son code linguistique lorsqu'elle dit : «w **kanetaqdu** b lfiel bi ?anna ljuma jmkΘn ?ikun ttara:žuE, ljuma eadad nnisa? ?aqall. w nžiw eawd l lwaḍe lmğribi ».

Ce passage de l'arabe classique à l'arabe marocain se considère comme une progression du général vers le particulier. Cette transition qui, a priori, se manifeste à travers des articulateurs logiques, se traduit ici par l'alternance codique. Donc, au cours de ce discours rapporté, l'alternance codique assure la fonction d'un lien logique permettant d'exprimer un mouvement de pensée déductif.

Passons maintenant au second exemple :

- [?aqul la budda ?an nakuna mawḍueijjin w nšufu ddimuqraṭija min šatta ?awžuhiha maši mnin tankunu naħn w mnin ma tankunuš, **tangulu bi?anna nnas lh̄rin ealajhim ?an jahružu mina lh̄alaba**]

(Je dis qu'il faut que nous soyons pratiques et que nous considérons la démocratie de tous ses angles, ce n'est pas lorsque nous ne sommes pas sur la scène, nous disons que les autres doivent être exclus)

Au début de cet exemple, nous remarquons que la Ministre s'exprime d'abord en utilisant le pronom personnel « je » avant d'utiliser le pronom collectif « nous ». Cette conjoncture d'un ethos individuel qui se confirme en

premier lieu et un ethos collectif qui vient après n'est pas un fait du hasard. Au contraire, par cette disposition, Bassima Hakkaoui met en avant sa présence en tant que personne agissante et responsable de ses dires. Cela d'une part, et de l'autre, cela démontre que le « nous », déployé dans son discours, lui permet de s'exclure de cette collectivité. Il est observable que la Ministre dresse une liste de jugements de valeur à propos de ce qu'il faut et ce qu'il ne faut pas faire. Et cela, tout en évoquant un système de pensées qui vise à exclure l'autre de la scène politique.

Pour mettre en exergue la notion de la démocratie notamment ce que Charaudeau désigne par "le droit à l'identité", la Ministre fait intégrer un discours rapporté relevant de la mémoire collective. Dans ce sens, l'expression : « **tangulu bi?anna nnas lḥrin əsalajhim ?an jahružu mina lḥalaba** » (nous disons que les autres doivent être exclus) se considère un discours implicite qui relève de l'imaginaire social et dont le locuteur reste une collectivité indéterminée. Par cette insertion, la Ministre attire l'attention sur la situation conflictuelle qu'a suscitée la nouvelle situation politique au Maroc, celle où le Parti de la Justice et du Développement social accède pour la première fois au pouvoir. Ainsi, deux niveaux de conflit ressurgissent : le premier concerne "le soi" de la Ministre par rapport au groupe de débat où elle se trouve. Le second comprend son parti politique par rapport au contexte sociopolitique marocain.

Concernant l'alternance codique dans ce type de discours rapporté, nous remarquons que la Ministre insère l'arabe marocain à deux reprises. Pour introduire le discours indirect, elle utilise "**tangulu**" alors que pour faire référence à son groupe politique et même social, nous trouvons "**nnas lḥrin**". Pour ces deux cas, l'emploi de l'arabe maternel relève, encore une fois, du registre de la subjectivité de la Ministre. Cela se confirme ici lorsque la Ministre évoque les représentations sociales et comment les jugements de valeur circulent négativement dans la société.

A propos de ce type de discours rapporté, nous pouvons dire que le pronom personnel "nous" utilisé dans le discours rapporté constitue un moyen de

généralisation. En plus, et même si cette forme plurielle paraît impliquer la personne de la Ministre, cette dernière s'y exclut à travers la conjoncture qu'elle introduit en utilisant le pronom personnel « je ». Ce discours rapporté, relevant aussi d'un imaginaire social marocain, permet d'introduire la subjectivité de la Ministre à travers des jugements qu'elle porte sur ce discours d'autrui.

S'agissant d'autres formes du discours rapporté à part le discours direct, indirect et libre, nous rappelons que, les trois que nous avons analysées, sont considérées en tant que des stratégies énonciatives. Le renvoi à un discours rapporté utilisé comme modalisation de l'énonciation permet à la Ministre d'avancer des arguments d'autorité. En plus, son utilisation du discours d'autrui en tant qu'allusion à d'autres discours déjà maintenus, lui permet de mettre en question les préjugés qui circulaient à son propos. Enfin, la Ministre introduit un discours rapporté sous une forme collective. Elle utilise cette forme pour parler des représentations sociales marquant l'imaginaire social marocain. Finalement, nous pouvons dire que Bassima Hakkaoui rapporte le discours de l'autre d'une manière implicite afin d'embellir et de sauver sa face dans un contexte où les idéologies et les visions du monde s'entremêlent.

En fin de ce chapitre consacré à la reformulation comme stratégie énonciative liée à la présentation de l'image de soi. Que ce soit à travers la subjectivité ou l'intersubjectivité, nous remarquons que la Ministre, dans sa reformulation, s'approprie le discours et laisse projeter, ainsi, ses ethos individuel et collectif. Dans le cadre de la subjectivité énonciative, elle utilise ce procédé linguistique dans un objectif explicatif ou offensif alors qu'elle ait recours à l'intersubjectivité discursive, en reprenant le discours d'autrui, pour argumenter ses propos notamment sa propre vision du monde. Du côté de l'alternance codique, nous constatons qu'elle remplit des fonctions conversationnelles que Gumperz a citées comme la définition, l'explication et la citation et la modulation. Bref, employées conjointement, la reformulation et l'alternance codique dans le discours de Bassima Hakkaoui se considèrent une stratégie argumentative lui permettant, dans un nouveau contexte politique, de renégocier

et de projeter une image positive de soi. Par ailleurs, dans un processus de la reformulation où les marqueurs de la reformulation paraphrastique (MRP) marquent le passage d'un énoncé source à un énoncé doublant, l'alternance codique remplace ces derniers et acquiert cette fonction paraphrastique.

Chapitre II : La menace des faces en tant que stratégie argumentative contraignante

Toute personne, au cours d'un débat ou d'une interview, a une certaine représentation de soi qu'elle doit garder et déployer par le biais de tous les moyens langagiers dont elle dispose afin de surveiller tout ce qui peut nuire à sa face. Pour cela, « *elle doit s'assurer du maintien d'un certain ordre expressif, ordre qui régule le flux des événements, importants ou mineurs, de telle sorte que tout ce qu'ils paraissent exprimer soit compatible avec la face qu'elle présente* »⁴⁶⁹. Goffman désigne cette stratégie par le terme « figuration » (face-work) qui « *sert à parer aux incidents c'est-à-dire aux événements dont les implications symboliques sont effectivement un danger pour la face* »⁴⁷⁰. Autrement dit, chacun tend, dans les rencontres, à se conduire de façon à garder sa propre face, à faire prévaloir la « ligne d'action » qu'il a adoptée et à remplir le rôle qu'il a choisi selon son identité personnelle, son identité professionnelle ou son identité collective. « Sauver la face » paraît, donc, l'équivalent de se rapporter à une stratégie et à un processus par lesquels une personne réussit à donner aux autres l'impression qu'elle n'a pas perdu sa face. Dans un cadre où « *la communication ne fonctionne que lorsque deux faces sont ménagées, c'est à-dire dans une négociation sans cesse renouvelée entre ces deux forces contradictoires et complémentaires* »⁴⁷¹, l'interlocuteur dans des conversations pareilles, aspire et œuvre pour asseoir sa position de dominant et, du coup, ravalier son interlocuteur au rôle de dominé et le conditionner de la sorte. Ce qui laisse dire que l'objectif principal de tout locuteur est d'adopter une stratégie

⁴⁶⁹ E. GOFFMAN, op.cit. p. 13.

⁴⁷⁰ Ibid., p.15.

⁴⁷¹ E. GOFFMAN, *La Mise en scène de la vie quotidienne, tome2*, Paris, Minit, Le sens commun, 1973, p. 371.

contraignante qui consiste à faire surgir des actes favorisant la face de soi et nuisant, de la sorte, à la face de l'autre. De ce fait, « *la volonté de convaincre ne relève pas seulement d'un des mouvements classiques de pensée, du raisonnement quasi-logique ou d'un effort d'explication [...] l'argumentation peut prendre des formes moins objectives que nous proposons d'appeler contraignantes* »⁴⁷². Autrement dit, le fait de convaincre requiert une valeur offensive puisqu'il y a « *forcing, manipulation, astuce* »⁴⁷³.

C'est dans cet esprit que certains arguments contraignants constituent un pouvoir persuasif qui relève du moment même de l'énonciation que nous analyserons relativement au discours de la Ministre. Cela nous permettra de voir comment elle profite de cette stratégie de la menace de la face de l'autre afin de sauver la sienne.

⁴⁷² L. BELLENGER. op.cit. p. 54.

⁴⁷³ Ibidem.

Section I : Interrogation et stratégie de la menace des faces

La notion d'interrogation que nous traitons ici relève de la théorie de la menace des faces introduite par Goffman et développée par Brown et Levinson⁴⁷⁴. Ainsi, le concept de "face" est défini, dans le cadre des interactions verbales, comme la manière dont les interactants réagissent verbalement afin de produire et de préserver une image publique valorisante d'eux-mêmes. De ce fait, et à l'instar de Fernandez, nous considérons que « *la question n'est qu'une manifestation spécifique du comportement humain et qu'il faut traiter du phénomène global de l'interrogation, mettre en rapport chaque question particulière avec sa situation, son objectif, l'effet qu'il en résulte – facteurs qui déterminent si un énoncé doit être interprété comme question ou non* »⁴⁷⁵. De ce fait, nous avons choisi d'étudier cette notion dans un cadre interactionnel et, plus précisément, dans le cadre des débats et interviews télévisés. Dans ce genre de rencontre, chacun tend à se conduire de façon à garder sa propre face, à faire prévaloir la "ligne d'action" qu'il a adoptée et à remplir le rôle qu'il a choisi selon son identité personnelle, professionnelle et collective. "Sauver la face" paraît, donc, être une stratégie et à un processus par lesquels le locuteur cherche à se valoriser et à se faire valoir, tout en menaçant la face de ses interlocuteurs ou d'une altérité adversative. C'est dans cette perspective pragmatique que la question devient un acte directif qui vise à orienter l'interaction en réalisant des effets perlocutionnaires dans la mesure où « *on pose des questions (...) pour tuer*

⁴⁷⁴ A. GRESILLON, « Ambiguïté et double sens », 1988, *Les jeux et les ruses de l'ambiguïté volontaire dans les textes grecs et latins*, Actes de la table ronde organisée à la Faculté des Lettres de l'Université Lumière-Lyon 2 (23-24 novembre), édités par Louis Basset et Frédérique Biville, Maison de l'Orient, Lyon, 2005, in C. KERBRAT-ORECCHIONI, *La question*, PUL, Paris, 1991, p. 22.

⁴⁷⁵Jocelyne FERNANDEZ, *Les particules énonciatives dans la construction du discours*, Presses Universitaires de France, 1994, P. 191

le silence, pour arrêter des regards agressifs, pour se montrer intéressant, compétent, pour blesser, pour compromettre, pour charmer l'interlocuteur... »⁴⁷⁶. Dans la perspective de cette visée multiple qu'acquiert la question, notre analyse portera, dans un premier temps, sur cet acte langagier en tant que stratégie de projection d'un ethos positif ; et par la suite, nous verrons comment elle peut constituer une stratégie pour menacer la face de l'autre. Notre analyse nous permet aussi de traiter de l'alternance codique en tant que stratégie discursive qui accompagne la construction de l'interrogation dans le discours de la Ministre.

I. Interrogation et projection d'un ethos discursif positif

Nous précisons qu'il s'agit ici d'un type d'interactions où les protagonistes se donnent en spectacle. Outre sa forme compétitive, ce contexte communicationnel se caractérise par l'existence d'un public qui pousse chaque interactant à être le meilleur que ce soit au niveau du contenu ou au niveau de la gestion des formes discursives ou interactionnelles. Par ailleurs, le locuteur, notamment le politicien, vise en premier lieu à faire adhérer le public à ses principes et à sa visée politiques. Réussir à projeter un ethos positif lui permet d'être crédible et légitime. Chez la Ministre cela se réalise à travers des questions à valeur argumentative, à valeur expressive et à valeur gestionnaire.

1. Questions à valeur argumentative

Dans ce premier cas, le discours persuasif et la compétence argumentative s'imposent et s'avèrent primordiaux pour pouvoir projeter une image positive de l'interactant. Ainsi comme le signale Robert Vion, « *le pouvoir de persuader confère une image identitaire favorable et un pouvoir réel sur les*

⁴⁷⁶ A. GRESILLON, in C. KERBRAT-ORECCHIONI, op.cit. p. 22.

autres »⁴⁷⁷. Conjugué à l'interrogation, le premier type de discours a une valeur argumentative. La caractéristique de ce type discursif est qu'il sort complètement de la structure interrogative Question /Réponse ; c'est-à-dire que le locuteur, en posant sa question, ne demande pas des informations de la part de son interlocuteur et n'attend pas par conséquent de réponse.

Dans notre corpus, cette question s'insère plutôt dans une communication relativement longue. Cela nous permet de dire qu'il s'agit d'une stratégie discursive qui permet au locuteur de s'affirmer en monopolisant la parole ; surtout lorsque ce désir de conserver la parole se manifeste à travers des signaux non verbaux, comme l'accélération du débit, l'augmentation de l'intensité vocale, avec une courbe mélodique appropriée⁴⁷⁸, etc. Dans ce sens, K. Orecchioni précise que « *de tels signaux ("floor-holders" ou "garde-parole") apparaissent surtout dans des zones de vulnérabilité du discours, c'est-à-dire lorsque la position émettrice de L1se trouve particulièrement menacée* ».⁴⁷⁹ Effectivement, si nous considérons l'exemple suivant :

- [wa ʔana: ʔaʃkur lħita:b lʒama:ɛi fi taqji:m ɛamal ha:dihi lħuku:ma sawa:ʔun mina dda:hil ʔaw mina lħa:riʒ. la:kin ʔuri:d ʔan ʔuʔakkid biʔanna lwa:qiɛ lmağribi: lajsa wa:qiɛan jumkinu ʔan nusqita ɛalajhi wa:qiɛ duwwal ʔuhra:, maɬalan tunθs ʔaw maʃr ʔaw lʒaza:ʔir ʔaw ġajriha: min duwwal ʔuhra. naħnu naqu:l biʔanna lwa:qiɛ lmağribi: wa ddawla lmağribija wa lmuʒtamaɛ lmağribi: ʔistitna:ʔ. ka:na wa la:za:la wa saɟastamirr. lida:lika fa huwwa maɛlama ljawm, jaɬlubu nnas ladajhi ttaʒriba **limada ?** li ʔannu naʒaħ, niɬamuhu, muʒtamaɛuhu ɛindama

⁴⁷⁷ R. VION, *La communication verbale : analyse des interactions*, Hachette, Paris, 1992, p. 89.

⁴⁷⁸ Cf. L. FONTANEY, *L'intonation du discours dialogal diffère d'une manière frappante de celle du discours monologal pour la fréquence du mouvement ascendant, dont la fonction très spécifique est de conserver le tour de parole*, in Cosnier et al., 1987, p. 264.

⁴⁷⁹ C. KERBRAT ORECCHIONI, *Les interactions verbales*, Tome I, Armand Colin Editeur, Paris, 1990, pp. 166-167.

nazala ?ila šša:riÉ nažaḥ. lam juḥarrib, lam jantahi fi ssužu:n, lam jufsid al ḥaja:t assija:ssija wa kada:lika al ḥuku:ma al qa:ʔima ljawm maṣḍaruha huwa lʔira:da ššaʕbija, al žama:hirija. huna:ka ḍama:natun muhimma huwwa ʔanniḍam lmalaki. fa ʔidan ʔal waqiÉ lmağribi la: jumkinu ʔan nuqa:rinhu bi lwa:qiÉ lʔa:ḥar. liʔanna tunፀs qabla ttawra hija tunፀs ʔallati ka:nat tamnaፀu wa tuta:biፀu ʔalladi ka:na juṣalli fi lmasžid wa tuta:biፀuhu bituhmat ʔaṣṣalat: fi lmasžid, tamnaፀu huna:ka addimuqra:tija llati tasmaḥu lilmuwa:tin attunፀssi ʔan jaፀi:ša kama: jaፀi:š ba:qi lmuwa:tini:n ḥuṣu:šan al muwa:tini:n fi lmağrib. ma kajnaš ʕalaqa bilmarra] (Et moi je remercie le discours de tous visant à évaluer le travail de ce gouvernement que ce soit de l'intérieur ou de l'extérieur. Mais je veux confirmer que la réalité marocaine n'est pas une réalité sur laquelle on peut projeter la réalité d'autres pays, par exemple la Tunisie ou l'Egypte ou l'Algérie ou d'autres pays. Nous disons que la réalité marocaine, l'Etat marocain, la société marocaine sont une exception. Ils l'étaient, ils le sont et ils le seront toujours. C'est pour cela que le Maroc est un modèle aujourd'hui que les autres essaient de suivre, **pourquoi ?** Parce qu'il a réussi, son système, son peuple quand il est descendu à la réalité a réussi. Il n'a pas ruiné, il n'est pas emprisonné, il n'a pas empoisonné la vie politique et l'origine du gouvernement actuel est la volonté populaire, publique. Il y a une garantie importante ; c'est le système monarchique. Donc la réalité marocaine ne peut pas se comparer à d'autres réalités. Car la Tunisie avant la révolution est la Tunisie qui interdisait et poursuivait ceux qui prient à la mosquée, elle les poursuivait et les accuse d'avoir prié à la mosquée, elle empêche là la démocratie qui permet au citoyen tunisien de vivre comme vivent les citoyens au Maroc. Il n'y a aucun rapport, du tout)

Nous remarquons que cette longue intervention de la Ministre commence par un acte de politesse qui vise à remercier les autres participants à propos de leur évaluation de son nouveau gouvernement. Cet acte de langage précède sa réfutation non seulement du contenu mais aussi porte une valeur métadiscursive, considérant ainsi le fait d'adopter une approche comparative entre le Maroc et les autres pays comme invalide puisque la réalité marocaine demeure particulière. Pour expliquer ce statut exceptionnel, la Ministre pose une question de forme nucléaire qui déclenche un système argumentatif. Ainsi, “**limada ?**” lui permet formellement de monopoliser la parole car c'est une question qui se situe au milieu d'un discours considérablement long. Sa question lui permet ainsi de confronter deux systèmes de pensées différents à travers une argumentation dialectique. D'une manière générale, la question par “pourquoi ?” suscite une réponse explicative qui instaure une causalité entre les interlocuteurs. Par contre, dans notre cas, ce mot interrogatif permet d'introduire une série d'explications qui met en avant l'idée défendue par la Ministre par rapport à celle présentée, non pas par les autres interactants mais par elle même. En effet, après sa question, elle établit un lien de causalité entre son idée, sur laquelle porte son interrogation, et sa justification avant d'aboutir à cette conclusion : [fa ʔidan ʔal waqiʔ lmağribi la: jumkinu ʔan nuqa:rinahu bi lwa:qiʔ lʔa:har... **ma kajnaš ʔalaqa bilmarra**] (il n'y a aucune similitude avec les autres pays!) qui confirme son idée de départ.

Dans la même perspective, nous avons rencontré un autre exemple, cette fois-ci avec la question “kajf” (comment) qui assure la même fonction argumentative que l'exemple susmentionné :

- Bassima Hakkaoui : [[naʔam, f lwa:qiʔ ʔindama: nataħaddat ʔani lmarʔa, la:budda ʔan nastahdir ʔanna lmarʔa lajsat faqaṭ tilka lmaʔnija bi rafʔ ttamtilija dahila lmaža:lis lmuntaħaba, wa bi ʔanna šari:ħa kabi:ra židdan mina nnisa:ʔ Ili huma fi ʔaʔa::li lžibal ʔaw fi baʔḍ ssuhu:l wara:ʔa jaʔni ʔal mudun wa

ʔajdan baʔd nissa:ʔ fi hawa:miši lmudun wa ʔahja:nan fi da:hili
ʔal lmudun lʔa:miilat lli kajstajqdu mʔa lḥamsa djal sšbah w
ma kajziw ḥta lttḙmḙnja djal / had sšariḥa hadi ʔila: ʔa:niḥ
nnuḥba llati taḥaddatna ʔanha qabla qali:l hija llati ʔaʔtaqid fi
ḥaḥatin ʔal jawm ʔila ḥuḥḥat ʔamal tumakkinu min taqdim
ḥuḥḥat ʔamal ɗaruriya. Lidalik ljawm nataḥaddatu fi qitaʔ
ttaḥamun wa lʔuḥra wa ttanmija lʔiḥtimaʔija ʔla sijasa
mundamiḥa, **kajf ?** jaʔni sijasa mundamiḥa nuḥaḥiqqu minḥa
ḡajat tumakkinu lil marʔa fi ʔajji ɗarfin kan bi ɗurufiha daḥila
ʔuḥratiḥa ʔawwalan likawniḥa marʔa jaʔni ka kijan laḥa ḥtijaḥat
wa laḥa mutaḥallabat wa naḥnu naʔlam biʔanna lmarʔa ḥuḥuḥan
fi lqura taḥḥaḡilu fi lḥuqul maḥḥanan wa tuqaddimu lḥadamat
daḥila lʔaʔila maḥḥanan, naʔam hija maši maḥḥuba kimma
kanqulu f lmaḡribija lakin nqdrū nqulu bi ʔannaha taḥḥaḥu ʔila
qima liʔamaliḥa, ḥaḥḥna nḙʔtiw waḥd lqima l lʔamal djalḥa w
taḥd ʔaḥr]

(Oui, la réalité est : lorsque nous parlons de la femme nous ne parlons pas seulement de la femme qui doit se présenter à l'intérieur des conseils élus. Il y a une grande catégorie des femmes dans les hautes montagnes, derrière les villes ou dans les banlieues et quelquefois même à l'intérieur des villes. Les ouvrières qui se réveillent à cinq heures du matin et ne rentrent qu'à vingt heures. Cette catégorie à côté de la catégorie dont nous avons parlé a besoins d'un plan du travail qui permettra de faire d'autres plans obligatoires. Pour cette raison, nous parlons aujourd'hui dans le domaine de la solidarité de la famille et du développement social d'une politique intégrée. Comment ? C'est-à-dire une politique intégrée qui atteint les objectifs qui permettent à la femme dans toutes les circonstances de se retrouver au sein de sa famille. La femme est un être qui a des besoins et nous savons que la femme de la compagne travaille dans les champs gratuitement et présente les services au sein de

la famille gratuitement. Oui! Elle n'est pas désirée comme on dit à la marocaine. Mais on peut dire qu'elle a besoin d'être valorisée. Nous devons donner de la valeur à son travail et lui consacrer un salaire)

Nous remarquons que lors de cette intervention, la Ministre explicite les efforts fournis par son ministère dans le cadre de l'amélioration de la condition de la femme marocaine. Pour expliquer le fonctionnement de cette politique adoptée par son ministère, elle pose la question "kajf" (comment) non pour avoir une réponse mais pour introduire sa propre explication.

En fait, cette forme courte de questionnement permet à la Ministre d'enchaîner son argumentation tout en gardant la parole. Comme nous l'avons signalé dans l'exemple précédent, il s'agit également d'une question à valeur argumentative et énonciative qui permet à la Ministre de rendre compte d'un certain point de vue et d'une ligne de conduite. Elle permet également l'enchaînement d'une énonciation qui prend la forme d'une réponse à une question. Son explication est adressée à toute personne susceptible de poser la même question : elle s'investit de ce fait du rôle du « questionneur » et du « répondeur », du locuteur et de l'interlocuteur, tout en restant dans un rapport dialogique avec une altérité adversative qui n'adopte pas nécessairement le même point de vue que le parti qu'elle représente.

La question, dans sa visée argumentative, reflète donc une image positive de Bassima Hakkaoui. De cette intervention, se dégage un ethos discursif maîtrisant les ficelles de l'argumentation et qui dispose d'outils linguistiques qui lui confèrent l'étoffe d'un politicien communicant et capable de tenir un discours long qui ne fatigue pas l'interlocuteur. Aussi, l'ethos dominant de la Ministre surgit d'une manière indirecte et cela à travers la manière de monopoliser la parole durant un certain temps sans qu'elle soit coupée ou interrompue.

Bref, nous pouvons dire que, lors des cas cités, cette forme nucléaire d'interrogation introduite par des mots interrogatifs « pourquoi » et « comment »

permet d'avoir trois fonctions. La première est que ce genre de question permet de produire un sens et une explication du moment où elle déclenche un système argumentatif qui reflète la confrontation entre deux systèmes de pensées. Cela rejoint la fonction référentielle du langage chez Jakobson et qui porte sur le contenu de la communication. La deuxième, quant à elle, permet à la Ministre de gérer une forme discursive. En fait, ce genre de question est une astuce qui lui donne la possibilité de monopoliser la parole et consommer plus de temps. Ce qui tend à priver l'autre d'intervenir et de prendre la parole à son tour. Enfin, figure la fonction métadiscursive qui permet à la Ministre d'exprimer des reproches faites à l'encontre de l'animateur et de sa gestion du débat.

Au sujet de l'alternance codique, nous remarquons que l'interrogation à valeur argumentative s'insère dans un discours produit en arabe classique et par conséquent les questions sont exprimées dans le même code linguistique. Ce choix linguistique reste lié au statut de la Ministre en tant que représentante gouvernementale dont l'argumentation relève du cadre officiel. Dans ce cas, Bassima Hakkaoui concrétise l'idée que « *communiquer implique que les sujets parlent de positions sociales et donnent vie à des rôles*⁴⁸⁰ ». Ainsi, elle n'est pas présente uniquement en tant que partie prenante d'une interaction verbale mais elle s'impose en tant que Ministre en occupant une place de dominante qui lui permet une monopolisation du temps de parole.

2. Questions à valeur expressive

Ce genre de questions accomplit une fonction expressive dans le sens où le locuteur exprime son interrogation non pour avoir une réponse mais pour s'étonner ou faire des reproches. Que ce soit au début ou à la fin d'une intervention, cette question introduit une divergence dans le développement

⁴⁸⁰ R. VION, op. cit. p. 95.

discursif surtout lorsqu'il s'agit d'un acte de langage réactif par rapport à la parole d'un journaliste interviewer. Ainsi, selon Vion, il s'agit de "séquence latérale" qui vise à gérer les malentendus et les incompréhensions : « *Lorsque le degré de divergence d'interprétation est trop important, l'un des protagonistes peut alors engager un cycle de gestion du malentendu. Il bloque ainsi provisoirement le déroulement discursif et engage l'interaction à l'intérieur d'un cycle où il va s'efforcer de lever le malentendu. Ce cycle se termine sur le recours au consensus par lequel les sujets se renvoient du feed-back de compréhension. L'interaction peut alors se poursuivre* »⁴⁸¹. En dépouillant notre corpus, nous avons remarqué que ce type de questions se place soit au début, soit à la fin de l'intervention de la Ministre. Nous signalons que les exemples repérés relèvent de l'interview que la Ministre a accordé à Al Jazeera et qui s'est déroulée face au journaliste Ahmed Mansour.

Dans le premier cas, la question de la Ministre se situe au début de son intervention. C'est ce que nous remarquons dans l'exemple suivant :

- Ahmed Mansour : [(...) wa ma: dakartihi fi l?igtima:ε janumm Ean fikr ?iqsa:?i wa Eaqlija qadi:ma wa ġir mu?mina bidu:r ?al mugtamaε ?al madani fi ttanmija ddimuqra:tija wa juEksu tawagguhan ?ingila:qijan, ju?min faqaṭ biṣṣawti lwa:ħid wa ?annaki tuEi:di:na lmaġrib wa munaḍdama:t al mugtamaε ?al madani: ?ila: Eahdi sanawa:ti rraṣa:ṣ]

(Et ce que tu as dit dans la réunion exprime une pensée archaïque, réactionnaire et qui ne croit pas au rôle de la société civile dans le développement démocratique, une pensée qui reflète une orientation de fermeture sur soi et qui croit à la voix unique. Ils ont dit que tu fais reculer le Maroc et l'organisation de la société civile aux années de plomb)

⁴⁸¹ R. VION, « Compréhension et comportement communicatif » in : GRAL (Groupe de recherche sur l'Acquisition du Langage), *Papiers de travail n° 2*, Publication de l'Université de Provence, 1985, p. 152.

- Bassima Hakkaoui : [**kajf** wa ʔana hirriʒat al muʒtamaʕ al madani ? ʔana raʔisat ʕiddat muʔassasa:t ʒamʕawija [...] wa la: jumkinuni ʔan ʔunkira faḍla al ʒamʕija:t wa lmuʔassasa:t al ʔahlia fi lmuʒtamaʕ. ʔana: ʔaʕrif ʕan ma:da: tataḥaddat wa ʔaʕrif hada: lhuʒu:m ʕan šaḥṣi, ʕan šakli ḥatta, ʕan sulu:ki, ʕan kala:mi, hum jaʒʕalu:nani ḥa:ḍira kulla jawm fi lʔiʕla:m, šukran (large sourire)]

(Comment se fait-il, alors que je suis issue de la société civile ? je suis présidente de plusieurs institutions associatives et je ne peux pas nier le rôle des associations et des organisations non gouvernementales dans la société. Je sais de quoi je parle et je comprends cette attaque de ma personne, de ma posture, de ma conduite, de ma parole. Ils me rendent présente quotidiennement dans les médias, merci)

Nous signalons qu’il s’agit ici d’une intervention réactive et qui se considère comme un enchaînement par rapport à l’intervention de la journaliste où cette dernière met en cause les comportements politiques de la Ministre. Face à ces critiques, la Ministre par la question “**kajf** ... ? “ (Comment ?), elle réplique avant d’apporter des réponses et des explications aux accusations de son interlocuteur. En fait, la question comme acte de langage direct n’est pas valable dans ce contexte puisqu’il ne s’agit pas d’une demande d’information et par conséquent elle ne respecte pas la condition de pertinence. C’est une question qui cherche à mettre en cause l’énonciation du journaliste en exprimant un étonnement vis-à-vis du contenu rapporté. Cet étonnement est chargé de reproche et d’indignations. Il s’agit d’un acte indirect qui rend compte d’une réaction expressive, défensive, du locuteur adressée à cette altérité adversative et offensive.

Après ce statut de la question en tant qu’acte de langage indirect, la Ministre renégocie cette image négative préexistante dans le discours de son interlocuteur. Cela en projetant une image de soi qui reflète son militantisme

dans le domaine associatif. Enfin, sur un ton ironique, elle s'estime heureuse puisque ce comportement la rend présente, chaque jour, dans les médias, qu'elle remercie avec son ton moqueur. La tournure de ce discours laisse apparaître un ethos dominant dans la mesure où elle renverse la situation dans laquelle le journaliste l'avait mise : elle considère que ses attaquants, au lieu d'atteindre sa personne, l'ont rendue plutôt célèbre.

Le deuxième exemple est aussi une interrogation qui se place au début de l'intervention de la Ministre :

- Ahmed Mansour : [maʕali lwazi:ra fi ʕtida:ʔ ʕala qijami lmuʒtamaʕ wa ʕala di:nu wa ʕala taqafu wa lam jataħarrak ʔaħad fi lmawḏu:ʕ wa ka ʔanna lʔamra la: jaʕni: wa lʔa:n tiquli: li lqadijja šaħsija]

(Votre excellence madame la Ministre, il y a une offense des valeurs de la société, de sa religion et de sa culture mais personne n'a réagi à ce sujet comme si cela ne vous concernait pas. Maintenant tu me dis que c'est quelque chose personnelle)

- Bassima Hakkaoui : [la: ʔult ʔana: ʔumajjiz ʔan jaku:na nniqa:š ʕala mustawajajn, al mustawa tta:ni, jahummuni, ma: jaʕni lʔafra:d fi ġuraf muqfala la: jaʕni:ni. ʔana ʔataħaddat...]

(Non, j'ai dit que je distingue entre deux niveaux du débat. Le deuxième niveau me concerne. Ce qui concerne les individus dans des chambres fermées ne me concerne pas. Je parle de ...)

- Ahmed Mansour : [di muš ġuraf, da gurna:l bi jitbaʕ fi ssu:ʔ]

(Ce ne sont pas des chambres, c'est un journal qui se vend au marché)

- Bassima Hakkaoui : [la: ʔatawaffaru ʕala lmuʕtaja:t, la:kin ʔurid jaʕni ʔan [...]]

(Je n'ai pas les données, mais je veux ...)

- Ahmed Mansour : [ma btiqraʔiš al qaḏa:ja lmagribija wa lla ʔ]

[Tu ne lis pas les actualités marocaines ou quoi ?]

- Bassima Hakkaoui : [ki:f la: ʔaqrəʔuha ? la:kin ʔaʕud ʔila lmawɖu:ʕ ʔalladi jaʕni > ...? <a| muʒtamaʕ]

(Comment je ne les lis pas ? Je reviens au sujet qui concerne la société)

- Ahmed Mansour : [ʔana ʔaqʕid huna, qaɖijti lħurrijat, qaɖijti lħurrijat, ʔannas mutahawwifa mina lħurrijat wa huna:k ʔikliʕihat mutabbata ʕala lʔislamiji:n wa taħwi:f wa tarʕi:b wa tafzi:ʕ mina lʔislamiji:n. ʔantum sittat ʔaʕhur fi ʕʕulṭa lʔa:n, ʕamalijat ʔattafzi:ʕ wa ttaħwi:f allati, jaʕni jatimmu ttarwi:ʒ laha bi nnisba lakum]

(Je parle ici de la question des libertés. Les gens ont peur concernant les libertés et il y a des clichés sur les islamistes, des tentatives d'apeurer, d'effrayer et de terroriser les gens sous le règne des islamistes. Cela fait six mois que vous êtes au pouvoir et vous voyez ces tentatives vous concernant)

- Bassima Hakkaoui : [naʕam, naʕam ʔana muttafiqa maʕak li ʔannani, rubbama [...] jaʕni ʔuʕa:rihuka ʔannani kuntu mawɖu:ʕ li ha:tihi lkliʕihat, kawni: mraʔa taɖaʕu ħirqatan fawqa raʔsiha]

(Oui, oui, je suis d'accord avec toi car j'étais moi-même objet de ces clichés comme femme qui met une étoffe sur sa tête)

Dans cet échange, les deux interlocuteurs entretiennent pratiquement une relation conflictuelle : le journaliste cherche à provoquer, à offenser ; et la Ministre cherche à se défendre et à se justifier. Différentes formes linguistiques sont utilisées de part et d'autre de ce rapport interlocutif ; l'interrogation émise par la Ministre fait partie des procédés discursifs qu'elle emploie pour contrer et pour arguer. En fait, pour réagir à une remarque qui menace son image, elle réplique par une interrogation à travers laquelle elle exprime son étonnement vis-à-vis des propos d'Ahmed Mansour en disant : “ **kif la ʔaqrəʔuha ?** “. Son acte de langage est, dans ce cas, un acte réactif, où la Ministre ne répond pas aux

attentes de son interlocuteur, et un acte expressif qui lui permet de mettre en cause sa remarque. Aussi pouvons-nous dire que cette forme expressive marque le passage à un acte métadiscursif où la Ministre attire l'attention sur une digression thématique. En fait, par son énoncé : “ **lakin ?a?ud ?ila lmawdu? ?alladi ja?ni > ...? < ?al mu?tama?**“, elle réoriente la discussion vers le côté social afin d'éviter le côté personnel.

Par ailleurs, sa question à valeur expressive est une stratégie qui a poussé le journaliste à revoir et à reformuler sa question et sa manière d'approcher le sujet des libertés individuelles. De plus, et dans une perspective coopérative visant à atténuer la tension communicationnelle, elle admet et partage les dires de son interlocuteur à propos des clichés concernant sa personne.

Le troisième cas où figure cette forme interrogative introduite par le mot interrogatif “kajf“, est différent par rapport aux autres dans la mesure où la question se situe à la fin de l'intervention de Bassima Hakkaoui. C'est ce que nous repérons dans l'exemple suivant :

- Bassima Hakkaoui : [lla ! hada l?amr lajsa daqiq Eindama ?atahaddat Ean ha:da lwa?E fa kull nnisa? fi lEa:lam lajsa faqat nnisa? lmagribijat ?aw fi tun?S ?aw fi ?ajrihi mina dduwalal ?arbija. huna:ka tahmi:š ja?al ?annisa:? wa huna:k Eaqlija duku:rija fi kulli ddunja tara: bi ?anna lmar?a rubbama: ?aqall kafa?a, taraha rubbama: ja?ibu ?an taku:na tahta wiša:jat arra?ul wa ha:da l?amr lam ja?ud mumkinan. ?aqul lak ?anna l?isla:m nafsuh lam jumkin ?an jaqbal bi ?an jaku:na huna:ka ra?ul wa ?in kan ?insa:n kajfama: ka:n mutasalli? Eala ?insan ?a:har ?atta wa ?in ka:na dakaran]

(Non, ce n'est pas exact quand tu parles de cette situation. Toutes les femmes du monde et non seulement les femmes marocaines, tunisiennes ou d'autres pays occidentaux subissent l'exclusion. Il y a une mentalité masculine dans le monde entier qui voit peut être que la femme est moins compétente et qu'elle

doit être sous la tutelle de l'homme. Chose qui ne peut plus exister. Je te dis que l'islam lui-même n'aurait pas accepté qu'un homme soit autoritaire vis-à-vis d'une femme ou même vis-à-vis d'un autre homme)

- Ahmed Mansour : [lajsa taşalluţan wa la:kinnaha sunnata lhaja:t] (Ce n'est pas un autoritarisme mais un principe de la vie)

Bassima Hakkaoui : [lla ! hija nawε mina ttaşalluţ, **kajf sunnata lhaja:t ?**]

(Non, c'est une sorte d'autoritarisme, comment est-ce qu'il est un principe de la vie ?)

- Ahmed Mansour : [ʔinti lʔan turidina nişf ʔaεdaʔ nnuwab jakununa mina nnisa:ʔ wa nişfuhum mina rriża:l, nişf lwuzarat]

(Tu veux maintenant que la moitié des membres du conseil des députés soit des femmes et l'autre moitié des hommes. La moitié des ministères...)

- Bassima Hakkaoui : [ha:da lqa:nun, ha:da dustu:r al mağrib, jaqu:l bi ʔannahu sanasεa: naεam sanasεa]

(C'est la loi, c'est la constitution marocaine qui dit que nous devons persévérer, nous persévérons....)

Au cours de ce fragment de l'interview, nous remarquons la présence d'un malentendu que la Ministre cherche à éclaircir. Après avoir été interrompue par son interviewer qui a corrigé le sens qu'elle a donné à la dominance masculine en considérant cette dernière comme étant une donnée naturelle, la Ministre commence son intervention par un "non" qui bloque complètement le déroulement discursif. En fait, ce « *non ne fonctionne pas comme une particule feed-back, ni comme une intervention réponse : il s'agit du refus de prendre en compte l'énonciation antérieure. Il ne porte pas sur les propos mais sur l'acte lui-même* ». Cet aspect métadiscursif permet à la Ministre d'interrompre ses explications pour tirer au clair un point de divergence par rapport à son

interlocuteur. En plus c'est un point qui touche ses convictions, son identité féminine et son identité collective.

En fait, le journaliste interrompant la Ministre par ses déclarations provoque cette dernière à propos d'un point considéré comme sensible. Etant donné qu'elle est issue d'un parti politique à obédience islamique, la dominance masculine pour elle doit être une donnée naturelle. C'est l'idée que reflètent les propos d'Ahmed Mansour lorsqu'il a interrompu la Ministre lors de son discours traitant de la dominance masculine et son impact sur la condition féminine. Ainsi, en disant que ce n'est pas un autoritarisme mais plutôt un principe de vie, l'interviewer contredit la Ministre en véhiculant un message négatif à propos de son image.

Face à cette menace, la Ministre insiste sur son point de vue en exprimant son étonnement à travers sa question : “ **kajf sunnata lhaja:t ?** “. Ayant une valeur expressive et modale, cette question révèle le positionnement de la Ministre vis-à-vis de la dominance masculine et la discrimination féminine ; de même une telle réaction souligne clairement l'attitude de la Ministre à l'égard de son interlocuteur. En fait, cela lui permet de corriger l'image préétablie de sa personne en tant que femme qui porte le voile, qui a une référence islamiste et qui, par conséquent, accepte l'inégalité entre les deux sexes comme une donnée naturelle. C'est le stéréotype qu'elle contre et réfute.

Pour consolider ce point de vue, la Ministre revient à la loi en tant qu'argument d'autorité lorsque son interlocuteur l'accuse, ironiquement, de vouloir que la moitié du gouvernement soit constituée de femmes. Ici l'image que la Ministre reflète est celle d'une personne responsable qui donne une grande importance au cadre institutionnel, cadre dont elle fait partie et surtout qu'elle représente.

L'usage de l'alternance codique reste lié à l'arabe classique dans deux cas lorsque la Ministre s'étonne par rapport à son interlocuteur lorsqu'elle s'interroge par le mot interrogatif “kajf“. Nous signalons qu'il s'agit d'une interview dont la langue arabe est la langue de communication fondamentale. Par

contre au niveau du deuxième exemple, nous remarquons que la Ministre utilise le code linguistique maternel du journaliste à savoir l'arabe égyptien. Par le mot interrogatif "kif", la Ministre communique dans la langue de son interviewer.

3. Questions à valeur gestionnaire ou « contre-question »

Nous considérons que ce genre de question acquiert une valeur gestionnaire dans la mesure où elle permet au locuteur de gérer son intervention tout en gérant l'interaction verbale. Dans ce sens nous pouvons citer la contre question relevant d'une tactique de répondre à une question par une autre question et qui vise, essentiellement, à prendre toutes les précautions nécessaires pour maintenir et gérer la face positive du locuteur. En effet, par définition, « *la contre-question est une esquivé. Elle permet de différer une réponse argumentée* ⁴⁸² ». Ainsi, cela engage une compétence de gestion interactionnelle car le locuteur reste prudent lors d'une communication interpersonnelle. La contre-question, même si elle n'a pas dans la plupart des cas une réponse, demeure « *une pratique argumentative habilement contraignante* »⁴⁸³ du moment où elle pousse l'interlocuteur à reprendre sa question et à modifier sa trajectoire discursive.

Le premier exemple de ce genre de question, nous le constatons au cours de l'échange suivant, passage extrait d'une interview que nous avons réalisée avec la Ministre et que nous reprenons ici :

- Karima Laamiri: [Suʔal ʔaħir baš ma ɳawwƏlš Əlik ssajjida lwazira. Hna ġadi / man hija ʔassajjida lwazira, **La Ministre?**]
(Une dernière question pour ne pas être longue madame la Ministre. Qui est madame la Ministre ?)

⁴⁸² L. BELLENGER, op.cit. p. 69.

⁴⁸³ Ibidem.

- Bassima Hakkaoui : [**La Ministre ?**]
- Karima Laamiri : [Oui la Ministre. JaĒni kajfa tarawna ʔassajjida lwazira ?]

(C'est-à-dire comment vous voyez madame la Ministre?)

- Bassima Hakkaoui : [JaĒni ʃaraħatan, suʔal muhimm bi ʃaraħa, lakin ġadi ngullĦk ʃuĒuri kif ma huwaja en toute transparence bikull ʃafafija wa tilqaʔija. la ʔana ʔawwalan maʃĒartš b ši farq min ħajtu jaĒni ʔattaĒa:mul maĒa lmaʃakil djal lqiaĒĒ mabin qabl wa lʔan, jaĒni maĒandiš ʃuĒur b lʔiġtirab kama kajĦwqĦĒ lĒadad mina nnas mnin katžihum lqiaĒĒat ġriba ʔaw bĒida Ēla ħtišašathum. ʔawwalan ʔana ħtišaši lʔakadimi Ēilm nnafs lʔižtimaĒi wa kadalik štaġalt Ēla lʔaġfal lmutasawwilin w ħjati kamla jĦĒni kanthĦrrĦk ʔu kannadl min ħilal žamĒija nisaʔija ʔu kadalik mawqiĒi f lħizb]

(Franchement, c'est une question très importante. Mais je vais te dire mon impression comme elle est en toute transparence et spontanéité. D'abord, je n'ai pas senti une différence au niveau de traitement des problèmes du secteur avant d'être Ministre et maintenant. Je n'ai pas un sentiment d'étrangeté comme il arrive à un nombre de gens quand ils deviennent responsables d'un secteur qui n'est pas de leur spécialité. Pour ce qui me concerne, ma spécialité est la psychologie sociale. J'ai travaillé aussi sur les enfants mendiants. Toute ma vie, j'ai milité dans des associations féministes et dans ma position à l'intérieur du parti)

Nous rappelons que nous avons déjà analysé cette question dans le cadre de la reformulation traitée dans le chapitre précédent. Ainsi cette question : **“la Ministre ?”** est une reprise de la même question de l'intervieweur et de ce fait, elle relève du discours rapporté. L'interrogation sous cette forme, et dans ce contexte communicationnel, ne cherche pas à demander des précisions sur le propos qui est assez clair même s'il est formulé en français (après l'avoir été en

arabe, rappelons-le). En plus la Ministre est bilingue parce que la langue française est la première langue étrangère dans le système éducatif marocain.

Pour cela, nous considérons qu'il s'agit plutôt d'une interrogation reprise ou « contre-question » qui permet à la Ministre de prendre le temps nécessaire pour répondre à la question de son interlocutrice. En effet, ce genre de question acquiert une valeur gestionnaire, du moment où la Ministre ajourne sa réponse en amenant l'autre à reformuler à nouveau sa question. Cette réorientation, nous la remarquons lorsque nous étions conduites à reprendre notre question en disant : « **[Oui la Ministre. Jaɛni kajfa tarawna ʔassajjida lwazira ʔ]** ». La question, dans ce cas, devient une esquivé et une stratégie d'évitement permettant de sauver l'image de soi en se procurant un moment de réflexion à propos d'une question posée par l'interviewer.

Ce qui confirme ce côté gestionnaire de cette question est la réponse de la Ministre par la suite. En fait, par cet acte initial de son intervention : **[Jaɛni ʃara:ħatan, suʔal muhimm bi ʃara:ħa, lakin ġadi ngullθk ʃuɛuri kif ma huwaja en toute transparence bikull ʃafafija wa tilqaʔija]**. Nous remarquons qu'elle n'a pas une réponse prête pour ce genre de question qui porte sur la manière dont elle se voit en tant que Ministre. Cela suppose une prise de conscience de soi et de ses responsabilités ; cela suppose aussi que la Ministre a la possibilité de se voir en tant qu'objet dont elle parle selon un mode qui impose l'objectivité, donc une certaine forme de distanciation. Dans la réponse qu'elle donne on retrouve les hésitations **[jaɛni ʃara:ħatan, suʔal muhimm bi ʃara:ħa, lakin...]**, témoignant du temps qu'elle se donne pour rassembler ses idées et choisir les termes adéquats. Par ailleurs, le marqueur de reformulation (**jaɛni**) n'introduit aucune explication ; il devrait, d'un autre côté, établir un lien syntaxique avec un avant contextuel immédiat ; or ici, ce contexte est assez éloigné : il se situe au niveau de la contre-question qu'elle a posée elle-même. Il devient de ce fait un marqueur d'enchaînement énonciatif. De même, la répétition des notions de « franchise » et de « transparence », à savoir «*ʃara:ħatan, bi ʃara:ħa, kif ma huwaja, en toute transparence, bikull ʃafafija wa*

tilqaʔija“, sont des indicateurs de son embarras et de sa tactique discursive d’envelopper dans du « vrai » et du « transparent » le contenu de sa réponse. Ces expressions ont, de notre point de vue, un objectif précis : amener son interlocuteur à croire en ce qu’elle dit. Ces expressions ont de ce fait une valeur pragmatique et deviennent des actes discursifs qui cherchent à avoir un impact sur l’autre. Dans ce contexte énonciatif, la question reprise ou contre question pourrait être considérée comme outil discursif qui n’a de valeur que dans le contexte où il est émis. Hors contexte discursif, elle n’a aucune valeur.

Pour étayer cette idée, nous essaierons de voir comment ce type de question est utilisé dans un autre contexte communicationnel ; la spécificité, ici, est que cette question relève des interruptions offensives de la Ministre. C’est ce que nous notons à partir de l’exemple suivant :

- Noureddine Zahi : [nnisaʔ lɛa:zibat, **škun lli mkəlləf bihum ?** ʔaʔɪflat, lʔummahat lɛazibat wa ʔabnaʔuhunna w banatuhunna, **škun lli mkəlləf bihum ?** Nnisaʔ lli mƏrmijjin daba f ɣalat ʔiɛaqa w f ɣalat ʔiɛaqa w f ɣalat šajhuha w f ɣalat / **škun lli mkəlləf bihum ?**]

(Qui prend en charge les femmes célibataires et les mères célibataires ainsi que leurs enfants ? les femmes qui sont délaissées maintenant en cas d’handicap et de vieillesse qui, les prend en charge ?)

- Bassima Hakkaoui : [**daba škun lli kan mkəlləf bihum ?**]
- (Maintenant, qui les prend en charge ?)

- Noureddine Zahi : [ʔiwa tʂƏnnti makat qarniliš bişşabik]
- (Donc, écoute et ne compare pas avec ce qui se faisait avant)

- Bassima Hakkaoui : [lla lla]
- (Non, non)

- Noureddine Zahi : [həllini ntkəlləm lajrħmlk lwalidin, ʔiwa...]

(Laissez-moi parler, s’il vous plaît, donc /)

- Bassima Hakkaoui : [bğitk nrƏžƏak šwijja baš nƏtik ʔana lžawab]
(Je veux vous faire revenir en arrière pour que je vous donne la réponse)
- Noureddine Zahi : [wa daba ʔana tanƏƏti ʔamtila]
(Et maintenant moi, je donne des exemples)
- Bassima Hakkaoui : [bil muqarana maƏa lʔams wa ʔana ʔataħaddatu Əani lħa:dir likaj ʔuwaddih wa ʔubajjin]
(En comparant avec le passé, je peux éclaircir et expliquer)
- Noureddine Zahi : [ʔana manhažijan, qultlk ma kanqarnuš, ʔila qaranna ħšuma nqarnu]
(Moi, méthodologiquement, j'ai dit qu'on ne compare pas, si on compare, c'est une honte de comparer)
- Bassima Hakkaoui : [lla katgulli škun lli kajtkƏllf bihim, maši f tsƏƏšhur Əad jatabajjan man sajatakallaf bihim]
(Non, vous me dites qui s'en charge. Ce n'est pas en neuf moi qu'il y aura qui s'en chargera.)

En effet, nous remarquons que la Ministre interrompt son interlocuteur par l'usage d'une contre question qui est aussi une reprise de son discours. Son interrogation intervient après une série de questions que Zahi posait au sujet des femmes célibataires, de leurs enfants, des femmes handicapées et des femmes âgées ; ces questions sont rendues sous la même forme se répétant trois fois de suite : [škun lli mkƏllƏf bihum ?]. Ce sujet met en cause le ministère dont est chargée Bassima Hakkaoui et projette une image négative sur les responsabilités allouées à ce département social. Sa réaction lui permet, dans un premier temps, d'interrompre son interlocuteur. Cet acte de langage lui procure une face dominante dans la mesure où la question devient une directive conversationnelle permettant à la Ministre de changer la trame discursive de son interlocuteur.

En plus, par sa question : “[**daba škun lli kan mkƏllƏf bihum ?**] », Bassima Hakkaoui attire l'attention sur la nécessité de revenir au passé c'est-à-

dire aux gouvernements précédents pour pouvoir évoquer et discuter ce point. En effet, dans la question l'usage de (kan) permet de changer le repérage temporel du procès (**mkəlləf**) qui n'est plus considéré dans son déroulement actuel (comme dans la question de Zahi) mais dans son accomplissement : ce procès est translaté dans le temps passé et pousse à replacer la responsabilité par rapport à ce passé accompli. D'ailleurs c'est ce qu'elle a mentionné vers la fin lorsqu'elle a insisté sur le fait qu'il est impossible de discuter les réalisations d'un gouvernement de neuf mois, durée qui ne permet pas de répondre à cette question.

Ayant une visée différente par rapport au premier exemple, la question dans cette situation est gestionnaire au niveau interactionnel. Cette valeur permet à la Ministre de refléter un ethos positif en parant aux menaces adressées spécialement à son ministère ou à son gouvernement d'une manière générale.

En ce qui concerne l'alternance codique dans ce cas où l'interrogation prend une valeur gestionnaire, nous constatons que chez la Ministre elle est relative au code linguistique employé par son interlocuteur. Sa contre-question s'insère dans le cadre de la reformulation-écho où nous trouvons une reprise presque totale de l'expression de l'autre. Dans le premier cas cité, nous remarquons que la Ministre utilise la langue française, code linguistique rarement sollicité dans ses discours. Par contre, dans le second cas, elle reprend le même code linguistique de son interlocuteur. Bref, l'insertion d'autres codes linguistiques dans le discours de Bassima Hakkaoui dans ses contre-questions est conditionnée par le code linguistique de l'autre dans la mesure où il s'agit d'une reprise partielle ou totale de la question de ses interactants.

Ainsi, dans le cadre des interactions verbales, la question devient un moyen pour une présentation de soi positive que ce soit à travers sa valeur argumentative, sa valeur expressive ou sa valeur gestionnaire. Dans tous les cas, elle permet la projection d'un ethos discursif positif ainsi que la négociation d'une image discursive préétablie dans la mémoire discursive c'est-à-dire dans l'imaginaire social, que ce soit à propos de sa personne, de son parti politique ou

de son gouvernement. Par ailleurs, l'alternance codique liée à l'interrogation permet aussi de projeter une image bien déterminée de la Ministre. C'est à travers cette stratégie linguistique qu'elle projette son statut officiel en utilisant l'arabe classique ; alors que c'est à partir de l'arabe marocain ou l'arabe égyptien ou encore le français qu'elle exprime son intersubjectivité vis-à-vis de ses interlocuteurs.

II. Interrogation : interruption et stratégie offensive

Dans un cadre interactionnel où la communication politique « *ne fonctionne que lorsque deux faces sont ménagées, c'est à-dire dans une négociation sans cesse renouvelée entre ces deux forces contradictoires et complémentaires* »⁴⁸⁴, le locuteur œuvre pour asseoir sa position de dominant et, du coup, ravalier son interlocuteur à celle d'un dominé et le conditionner de la sorte. De ce fait, « *la volonté de convaincre ne relève pas seulement d'un des mouvements classiques de pensée, du raisonnement quasi-logique ou d'un effort d'explication [...] l'argumentation peut prendre des formes moins objectives que nous proposons d'appeler contraignantes* »⁴⁸⁵. Autrement dit, le fait de convaincre requiert une valeur offensive puisqu'il y a « *forcing, manipulation, astuce* »⁴⁸⁶.

Et d'ailleurs, les interruptions «offensives» se considèrent comme des coups de force vis-à-vis des autres interactants et même vis-à-vis du grand public. En effet, «*le fait d'interrompre son adversaire est toujours déstabilisant pour celui-ci : non seulement il subit une frustration mais il a l'obligation de reprendre son argument à zéro au tour suivant. A moins qu'il n'y renonce et abatte une autre carte, auquel cas le tour est joué par le déstabilisateur, dont le*

⁴⁸⁴ E. GOFFMAN, *La Mise en scène de la vie quotidienne*, op.cit. p. 371

⁴⁸⁵ L. BELLENGER. op.cit. p. 54.

⁴⁸⁶ Ibidem.

but était de censurer certaines informations »⁴⁸⁷. De ce fait l'interruption demeure une menace de la face de l'autre ; c'est tout simplement «le privilège des sujets occupant la position haute (personnes disposant de l'autorité ou particulièrement autoritaires) »⁴⁸⁸.

Dans ce sens offensif, nous allons voir comment la question, en tant que stratégie énonciative, permet d'interrompre les autres interactants et par conséquent les ramener à une position dégradante. Nous considérons que cette menace de face se situe à deux niveaux : idéal et relationnel.

1. La dimension idéale de l'interrogation : une reconstruction du sens

Sur ce plan, la question est une sorte de mise en cause du sens produit par les autres interactants. Interrompre l'interlocuteur à partir des questions constitue une façon de produire et de reproduire les significations. Ainsi, nous pouvons dire que l'interrogation contribue à modifier et à restructurer des valeurs culturelles préexistantes. Dans cette optique figurent les questions de conscience qui « *jouent en tant qu'argument contraignant un rôle de "décapant" dans le dialogue* »⁴⁸⁹ du moment où elle met en jeu « *des valeurs, des faits, de la personnalité ou des sentiments* »⁴⁹⁰. Cela implique un caractère conflictuel à l'interaction lorsque l'interlocuteur sent que sa face est menacée ; par conséquent, il se trouve forcé de se justifier. C'est ce que nous constatons lors d'un échange entre la Ministre et la journaliste dont l'extrait est le suivant :

- Maria Ouakrim⁴⁹¹ : [ħdduž ʔaw hunaka ħaddužat, Kajfa satunšifuna ha:dihi lmarʔa wa ʔantum tataħaddatu:n Ean kull

⁴⁸⁷ R. MUCCHIELLI, *La communication non verbale, aspects pragmatiques et gestuels des interactions*, ESFR éditeur, Paris, Collection Formation Permanente, 1996, pp. 29-30.

⁴⁸⁸ C. KERBRAT-ORECCHIONI, op. cit. p. 176.

⁴⁸⁹ L. BELLENGER, op.cit. p. 70.

⁴⁹⁰ Ibidem.

⁴⁹¹ Journaliste du Mouvement 20 février.

ha:dihi ššiEa:rat wa kull ha:dihi lʔažanda wa kull ha:dihi
lmaša:riE ? ʔida kuntum taqulun hunaka qadd, qadd jumkin ʔan
jakuna stuEmila lEunf. ʔašlan bi mu:žab ddustur lžadid wa
ḥuquq lʔinsan wa lmusawat wa lʔinšaf. hal ka:na jažibu ʔan
jataEa:mala maEa ha:dihi lmarʔa bi ha:dihi ʔtariqa ? hada suʔal.
ḥi:nama tataḥaddatun Ean wužud mraʔa waḥi:da fi l-ḥukuma la
jaEkis ʔa / ʔaj tara:žuE ḥatta wa ʔin ka:n ḥams wazirat fi:ma
qabl ʔaw sabE wa tammat baEd ttaEdil lwiza:ri ʔašbaḥu ḥamsa.
wa ʔanna lmuškil maṭru:h Eala lʔaḥzab ssijasija. ʔana ladajja
ma jakfi mina lmuEṭajat ʔallati tuʔakkid ʔanna lʔaḥzab ssijasija
ʔiqtarahat ʔasmaʔ nisaʔ wa hunaka kafaʔat]

(Khaddouj ou il y a des Khaddouj. Comment vous allez rendre justice à cette femme alors que vous parlez de tous ces hymnes, de tous ces agendas et de tous ces projets. Si vous dites “peut être, peut être il y avait de la violence”. D’ailleurs selon la nouvelle constitution, les droits de l’homme, l’égalité et l’équité, est-ce qu’on devait se conduire avec cette femme de la sorte? C’est une question. Lorsque vous dites que la présence d’une seule femme au gouvernement ne reflète aucun recul même s’il y avait cinq femmes Ministres auparavant ou sept et après le remaniement ministériel elles sont devenues cinq et le problème est posé aux partis politiques. Moi, j’ai suffisamment de données qui confirment que les partis politiques ont proposé des noms de femmes et qu’il y a des compétences).

• Bassima Hakkaoui : [šnu huwwa lmuškil ?] (Où est le problème)

• Maria Ouakrim : [lla, limada lam judafiE raʔisu lḥukuma Ean wuṣul ʔaktar min wazira ?]

(Non, pourquoi le président du gouvernement n’a pas défendu l’idée d’avoir beaucoup de femmes Ministres)

• Bassima Hakkaoui : [judafiE ʔal ḥizb ʔal murašših wa lajsa raʔis lḥukuma]

(C'est le parti politique qui défend et non pas le président du gouvernement)

- Maria Ouakrim : [hunaka šalaḥijat lil ḥukuma, taǧǧib...]

(Il y a des autorisations au gouvernement, bien)

- Bassima Hakkaoui: [nti εƏndk had lmaɛlumat. min daḥil lḥukuma ʔana maεƏndiš]

(Toi, tu as ces informations de l'intérieur du gouvernement, moi je ne les ai pas)

- Maria Ouakrim : [la la jumkin ʔa /]

(non, non, c'est impossible /)

- Bassima Hakkaoui : had lmaɛlumat

(Ces informations ...)

- Maria Ouakrim : [taǧǧib, ʔida tażawazna hadihi nnuqta]

(d'accord, si nous dépassons ce point)

Au cours de cet échange entre la journaliste et la Ministre, nous remarquons que la Ministre a interrompu la journaliste, après l'avoir écoutée longuement, par sa question [šnu huwwa lmuškil ?]. La question peut accomplir dans ce contexte sa première valeur illocutoire à savoir la demande d'informations ou de précisions à propos du sujet traité par la journaliste. Dans ce sens, la Ministre s'interroge à propos du contenu évoqué par son interlocutrice, il s'agit non pas d'une question initiale mais plutôt d'une question réactive qui concerne à la fois le sujet parlant et ses propos. En effet, par cet acte directif, la Ministre change la situation de Maria Ouakrim en l'obligeant à lui répondre. Cependant, cet acte acquiert une valeur supplémentaire, notamment une valeur offensive déstabilisante, lorsque l'interlocuteur ne détient pas les informations exactes et répond par une autre question : [lla, limada lam judafiε raʔisu lḥukuma εan wuṣul ʔaktar min wazira ?]. Ce double jeu interlocutif, voire interpersonnel, représente la manière dont les deux interlocuteurs se positionnent dans un rapport adversatif : la question de la Ministre a réussi à menacer la face de la journaliste en la décréditant publiquement. En plus, l'effet de cette question s'est répercuté sur la réaction de la journaliste qui a essayé de se reprendre en

reformulant autrement sa question ; cette réaction est une forme de réajustement par rapport à l'image qu'elle essaie de donner d'elle-même et qu'elle essaie de maintenir auprès du public. La gêne ressentie par la journaliste est manifeste compte tenu de la manière dont elle a esquivé par la suite la question qu'elle a posée elle-même en suggérant de dépasser ce point de divergence qui a été à l'origine de la mésentente des deux protagonistes. En disant, “[tajjib, ʔida taʔawazna ha:dihi nnuqta] (d'accord, si nous dépassons ce point) “, Maria Ouakrim confirme la menace de sa face et légitime la réaction offensive de la Ministre.

Nous retenons ainsi le rôle actionnel et directif de l'interrogation dans ce contexte où le rapport de force entre les protagonistes se fait sentir grâce à la nature de l'échange verbal déclenché par ladite contre-interrogation.

L'observation de notre corpus nous amène à inspecter un second exemple qui renferme ce genre de “questions de conscience“ qui visent à la fois une reconstruction du sens et une atteinte à la face de l'autre tout en l'obligeant à s'expliquer. En fait, la Ministre se trouve face au sociologue Zahi dans l'échange suivant :

- Nourddine ZAHİ : [naħa:fu kaʔa:ba:ʔ, kamuwa:ʔini:n, kamutaqqafi:n, kajasariji:n, jmkƏn ʔilmaniji:n, jmkƏn qawmijji:n, jmkƏn manʔrƏfš šnu, ħtta ʔislamiji:n mutaʔarrifi:n kajħafu mn had lwaɖɛ hada, li ʔannahum huma kajħafu ʔannah had lʔislam lmuʔtadil jttƏftƏħ w ħna ka nħafu ʔannu jttƏglƏq. kanħafu min ʔanna l ʔistibda:d jaħud ħulla ʔadida. ħalijan lbuʔra lkubra, lmarʔa hija l ʔajn lli kanšufu fiha ħna kamutaqqafi:n, ʔana ba:ħit, lli kanšufu fiha ʔannah, ma ġanƏħɖƏrš b luġat tara:ʔaħa wa taqaddama. hijja buʔra tuʔlin ʔanna ʔanwija l ʔistibdad bdat, ħaɖra lħadd lʔan, ħaɖra fi lħukuma lħalija djalna f lmagrib jmkƏn b daraʔa ʔaqall, ħaɖra]
- (Nous avons peur en tant que parents, citoyens, intellectuels, politiques ou peut être laïques, peut être nationalistes ou je ne

sais quoi, même les extrêmes islamistes ont peur de cette situation, car, eux ils ont peur que cet islam modéré devienne ouvert, et nous, nous avons peur qu'il devienne fermé. Nous avons peur que le despotisme ait une autre facette. Actuellement, la femme est l'œil pour nous les intellectuels à travers lequel – je ne parlerai pas en termes du progrès ou du recul- nous comprenons que les intentions du despotisme sont encore présentes, elles sont présentes dans le gouvernement actuel au Maroc, peut être moins qu'auparavant, elles sont présentes)

- Bassima Hakkaoui : [lla Eṭini muḥašširat !]

(Non, donne-moi des indices !)

- Nourddine Zahi : [hana ġa nEṭik ḥamtila, ḥiwa tṣEṇṭi li ḥa lḥustada lbaḥita]

(Je vais te donner des exemples– écoute moi la professeure chercheure)

- Bassima Hakkaoui : [naḥam, **ma huwwa muḥaššir lwuḥu:d lmustabidd dahil lhuku:ma ?**, lkalam hakada ḥala ḥahilihi, la budda ḥan tataḥammal masḥulijatah]

(Oui, quel est l'indice de l'existence du despotisme au sein du gouvernement, tu dois assumer la responsabilité de ce que tu dis sans fondement)

- Nourddine Zahi : [ḥiwa tṣEṇṭili, jaki mn qbajla w ḥana sakt]

(Tu m'écoutes, cela fait de bons moments que je suis en silence)

- Bassima Hakkaoui : [lla, li ḥanna ṣaḥb hada !]

(Non, car il s'agit c'est dangereux !)

- Jamaâ Goulhcen : [Eṭina ḥamtila]

(Donne-nous des exemples)

- Nourddine Zahi : [nEṭik ḥamtila, nEṭik ḥamtila mn lwaqiḥ. binnisba...]

(Je te donne des exemples, je te donne des exemples de la réalité. Concernant...)

- Bassima Hakkaoui : [naḥam]

(Oui)

Dans cet interlocution, nous remarquons une confrontation entre deux types de discours : d'un côté, celui de Zahi (se définissant en tant que chercheur) se caractérisant par la longueur, l'usage de plusieurs noms de qualité qui se juxtaposent et à un certain moment s'opposent idéologiquement (kamuwa:ṭini:n, kamutaqqafi:n, kajasariji:n, jmkΘn Eilmaniji:n, jmkΘn qawmijji:n, jmkΘn manErΘfš šnu, ḥtta ?islamiji:n mutaṭarrifi:n kajḥafu mn had lwaḍE hada...) ; de l'autre, celui la Ministre rapide, tranchant, coupant ramenant directement l'interlocuteur au fait. C'est à ce niveau que sa question (en gras) acquiert une valeur particulière.

Cette interrogation intervient après une première réaction qui a coupé court au discours de Zahi ; elle y exprime son refus catégorique de l'idée et de l'image présentée par son interlocuteur [lla], pour ensuite enchaîner avec une injonction : [Eṭini mu?ašširat !]. La valeur rendue par cette injonction ne renvoie pas nécessairement à l'ordre (au sens fort du terme), étant donné que nous n'avons pas affaire ici à un rapport hiérarchique marqué socialement ; mais elle pourrait avoir la valeur d'une demande énergiquement formulée afin de rappeler à l'interlocuteur qu'il doit se tenir aux faits et non aux dires gratuits non fondés, comme elle le confirmera dans ses diverses interruptions, et par conséquent il doit assumer la responsabilité de ses dires. Il s'agit dans tous les cas d'un acte directif qui impose à l'interlocuteur de réagir en fonction de ce qui est attendu (aussi bien par la Ministre que par le public, voire le journaliste présent qui répétera la même forme à la fin).

Par ailleurs, la valeur de cette forme injonctive se retrouve explicitée par le biais de l'interrogation : [**ma huwwa mu?aššir lwužu:d lmustabidd dahil lhuku:ma ?**]. La question de la Ministre, dans ce cas, a une valeur illocutionnaire, c'est-à-dire qu'elle demande réellement des informations et des explications ; mais en même temps elle est utilisée comme une stratégie discursive transformant le rapport à l'autre : l'interrogé devient un interrogant.

Il ne s'agit pas d'une simple question qui demande une réponse, mais il s'agit, dans ce contexte, d'une forme discursive qui cherche à intimider l'interlocuteur, à dévier le cours de son discours, à lui signifier indirectement que ses dires ne reposent sur aucun fait concret et que par conséquent il est dans l'incapacité de répondre à la question. Nous considérons ainsi qu'elle vise l'aspect conflictuel qui réside entre les protagonistes, notamment leur perception mutuelle des données politiques, puisque l'ordre de la Ministre est suffisant à amener le sociologue à donner les informations nécessaires. Donc "la question conscience"⁴⁹² cherche à remettre en cause cette accusation formulée par Zahi et que la Ministre considère comme une déviation du sens et de la vision octroyée à son nouveau gouvernement.

On retient ainsi que l'interrogation permet de réajuster le rapport à l'altérité dans le cas où ce rapport se trouve menacé ou fragilisé.

2. L'interrogation : menace et projection d'une relation sociale antaagonique

D'une manière générale, l'interaction verbale notamment les débats et les interviews télévisés reflètent « *la structuration de l'ordre social pré-existant* »⁴⁹³. De ce fait, « *communiquer implique que les sujets parlent de position sociales et donnent vie à des rôles* »⁴⁹⁴. Le rapport de place s'impose dans ce cas et les interactants visent à être et à paraître dominants tout en rabaissant leurs adversaires. Cette menace dépasse le contenu pour atteindre la personne elle-même. Dans notre cas de recherche, nous rappelons que la Ministre

⁴⁹² Cette question est présentée par Bellinger comme étant un argument contraignant qui joue un rôle « décapant ». Cette appellation reflète l'état concient du louteur par rapport aux enjeux sociodiscursifs de son interlocuteur.

⁴⁹³ R. VION, op.cit. p. 94.

⁴⁹⁴ Ibidem.

entretient des relations antagoniques avec la plupart des interactants, dans le sens où leurs visions politiques et idéologiques diffèrent.

a) Question-piège

Dans cette perspective, nous considérons que “la question piège” est une arme adéquate pour que le locuteur puisse atteindre sa visée menaçante. Le questionnement est contraignant, dans ce cas, lorsque l’interlocuteur se trouve sans voix et ne trouve pas de réponse. En fait, « *le piège le plus qui peut être tendu tient à l’énoncé d’une question à laquelle le partenaire ne peut répondre* »⁴⁹⁵. Dans une communication polémique où chacun milite pour mettre en avant ses points de vue et aussi son ethos verbal, la question-piège est un moyen pour nuire à l’image de l’autre. Elle peut être, également, une tactique pour contrer et ramener un interlocuteur trop sûr de ses propos vers plus de modestie et de mesure.

Nous citons, encore une fois, l’exemple d’un échange entre la Ministre et la journaliste, et nous mentionnons aussi qu’il relève ici de la séquence finale du débat:

- Maria Ouakrim : [kaŋalθb b ɣulul]
(Je demande des solutions)
- Bassima Hakkaoui : [ʔila kan hakka kaŋlθb kalima min ʔaʒl ttawɖih]
(Si c’est comme cela, je demande la parole pour expliquer)
- Maria Ouakrim : [ɛadam ttaraʒuɛ ɛla maʃariɛ kubra liʔanna
[rires] nnas ʃawwtu ɛla lhizb min ʔaʒl mukafaɣat lfasad]
(Il ne faut pas renoncer aux grands projets car les gens ont voté pour lutter contre la corruption)

⁴⁹⁵ R. VION, op.cit. p. 68.

- Jamaâ Goulhcen : [Ila Maria Oukrim]

(Non, Maria Oukrim)

- Maria Ouakrim : [ʔah̄ir fikra satataḥaqqaq lmusawt wa ddimuqraṭija ʔila ma bqinaš kanwəzzɛu lʔadwar. ʔlli ma katwəzzəɛš lḥukuma lʔadwar marra kanšufu lwažh lmušriq djal wazira kaddafəɛ ɛla lmusawat kanžiw w kantfažʔu matalan lamma kajkun liqaʔ djal ḥarakat lʔiṣlah̄ lli huwwa ddirɛ ddaɛawi djal ḥizb ʔal ɛadala wa ttanmija katži matalan ssajida Aziza Lbqqali w katgul ḥna ka ʔislamijjin kanəɛtabru ʔanna rafɛ ttahaffudat ɛla ttifaqijat djal siddaw tamm f ɣafla mna w kanaɛwlu ɛla lḥukuma djal Benkirane]

(La dernière idée, l'égalité et la liberté se réaliseront si nous ne distribuons pas les rôles qui ne sont pas à distribuer. Dans le gouvernement, d'un côté nous voyons le visage lumineux d'une Ministre qui défend l'égalité, et nous sommes surpris de l'autre côté par exemple lorsqu'il y a une rencontre du mouvement de la réforme qui représente la face médiatisant du parti de la justice et du développement. Par exemple madame Aziza Albekkali dit la chose suivante : « nous en tant qu'islamistes, nous considérons que le fait d'approuver la convention de CEDAW (Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes) est passé à cause de notre inadvertance, et nous comptons sur le gouvernement de Benkirane)

- Bassima Hakkaoui: [**Lla ! hadi žamɛija ma ɛalaqatuha bi lḥizb ?**]

(Non ! il s'agit d'une association, quelle est sa relation avec le parti ?)

- Maria Ouakrim : [katgul ḥna kanɛawwlu ɛla...]

(Elle dit « nous comptons sur »)

- Bassima Hakkaoui : **daba hadi žamɛija ma ɛa-laqatuha bi lḥukuma ?**

(C'est une association, quelle est sa relation avec le parti ?)

- Jamaâ Goulhcen : [Maria Oukrim ḥna]
(Maria Oukrim, nous ...)
- Bassima Hakkaoui : [lla smƏḥlija lʔuḥt Maria lla ġir smƏḥli]
(Non, excuse-moi sœur ! Non, excuse-moi !)
- Jamaâ Goulhcen : [ssajjida lwazira f tawani, lla ḥaṣṣk trƏddi
Ela had...]
(Madame la Ministre dans des secondes, non, tu dois répondre à ...)

Nous remarquons, à partir de cet échange, où nous pouvons localiser plusieurs interruptions de part et d'autre des interlocuteurs, que la Ministre intervient pour interrompre la journaliste, en posant une question qu'elle répètera deux fois de suite : [**Lla ! hadi žamƏija ma Əalaqatuha bi lḥizb** ?]. Encore une fois, nous remarquons, comme dans les contextes précédents, que la Ministre use des mêmes formes discursives : la réfutation par l'usage de [lla], puis l'interrogation ou une autre forme modale pour réorienter le discours de l'autre. L'intervention de la Ministre véhicule ainsi deux valeurs : La première est réactive alors que la seconde est active. Le fait de « couper la parole » d'une altérité permet de dire que le locuteur intervient dans le discours de cet autre, et ce, en fonction de la manière dont il a reçu le contenu de ce discours et l'attitude qu'il adopte à l'égard de son contenu. La réfutation et le rejet par [lla] est en lui-même une réaction qui consiste à exprimer directement, sans ambiguïté, que le contenu en question est faux ou insuffisant.

De l'autre côté, l'usage de l'interrogation, elle-même précédée d'une assertion [**hadi žamƏija**] justifiant la réfutation, permet de changer le rôle communicationnel de la Ministre qui se déplace du rôle de l'écouter-interrogé au rôle de l'actant-interrogeant ; ce déplacement comporte en lui-même une action : celle de ramener l'interlocuteur à changer d'attitude à l'égard de son propre énoncé. En plus, la Ministre ne rejette pas uniquement l'idée avancée par Ouakrim, son “non“ prend une valeur métadiscursive dans la mesure où elle

critique le non respect de son interlocutrice des techniques du débat. En fait, cette dernière intervient, à la fin de l'émission, en introduisant des données qui doivent être discutées au cœur du débat. La discussion, telle qu'elle se déroule entre les différents protagonistes y compris le modérateur, témoigne d'une crise communicationnelle : les rôles se confondent à un certain moment, et la tension s'amplifie de telle sorte que chacun essaie de placer un mot dans le tumulte des voix qui s'entrecoupent.

Dans ce contexte, la question posée et répétée n'attend pas de réponse, puisqu'elle est posée pour signifier à son interlocuteur les confusions qui caractérisent son discours. En plus de cette valeur discursive, l'interrogation devient l'outil de la contre-attaque qui a pour objectif premier de « *laisser l'interlocuteur sans voix* »⁴⁹⁶, de le réduire au silence. La relation à l'autre est de ce fait basée sur la mésestimation, le conflit et la contradiction des rapports.

Cette double attaque au niveau du contenu et au niveau formel de l'interaction constitue une vraie humiliation qui touche le territoire personnel et professionnel d'une journaliste surtout lorsqu'elle est accentuée par les rires des autres interactants.

b) Question-controverse

Le deuxième type de question qui relève de ce type de menace ciblant la personne plus que le contenu pourrait être désigné par l'appellation : « question-controverse » ou « questions de controverses ». Par rapport à la question-piège, elle vise essentiellement l'effet perlocutoire. Autrement dit, le locuteur vise par cette question à mettre son interlocuteur dans un état psychologique qui frôle la violence et qui fait que ce dernier peut perdre sa face. C'est dans la même optique que Bellenger affirme que « *les questions de controverses sont pourvoyeuses de tension et de conflit... A la différence des*

⁴⁹⁶ L. BELLENGER, op.cit. p.68.

questions-pièges qui laissent souvent sans voix un interlocuteur, celles-ci déclenchent sa véhémence et parfois le conduisent à prendre des risques, à se découvrir... »⁴⁹⁷. Dans ce cadre, nous citons l'exemple suivant :

- Nouredine Zahi : [lla ?ana dƏrt lmabda? b škƏl
ɛammabin lmra w rražƏl]

(Non, moi j'ai parlé du principe de manière générale entre la femme et l'homme)

- Bassima Hakkaoui : [naɛam]

(Oui)

- Nouredine Zahi : [fin kajn had mabda? lmusawat fi ɖill
hadihi lhukuma ?]

(Où se manifeste ce principe avec ce gouvernement ?)

- Bassima Hakkaoui : [hakkak, fi ɖilli hadihi lhukuma, hunak
balwarat ru?ja wa:ɖiħa litaħqi:q lmusawa:t mṯƏrżma fi
barnama:ž, lli mkƏllfa ɛala wažh ttaħdi:d hija wiza:rat l?uṣra
wa ttaɖa:mun wa ttanmija l?ižtimaɛija, ɛndna stratizija hƏṣṣƏk
tṯalƏɛ ɛliha w ɛƏndna huṯaṯ ħuku:mija lilmusawat fi ?ufuq
lmuna:šafa, hada ltizam ħuku:mi djal lhuku:ma ka:milatan. wa
bittali ġir žuž djal l?intažat djal lhukuma fi ɖarf djal tamanjat
?ašhur kafi]

(D'accord, avec ce gouvernement, il y a une cristallisation d'une vision claire pour atteindre l'égalité traduite dans un programme, celle qui en est responsable est précisément la Ministre de la famille de la solidarité et du développement social. Nous avons une stratégie que tu dois connaître et nous avons des plans gouvernementaux pour l'égalité dans le but d'atteindre la parité. Ceci est un engagement de tout le gouvernement. Par conséquent, seuls deux exploits de ce gouvernement durant 8 mois sont suffisants)

⁴⁹⁷ L. BELLENGER, op.cit, p. 69.

- Noureddine Zahi : [Ili ʔətat ʔanna lmra katkəmməθl rraʒəθl]
(Ce qui adonné que la femme complète l'homme)
- Bassima Hakkaoui : [škun lli galləθk lmra katkəmməθl rraʒəθl ʔ]
(Qui t'adit que la femme complète l'homme ?)
- Noureddine Zahi : [wa škun lli galha, ššəf d lħukuma djaləθk] (Qui l'a dit ? le chef de ton propre gouvernement !)
(C'est la rangée de ton gouvernement)
- Bassima Hakkaoui : [šnu galləθk ʔ]
(Qu'est ce qu'il a dit ?)
- Noureddine Zahi : [lmra katkəmməθl rraʒəθl]
(La femme complète l'homme)
- Bassima Hakkaoui : [w rraʒəθl kajkəmməθl lmra, mzjan] (Et l'homme et la femme se complètent, c'est bien)
- Noureddine Zahi : [maši musawija lih]
(Elle n'est pas égale à lui)
- Bassima Hakkaoui : [ʔal muʕadala, ʔal muʕadala ʔida qulta ʔanna kilahuma jukammilu lʔaħar]
(Ce qui est juste, ce qui est juste, c'est de dire que l'un complète l'autre)
- Jamaâ Goulhcn : [ʔila sməħti ʔassi Zahi, ssajida lwazira, ʔida smahti ssajida lwazira w ssi Zahi, smħulija, smħulija, nšufu si Lahhrouz...]
(Si tu permets monsieur Zahi, madame la Ministre, si vous permettez madame la Ministre et monsieur Zahi, permettez-moi, permettez-moi, nous écoutons monsieur Lakhrouz)

Dans ce cadre interactif tendu, les protagonistes adoptent des attitudes de méfiance et d'insécurité face à l'autre ; notamment du côté de la Ministre. Le thème qui déclenche la question posée par celle-ci est délicat ; il concerne l'égalité des sexes. La stratégie adoptée par la Ministre et qui se répète dans différentes situations de communication consiste à interrompre, à s'ingérer dans

le discours de l'autre, à le contre-attaquer et à le déstabiliser, et en conséquence échanger les rôles d'interrogeant et d'interrogé. Dans ce contexte, l'interrogation émise sur un ton franc : [škun lli gallək lmra katkəmməl rražəl ?] est conditionnée par l'interruption de l'interlocuteur ; sans cette interruption l'interrogation n'aurait aucune valeur. Il s'agit de ce fait d'une réaction face à l'attitude menaçante de l'autre. Le problème en fait réside dans l'emploi des termes : « égalité des sexes » pour Zahi ne signifie pas « complémentarité ». Par contre, pour la Ministre la relation de complémentarité est réciproque entre les deux sexes et elle a pour conséquence l'équité. La question souligne de ce fait la controverse qui anime le débat et génère de ce fait toute une discussion houleuse autour de la sémantique des termes sujets de ladite controverse.

Bref, à travers ses questions, la Ministre a pu expliciter les relations antagoniques et tendues qu'elle entretient avec son interlocuteur. C'est un échange qui sort du cadre de la thématique du débat et entre dans le cadre des discussions interpersonnelles. En fait, ses interrogations ont déclenché une réaction agressive du sociologue, réaction face à laquelle la Ministre s'est montrée calme. Sa gestion de cet échange montre sa capacité de se maîtriser face à une provocation qui porte à sa propre image, en tant que femme et en tant que Ministre, et aux idées qu'elle défend.

Dans une perspective offensive, la Ministre fait appel à l'interrogation pour interrompre ses interlocuteurs. En effet, sa menace de l'autre se concrétise à partir des questions de conscience, des questions piège et des questions de controverse. Les premiers types se situent au niveau du sens c'est-à-dire que la Ministre interrompt ses interactants pour mettre en cause leurs propos. Quant aux deux autres types, ils reflètent la relation agonique qu'entretient la Ministre avec les autres. En tous cas, sa stratégie offensive vise, dans un contexte conflictuel, à se montrer plus dominante (en interrogeant) et cela en reléguant ses interlocuteurs au rang des dominés (devenant interrogés). Par cette menace, elle met en avant un ethos dominant qui légitime son statut de représentante d'un nouveau gouvernement.

Enfin, à partir de notre corpus, nous pouvons dire que le fait de poser une question n'accomplit pas uniquement sa première valeur illocutionnaire consistant à chercher des informations. Au-delà, la question, dans le discours de Bassima Hakkaoui, se considère comme une stratégie énonciative lorsque des données sociopolitiques entrent en jeu. Pour cela, elle acquiert une fonction primordiale dans la manière de se positionner par rapport à l'autre et par rapport à l'image que l'on se construit de soi ; c'est-à-dire qu'elle permet la projection d'un ethos discursif positif. Le « Moi » (parlant, communicant, interrogeant, ...) est mis en avant à travers des valeurs argumentative et expressive de la question. Celle-ci se transforme en acte de langage pouvant menacer la face des interlocuteurs lorsque la dimension idéelle et la relation interpersonnelle sont visées. Ainsi, par des questions de conscience, des questions pièges et des questions de controverse, la Ministre change la situation de communication et modifie son rapport à l'autre ; elle menace ainsi la face de ses adversaires en mettant en cause à la fois leur propos et leur personne. Dans le cas des interactions verbales, le contexte extralinguistique précise la nature de la question tout en déterminant la nature des rapports sociaux qui préexistent entre les différents participants à une situation de communication donnée. Dans ce sens, les questions analysées sont conditionnées par les contextes communicationnels qui les ont générées et qui déterminent les valeurs discursives, de nature socio-pragmatique, qu'elles peuvent avoir ou qui dominent dans l'un ou l'autre de ces contextes⁴⁹⁸.

⁴⁹⁸La retranscription du corpus a malheureusement porté atteinte à la richesse des interactions, à la véhémence qui caractérise certaines interventions, et au ton (moqueur, ironique, ...) que peuvent prendre certains débats. La dimension orale est occultée par l'écrit.

Section II : Politesse et attaque courtoise : argumentation et prise de pouvoir en douceur

D'une manière générale, l'interaction verbale demeure une activité discursive qui engendre le social en reflétant des relations interpersonnelles préexistantes entre les interactants. En effet cela surgit amplement dans la communication politique où les antagonistes visent l'acquisition du pouvoir par la persuasion du public et de l'autre. Dans ce sens, Maria Filomena Capucho précise que « *si les pratiques sociales sont déterminées par et déterminent les pratiques discursives, dans un procès d'influence dialectique, l'exercice de pouvoir est lié à la pratique du discours* »⁴⁹⁹. Ce pouvoir d'exclusion est incarné non seulement par une attaque directe de la face d'autrui mais il symbolisé également par une attaque implicite et détournée, représentée dans une conjonction entre la politesse et la menace des faces.

Que se soit implicite ou explicite, le pouvoir est l'objectif majeur qui marque et détermine la communication politique. Dans ce contexte agonique, nous envisageons l'analyse de la politesse en tant qu'acte langagier comportatif à double fonctionnement. C'est une arme à double tranchant qui vise à la fois à atteindre courtoisement la face de l'adversaire tout en projetant une image polie et positive de soi. Ainsi, le regard que nous portons sur la notion de la politesse sera filtré par cette conception du rapport entre discours, menace des faces et la recherche du pouvoir. D'abord, nous présenterons brièvement quelques notions relatives à la politesse linguistique pour passer ensuite à l'analyse de deux actes comportatifs à savoir le reproche et le couple : remerciement /excuse.

⁴⁹⁹ M. FILOMENA CAPUCHO, « *Politesse et pouvoir* », in *Politesse et idéologie, rencontre de pragmatique et de rhétorique conversationnelles* (sous la direction de M. Wauthion et A. C. Simon), Louvain, Peeters, BCILL, 2000, p. 208

I. De la politesse à l'attaque courtoise

La politesse est une pratique sociale qui contribue à la communication et à la solidarité des groupes. En effet, elle joue, dans les interactions verbales, un rôle primordial au niveau interrelationnel entre les interactants d'une part et au niveau de la communication, d'une manière générale, par le maintien du dialogue. Un acte poli permet habituellement d'atténuer la tension interactionnelle et par conséquent limiter les obstacles entravant le processus communicationnel.

1. Politesse et interaction

Loin d'une conception monologal, l'interaction verbale met en avant l'aspect interactif de la communication. C'est à partir de cette approche de la linguistique interactionniste que Kerbrat Orecchioni affirme que « *parler c'est communiquer et communiquer c'est inter-agir* »⁵⁰⁰. Au delà de cette dimension interlocutive de l'interaction verbale, Baylon met l'accent davantage sur le fait que les interactions constituent des structures régies par des règles spécifiques. Dans ce sens, il précise que : « *Ce sont des échanges codés, voir ritualisés, dont toutes les composantes sont régies par des règles, qui pour être souples (et variables selon les cultures et les situations de communication) n'en existent pas moins. Ces règles jouent aux différents niveaux de fonctionnement de conversations* »⁵⁰¹. Dans cette perspective, l'interaction est Co-construite par des partenaires qui doivent veiller au respect mutuel des participants ainsi que des rites interactionnels.

Cependant, l'objectif global ou le but des interactions n'est pas toujours le même et le principe de coopération n'est pas respecté. Ce dernier est

⁵⁰⁰ C. KERBRAT ORECCHIONI, *Les interactions Verbales*, op.cit, p. 12.

⁵⁰¹ C. BAYLON, *Sociolinguistique, société, langue, et discours*, Nathan, Paris, 1996, p. 209.

constitué selon Grice⁵⁰² de quatre règles et maximes conversationnelles qui se résument, tout d'abord, dans la maxime de quantité qui exige que la contribution ne contienne ni plus ni moins d'information. Ensuite la maxime de qualité consiste à n'affirmer que ce qui est vrai et éviter tout ce qui est faux et ce qui manque de preuves. Puis vient la règle de relation qui doit se focaliser sur les propos. Enfin, figure la règle de modalité où il faut être clair, loin de toute ambiguïté. Nous signalons que Grice a mentionné sommairement qu'il existe d'autres règles et contraintes régissant l'activité interactionnelle en précisant qu'« *il y a bien sûr toutes sortes d'autres règles (esthétiques, sociales ou morales)* »⁵⁰³.

Au cours de la communication politique, ces maximes conversationnelles font défaut et les interactants se trouvent dans un face à face de bras de fer. En tant qu'adversaires, chacun d'eux cherche à se valoriser au détriment de l'autre et la gestion des faces devient une préoccupation de force majeure. De ce fait et dans un contexte pareil, les protagonistes énonçant des actes menaçants, ont recours à la politesse linguistique afin d'atténuer l'impact négatif de leurs attaques.

a) Aperçu théorique

Evoquée en premier chez Goffman, le concept de la politesse est considéré comme une règle de conduite qui est définie comme étant : « *un guide pour l'action, recommandé non parce qu'il serait agréable, facile ou efficace, mais parce qu'il est convenable ou juste. L'enfreindre conduit de façon caractéristique à se sentir mal à l'aise et entraîne des sanctions sociales négatives* »⁵⁰⁴. Ainsi, à la suite de Goffman, nous considérons que la politesse est

⁵⁰² H. P. GRICE, « Logique et conversation » dans *Communications* N° 30, Seuil, 1979, p. 61.

⁵⁰³ Ibid. P. 62.

⁵⁰⁴ E. GOFFMAN, op.cit. p. 44.

à la fois une *obligation*, une *contrainte morale* et une *attente* dans le sens où le locuteur dans une situation de communication donnée se trouve obligé d'être poli vis-à-vis des autres qui, à leur tour doivent se comporter de la sorte. Et cela dans le but d'instaurer un climat positif et coopératif cherchant à faire adhérer l'Autre à sa vision du monde tout en manifestant une certaine valorisation à son égard. Dans ce même esprit de la reconnaissance et de la considération de l'autre, Kerbrat-Orecchioni considère que : « *Louer l'autre, c'est plus convenable que se louer soi-même, corrélativement : se dévaloriser soi-même, c'est moins grave que de dévaloriser l'autre. [...] les intérêts de l'autre doivent passer avant les siens propres [...] le souci de l'autre apparaît comme le réquisit fondamental de la communication polie* »⁵⁰⁵.

Par ailleurs, en termes pragmatiques, la politesse entre dans l'ordre des actes comportatifs qui font partie de la première classification réalisée par Austin (1970) et qui est définie ainsi : « *La quatrième classe, celle des comportatifs constitue un groupe très disparate qui a trait aux attitudes et au comportement social. [...] les comportatifs incluent l'idée d'une réaction à la conduite et au sort d'autrui, l'idée d'attitudes et de manifestations d'attitudes à l'égard de la conduite antérieure ou imminente de quelqu'un. On relève un rapport évident entre ces verbes et d'une part l'affirmation ou la description de nos sentiments, et, d'autre part, leur expression (au sens où nous leur donnons libre cours), bien que les comportatifs soient des actes distincts des uns et des autres* »⁵⁰⁶. Suite à Austin, Searle se prononce également sur ces actes en disant :

« *J'appellerai la quatrième catégorie Expressifs. Le but illocutoire de cette classe est d'exprimer l'état psychologique spécifié dans la condition de sincérité, vis-à-vis d'un état de choses spécifié dans le contenu propositionnel. Les paradigmes de verbes expressifs sont "remercier", "féliciter", "s'excuser", "présenter ses condoléances", "déplorer" et "souhaiter la bienvenue" ».*⁵⁰⁷

⁵⁰⁵ C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1986 : 238

⁵⁰⁶ AUSTIN 1970 : 154, 161

⁵⁰⁷ SEARLE 1982 : 54

Ainsi, nous pouvons dire que la politesse est un acte expressif qui reflète l'état émotionnel du locuteur. Sa réalisation et son effet dépendent du contenu, de la production et de la situation communicationnelle. Etant dans une situation de face à face, les interactants sont amenés à ménager et à valoriser les faces d'autrui ainsi que leur propre image. C'est pourquoi la notion de la politesse est intimement liée à la gestion des faces, concept largement développé par Goffman, Brown et Levinson⁵⁰⁸.

b) Les notions de politesse linguistique

A la suite de Goffman, Brown et Levinson ont entrepris des recherches sur la *face* et surtout sur la notion de *politesse* dans l'interaction verbale. Ainsi, et dans leur théorie de la politesse, ils ont étudié les notions de "face", de FTA (Face Threatening Act), de "Face Want" (ménagement de face) et de "Face Work" (travail de face). Pour ces derniers points, ces chercheurs considèrent que le fait de recourir aux stratégies de la politesse s'avère obligatoire afin de réussir l'acte de communication. Pour cela le choix de telle ou telle stratégie dépend de plusieurs facteurs dont trois sont essentiels, à savoir le degré de gravité de l'acte menaçant (FTA), la distance sociale entre les interactants et leur rapport de pouvoir.

Par la suite le modèle de Kerbrat Orecchioni⁵⁰⁹ prend de l'ampleur dans les études consacrées au système de la politesse. En fait, en matière de politesse linguistique, cette dernière se considère comme la référence française par excellence. Elle a introduit la notion d'actes de langage qui permettent de valoriser la face d'autrui FFA (Face Flattering Act). En plus, elle a réalisé

⁵⁰⁸ P. BROWN and S. C. LEVINSON, *Politeness: Some Universals in Language Usage*, vol. 4 of *Studies in Interactional Sociolinguistics*. Cambridge University Press, 1978.

⁵⁰⁹ C. KERBRAT-ORECCHIONI, *Les interactions verbales*, tome II, Armand Colin, Paris, 1992.

énormément de recherches sur la politesse négative et la politesse négative ainsi que sur les stratégies de la politesse.

Tout d’abord, si pour Brown et Levinson, la politesse est le fait d’adoucir des actes menaçants, pour Kerbrat Orecchioni il s’agit, non pas d’adoucisateurs, mais d’actes de langage permettant la valorisation des faces, que ce soit celle du locuteur ou celle de l’interlocuteur. Dans ce sens, nous trouvons comme exemples : l’invitation, le compliment, le remerciement, la félicitation etc. que K.Orecchioni appelle FFA (Face Flattering Acts). Cela d’une part et de l’autre, elle opère une distinction entre deux types de comportements relatifs à la politesse, à savoir la politesse négative qui est qualifiée de nature « *“abstentionniste“ (éviter de produire un FTA) ou à défaut “compensatoire“ (si le FTA advient, l’adoucir par l’un ou l’autre de ces “mitigateurs“ – formulation indirecte, “préface“, excuse ou justification, minimisateur ou modalisateur, “amadoueur“ ou “désarmeur“, etc. »*⁵¹⁰ ; et la politesse positive qui, ayant un « caractère “productionniste“ au contraire, consiste à effectuer envers autrui quelque FFA (de préférence renforcé) ».

2. L’attaque courtoise : une menace implicite des faces

Nous empruntons l’expression « attaque courtoise » à Fracchiolla et Romain qui la considèrent à la fois comme « *un processus et un cadre qui fait sens dans tous les débats et situations publiques où l’enjeu de pouvoir, prendre l’ascendant sur l’autre, l’affaiblir et du fait se valoriser est présent* »⁵¹¹. En effet,

⁵¹⁰M. WAUTHION, A.C. SIMON, *Politesse et idéologie : rencontres de pragmatique et de rhétorique conversationnelles*, « Est-il bon, est-il méchant : quelle représentation de l’homme en société dans les théories contemporaines de la politesse linguistique? » C. Kerbrat Orecchioni, PEETERS LOUVAIN-LA-NEUVE, 2000, p.24

⁵¹¹ Béatrice FRACCHIOLLA et Christina ROMAIN, « L’attaque courtoise : un modèle d’interaction pragmatique au service de la prise de pouvoir en politique », *Semen* [En ligne], 40, 2015, mis en ligne le 17 novembre 2015, consulté le 01 décembre 2016. URL : <http://semen.revues.org/10418>, p. 4

et surtout dans le domaine politique, cette forme discursive devient l'arme et l'art verbal des interactants qui visent, à travers un même énoncé, attaquer la face de l'adversaire tout en évitant de se montrer violent verbalement au risque de se disqualifier eux-mêmes. Dans le cadre pragmatique, nous liions cette notion de l'attaque courtoise aux actes comportatifs.

Comme son nom l'indique, la notion de courtoisie liée au mot "cour" est une mise en scène publique à caractère spectaculaire où le sujet parlant tend à séduire le public. Face à un adversaire, la notion du pouvoir et de la mise en jeu du pouvoir fait de cet art de courtiser un moyen d'attaque et de menace implicite. Dans ce sens, Fracchiolla précise que :

« Comme elle joue principalement sur l'implicite de la politesse, l'attaque courtoise ne se présente pas au premier niveau de compréhension comme étant " une attaque " (elle ne comporte en effet aucune apparence de violence verbale). En revanche, son effet pragmatique premier est faire apparaître son adversaire comme étant le plus faible par comparaison implicite, tout en créant des représentations positives de soi-même. La principale caractéristique de l'attaque courtoise est donc être à double face et de reposer, en termes d'attaque, sur une feinte »⁵¹².

Ainsi cette stratégie discursive, reposant sur l'implicite, vise principalement la valorisation de soi et la disqualification de l'autre en renforçant l'image positive /négative en miroir des interactants. Par ailleurs, l'attaque courtoise *« semble être politiquement correcte, dont la violence verbale ne se révèle concrètement qu'à la seconde lecture »⁵¹³.*

⁵¹² B. FRACCHIOLLA et Christina ROMAIN, « l'attaque courtoise : un modèle d'interaction pragmatique au service de la prise de pouvoir en politique », Semen [En ligne], 40, 2015, mis en ligne le 17 novembre 2015, consulté le 01 décembre 2016. URL : <http://semen.revues.org/10418>, p. 4

⁵¹³ Ibidem

a) Les types de la montée en tension

Dans le débat politique qui demeure un cadre polémique où la recherche du pouvoir et de la domination sont les fédérateurs des interactions, la politesse et l'impolitesse y figurent comme deux notions confuses, ambiguës et inséparables. En fait, « le *cadre du débat politique est particulier : il s'éloigne des rituels de communication quotidienne, la politesse ne figure que comme prétexte* »⁵¹⁴. Ce paradoxe dans l'interaction verbale représente une montée en tension verbale allant d'un niveau antagonique à un niveau coopératif. Nous nous référons à la catégorisation établie par Béatrice Fracchiolla et Christina Romain pour parler des différents modes de cette montée de tension interactionnelle et sa relation avec l'attaque courtoise en tant que stratégie discursive. En fait, parmi une panoplie de formes de cette montée de tension, les auteures en précisent quatre que nous passerons en revue dans la section qui suit.

(1) La montée en tension fulgurante (directe)

Dans ce cas, la menace de la face est explicite et directe du moment où le désaccord et la réfutation des idées de l'autre se manifestent clairement. La réfutation constitue ici une argumentation objective et neutre. Cette argumentation *ad rem* porte essentiellement sur l'objet de discussion qui est le point de désaccord.

Ici, nous citons comme exemple, l'ordre chez Bassima Hakkaoui. Ainsi, l'ordre, qui entre aussi dans le cadre des actes directifs, joue un rôle assez important dans la gestion des faces. Son utilisation peut être au service de différents objectifs, notamment asseoir l'autorité et le pouvoir du locuteur et

⁵¹⁴B. FRACCHIOLLA et C. ROMAIN, « l'attaque courtoise : un modèle d'interaction pragmatique au service de la prise de pouvoir en politique », Semen [En ligne], 40, 2015, mis en ligne le 17 novembre 2015, consulté le 01 décembre 2016. URL : <http://semen.revues.org/10418>, p. 2

encontre-partie chercher à humilier et à rabaïsser l'image de l'interlocuteur. Dans les deux cas, il s'agit de créer un rapport de force, une inégalité et une asymétrie dans la relation.

En plus, les jugements négatifs, la dévalorisation et l'humiliation sont des armes qui permettent au locuteur de produire une image de soi reflétant, de cette manière, une forte personnalité dotée d'un pouvoir et d'une présence remarquable ; alors que pour l'adversaire, ils dévoilent un aspect négatif de la personnalité en l'occurrence la faiblesse d'un dominé et de son incompétence. Chez la Ministre cet acte langagier est lié à la menace directe qui porte essentiellement sur le contenu de ses interactants.

Examinons l'exemple où la Ministre explique le programme du nouveau gouvernement tout en répondant aux questions de Noureddine Zahi :

- Endna stratižija **ħəʃʃəθk t̤aləθ Eliha** w Əndna ħuṭat ħukumija
(Nous avons une stratégie que vous devez voir et nous avons des plans gouvernementaux)

Dans ce cas, nous constatons que Bassima Hakkaoui par son acte de langage : "**ħəʃʃəθk t̤aləθ Eliha**" menace la face du sociologue qui ne dispose pas de toutes les informations nécessaires pour débattre du sujet. Le prédicat modal [**ħəʃʃəθk**] exprime une obligation, pouvant cacher un reproche en fonction de la manière dont elle a été proférée, et signifie que, d'un côté, l'interlocuteur est dans l'obligation de connaître ce dont il est question ; et de l'autre, que la Ministre est en position d'émettre une obligation, vu son statut. Dans ce sens, et en termes de présentation de soi, la Ministre a réussi à mettre en avant un ethos dominant dans la mesure où dicter à son interlocuteur ce qu'il doit faire le relègue déjà parmi les dominés. La tension, ici, a atteint son paroxysme ; l'utilisation de la forme modale [**ħəʃʃəθk**] permet cette tension et l'accentue.

Ce même rapport avec l'interlocuteur se répète dans différents endroits ; la nature de l'entretien politique étant polémique, la Ministre peut se permettre d'émettre des énoncés injonctifs, pouvant véhiculer différentes valeurs modales. L'impératif est très ambigu; ses valeurs varient de l'ordre (valeur la plus forte), à la prière (valeur atténuée). Observons l'exemple suivant :

- Bassima Hakkaoui : [Ila Eṭini muʔašširat, naɛam, ma huwwa muʔaššir lwuʒud Imustabidd dahil lhukuma ? lkalam hakada, la budda ʔan tataḥammal masʔulijatah]

(Non, donne-moi des indices. Oui, quel est l'indice qui indique la présence tyrannique au sein du gouvernement. Ce discours, tu en assumes la responsabilité !)

- Noureddine Zahi : [ʔiwa tṣəṅṭili, jaki mn qbajla w ʔana sakt]
- (Donc, écoute-moi. Tu sais que depuis tout à l'heure, je n'ai pas dit un mot.)

- Bassima Hakkaoui : [Ila ! li ʔanna ṣaɛb hada]

(Non ! parce que c'est grave ce que tu dis.)

- Jamaâ Goulhcen : [Eṭina ʔamtila]

(Donne-nous des exemples)

- Noureddine Zahi : [nəɛṭik ʔamtila, nəɛṭik ʔamtila mn lwaqiɛ]

(Je te donne des exemples. Je te donne des exemples de la réalité)

Nous avons étudié précédemment cette interlocution dans le cadre de la section traitant de l'interrogation ; et nous nous sommes arrêtée à cet énoncé pour analyser l'articulation qu'il renferme entre la réfutation [**Ila**] et l'injonction [**Eṭini muʔašširat**]. Nous rappelons ici que cette injonction entretient une relation d'équivalence sémantique avec l'interrogation qui reformulera le même contenu dans le même contexte communicationnel.

Dans le contexte présent, l'injonction est considérée comme signifiant un ace direct, non modulé, non atténué, créant un face à face avec l'interlocuteur comme pour lui lancer un défi. Le rapport à l'autre est ainsi tendu, menaçant, parce que le jeu et l'enjeu discursif l'imposent vu le conflit au niveau du contenu, comme nous l'avons expliqué précédemment. Par cette injonction, la Ministre confirme une fois de plus la position qu'elle adopte à l'égard de cet autre qui menace sa face. Cette attitude lui permet de remettre en question son interlocuteur concernant en premier lieu sa méthode de discuter qui manque de rigueur et d'arguments convaincants, ce qui met en cause sa crédibilité à elle, et en second lieu le contenu de son discours qu'elle considère comme non avvenu parce que « grave » : [lla ! li ?anna şaĔb hada].

En réaction à cette position ferme de la Ministre, qui n'hésite pas à lui rappeler ses responsabilités en faisant usage d'un autre acte directif exprimé par le modal [la budda] dans :[la budda ?an tataħammal mas?ulijatah], Zahi rétorque par une injonction [?iwa tşŒntili, jaki mn qbajla w ?ana sakt]. L'impératif [tşŒntili] pourrait être considéré de son côté comme une réaction à celui proféré par la Ministre. Nous pensons que dans ce contexte, sa valeur pourrait être paraphrasée ainsi : « Puisque tu menaces ma face, je te remets à ta place en sous-tendant que ce n'est pas moi qui ne veux pas répondre mais que c'est toi qui ne veux pas écouter ». Les rôles sont de ce fait inversés : Celui qui devrait dans ce contexte « se soumettre à la volonté de celui qui émet l'injonction que le rapport dialogique légitime » devient l'énonciateur d'une autre injonction que la situation de « contre-attaque » légitime en quelque sorte. La tension entre les deux interlocuteurs est ainsi très tendue ; la communication se trouve de ce fait menacée de se rompre. C'est dans ce sens que l'intervention du modérateur est significative ; elle rétablit la communication en exhortant Zahi de répondre : [Ĕtina ?amtila].

En somme, l'usage de l'impératif peut véhiculer différentes valeurs ; seul le contexte communicationnel, la position adoptée par chacun des interlocuteurs, les différents enjeux discursifs et extradiscursifs qui animent le

débat... peuvent justifier la valeur qu'il pourrait avoir. Dans tous les cas, son usage rend compte de l'attitude que chaque locuteur adopte à l'égard de l'autre, compte tenu de son statut social, ou culturel, et de son intention de signification.

En effet, « *l'énoncé de forme impérative s'inscrit directement dans la Co-locution \ l'interaction locuteur-destinataire y est immédiate, sans ambiguïté. Le locuteur n'y apparaît pas en tant que sujet de l'action, laquelle est centrée sur le destinataire qu'elle interpelle et implique. Le locuteur établit certains rapports avec son destinataire pour le convaincre d'adopter sa pensée, d'effectuer l'action qu'il préconise. Purement pragmatique, la forme impérative est en soi dépourvue de toute puissance exécutoire mais, en même temps, elle supprime la liberté de l'initiative du destinataire. De même l'homme politique doit montrer au long de son énonciation qu'il fait autorité et qu'il est l'autorité. Plus forte est sa crédibilité, plus la confiance lui sera accordée. L'injonction formulée ne sera obéie que dans la mesure où elle est légitime ou ressentie comme telle* »⁵¹⁵.

La Ministre a su de ce fait témoigner de son autorité et amener son interlocuteur à répondre au contenu de son injonction.

(2) La montée en tension polémique à charge (directe mais légèrement atténuée)

Dans ce cas, l'argumentation *ad hominem*⁵¹⁶ prend le dessus dans le débat et le locuteur vise la personne de l'interlocuteur au lieu de se restreindre à l'objet de la conversation. Ce genre de menaces de face est explicite et directe. La subjectivité du locuteur est très remarquable et l'acte menaçant met en avant

⁵¹⁵ Petitjean Luce, « L'impératif dans le discours politique » ; In: *Mots*, n°43, juin 1995. *Acte d'autorité, discours autoritaires* ; p.19.

⁵¹⁶ Selon le Dictionnaire Le Littré, l'« argument *ad hominem* » est une « argument attaquant directement la personne à qui l'on s'adresse ». « Cet argument consiste surtout à retourner contre l'adversaire ses propres assertions, concessions ou actions ». *Dictionnaire Le Littré*, version électronique 2.0. Art. « *ad hominem* ».

sa face positive alors qu'elle brouille celle de son adversaire. Nous rappelons que nous avons précédemment analysé certains aspects de ce type de menace notamment dans le cadre de l'étude de l'interrogation ; nous avons pu constater que cette forme modale permet de souligner l'aspect conflictuel entre les participants d'une interaction verbale. L'injonction de son côté accomplit aussi ce genre de menace qui cible l'interlocuteur. C'est ce que nous pouvons remarquer dans l'échange suivant :

- Jamaâ Goulhcen : [ssajida lwazira ʔila smθḥti ġir baš nrθžʔu lmawduʔna]

(Madame la Ministre, si vous permettez, juste pour revenir à notre sujet)

- Bassima Hakkaoui : [kašiʔarat fi ḥamalatina. ržaʔ ʔasidi]

(Comme devises pendant nos campagnes. Reviens monsieur !)

- Jamaâ Goulhcen : [nsθwwlu ssi Lakhrouz]

(Écoutons monsieur Lakhrouz)

- Bassima Hakkaoui : [wa lakin ḥaššni nkθmmθl daba nta qaḥθʔtini]

(Mais je dois continuer parce que vous m'avez interrompue)

Ce contexte communicationnel réunit différents acteurs politiques ; mais l'échange, pratiquement interpersonnel, concerne la relation dialogique de la Ministre avec l'animateur. En effet, la Ministre, par son acte directif : "**ržaʔ ʔasidi**", émet une injonction, sur un ton sarcastique, qu'elle adresse à l'animateur. Ce qui est en cause ici, c'est, d'un côté, la manière de modérer le débat qu'elle lui fait signifier sur un ton ironique dans un énoncé précédent :

- [lla smθḥli ġir ḍrθb lwθqt djal lʔiḥwan kamlin w ʔtini ʔana ġir nnišf djalu, bla matʔtini lḥiṣṣa kamilatan]

(Non désolée, juste calcule le temps de parole des frères et ne m'en donne que la moitié et non toute la plage horaire qui leur est impartie)

Et de l'autre, l'attitude de l'animateur à l'égard de ce qu'elle représente ; chose qu'elle lui reprochera dans un énoncé ultérieur :

- Bassima Hakkaoui : [huwwa ħiṭa:buhu ʔi:ža:bi, ħiṭa:buhu ʔi:ža:bi, ʔassi Goulhcen]

(Lui, son discours est positif, son discours est positif, monsieur Goulhcen)

- Jamaâ Goulhcen : [lla, lla]

(Non, non)

- Bassima Hakkaoui : [ħallik maħḍar ħajr]

(Soit présent positivement)

De la sorte, la face positive de cet interlocuteur se trouve menacée. Cette contre-attaque par le biais de ces injonctions lui permet de se repositionner en tant qu'autorité politique et de repositionner son interlocuteur en tant que modérateur devant garder la neutralité. C'est cette relation de tension qui gère l'interlocution et le rapport hiérarchique entre les deux interlocuteurs.

Comme nous le constatons, la Ministre insiste sur cette image négative de l'animateur. Cela lui permet de valoriser son image de soi en se montrant, tout d'abord, en tant que personne qui n'accepte pas l'injustice et ensuite, en tant que Ministre qui se soucie de présenter toutes les réponses au public et qui est prête à le faire et donc à assumer toute sa responsabilité.

(3) La montée en tension argumentative à visée de coopération

Dans un processus stratégique visant à conquérir la scène politique et à projeter une image de soi positive, l'interactant se voit dans l'obligation de se montrer coopératif. En effet, comme l'avance Fracchiolla : « *La coopération est ici convoquée par la production d'actes flatteurs à la face de l'interlocuteur reposant sur une argumentation positive. Ainsi, même si la finalité est toujours de prendre le pouvoir sur l'autre, être conduit à le flatter peut valoriser la propre image du flatteur envers le public* ». ⁵¹⁷ De son côté, Robert Vion parle de la recherche du consensus, caractéristique des communications à visée coopérative où « *l'intercompréhension et la quête d'un accord constituent des moteurs privilégiés* » ⁵¹⁸. Dans ce sens, et malgré la dominance conflictuelle du débat et la communication politique d'une manière générale, nous pouvons évoquer cette notion de coopération dans la mesure où le locuteur tend à projeter un ethos positif. Ce consensus est appelé ainsi négociation où la gestion de l'image de soi et des conflits sociaux devient primordiale.

Dans notre cas d'étude, et comme nous l'avons signalé auparavant, la Ministre se trouve dans un cadre interactif où elle est fort critiquée en tant que personne et en tant que Ministre s'inscrivant dans une orientation politique islamiste. Présentée comme figure politique féminine incarnant la régression des valeurs féministes au Maroc, elle négocie son ethos préétabli à travers plusieurs procédés discursifs. Dans ce cadre coopératif, la reformulation, développée dans le chapitre précédent, jouera un rôle indéniable. Dans un contexte de divergences, elle permet d'atténuer la violence qui pourrait être ressentie ou exprimée vis-à-vis des autres ; et ce, en suggérant une base commune d'accord.

⁵¹⁷ B. FRACCHIOLLA et C. ROMAIN, op.cit. p. 7.

⁵¹⁸ R. VION, *La communication verbale : analyse des interactions*, op.cit. p. 254.

Et la reformulation, en tant que stratégie argumentative, permet de refléter cet aspect coopératif.

Cet aspect nous permet d'approcher les données comme traduisant les rapports d'intersubjectivité et d'intercompréhension. Par la reprise des propos de l'interlocuteur, le locuteur reconnaît ce dernier en tant que Coénonciateur, partenaire présent dans l'interaction verbale. Il s'agit également d'une interpellation de l'autre et d'une mise en relief d'un élément précis de la discussion. En effet, cette stratégie discursive constitue une négociation de la relation entre les interactants. Chacun d'eux peut avoir recours à cette technique pour redéfinir sa position et son positionnement au cours de l'échange interactionnel. Ce réajustement peut se considérer comme une recherche de consensus de la part du locuteur. Cela d'une part et de l'autre, la reformulation se révèle comme un travail de coadaptation et de construction conjointe du sens. Dans son appropriation du discours de l'interlocuteur, le sujet parlant vérifie, discute et ajuste les idées avancées dans l'interaction verbale. Ce processus de formulation et de reformulation se produit à partir d'une intention de coopération entre les interactants.

Dans le corpus, nous remarquons que la Ministre utilise l'auto-reformulation. Cette reprise d'une manière plus explicite de son propre discours témoigne de son esprit coopératif, qui cherche à rendre plus accessible à son auditoire l'information transmise. Ainsi, ce type de reformulation sous ses différentes formes montre que l'autre est au centre de l'acte de la communication et que le destinataire veille à instaurer un climat favorable pour la discussion.

Sur un autre plan, nous considérons que l'alternance codique, fort présente dans le discours de la Ministre, constitue aussi une forme de coopération. En effet, le passage de la langue arabe classique, langue officielle, à d'autres langues traduit cette recherche de consensus. Ici, la mise en discours d'un code linguistique, commun aux interlocuteurs, installe une certaine confiance, et coopération entre les interlocuteurs. L'arabe marocain est un code linguistique maternel qui lui sert en tant que moyen qui l'unit avec le reste des

marocains. Sa coopération se situe à un niveau national puisque son objectif et celui de son gouvernement est de servir le pays et le peuple. Le code linguistique égyptien, à son tour, est un autre mode de coopération avec son interviewer, Ahmed Mansour, journaliste assez célèbre pour ses critiques et ses questions provocatrices. En procédant ainsi, la Ministre tend à diminuer la tension avec celui-ci en affichant une connaissance et reconnaissance linguistique de son pays natal. Enfin, le troisième code linguistique rencontré dans le discours de la Ministre est la langue française. Pour une idéologie comme celle de la Ministre, le français symbolise le colonisateur. C'est pour cela qu'il est presque absent de son discours, mis à part quelques mots ou expressions qu'elle utilise dans des contextes limités. Son emploi par la Ministre est uniquement dans une stratégie communicative associée généralement à une valeur conative et interpellatrice.

A partir de l'étude consacrée (dans les chapitres précédents) à ces deux procédés discursifs, on pourrait dire qu'ils jouent un rôle capital dans le discours de la Ministre ; l'usage systématique de ces formes dans le corpus témoigne de l'effort du locuteur à Co-construire ses énoncés, à tisser des liens coopératifs avec ses interlocuteurs, et à opter pour une stratégie discursive qui intègre l'autre dans son propre discours. C'est dans ce sens que cette stratégie est considérée ici comme une montée en tension à visée argumentative de coopération.

(4) La montée en tension détournée à visée polémique à charge (indirecte)

Cette forme revêt un style moins direct et l'acte de langage indirect se présente sous une forme ironique. C'est un discours à double face où l'énoncé du locuteur porte une autre signification que celle présentée littéralement. L'attaque de la face d'autrui, dans ce cas, est ménagée et ridiculise plus ou moins l'image de l'autre. En plus, la caractéristique saillante de cet acte implicite est qu'il ne

peut pas être dénoncé en tant que tel. La menace est à son apogée tant que l'interlocuteur ne peut signaler qu'il y a une menace verbale, directe et explicite. Finalement, l'objectif du locuteur est atteint et le pouvoir est basculé de son côté. Ainsi, « *l'enjeu n'est pas "seulement" le discrédit porté à autrui par la dimension indirecte mais la valorisation de soi que produit ce discrédit en termes de prise de pouvoir* »⁵¹⁹.

Le discours politique demeure un terrain propice pour la forme implicite et ironique. Cette matière argumentative trouve sa base dans des structures contraignantes comme la question piège, le jeu de mots et le paradoxe. En effet, « *on est ironique quand on interroge en feignant l'ignorance (forme de question piège) ; on est ironique quand on se moque en disant le contraire de ce que l'on veut faire entendre* »⁵²⁰. D'ailleurs c'est une forme que nous avons analysée auparavant⁵²¹ en présentant la question comme un acte de langage indirect qui, avec une nuance ironique, devient une menace de la face de l'autre.

De plus, l'acte de langage implicite en tant que menace de la face de l'autre, dépasse l'acte directif pour englober l'acte comportatif. Dans le cadre de la politesse linguistique, ce dernier ne se limite pas à instaurer des relations positives avec les interlocuteurs, mais il comporte implicitement une attaque et une atteinte de l'image de l'autre. De crainte de mettre son image de soi en danger, le locuteur développe cette stratégie d'attaque courtoise pour préserver sa face tout en discréditant la face de ses adversaires. Ce type de menace fera l'objet de notre analyse dans l'axe suivant.

⁵¹⁹B. FRACCHIOLLA et C. ROMAIN, « l'attaque courtoise : un modèle d'interaction pragmatique au service de la prise de pouvoir en politique », Semen [En ligne], 40, 2015, mis en ligne le 17 novembre 2015, consulté le 01 décembre 2016. URL : <http://semen.revues.org/10418>, p. 6

⁵²⁰ L. BELLENGER, op.cit. p. 73

⁵²¹ Voir Section "Interrogation"

II. De l'acte comportatif à la menace des faces

Nous remarquons que les « actes comportatifs » peuvent être orientés vers d'autres buts illocutoires que de simples excuses, remerciements, réconforts ou expressions de sentiments vis-à-vis de l'autre. En effet, et même si « *l'art de la persuasion a toujours puisé à toutes les sources de quoi alimenter son argumentation : on argumente ce qui est logique, pour convaincre, ce qui est moral, où l'on réussit seulement si l'on a persuadé, ce qui est affectif* »⁵²². Cibler ainsi l'affect de l'interlocuteur a des effets perlocutoires qui influencent l'auditoire d'une manière générale.

De cette classe, nous optons pour l'analyse de deux comportements de la politesse linguistique, à savoir le reproche et le remerciement Vs l'excuse. Le premier relève de la politesse négative ou productionniste, c'est-à-dire que l'acte menaçant est inévitable, mais le locuteur cherche à atténuer son impact sur l'interlocuteur. Par contre le second s'insère dans le cadre des actes rituels et se classe ainsi dans la politesse positive, dite abstentionniste où le sujet parlant cherche plutôt à produire des actes flatteurs vis-à-vis de son allocutaire.

1. Le reproche

Comme il est défini par *le Petit Robert*, le reproche est en général un « *blâme formulé à l'encontre de qq'un, jugement défavorable sur un point particulier, pour inspirer la honte ou le regret, pour amender ou corriger* ». Ainsi considéré, le reproche en tant que critique est une réaction à un acte d'autrui qui porte déjà en elle une menace de la face de l'autre. Pour cela, nous envisageons l'analyse de ce point qui s'insère dans le cadre d'une politesse

⁵²² G. MOULINIÉ, « Introduction à la rhétorique » du Dictionnaire de rhétorique et de poétique, Paris, Le Livre de Poche, Coll. La Pochothèque, 1996, P. 9.

négative, dans la mesure où le locuteur n'attaque pas directement son interlocuteur. Dans ce cas, le reproche comme acte comportatif devient une stratégie métadiscursive et une stratégie de victimisation.

a) Le reproche : une stratégie métadiscursive

Ce premier type de reproche relève de l'ordre métadiscursif de l'interaction. En effet, au cours de toute situation interactionnelle, « *on s'aperçoit qu'il pourrait bien exister une relation fonctionnelle entre la structure du moi et la structure de l'interaction verbale* »⁵²³. C'est-à-dire que l'ethos discursif, qui se révèle lors de la prise de parole, est intimement lié à la structure et à l'état psychologique de la personne. De ce fait, nous constatons que la structure du Moi qui domine dans le cas de Bassima Hakkaoui est celle de l'état Parent⁵²⁴. Que ce soit son état « Parent Normatif » ou son état « Parent Persécuteur » ; il se manifeste aussi bien au niveau de ses critiques, de ses jugements et de ses évaluations. En effet, ses remarques et ses rappels permanents des normes à adopter et à suivre, sont assez redondants que ce soit face à l'animateur ou face aux autres intervenants.

C'est ce que nous remarquons, dans un premier lieu où la Ministre fait des reproches à l'animateur :

- [maʕa ʔannahu ʔamsa djal nnas ʔadrin f had l plateau min tajja:rin wa:ʔid, ʔana mʕtada mʕak ʔassi Goulhcen daʔiman l plaʔuwat djalk ma fihumš lʔinša:f ma fihumš lmusa:wat, ma fihumš lʕadl, mafihumš ttana:sub min ʔajtu lʔudu:r]

⁵²³E. GOFFMAN, op.cit. p. 34.

⁵²⁴Selon l'Analyse Transactionnelle, l'état Parent est « notre mémoire, notre banque de données, notre acquis, notre certitude sur ce qu'il convient de faire dans la vie », Dominique CHALVIN, *Les outils de base de l'Analyse Transactionnelle*, Les éditions ESF éditeur, Paris, 9^e édition 2003, p. 33.

(Même si les cinq intervenants, ici présents, sont du même courant politique, j'ai l'habitude avec vous, monsieur Goulhcen, d'être sur des plateaux où la présence des participants manque d'égalité et de proportionnalité):

- [daʕni ʔawwalan ʔan ʔusaʒʒil **mula:ħaɖa** ʕala rrupurta:ʒ fa huwwa ntiqa:ʔi, lam tustaħɖar wiʒhat naɖar ʔuħra:, hadi ʔusaʒʒiluha li lbarna:maʒ]

(Laisse-moi, tout d'abord, noter une remarque sur le reportage : il est sélectif et ne présente pas d'autres points de vue. Je souligne cela vis-à-vis de l'émission)

Nous remarquons que les deux premiers exemples que nous citons dans ce cadre concernent l'animateur et le déroulement de l'émission ou le débat. C'est ce que nous constatons dans la première intervention de la Ministre qui reproche à l'animateur son choix qui manque d'égalité et de proportionnalité entre les participants. Ici, l'égalité concerne plutôt la référence idéologique des interactants. Etant consciente de l'impact négatif que porte ce jugement défavorable vis-à-vis de l'animateur qui doit être neutre, nous remarquons que Bassima Hakkaoui utilise un terme d'adresse "ssi", accompagné d'une certaine intonation. En fait, dans le contexte marocain, cette particule marque le respect que le locuteur témoigne à la personne dont il parle ou à laquelle il s'adresse. En plus, la Ministre interpelle son interlocuteur dans un code linguistique maternel pour les deux. D'ailleurs, c'est le seul exprimé en arabe marocain.

Utiliser ainsi ce terme d'adresse au milieu d'une critique, est une sorte de politesse négative qui vise à ménager la face menacée de l'autre. Nous pouvons dire que la Ministre bascule d'une relation horizontale distante avec son interlocuteur vers une autre plutôt rapprochée. D'ailleurs, les termes d'adresse et le code de langue utilisé sont, selon Kerbrat Orecchioni⁵²⁵, des "relationèmes

⁵²⁵ C. KERBRAT-ORECCHIONI, op.cit. 1992.

horizontaux“ qui démontrent le degré de distance ou de proximité entre les interactants.

Par sa menace sous une forme de reproche, la Ministre a eu recours à la politesse négative dans le but de se montrer moins agressive et de sauver sa face. Or, cela ne permet pas d'éviter l'atteinte de la face de l'animateur qui se projette, dans le discours de la Ministre, en tant qu'un animateur injuste envers la Ministre et par conséquent, envers ce nouveau gouvernement.

En passant au second exemple, nous remarquons que la Ministre commence son intervention par une expression qui précède son acte menaçant. Cet énoncé préliminaire vise à anticiper la réaction négative de l'animateur. En effet, “ **daḩni ʔawwalan ʔan ʔusažžil mulaḩaḩa ḩala rrupurtaž**“ est un procédé accompagnateur du reproche en tant qu'acte menaçant de la face d'autrui. Tout d'abord, nous remarquons que la Ministre demande qu'elle intervienne non pour réagir vis –à-vis des propos du reportage mais pour faire une critique à propos du reportage. Cette critique ne peut être faite que de la part d'une personne qui a une position haute et qui s'exprime à partir d'un ethos supérieur comme c'est le cas de la Ministre dans ce débat. Ce qui laisse dire qu'il s'agit ici d'une relation verticale où les positions des interlocuteurs sont dissymétriques.

Cherchant à atténuer l'impact de cette menace directe qui touche le territoire professionnel de l'animateur, la Ministre anticipe par une requête où le verbe “**daḩni**“ place son interlocuteur dans une position distinguée. C'est une valorisation et une reconnaissance du statut de l'animateur dans la gestion du débat. Cela d'une part et de l'autre, la Ministre se montre moins autoritaire et respecte le rituel du débat. Pourtant, cette politesse, dite négative, aménage plus la face de la Ministre par rapport à celle de l'animateur et le reproche laisse entrevoir une discrimination à l'égard de Bassima Hakkaoui.

Le reproche métadiscursif dans le discours de la Ministre ne se limite pas à l'animateur mais le dépasse pour critiquer l'aspect interactionnel chez les autres participants aux débats. En adoptant la même stratégie de la menace des

faces dans le cadre de la politesse négative, la Ministre a recours à des atténuateurs verbaux qui visent à la fois l'action de la neutralisation de la réaction négative de son auditoire et la projection d'un ethos positif.

Ainsi, nous trouvons le premier exemple où la Ministre utilise, encore une fois, un terme d'adresse face à monsieur Zahi, chercheur en sociologie :

- [la:kin lajsa ha:da huwwa nniqa:š **lʔahlkarim**, ʔanniqa:š ʔakbar min ha:da, ʔanniqa:š jataɛallaqu bi ma: huwwa ʔaqa:fi: fi muʔtamaɛina:]

(Mais ce n'est pas ça le débat, cher frère, le débat est plus important que cela, il concerne ce qui est culturel dans notre société)

Nous signalons que ce passage discursif se situe à la fin d'un échange houleux entre la Ministre et son interlocuteur et durant lequel la relation antagonique et conflictuelle entre les deux était à son apogée. Dans cet acte langagier, Bassima Hakkaoui critique l'aspect communicationnel de Zahi jugé inconvenable à cette situation de communication. La menace de sa face est, ainsi, inévitable à travers ce reproche explicite. Pour cela, la Ministre dans sa stratégie d'aménagement de faces utilise le terme d'adresse "**lʔahlkarim**" aspirant de cette façon à minimiser l'écart idéologique qui s'affiche entre eux. A travers cette désignation, elle laisse projeter une image positive d'elle en tant que personne tolérante et qui croit à la différence des cultures. En plus, le terme "frère" est une expression prononcée surtout par les groupes sociaux à obédience islamique. Il est vrai que, par ce terme d'adresse, la Ministre peut atténuer la tension tendue avec son interlocuteur, mais sa politesse négative ne peut pas camoufler son acte menaçant réalisé à travers son reproche.

En ce qui concerne le deuxième cas, le reproche concerne l'écoute active de ses interlocuteurs ainsi que l'animateur qui, dans certains cas, interrompt la Ministre lorsque cette dernière monopolise la parole. C'est dans ce sens que la Ministre réagit dans les exemples suivants :

- [ħaʃʃ Iʔinsa:n kada:lik mnin kajthəddət masʔu:l jaʒib ʔan junʃit lahu lʔa:ħar]

(Il faut aussi que la personne écoute lorsqu'un responsable prend la parole)

- [wa mandiruš luɡat ʔturʃa:n, ħaʃʃna ndiru lluɡa djal **katsmƏƏni ʔu kansƏmƏƏk**]

(Ne parlons pas le langage des sourds mais il faut que nous parlions un langage qui nous permet de nous entendre)

Dans le premier exemple, elle impose et exige l'écoute active de la part de ses interlocuteurs notamment lorsqu'il s'agit d'un responsable comme c'est son cas dans ce débat. En général, faire un reproche en ayant recours à une formule impérative touche l'image de l'autre en le rabaissant. Cependant, dans le discours de Bassima Hakkaoui, il y a une atténuation de l'acte de la menace des faces à travers la généralisation de cette règle. En effet, cette technique inclusive implique tout le monde sans exception ; aussi permet-elle d'éviter de pointer des interlocuteurs bien précis. Ainsi, l'utilisation de [Iʔinsa:n] dans son sens générique permet une formulation indirecte de la politesse négative à partir de laquelle la Ministre cherche à atténuer son acte menaçant.

Par ailleurs, nous constatons que dans le second exemple la Ministre reproche à son interlocuteur sa façon de débattre surtout son manque d'écoute qui bloque le débat. Comme le premier exemple, la Ministre procède par la généralisation dans son discours pour pouvoir atténuer cette menace adressée à son interlocuteur. Pour cela, elle utilise cette fois-ci le pronom personnel "nous" qui inclut aussi la Ministre ainsi que le reste des interactants. C'est ce que nous remarquons lorsqu'elle dit : "mandiruš" et "ħaʃʃna ndiru" où la prohibition et l'obligation impliquent toute personne et s'adresse littéralement à toutes les personnes. Et même lorsqu'elle explicite davantage sa pensée, la Ministre, en utilisant la première et la deuxième personne, continue d'atténuer son reproche en optant pour leur valeur générique : "lluɡa djal **katsmƏƏni ʔu kansƏmƏƏk**".

Au cours d'un acte menaçant tel que le reproche, la généralisation (ou le générique) est une forme d'atténuation de cette menace. Dans notre cas d'étude, nous avons repéré deux procédés utilisés par la Ministre : à savoir l'emploi d'un mot à valeur générique dans le contexte, et l'emploi des pronoms personnels avec une valeur générique également.

C'est ainsi que l'acte de reproche constitue une menace de la face de l'autre au niveau interactionnel. Au niveau de la Ministre, cet acte de langage est de nature métadiscursive à travers lequel elle critique le déroulement de l'interaction au niveau formel. Afin d'atténuer l'impact de l'acte menaçant aussi bien à la face de ses interlocuteurs qu'à sa propre face, Bassima Hakkaoui utilise la politesse négative, politesse qui n'exclut pas la menace mais essaie de l'amortir. Dans ce sens, nous rencontrons dans son discours un ensemble d'atténuateurs comme les termes d'adresse et le procédé de généralisation.

Ces actes de reproche métadiscursif qui menacent la face de l'autre favorisent celle de la Ministre. Cela démontre que l'image de soi, que projette Hakkaoui en tant que responsable officiel, se concrétise également par son rappel des normes et des règles à respecter. Nous pouvons même déduire que cet ethos discursif reflète l'image d'une personne dont l'organisation touche d'une manière globale sa vie personnelle et sa vie professionnelle.

b) Le reproche : une stratégie de victimisation VS culpabilisation

Nous conjugons l'acte de reproche, sous cette formule, aux actes assertifs qui ont pour but illocutoire de décrire et de constater un état de fait. Il y est question aussi d'une sorte d'engagement que le locuteur s'emploie explicitement à montrer et à cultiver dans tous les stades de la conversation. Ce genre d'actes de langage influence et manipule les faces des interactants par la valorisation de sa propre image et la menace de celle de l'autre. Cette

présentation de soi est fort présente dans le discours de la Ministre selon deux procédés à savoir la victimisation et la culpabilisation.

Pour la première stratégie, il ne s'agit pas d'être une victime c'est-à-dire être dans un état qui nécessite un soutien ou une aide mais plutôt jouer à la victime, jeu d'influence purement psychologique ; alors que pour la seconde stratégie, dont se sert Bassima Hakkaoui pour menacer la face de ses interlocuteurs, le locuteur usera de manœuvres linguistiques pour culpabiliser l'autre. En effet, ayant pour principal but de rendre la cible responsable, la Ministre cherche à faire surgir des sentiments de culpabilité chez l'autre et, par conséquent, jouer le rôle de la victime face à un persécuteur. En plus, cela permet de gagner le soutien non seulement de l'auditoire présent sur le plateau de 2M mais également de l'ensemble des téléspectateurs.

C'est ce que nous remarquons dans les exemples qui suivent :

- [wa ha:da jaɛni ʔannahu ʔida ka:nat marʔiɛijati hijja l mutamakkina mina ʃʃulʔa fa lʔamr jaɛni ʔannana: biħajr, wa biʔanna lmuʔtamaɛ sawfa jaɛrifu tanmijatan wa ruqijan wa sajaɛrifu musa:wa:tan ʔila ġajri da:lik. wa ʔida ka:nat huna:ka marʔiɛijatan ʔuħra, naħkumu ɛalajha: ġija:bijan, naqsi:ha, la: numakkinuha min furʃat ʔan tubarhin biʔannaha: ɛala lmustawa llaɖi: jumakkin lmuʔtamaɛa:t mina rruqijji wa mina ttaɔawwur wa mina nnumuw. ha:da lahu ɛala:qa bittafki:r lʔuħa:di : ʔan ʔaku:n wa la jaku:na ġajri:]

(Cela veut dire que si c'est ma référence (parti politique) qui détient le pouvoir, la société connaîtra une évolution, un progrès et une égalité etc. Et si c'est une autre référence, nous la jugeons en son absence, nous la disqualifions et nous la privons de prouver qu'elle est apte d'assurer le développement des sociétés. Cela relève d'un esprit individualiste : que je sois et que l'autre ne soit pas)

Dans cet exemple, la Ministre reproche à son interlocuteur sa vision de la démocratie. En fait, Pour redéfinir et valoriser l'éthos collectif auquel elle appartient, Bassima Hakkaoui critique et menace la face positive de Driss Lakhrouz en démontrant que son analyse et son évaluation du nouveau gouvernement est individualiste. Ce jugement remet aussi en cause sa face négative par l'accusation de son idéologie et celle de son parti USFP (Union Socialiste des Forces Populaires). Celle-ci est présentée par la Ministre comme une idéologie qui ne fait pas partie de la démocratie et qui exclut catégoriquement les autres idéologies. Cette scène de reproches dressée par Bassima Hakkaoui ne peut que refléter l'image d'une victime d'une discrimination à l'encontre de son parti politique et de son gouvernement. Nous ne pouvons pas parler de victime sans évoquer un persécuteur identifié, ici, en la personne de Lakhrouz et de toutes les personnes qui partagent la même idéologie et la même politique que lui.

Ainsi, la stratégie de victimisation adoptée par la Ministre se base sur une argumentation par réciprocité ; c'est-à-dire qu'elle est fondée sur le principe de la symétrie. En effet, la Ministre juge négativement la considération de son interlocuteur dans la mesure où il discrédite ce nouveau gouvernement par rapport aux gouvernements précédents. Cette disqualification, de nature idéologique, est déplacée selon le point de vue de la Ministre parce qu'elle considère que son gouvernement doit être traité sur un pied d'égalité que ceux issus d'autres partis politiques.

Dans le but de maintenir la communication avec son interlocuteur, la Ministre use d'une stratégie discursive bien particulière ; elle emploie la personne « je » (dans : “ maržiĒijati “ et “ ?an ?akun wa la jakuna ġajri “), et « nous » (ex : « ?annana: »...) dans un contexte où elle aurait pu utiliser « tu » ou « vous ». Nous considérons que ce procédé entre dans le cadre de la politesse négative, et que, d'un autre côté, il permet d'atténuer la valeur de reproche que l'énoncé véhicule ou, en d'autres termes, l'impact négatif de la menace de la face de l'autre. L'énoncé se trouve ainsi modalisé : il exprime l'attitude que la

Ministre adopte vis-à-vis de son interlocuteur en lui reprochant indirectement son point de vue.

Cette même attitude se rencontre dans différents endroits du corpus ; si on prend l'exemple suivant, on verra qu'elle use d'une autre stratégie discursive ; et ce, afin de signifier sa désapprobation de l'attitude de son interlocuteur :

- Bassima Hakkaoui : [lmasʔala ttanja huwwa lʔah Lakhali ža wa juha:kim lhukuma ġijabijan. Wa ʔana: ʔadkur lahu ʔannahu kataba fi ʃafhatajn fi ʕadadajn mutata:lijajn junkiru ʕalaj, ʔana:, ʔan ʔusa:fir waḥdi: liduwwalin ʔažnabija du:na maḥram. fa huwwa jfəssəθr li lʔa:n ʕlaš junkir ʕalaj ʔanna: lmarʔa lmustaqilla wa l ; wa l ḥurra fi ḥarakija:ti ʔan ʔatanaqqala bidu:ni ražul [rires]]

(Le deuxième point, monsieur Lakhali qui condamne le gouvernement en son absence, et je lui rappelle qu'il a écrit deux pages dans deux numéros successifs me reprochant d'avoir voyagé seule aux pays étrangers sans compagnon. Il doit m'expliquer maintenant pourquoi il me reproche, moi femme indépendante, libre dans mes activités, de m'être déplacée en l'absence d'un homme)

- Jamaâ Goulhacen : ssajjida Choubachi (madame Choubachi)
- Choubachi : [jaʕni da matal ʔil ḥaʔiʔa mufziʕ, ʔinnana ʔiḥna nnahar da bnitnaʔiš fi ʔinnu lmarʔa tkun wazira tiʔdar tisafir lwaḥdaha walla laʔ]

(C'est vraiment terrible que nous discutons aujourd'hui le sujet du voyage de la femme Ministre seule ou en compagnie)

- Bassima Hakkaoui : [naʕam hada kalam lʔah Lakhali]
- (Oui, ce sont les paroles du frère Lakhali)

Nous remarquons ici que la Ministre reproche à M. Lakhali, spécialiste en affaires islamiques, de juger le gouvernement en son absence. Comme nous

l'avons vu auparavant, Bassima Hakkaoui utilise un terme d'adresse à savoir “**lʔah**” avant de passer à un acte menaçant la face de M. Lakhal. En plus, la Ministre critique ce dernier à propos d'un jugement défavorable qu'il a adressé cette fois-ci à l'encontre de sa personne. En effet, selon elle, il met en cause son déplacement à l'étranger sans tuteur et cela à travers deux articles publiés successivement à ce sujet. Dans le reportage, ce n'est plus son identité collective qui est visée mais aussi son identité individuelle surtout celle de femme libre, indépendante et responsable. A partir de ses propos, la Ministre culpabilise ce chercheur qui la juge défavorablement elle et son gouvernement dans un cadre discriminatoire et injuste. De ce fait, l'image qui surgit de ces données est celle d'une victime qui subit d'une manière abusive une attaque illégitime surtout en ce qui concerne son identité féminine.

Par ailleurs, nous considérons que le fait d'aborder d'un point de vue féminin est stratégique de la part de Bassima Hakkaoui. Cela se traduit par la réaction immédiate de la militante égyptienne Mme Choubachi qui réagit elle aussi contre les déclarations de M. Lakhal. En effet, lorsque l'animateur lui demande d'intervenir à la suite du reportage, elle reprend l'idée de la Ministre pour s'étonner et culpabiliser les mentalités qui traitent encore le sujet de la femme de la sorte. Ainsi, l'acte langagier en tant que menace est réussi du moment où il y a eu une réaction immédiate de la part d'un participant au débat, surtout une qui ne partage pas la vision idéologique de la Ministre.

Outre cela, les reproches métadiscursifs se considèrent, également, comme une forme de victimisation de la Ministre et une culpabilisation directe de ses interlocuteurs. C'est pour cela que nous reprenons des exemples précités pour les analyser sous cet angle. Ainsi dans les énoncés suivants :

- **[ʔana makanəfhemš mnin kannahəd lkalima jaʔni jaʔulu
ʔala nnas wa la jaʔbirun]**

(Je ne comprends pas pourquoi lorsque je prends la parole, les interlocuteurs ont du mal à attendre que je finisse.)

- [maʕa ʔannahu hamsa djal nnas haḍrin f had l plateau min tajjarin waḥid wa maʕa dalik la muškil]

(Même si les cinq participants à ce débat sont du même courant, je n’y vois aucun problème.)

- [ʔana mʕtada mʕak, ʔassi Goulhcen, daʔiman l **plaṭuwat djalk ma fihumš lʔinšaf, ma fihumš lmusawaf, ma fihumš lʕadl, mafihumš ttanasub min ḥajtu lḥuḍur**. Had šši dajman kajn]

(J’ai l’habitude avec vous, monsieur Goulhcen, que, toujours dans tes débats, il n’y a pas une égalité proportionnelle entre les différents participants)

Nous remarquons que Bassima Hakkaoui joue encore le rôle de la victime face à un animateur présenté en tant que "persécuteur" qui cherche à plusieurs reprises "ʔana mʕtada mʕak", qui a même pris l’habitude, de la mettre mal à l’aise avec des interlocuteurs qui sont choisis pour ce besoin.

Si on dessine le portrait de la Ministre à travers ces énoncés, on pourra retrouver le profil de la personne victime de préjugés et de partialité, dévalorisée, non écoutée, attaquée injustement...

On peut dire, à partir de ces traits négatifs, que la Ministre présente son image comme victime d’une discrimination et d’un complot qui vise à la déstabiliser et à nuire à sa personne. Parallèlement à cela, elle présente une image de soi négative de ses interlocuteurs du moment où elle les rend responsables d’une intention malsaine. Ainsi, le fait d’avoir recours à ces deux stratégies (victimisation de soi et culpabilisation de l’autre) peut susciter un soutien de la part de son auditoire et même du grand public.

Ainsi, le reproche, considéré au cours de notre analyse comme un acte direct de menace de la face de l’autre, est une stratégie de mise en avant d’un ethos discursif dans le discours politique. Combinée à la politesse négative, cette attaque courtoise se traduit dans le discours de la Ministre à travers deux types de

reproches à savoir un reproche métadiscursif et un autre qui surgit sous forme de victimisation vs culpabilisation.

2. Le remerciement et l'excuse : du rituel à la gestion des faces

En tant qu'actes comportatifs, ces deux actes relèvent de la politesse positive où le locuteur cherche à flatter son interlocuteur. En effet, « *le remerciement et l'excuse présentent bien des analogies : ce sont deux actes polis (FFAs)⁵²⁶, déclenchés en amont par un événement interactionnel ("cadeau" dans le cas du remerciement, "offense" dans le cas de l'excuse) et qui peuvent en aval être suivis d'un accusé de réception en forme de minimisation ("de rien")* »⁵²⁷. Dans un contexte interactionnel, avoir recours à ces actes de langage permet de maintenir le rapport à l'autre, d'orienter la communication selon une certaine visée et cela en gérant les tensions entre le locuteur et ses interlocuteurs. En dépit de ces ressemblances de surface, le fonctionnement de ces deux modalités de politesse linguistique diffère et la divergence entre les deux se situe au niveau de l'acte initial qui déclenche l'acte rituel.

En effet, l'acte de remerciement est doté d'une valeur intersubjective dans la mesure où il « *fait suite à un FFA⁵²⁸, il doit être produit par le deuxième interactant (B), qui cherche ce faisant à contrebalancer le cadeau par cette sorte de rémunération symbolique que constitue le remerciement (c'est le système du potlatch : donnant, donnant)* »⁵²⁹. Cependant, cet acte comportatif n'est pas

⁵²⁶ Face Flattering Acts: actes non menaçants dans la théorie des faces.

⁵²⁷M. WAUTHION, A.C. SIMON, *Politesse et idéologie : rencontres de pragmatique et de rhétorique conversationnelles*, « Est-il bon, est-il méchant : quelle représentation de l'homme en société dans les théories contemporaines de la politesse linguistique? » C. KERBRAT ORECCHIONI, Op.cit. p. 26.

⁵²⁸ FFA : Face Flattering Acts, proposés par Kerbrat-Orecchioni afin de compléter la théorie des faces proposée par Brown et Levinson. Il s'agit des actes non menaçants de la face.

⁵²⁹ Ibid. op.cit., pp. 26-27

toujours positif, il peut être négatif lorsqu'il dévie de sa fonction principale qui consiste à flatter et se conjugue ainsi à la menace de la face de l'autre. C'est dans ce sens que Kerbrat- Orecchioni le considère en tant que formule délicate et que ce FFA « *est assorti d'une réserve, qui risque fort de lui faire de l'ombre et d'en annuler les effets "flatteurs" »*⁵³⁰.

Par contre, l'acte de l'excuse fait partie des rituels de réparation qui « *interviennent lorsqu'un incident risque de perturber la relation. Ils ont alors pour but de changer la signification de l'incident, de lui faire perdre son caractère offensant et de lui donner ainsi une forme acceptable* »⁵³¹. Donc, cet acte comportatif est sensé remédier à un autre acte langagier ou autre que le locuteur juge offensif et menaçant par rapport à son interlocuteur. S'excuser est ainsi un procédé qui vise à sauver l'image de l'autre lorsque cette dernière est atteinte par le locuteur lui même.

C'est à partir de ces rituels conversationnels que nous envisageons examiner le remerciement et l'excuse dans le cadre d'une communication politique. Chez la Ministre, l'usage de ces actes est lié à la gestion des faces.

a) L'acte de remerciement

Cet acte comportatif, selon Véronique Traverso, fait partie des actes rituels qui « *essentiellement ont une valeur de "figuration"*. Ce sont tous les actes symboliques dont l'objectif est de manifester attention et respect à autrui »⁵³². Ainsi, il permet d'instaurer un contexte et une relation interindividuelle positive. De son côté, Kerbrat Orecchioni évoque cet aspect intersubjectif que procure le remerciement dans les situations de communication. Dans ce sens, elle le considère comme « *l'acte consistant à accuser réception*

⁵³⁰ Ibid. op.cit., p. 25.

⁵³¹ C. BAYLON et X. MIGNOT, *La communication*, Tours, Nathan, 1999, P. 248

⁵³² V. TRAVERSO, *L'analyse des conversations*, Nathan, Paris, 1999, P. 53.

d'un cadeau et à exprimer sa reconnaissance au responsable de ce cadeau. Le terme de cadeau doit être entendu au sens large, comme recouvrant toute sorte d'actions bénéfiques pour le destinataire, qu'elles soient de nature verbale ou non verbale »⁵³³. Cependant, cet acte langagier ne se présente pas toujours sous sa forme positive ; celle qui consiste à valoriser l'autre en reconnaissant favorablement son acte. Dans le contexte politique, le remerciement devient une attaque dans la mesure où il revêt un autre aspect, celui de la menace de la face des adversaires politiques. De ce fait, et à l'instar des interactions commerciales, nous constatons que dans le discours politique, « *il n'y a pas échange de cadeau, la situation n'étant pas celle d'un don mais d'un échange monayé* »⁵³⁴. En effet, l'expression « lui rendre la monnaie de sa pièce » s'applique parfaitement aux interactions politiques où la gestion des faces devient une monnaie courante qui permet au locuteur de disqualifier son adversaire et par conséquent de gagner des points en sa faveur.

C'est dans ce contexte de rivalité que nous visons analyser l'acte de remerciement dans le discours de Bassima Hakkaoui à partir des quelques exemples repérés dans notre corpus. Nous précisons que nous traitons ici les remerciements liés à la menace des faces en dehors du cadre habituel de cet acte langagier.

Citons le premier exemple qui relève du débat autour de la journée de la femme marocaine et où la Ministre s'exprime :

- [wa ʔana ʔaʃkur lḥita:b lʒama:ʔi fi: taqji:m ʔamal ha:dihi lḥuku:ma sawaʔun mina dda:hil ʔaw mina lḥ:ariʒ. **lakin** ʔuri:d ʔan ʔuʔakkid biʔanna lwa:qiʔ lmağribi lajsa wa::qiʔan jumkinu ʔan nusqiʔa ʔalajhi waqiʔ duwwal ʔuhra, matalan tunʔs ʔaw

⁵³³ C. KERBRAT ORECCHIONI, *La conversation*, Seuil, Coll. « Mémo », Paris, 1996, p. 86.

⁵³⁴ L. DIMACHKI et N. HMED, « La comparaison interculturelle : l'exemple du remerciement dans les interactions de commerce en France, au Liban et en Tunisie », [www. Marges-linguistiques.com](http://www.Marges-linguistiques.com), 2002, P.

mašr ʔaw lʒaza:ʔir ʔaw ǧajriha min duwwal ʔuħra. naħnu naqu:l
biʔanna lwa:qiɛ lmaǧribi wa ddawla lmaǧribija wa lmužtamaɛ
lmaǧribi ʔistitna:ʔ]

(Et moi je remercie le discours de tous visant à évaluer le travail de ce gouvernement que ce soit de l'intérieur ou de l'extérieur. Mais je veux confirmer que la réalité marocaine n'est pas une réalité sur laquelle on peut projeter la réalité d'autres pays, par exemple la Tunisie ou l'Égypte ou l'Algérie ou d'autres pays. Nous disons que la réalité marocaine, l'Etat marocain, la société marocaine sont une exception)

Nous précisons que l'intervention de la Ministre se considère comme réactive face à un ensemble de remarques qui sont, dans l'ensemble, négatives vis-à-vis de son nouveau gouvernement. Son énoncé se structure autour d'une relation sémantique entre deux propositions (merci...mais...): la première marque l'acte de remerciement, reliant le reste de l'énoncé au contexte précédent [wa ʔana ʔaškur lhita:b lʒama:ɛi fi: taqji:m ɛamal ha:dihi lhuku:ma sawaʔun mina dda:hil ʔaw mina lh:ariž.]; la seconde est introduite par [la:kin] qui marque l'opposition par rapport à ce même contexte précédent, et qui enchaîne le raisonnement entamé par le locuteur (ici la Ministre) dans la première proposition. Le remerciement, dans ce contexte, se trouve affecté par la valeur oppositive de la seconde proposition ; s'il n'y était pas relié, il aurait eu une autre valeur. Cet acte de remerciement s'inscrit donc dans le cadre du rapport interactif et réactif signifiant de la sorte non pas l'acte habituel, le « vrai cadeau », conditionné par un rituel socioculturel, mais la stratégie discursive qui peut avoir comme impact d'amener l'interlocuteur à écouter et à interagir. De son côté, la deuxième proposition, comme pour rectifier le contenu de l'acte premier, renferme une controverse, une contestation des discours tenus par ses interlocuteurs. Cette contestation véhicule en elle-même, tout en l'appuyant par la particule (anna), le point de vue de la Ministre ou une conclusion opposée à celle défendue par ses interlocuteurs. Notons également que l'opposition qui se

manifeste par “la:kin“ introduira un acte menaçant notamment des deux participantes non marocaines. En fait, l’attaque de la Ministre consiste à exclure les reproches de ses adversaires tunisienne et égyptienne par leur exclusion de l’identité ou de la spécificité marocaine.

En fait, la Ministre se base sur un raisonnement dialectique pour démontrer que le fait de calquer des expériences extérieures sur le contexte marocain est impossible tant que ce dernier n’a pas été touché par le printemps arabe comme c’était le cas pour la Tunisie et l’Algérie. De la sorte, la Ministre critique les idées toutes faites ou les images personnelles de ses interlocutrices qu’elles prennent pour des évidences. Pour cela, elle a établi une comparaison par opposition et par différence au long de laquelle elle a démontré que le cas du Maroc est exceptionnel.

Dans une autre situation, la Ministre utilise un autre acte de remerciement qui reste lié à la gestion des faces :

- Ahmed Mansour : [ʔaʃʃuħuf, jaɛni ɛilaqtik bi ʃʃaħafijjin, jabdu lajsat ʒajjida, dajman juhagimuki, fi 18 junju qalu ʔinnaki qulti ʔinna lʔighaɖ la jumattil ʔawlawija wa min ħaqq man ʔara:dat lʔighaɖ ʔan tughid nafsaha, hal qulti hada?]

(Ta relation avec les journaux et les journalistes n’est pas bonne, toujours ils t’attaquent. Le 18 juin, ils ont rapporté que tu as dit que l’avortement ne représente pas une primauté et la femme a le droit d’avorter si elle le veut. Est-ce que tu as dit cela ?)

- Bassima Hakkaoui : [ʔabadan, ʔana ʔaʃkuruka ʔannaka ʔataħta li ha:dihi lfurʃa likaj ʔukaddib maʒmu:ɛa mina lʔaqwa:l ʔallati nuʃirat fi ssaħa:fa lmaġribija wa llati ka:nat min wara:ʔiha man juħarrikuha wa juwaʒʒih ʔaʃsaħa:fa ʔan tataɛa:mala bi ha:da ʃʃakl liʔanna lajsa bajni wa bajnaha la: taʔr wa la: taʃfijat ħisa:b. lakin man juqaddim baɛɖa lmuɛtja:t...]

(Jamais ! Je te remercie d’avoir ouvert cette parenthèse pour démentir un ensemble de rumeurs publiées dans la presse

marocaine et qui cachent derrière elles ceux qui les font bouger et qui orientent la presse pour réagir de cette façon. Je n'ai rien contre ces acteurs, ni vengeance ni règlement des comptes, mais celui qui présente quelques données ...)

Face à Ahmed Mansour, la Ministre emploie le remerciement après une critique défavorable contre sa personne. Jugée entretenir des relations agoniques avec la presse, Bassima Hakkaoui remercie son interviewer d'avoir mentionné ce point. Cet acte peut être réellement un acte de remerciement sincère dans le sens où le journaliste présente à la Ministre une occasion pour éclaircir un point qui lui tient à cœur. Ici, cet acte langagier permet à la Ministre de sauver sa face affectée par des dires colportés par certains journaux. C'est aussi un remerciement qui lui sert d'atténuateur vis-à-vis de son interlocuteur reconnu par sa provocation et sa mise en difficulté de ses invités. Au lieu de l'attaquer, elle préfère critiquer ses adversaires qui sont, selon elle, les responsables de ces informations erronées.

Par ailleurs, elle s'adresse directement à ces derniers en utilisant aussi un acte de remerciement en clôturant une autre intervention où elle a été critiquée aussi sur sa personne :

- ʔana ʔaʕrif ʕan ma::da tataḥaddat wa ʔaʕrif hada lhuʒu:m ʕan šaḥṣi, ʕan šakli ḥatta, ʕan sulu:ki, ʕan kala:mi, humjaʒʕalu:nani ḥa:dira kulla jawm fi lʔiʕla:m, **šukran** (large sourire)]

(Je sais de quoi je parle et je comprends cette attaque contre ma personne, ma posture, ma conduite, ma façon de parler. Ils me rendent présente quotidiennement dans les médias, **merci.**)

Comme nous le remarquons, le remerciement se situe dans cet exemple à la fin de l'intervention de la Ministre. En plus, il est adressé à des interlocuteurs indirects, à ceux qui cherchent à nuire à son image. D'un ton ironique Bassima Hakkaoui les remercie de la rendre présente tous les jours dans

les médias. Là, nous considérons que cet acte langagier ne respecte pas le principe de sincérité du moment qu'il ne s'agit pas d'un "cadeau" reçu par la Ministre. Par sa façon de répondre, elle laisse surgir un ethos discursif tolérant qui ne se livre pas à une contre-attaque de ses adversaires, et qui fait tourner les mauvaises situations en sa faveur. De même, cela reflète l'image d'une personne confiante qui ne change en rien sa conduite et sa responsabilité professionnelle malgré les attaques des critiques.

Au final, l'acte de remercier, comme nous l'avons vu supra, peut être chargé de valeurs supplémentaires qui dévient sensiblement sa valeur première ; et ce, en fonction de différents critères : le rapport interlocutif communicationnel et interactif, la visée et l'intention du locuteur, les contextes situationnel et linguistique, le choix de l'expression de remerciement et sa mise en contexte.

b) L'acte de l'excuse

Dans notre analyse, nous prenons comme acte d'analyse l'excuse qui comporte une valeur relationnelle basée sur un ensemble de références sociales. C'est une manifestation verbale de la politesse linguistique dont la fonction principale est le maintien de l'aspect harmonieux d'une communication donnée. En fait, l'excuse telle que présentée par Kerbrat Orecchioni succède à un acte menaçant (FTA), « *elle doit donc être produite par l'auteur lui-même de l'offense initiale (A), qui tente ce faisant de neutraliser au moins partiellement cette offense par un comportement "réparateur"* »⁵³⁵. Ainsi, l'acte de l'excuse fait partie des rituels de réparation du moment où « *ils interviennent lorsqu'un incident risque de perturber la relation. Ils ont alors pour but de changer la*

⁵³⁵ M. WAUTHION, A.C. SIMON, *Politesse et idéologie : rencontres de pragmatique et de rhétorique conversationnelles*, « Est-il bon, est-il méchant : quelle représentation de l'homme en société dans les théories contemporaines de la politesse linguistique? » C. Kerbrat Orecchioni, PEETERS LOUVAIN-LA-NEUVE, 2000, p. 21.

signification de l'incident, de lui faire perdre son caractère offensant et de lui donner ainsi une forme acceptable »⁵³⁶. Dans le contexte politique, cet acte langagier acquiert une autre valeur qui dépasse le but de présenter des excuses afin d'amortir une offense initiale. Il s'inscrit plutôt dans le cadre des actes menaçants qui visent la disqualification de l'autre.

En examinant les exemples ci-après, nous analyserons les excuses qui, dans un premier sens, visent réellement à les présenter afin d'atténuer la tension entre les interlocuteurs. De même, nous verrons qu'ils peuvent servir à ridiculiser et à nuire à l'image de l'autre tout en mettant en valeur l'image de soi :

- Bassima Hakkaoui : [Ila ! hadi žamĕija ma ĕalaqatuha bi lħizb ?]

(Non ! C'est une association, quel est son rapport avec le parti politique ?)

- Maria Ouakrim : [katgul ĥna kanĕawwlu ĕla ...]

(Elle dit qu'elle compte sur...)

- Bassima Hakkaoui : [daba hadi žamĕija ma ĕalaqatuha bi lħukuma ? **Ila smħi lija** l?uħt Maria, **llaĝir smħli**]

(C'est une association, quel est son rapport avec le gouvernement ? non, désolée Maria. non, excusez-moi)

Au cours de cet échange, nous rappelons que la Ministre interrompt son interlocutrice par une question lorsque cette dernière introduit des informations erronées relatives au Parti de la Justice et du Développement (PJD). Comme nous l'avons développée dans la section précédente, cette question que la Ministre repose pour la seconde fois, se considère comme une menace de la face de la journaliste. Juste après cet acte directif, la Ministre enchaîne par une réfutation totale de l'idée avancée par Maria Ouakrim. Ce qui est observable est

⁵³⁶ C. BAYLON et X. MIGNOT, *La communication*, Tours, Nathan, 1999, p. 248.

que cette expression de négation “*lla*“ précède l’acte de l’excuse ; c’est ainsi dans la même intervention “*lla smḥi lija*“, “*llaḡir smḥli*“.

C’est à la base de cette conjoncture entre la négation et l’acte comportatif de l’excuse que nous jugeons pertinent le fait de traiter l’excuse en tant qu’acte menaçant de la face de l’autre. En effet, la signification de cet acte comportatif bascule de sa valeur initiale pour se draper d’une valeur menaçante. Vu le contexte où s’insère l’excuse, nous pouvons dire qu’elle accentue la discréditation de la journaliste qui entre dans un débat en apportant des informations fausses. L’excuse devient un acte qui cherche à changer une situation par une autre, notamment à apporter les éclaircissements concernant un contenu jugé erroné. Il pourrait de ce fait avoir la valeur de : « Non, ce que tu avances est faux ; j’en donnerai les preuves ». On voit ainsi que si on profère normalement des excuses pour « *abolir les effets et les manquements vis-à-vis de quelqu’un* »⁵³⁷, dans ce discours, la relation est plutôt inversée ; c’est celui qui donnera les rectifications nécessaires à l’information qui émet des excuses à l’encontre de l’interlocuteur supposé apportant des informations non fondées. La formule de l’excuse acquiert de ce fait une valeur pragmatique supplémentaire qui ne peut être cerné qu’en contexte communicationnel ; il atténue la valeur directe de la réfutation et du non acceptation des paroles de l’autre.

Dans un contexte si hérissé, nous remarquons que la Ministre utilise entre les deux actes de l’excuse un terme d’adresse “*lʔuht Maria* “. Cette forme de politesse renforce l’idée que l’acte de l’excuse, dans notre cas d’analyse, ne constitue pas un acte menaçant de la face du locuteur puisqu’il cherche à neutraliser une offensive commise au préalable contre son interlocuteur. En fait, par cette interpellation, Bassima Hakkaoui cherche à abolir l’obstacle idéologique qui constitue la première raison de cette controverse avec son interlocutrice. A part le terme “*lʔuht*“, utilisé fréquemment dans les groupes

⁵³⁷<http://www.cnrtl.fr/definition/excuser>

islamiques et même dans la société marocaine, la Ministre interpelle la journaliste en utilisant son prénom. Cela signifie, dans le cadre de la relation horizontale, la recherche d'un rapprochement et d'une familiarité avec l'interlocuteur. Ainsi, par ces moyens, que nous jugeons relevant d'une stratégie communicationnelle, la Ministre jongle avec des actes menaçants, avec des actes d'excuse et avec la politesse pour porter atteinte à l'image de son adversaire tout en conservant l'image d'une personne courtoise.

Dans un autre exemple, nous trouvons la même structure où l'excuse est liée à la négation. Cette fois-ci, la Ministre se trouve face à l'animateur du débat :

- Bassima Hakkaoui : [Ila smƏḥli ! ġir đrƏb lwƏqt djal l?iḥwan kamlin w Əṭini ?ana ġir nniṣf djalu, bla matƏṭini lḥiṣṣa kamilatan]
(Non, désolée. Juste calculez le temps des frères et ne me donnez que la moitié, non le temps en entier)

Cet exemple s'insère dans le cadre des interruptions offensives de la Ministre. Celle-ci se sent frustrée face à la décision de l'animateur qui l'interrompt pour donner la parole à un autre participant. Sa riposte se manifeste à travers le rejet de sa manière de gérer ce débat. Nous considérons que son acte d'excuse se trouve au milieu de deux actes menaçants. Le premier est son refus total qui se traduit par "Ila" au niveau verbal et par l'acte de l'interruption au niveau interactionnel. En se penchant de plus près sur l'excuse dans cet exemple, nous pouvons remarquer qu'il ne s'agit pas d'un acte de réparation surtout si nous prenons en considération le ton ferme de la Ministre. Suivie d'une critique et d'un jugement défavorable à l'encontre de l'animateur, l'excuse n'est plus une menace de la face de Bassima Hakkaoui qui doit s'excuser afin de préserver une bonne relation avec son interlocuteur ; au contraire, c'est la face de ce dernier qui

est menacée du moment qu'il est présenté comme une personne injuste sur le plan professionnel.

Si l'acte de l'excuse dans le discours de la Ministre relève jusque-là de ses interruptions offensives et par conséquent se place au début de son intervention, nous trouvons un autre cas qui surgit au milieu de sa prise de parole :

- Bassima Hakkaoui : [wa h:ada, ġadi **tsƏmħuli**, maƏa taqdi:ri lilʔustad lladi rakkaza Əala: nuqʔat lmaržiƏija:t...]
(Et cela, excusez-moi, avec toute ma considération pour le monsieur qui a insisté sur le point des références...)

Ici, l'acte de l'excuse précède son offense verbale qui viendra par la suite sous une forme de critique. En fait "ġadi **tsƏmħuli** "est dans cet exemple un acte réparateur d'une menace à venir ; c'est une technique pour amortir les tensions relationnelles avec les interactants. La spécificité de cette excuse est qu'elle s'adresse à plusieurs interlocuteurs. Or, l'énoncé qui vient juste après comporte une atténuation claire de tension à travers un acte de politesse positive (FFA : Face Flattering Act) adressé à M. Lakhrouz qui a parlé de la question de la référence.

Bref, nous remarquons, à partir des exemples précités, que la Ministre n'a, en aucun cas, utilisé l'excuse dans son premier sens. Ainsi, face à Maria Ouakrim, l'expression "smƏħli" met en doute ce que la journaliste avance comme information. C'est également ce désaccord qu'elle exprime face à ses interlocuteurs " ġadi tsƏmħuli" et face à l'animateur " lla smƏħli ". L'excuse aide Bassima Hakkaoui à mettre en valeur son image de soi au détriment de l'image de son interlocuteur car, dans tous les cas, l'acte de l'excuse prend une forme offensive, même s'il a la fonction d'être atténuateur de l'acte direct rendu dans le reste de l'interlocution.

Faisant partie des stratégies énonciatives, la politesse, comme acte comportatif, se considère dans la communication politique comme une arme drapée courtoisement afin de disqualifier l'adversaire ; et par conséquent elle permet à son utilisateur de se mettre en avant et de s'imposer. A côté de l'interrogation qui s'utilise aussi à des fins menaçantes, la politesse accompagnant des actes menaçants demeure une argumentation contraignante qui vise en premier lieu la disqualification de l'autre lors des communications de face à face. Ces deux procédés linguistiques dépassent la visée locutoire et illocutoire pour acquérir la fonction perlocutoire. Cette dernière aspire principalement dans ce genre de communication à persuader et à influencer le public.

Conclusion

D'une manière générale, nous remarquons, à la fin de cette partie, que la reformulation et la menace des faces sont des stratégies argumentatives prédominantes dans le discours de la Ministre. Outre sa stratégie identitaire que nous avons développée dans la première partie, la Ministre cherche à convaincre par une stratégie argumentative qui permet de mettre en avant un ethos féminin et religieux adéquat au poste ministériel dont elle a la responsabilité. Dans un premier temps, la reformulation est une argumentation qui marque la subjectivité énonciative de la Ministre. En fait, sa reformulation explicative lui permet d'apporter de nouvelles définitions autour de certains mots, ou de certaines notions. Par ailleurs, la reformulation, dans le discours de Bassima Hakkaoui, revêt une autre valeur, cette fois-ci offensive. Cela se traduit par la reformulation par paradoxe et la reformulation par questionnement. La Ministre dans sa communication verbale dépasse ce stade de subjectivité pour une reformulation intersubjective. Par l'introduction du discours d'autrui dans ses interventions, elle trace une altérité qui ne lui permet pas uniquement d'argumenter son propre discours mais aussi d'impliquer sa subjectivité à travers cette appropriation discursive. En effet, en nous inspirant des travaux de Bakhtine, nous avons essayé dans cette section de développer une réflexion autour de deux types d'altérité à savoir une altérité marquée et une altérité non marquée.

En ce qui concerne le deuxième chapitre de cette partie, nous l'avons consacré à un autre type d'argumentation que nous considérons comme contraignante. En effet, la stratégie de la menace des faces est déplaisante dans le sens où le locuteur vise à disqualifier son adversaire de la scène oratoire tout en le mettant dans l'embarras. Dans notre étude, nous nous sommes focalisée sur deux types d'actes langagiers : la question en tant qu'acte directif et la politesse en tant qu'acte comportatif. L'interrogation, dans un contexte politique, assure une seconde fonction que celle de demander des informations. En fait, dans un

processus de gestion des faces, elle constitue un procédé linguistique qui met en avant l'image de soi du sujet parlant au moyen des actes menaçants aspirant à nuire à l'image de l'interlocuteur. Dans notre analyse, nous avons parlé de deux objectifs de l'acte interrogatif. Le premier, nous l'avons lié à la projection d'un ethos discursif positif et nous avons repéré, ainsi, les questions à valeur argumentative, expressive et gestionnaire. Par contre, le deuxième point, nous l'avons joint à l'interruption et à la stratégie offensive chez la Ministre. Dans cet ordre d'idées, la question requiert la dimension idéelle où il s'agit d'une reconstruction du sens entre la Ministre et ses allocutaires. S'ajoute à cela la dimension sociale qui laisse paraître les relations agoniques et conflictuelles qu'entretiennent les protagonistes entre eux. Cela d'une part et de l'autre, la stratégie argumentative contraignante dans le discours de la Ministre se traduit également par l'usage de la politesse linguistique considérée dans le cadre politique comme une arme d'attaque détournée. Effectivement, par l'étude de cet acte comportatif employé dans le cas du reproche et du remerciement VS l'excuse, nous déduisons qu'il constitue un acte menaçant plus qu'un acte réparateur ou flatteur de la face de l'autre. Il s'agit plutôt d'une attaque courtoise qui se considère comme une attaque implicite et qui s'insère dans le cadre d'une série de montée en tension relative à la communication politique.

Finalement, nous remarquons que l'argumentation déployée par la Ministre à travers une alternance codique constitue une stratégie argumentative projetant un ethos rationnel et dominant. Le premier se base sur un raisonnement logique et fondé tandis que le second cherche une image positive en menaçant la face de ses adversaires. Pour y parvenir, nous constatons qu'elle bascule, au niveau linguistique, entre deux codes principaux. L'arabe marocain qui lui permet de cibler ses interlocuteurs et d'atteindre un public plus large ; et l'arabe classique qui lui procure l'officialisation de son discours ainsi que la légitimation de ses dires.

Conclusion générale

Au terme de ce travail, nous croyons toujours au maintien de bien des aspects dans l'ombre. Prétendre à l'achèvement, à notre sens, c'est ramener ce travail à un solipsisme du point de vue qui exclut violemment la part d'autrui. Notre parole s'y appuie, prend de l'élan et légitime simplement et sûrement d'autres à venir. Celles qui indexeront nos points faibles, nos flottements théoriques et nos insuffisances, autrement dit, les limites évidentes de notre modeste recherche.

Par ce travail, se situant au carrefour de différentes disciplines, nous avons essayé, selon les moyens dont nous disposons, et en considérant les paramètres académiques contraignants, de donner « sens » à cet ethos féminin « officiel » d'obédience islamiste au Maroc. Parallèlement à la dominance du mouvement religieux islamiste dans le paysage culturel marocain, notamment dans la sphère de l'Education et de l'Enseignement, et à l'instar d'une nébuleuse, cette « doxa » s'emploie à récupérer, pour les besoins de la Cause, les mass-médias, la presse, les réseaux sociaux, etc. Ce champ ouvert pourtant à la modernité, en ce qu'il a d'évolutif, intéresse résolument ce courant en vue de propager ses idées et former et acquérir davantage d'adeptes ; entreprise légitime pour un parti au pouvoir, le PJD (le Parti de la Justice et du Développement), élu par la voie des urnes, embarqué pour gouverner, mais obligé de naviguer dans les eaux des médias, malgré les écueils. Encore lui faut-il un porte-parole en vue d'atteindre cet objectif, une femme donc pour défendre la femme. La figure de Bassima Hakkaoui ferait l'affaire : elle est nommée Ministre de la Femme, de la Famille, de la Solidarité et du Développement social. Il lui revient de se « mesurer » aux associations féministes positionnées plutôt à gauche ou de tendance libérale. En aucun moment nous n'avons osé juger le fait, conformément à l'ethos qui fut le sien. Nous n'avons rien dit par exemple au sujet de la condition de la femme, tel qu'on le « stipule » dans les textes sources.

Pour déciller notre regard analytique et éviter de nous fourvoyer dans des enjeux qui nous dépassent, nous avons effectué un trajet impartial, sans chercher à faire par exemple ce rôle de chercheur de contradictions ou de prospecteur des failles du sens. Nous avons interviewé le personnage en lui posant des questions que nous jugeons objectives loin des tiroirs de rangement. C'est une sorte de phénoménologie (intentionnalité) qui a tenté de déconstruire ce discours en le reconstruisant à la lumière d'un outillage hétérogène, une totalité harmonieuse, étant donné que notre intention a été de rendre plus proche et plus clair ce rapport triangulaire : Mme la Ministre (polarité1), l'Autre (journalistes, membres associatifs et politiques de l'opposition (polarité2) et notre cadre d'approche (polarité3).

Concernant ce dernier, nous avons voulu délibérément qu'il ne s'ouvre pas sur les instances de réception, c'est-à-dire sur le public et sa réaction vis-à-vis de ces émissions télévisées. Une telle dimension nous aurait rendu la tâche plus complexe et nous aurait conduits, malgré nous, à des dérives. De même, nous n'avons en aucun cas approché la dimension non verbale de ces émissions, le code vestimentaire par exemple, la gestuelle, la voix, le regard, par des arrêts sur les images et leur interprétation au cours de ces joutes oratoires, etc. Un tel choix peut nous réserver ce lot de chasseur à l'homme, ici (la femme bien entendu), une mauvaise foi ou, comme dirait l'expression latine, *argumentum ad personam* (agression et outrage contre la personne) non un *argumentum ad hominem*⁵³⁸. Nous avons mobilisé un certain nombre de catégories et de principes car nous croyons en leur efficacité et caractère opératoire. Nous sommes partie de la notion de « genre », non pour sa dimension de contemporanéité, c'est-à-dire, de « mode » mais eu égard à sa pertinence. Il est bien vrai que nous n'avons pu cerner toutes les sous-catégories ou les sous-classes afférentes à cette notion ; néanmoins, nous pensons que nous nous sommes imprégnée de son esprit général et que nous l'avons appliquée compte

⁵³⁸ Arthur SCHOPENHAUER, *l'Art de l'Insulte*, Textes réunis et présentés par Franco Volpi, Paris, Seuil, 2004.

tenu de la nature du discours étudié et de la personne concernée par l'étude. Il va de même pour les autres catégories, à savoir le stéréotypage et l'Ethos.

Lors de notre recherche, certains aspects ont été soulignés que ce soit au niveau de l'inscription de la Ministre dans l'interaction verbale ou au niveau des stratégies discursives déployées par cette dernière afin de mettre en avant son image de soi, entachée auparavant par des stéréotypes relevant de l'imaginaire social marocain. Dans un premier temps, la Ministre marque une présence effective tout au long de notre corpus à travers son inscription en tant que sujet individuel qui renvoie à l'humain et à la femme. De même, elle s'inscrit en tant qu'individu c'est-à-dire en tant que Ministre qui prend en charge ses dires tout en assumant sa responsabilité. Elle se manifeste également dans son discours en tant que membre d'une collectivité, notamment d'un gouvernement, d'un parti politique et d'une société : le Maroc. Cette subjectivité se meut dans différents espaces : dans l'espace du Moi où émerge la subjectivité énonciative de la Ministre, dans l'espace de son rapport à l'autre à travers l'intersubjectivité discursive et finalement dans l'espace de son rapport à la société marocaine.

Par ailleurs, nous avons souligné un ensemble de stratégies par lesquelles la Ministre cherche à défendre son image de soi par la négociation de son ethos préexistant et par la projection d'un profil qu'elle considère comme adéquat à son statut de Ministre ; et cela malgré les divergences et les conflits qui pourraient la tirailler avec ses interlocuteurs. Ainsi, les conclusions de nos analyses se recourent à un certain moment parce qu'elles renvoient à un type discursif qui est marqué par des éléments qui se répètent tout au long des discours. Ces éléments qui sont redondants sont les stratégies discursives dont elle use pour persuader, pour se défendre, pour se marquer et pour se démarquer aussi des autres. Par exemple, nous avons soulevé le recours de la Ministre à l'alternance codique, surtout à l'utilisation des deux codes linguistiques à savoir l'arabe classique et l'arabe marocain. En fait, le recours à l'arabe standard est une stratégie énonciative qui lui permet de marquer son appartenance à une classe sociale et à une élite sociale, notamment son parti politique. Ce dernier utilise

surtout, à cette époque-là, l'arabe classique, comme langue de communication que ce soit dans un discours formel ou dans un discours informel. Par là, nous pouvons dire qu'elle marque son appartenance, son territoire et sa subjectivité que régule le rapport à l'altérité dans sa définition la plus large. C'est dans ce sens que l'on pourrait comprendre l'usage qui est fait des deux langues ; la Ministre se les approprie en les mixant, en les articulant (morphologiquement et syntaxiquement) de telle façon qu'elles deviennent indémêlables et constituent au final un nouveau code qui acquiert du sens au sein du discours politique proféré dans des contextes communicationnels précis.

L'analyse que nous avons proposée, pour approcher ce mélange des codes, met l'accent sur le caractère stratégique de cet usage, et non sur les problèmes d'ordre morphosyntaxique qui expliquent le fonctionnement interne de ce jumelage linguistique. Nous avons essayé de rester cohérent avec la problématique de départ et qui concerne principalement les différentes manifestations de l'ethos, ses implications socio-discursives et les modes de construction de cet ethos, qui, par ailleurs peut être conjugué au pluriel. Ainsi, il s'est avéré que ces codes constituent des outils de défense et d'argumentation, d'ajustement à l'altérité, et des traces de construction d'un ethos qui répondrait à l'idéal fixé par la Ministre.

Ainsi, que ce soit dans une perspective identitaire ou dans une perspective argumentative, l'ethos verbal se considère comme une stratégie discursive qui vise à persuader et à convaincre, notamment dans le discours politique. En fait, dans la présentation d'une image de soi réussie, le sujet parlant fait appel à la fois au logos et au pathos. Comme nous l'avons observé en développant les stratégies argumentatives déployées par la Ministre, le logos projette la subjectivité du locuteur même si ce dernier aspire à présenter des arguments plus au moins objectifs. Aussi, la reformulation et le discours rapporté deviennent-elles des arguments qui se répètent dans son discours ; il est de même de la menace des faces, considérée comme relevant d'une argumentation contraignante. Tout cela ne peut qu'avoir des effets pathémiques (relatifs au pathos) sur l'auditoire qui est

touché, également, par la stratégie identitaire où le sujet parlant, d'une manière générale, et Bassima Hakkaoui, particulièrement, présente un ethos individuel qui marque sa personnalité et un ethos collectif qui marque son appartenance à une collectivité bien déterminée. Au final, nous sommes consciente de l'intérêt que revêt aussi bien la réception au niveau interactionnel, que le logos et le pathos au niveau de leur rapport à l'ethos dans le discours politique. Cependant, vu l'espace imparti à un tel travail de recherche, il nous a été difficile de les traiter en tant que perception et reconstruction du sens d'un côté, et en tant qu'effet pathémique et stratégie argumentative de l'autre. Il reste également à traiter d'autres aspects linguistiques qui marquent le discours politique ; en guise d'exemple : la négation, l'emphase, la modalisation, la temporalité, etc.

Parmi les points que nous retenons de cette expérience de recherche, il y a celui qui concerne la complexité du discours politique, notamment le discours politique féminin, dans un contexte socio-culturel marocain ; discours qui impose une approche pluridisciplinaire et multidimensionnelle. Il est évident que notre recherche n'a fait qu'effleurer cette complexité, mais elle a l'avantage de nous avoir fait goûter aux délices de la recherche scientifique dans un domaine aussi vaste que celui de l'Analyse du discours.

Bibliographie

- Afaq, n° 1, 1993.
- AMOSSY Ruth, « *De la sociocritique à l'argumentation dans le discours* », In *Littérature*, n° 140, 2005, Analyse de discours et sociocritique, pp. 56-71.
- AMOSSY Ruth, *Image de soi dans le discours : la construction de l'ethos*, Lausanne : Delachaux et Niestlé, 1999.
- AMOSSY Ruth, *L'argumentation dans le discours*, Paris, Nathan-Université, 2006.
- AMOSSY Ruth, *La présentation de soi, Ethos et identité verbale*, PUF, 2010.
- ANSART Pierre, *Les sociologies contemporaines*, Paris, Le Seuil, col. « Points », 1990.
- ARENDT Hannah, *Qu'est-ce que la politique ?*, traduction française de *wa is it politik ?* Piper Verlag, Munich 1993, Le Seuil, Paris, 1995.
- ARISTOTE, *Rhétorique*, Paris, 1967, *Les Belles Lettres*, trad. M. DUFOUR.
- AUCHLIN Antoine, « **Ethos et expérience du discours : quelques remarques** » in *Politesse et idéologie. Rencontres de pragmatique et de rhétorique conversationnelles*, Louvain, BCIU, 2000.
- AUSTIN John Langshaw, *Quand dire, c'est faire*, Traduction et introduction de G. Lane, Paris, Seuil, 1971.

- AUTHIER-REVUZ Jacqueline, « **Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours** », *DRAV*, no 26, Université Paris VIII, Saint-Denis, 1982.
- BAKHTINE Michael, *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Editions de Minuit, 1977.
- BAKHTINE Mikhaïl, *Le marxisme et la philosophie du langage*, Les éditions de Minuit, 1977.
- BARTHES Roland, « **L'ancienne rhétorique, Aide-mémoire** », *Recherches rhétoriques* (Paris : Points ; 1ère éd. Communications 16, 1970), 1994.
- BASIL Bernstein, *Langage et classes sociales*, Paris, Ed. de Minuit, 1975.
- BAYLON Christien et MIGNOT Xavier, *La communication*, Tours, Nathan, 1999, P. 248.
- BELLENGER Lionel, *L'argumentation : des techniques pour convaincre*, ESF éditeur, Paris, 1996.
- BENVENISTE Emile, *Problèmes de linguistique générale*, T II, Gallimard, Paris, 1974.
- BENVENISTEE., *Problèmes de linguistique générale*, T I, Gallimard, Paris, 1966.
- BENZAKOUR Fouzia, « **Que peut apporter la linguistique aux études sur la femme ?** », in : *Etudes féminines : notes méthodologiques*, Publications de la FLSH – Rabat, 1997.

- BLOOMFIELD Lèonard, “**Language or ideas**”, *Language* 12 (2): 89- 95 [in Hockett 1970: 322- 328].
- BOURDIEU Pierre, « **La domination masculine** », *Actes de la recherche en science sociales*, n° 84, Septembre 1990, pp. 22-31.
- BOURDIEU Pierre, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982.
- BOURDIEU Pierre, Passeron J.C. & Chamboredon J.C., *Le métier de sociologue : préalable préalables épistémologiques*, La Haye-Paris, Mouton-Bordas, 1968.
- BRIGHT William, *Sociolinguistics, Proceedings of the UCLA Sociolinguistics Conference*, éd. La Haye –Paris, Mouton, 1966.
- BROWN Penelope and LEVINSON Stefen C., *Politeness: Some Universals in Language Usage*, vol. 4 of *Studies in Interactional Sociolinguistics*. Cambridge University Press, 1978.
- CALVET Louis, *La Sociolinguistique*, Presses Universitaires de France, Paris, 1993, 8e édition mise à jour : 2013.
- CAMERON Deborah, *Langage, genre et sexualité*, traduit par M. Bernoussi et BOUZEKRI W., *15 ans d'études sur le genre*, série d'Etudes et Recherches n° 31 / 2011.
- CAPUCHO Maria Filomena, « **Politesse et pouvoir** », in *Politesse et idéologie, rencontre de pragmatique et de rhétorique conversationnelles* (sous la direction de M. Wauthion et A. C. Simon), Louvain, Peeters, BCILL, 2000, p. 208.

- CASTORIADIS Cornelius, *L'institution imaginaire de la société*, Le Seuil, Paris, 1975.
- CHABROL Claude, « **Le tiers du discours dans l'espace idéologique** », in *La Voix cachée du tiers, Des non-dits du discours*, L'Harmattan, Paris 2004.
- CHALVIN Dominique, *Les outils de base de l'Analyse Transactionnelle*, Les éditions ESF éditeur, Paris, 9e édition 2003.
- CHARAUDEAU Patrick et MAINGUENEAU Dominique, *Dictionnaire d'Analyse du Discours*, Editions du Seuil, Février 2002.
- CHARAUDEAU Patrick, *Le discours politique : Les masques du pouvoir*, Paris : Vuibert. 2005.
- CHARRON Jean et JACOB Loïc, « **Énonciation journalistique et subjectivité: les marques du changement** », *Les Etudes de communication publique*, cahier numéro 14, Département d'information et de communication, Université Laval, Québec, 1999.
- CHOMSKY Noam, *Le langage et la pensée*, 1968, trad. Fr. 1969, rééd. Payot / Rivage. Coll. « Petite Bibliothèque Payot », 2001.
- CROZIER Michel. & FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil, 1977.
- CULIOLI Antoine, *Pour une linguistique de l'énonciation, Domaine notionnel*, Paris, Editions Ophrys, Coll. « L'homme dans la langue animé par Janin Bouscaren », t. 3, [1977] 1999.

- DAUNE-RICHARD Anne-Marie et DEVEREUX Anne-Marie, « **A propos des rapports sociaux de sexe** », *Parcours épistémologiques*, ouvrage collectif, CNRS, CSU, réed.1986.
- DE SAUSSURE Ferdinand, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1916. Les éditions successives, nombreuses, ont conservé la pagination de la première édition.
- DECLERCQ Gilles, **L'art d'argumenter- Structures rhétoriques et littéraires**, Editions Universitaires, Paris, 1992.
- DELOUVEE Sylvien, *Psychologie sociale*, Dunod, Paris, 2010, P. 26.
- DELPHY Christine, *L'ennemi principal*, tome I, Economie politique du patriarcat, Paris, Syllepse, 1998 ; tome II, Penser le genre, Paris, Syllepse, 2011.
- DESCLES Jean Pierre, « **Programme interdisciplinaire du traitement formel et automatique des langues et du langage** », In *Mathématique et sciences humaines*, N° 20^{ème} année, n° 77, 1982.
- DESCLES Jean Pierre, GUENTCHEVA Zlatka, « **Enonciateur, locuteur, médiateur** », dans MONOD-BECQUILIN A., ERIKSON P. (éds), *Les rituels du dialogue*, Nanterre, Société d'ethnologie, 2000, p. 79-112.
- DIALMY Abdessamad, *Le Féminisme au Maroc*, Editions Toubkal, 2008.
- **Dictionnaire Le Littré**, version électronique 2.0. Art. « *ad hominem* ».
- DUCROT Oswald, *Le dire et le dit*, Minuit, Paris, 1984.
- DURAND Gilbert, *Structures anthropologiques de l'imaginaire*, Paris, Dunod, 10^{ème} édition, 1984.

- EDMOND Marc, PICARD Dominique, *Relations et communications interpersonnelles*, Paris, Dunod, 2008.
- FAQUET Jules, « **Pour une anatomie des classes de sexe : Nicole-Claude Mathieu ou la conscience des opprimés** » in *Cahiers du Genre*, n° 50, 2011.
- FILIPPI-DESWELLE Catherine, « **Du locuteur au sujet énonciateur-locuteur** », *Arts et Savoirs* [En ligne], 2, 2/2012, mis en ligne le 15 juillet, 2012, consulté le 14 mars 2016. URL : <http://aes.revues>.
- FONTANEY Louise, « *L'intonation et la régulation de l'interaction* », in Cosnier et al. 1987.
- FOUCAULT Michel, *Les mots et les choses*, Gallimard, Paris, 1966.
- FRACCHIOLLA Béatrice. et ROMAIN SCHULTZ Christina, « *l'attaque courtoise : un modèle d'interaction pragmatique au service de la prise de pouvoir en politique* », *Semen* [En ligne], 40, 2015, mis en ligne le 17 novembre 2015, consulté le 01 décembre 2016. URL : <http://semen.revues.org/10418>.
- FUCHS Catherine, *La paraphrase*, Paris, PUF, coll. Linguistique nouvelle, 1982.
- GARDNER-CHLOROS Penelope, « **Code switching : approches principales et perspectives** ». In : *La linguistique*, Vol 19, Fasc. 2, Paris, PUF, 1983.
- GENETTE Gérard, *Palimpsestes : La littérature au second degré*, Editions du Seuil, 1982.

- GHANEM CHENTLI Cherifa, *Analyse de discours : l'opposition masculin /féminin à travers une émission radiophonique d'Alger chaine trois. Le cas de l'alternance codique*, thèse de Magister, Université de Constantine, 2010.
- GODELIER Maurice, « **Pouvoir et Langage, Réflexions sur les paradigmes et les paradoxes de la légitimité des rapports de domination et d'oppression** », in *Communications* 28, 1978.
- GOFFMAN Erving, *La Mise en scène de la vie quotidienne*, tome2, Paris, Minuit, Le sens commun, 1973.
- GOFFMAN Erving, *Les rites d'interaction*, Paris, Editions de Minuit, 1974.
- GRANDGUILLAUME Gilbert., *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Editions : G-P. Maisonneuve et Larose, Paris, 1983.
- GRICE Paul, « **Logique et conversation** » dans *Communications* N° 30, Seuil, 1979.
- GUIMELLI Christian., *La pensée sociale*, Presses Universitaires de France, 1999.
- GÜLICH Elisabeth. et KOSTENHI Thomas, *Les marqueurs de la reformulation paraphrastique dans connecteurs pragmatiques*, Université de Genève, cahiers de linguistique française, 1983.
- GUMPERZ, John Joseph, *Sociolinguistique interactionnelle: une approche interprétative*, L'Harmattan, Université de la Réunion, la Réunion, 1986.
- HABERMAS Jürgen., *Logique des sciences sociales et autres essais*, PUF, col. "Philosophie d'aujourd'hui", Paris, 1987b.

- HAGEGE Claude, « **la ponctuation dans certaines langues de l'oralité** », *Mélanges linguistiques offerts à Emile Benveniste*, Paris, Société de linguistique de Paris, coll. Linguistique, 1975.
- HERITIER Françoise, **Masculin/Féminin, la pensée de la différence**, Odile Jacob, 1996.
- IAN Stewart et JOINS Vann, *Manuel d'Analyse Transactionnelle*, Inter Editions, 2005.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, *L'énonciation de la subjectivité dans le discours*, Colin, Paris, 1980.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, *La conversation*, Seuil, Coll. « Mémo », Paris, 1996.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, *La question*, PUL, Paris, 1991.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, *Les interactions verbales*, Paris, A. Colin, 1990.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, *Les interactions verbales*, tome II, Armand Colin, Paris, 1992.
- KHADIRI YAZAMI Bahija, *De quelques aspects de la modalisation en arabe marocain*, Publications du Laboratoire « Langues, Représentations et Esthétiques », F.L.S.H. Sais-Fès, 2017.
- KLEIBER Georges, *La sémantique du prototype*, Paris, PUF, 1990.
- KOULOUBGHLI Djamel, « **Les particules ont-elles un sens? Autour d'une controverse dans la tradition grammaticale arabe** », *Particules et connecteurs*, J.J Franckel et D. Paillard (éds.), 1981.

- LABOV William, *Sociolinguistique*, Paris, Ed. de Minuit, 1976.
- LABOV William, *The Social Stratification of English in New York City, Washington, D.C.*: Center for Applied Linguistics, 1966.
- LAKOFF Robin, *Language in Society*, Cambridge University Press, 1973.
- LINTON Ralph, *Le fondement culturel de la personnalité*, Paris, Dunod., 1977.
- LUCE Petitjean, « **L'impératif dans le discours politique** » ; In: *Mots*, n°43, juin 1995. Acte d'autorité, discours autoritaires.
- MAINGUENEAU Dominique, « **L'ethos, de la rhétorique à l'analyse du discours** », version raccourcie et légèrement modifiée de « **Problèmes d'ethos** », *Pratiques* n° 113-114, Juin 2002.
- Marie Françoise MORTUREUX, « **Paraphrasage et métalangage dans le dialogue de vulgarisation** », in *Langue française*, n° 53, fait d'un numéro thématique : *La vulgarisation*, Larousse, 1982.
- MATHIEU Nicole-Claude, *Paternité biologique, maternité sociale*, Paris, PUF, 1977.
- MEILLET Antoine, « **Comment les mots changent de sens** », publié dans *L'Année sociologique*, 1905-1906 ; repris dans *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion, 1921 ; cité ici dans la réédition de 1965.
- MEILLET Antoine, *Compte rendu du Cours de linguistique générale de Ferdinand DE SAUSSURE*, Bulletin de la Société linguistique de Paris.

- MICHARD Claire, « **effet idéologique et notion de sexe en français** », *La face cachée du genre*, Natacha Chercuti et Luca Greco, EDS Communications 28, 1978.
- MOREAU Médéric Louis, *Sociolinguistique : concepts de base*, Edition MARDAGA, 1997.
- MOULINIE Georges, « **Introduction à la rhétorique** » du *Dictionnaire de rhétorique et de poétique*, Paris, Le Livre de Poche, Coll. La Pochothèque, 1996rg. /464, Discours, Presses Universitaires de France, 1994.
- MOULINIE Georges, « **Introduction à la rhétorique** » du *Dictionnaire de rhétorique et de poétique*, Paris, Le Livre de Poche, Coll. La Pochothèque, 1996.
- MUCCHIELLI Roger, *La communication non verbale, aspects pragmatiques et gestuels des interactions*, ESFR éditeur, Paris, Collection Formation Permanente, 1996.
- **Nouvelles Questions Féministes & Questions Féministes** URL: <http://www.jstor.org/stable/40619109>, new Introduction, London: Gower, 1985.
- **Questions féministes** n°2 Février, 1978.
- RABATEL Alain, « **Retour sur les relations entre locuteurs et énonciateurs : Des voix et des points de vue** », M. Colas-Blaise, M. Kara, L. Perrin, *Des voix et des points de vue*, Sep 2008, Luxembourg. Ceted, Université de Metz, pp. 357-373, 2010, Recherches linguistiques 32.

- RAMOGNINO Nicole, « **Interaction et espaces-temps sociaux Communication et /ou socialisation** » Communication ronéotypée présentée au premier *Colloque International L'Analyse des interactions* ; Aix-en-Provence 12-14 Septembre 1991.
- RECANATI François, *Les énoncés performatifs : contribution à la pragmatique*, Paris, Minuit, Collections Propositions, 1982.
 - REVUES
- SCHOPENHAUER Arthur, *l'Art de l'Insulte*, Textes réunis et présentés par Franco Volpi, Paris, Seuil, 2004.
- SCOTT John, *Gender and the politics of history*, Columbia University Press 1988.
 - SITOGRAPHIE
- TANNEN Deborah, *You Just Don't Understand: Women and Men in Conversation*, Ballantine Books, 1991.
- TRAVERSO Véronique, *L'analyse des conversations*, Nathan, Paris, 1999.
- Trudgill Peter, *Language in society*, Cambridge University Press, 1972.
- VINCENT Diane et DUBOIS Sylvie, *Le discours rapporté au quotidien*, Québec : Nuit Blanche Editeur, 1997.
- VION Robert, « **Compréhension et comportement communicatif** » in GRAL (Groupe de recherche sur l'Acquisition du Langage), *Papiers de travail* n° 2, Publication de l'Université de Provence, 1985.
- VION Robert, *La communication verbale : analyse des interactions*, Hachette, Paris, 1992.

- WATZLAWIK Paul, JACKSON Donald deAvila & BEAVIN BAVELAS Janet, *Une logique de la communication*, Paris, Le Seuil, col. « Points ».
- WAUGH Linda, “**Reported speech in journalistic discourse: the relation of function and text**”, *Text*, 15: 1, 1995.
- WAUTHION Michel, SIMON Anne-Catherine, *Politesse et idéologie : rencontres de pragmatique et de rhétorique conversationnelles*, « **Est-il bon, est-il méchant : quelle représentation de l’homme en société dans les théories contemporaines de la politesse linguistique?** » C. Kerbrat Orecchioni, PEETERS LOUVAIN-LA-NEUVE, 2000.
- WELZER-LANG Daniel, *Les hommes violents*, Editions Payot & Rivages, pour l’édition de poche, Paris, 2005.
- WIERZBICKA Anna, *Introduction, Journal of pragmatics*, 1986.
- WUNENBURGER Jean-Jacques, *La vie des images*, PUG, collection Bibliothèque de l’imaginaire, janvier 2002.
- YAGUELLO Marina, *Les mots et les femmes*, Payot, 1978.
- YAKOV Malkiel, « *Studies in irreversible binominals* », *Lingua*, N° 8, 1959.
- ZIAMARI Karima et DE RUITER Jan Jaap, « **Les langues au Maroc : réalités, changements et évolutions linguistiques** », In *Le Maroc au présent*, Badouin Dupret, Zakaria Rhani, Assia Boutaleb, et al. Partie 4. Cultures et Langues, Centre Jaques-Berque, Fondation du Roi Abdul-Aziz al-Saoud pour les Etudes Islamiques et les Sciences Humaines, Casablanca, Novembre 2016.

- ZIRARI Hayat, *Droits des femmes au Maroc : bilan et perspectives*, Thème Société, Couverture Maroc, 2010.

Table des matières

<i>Introduction générale</i>	3
<i>Première partie : Ethos verbal et stratégies identitaires</i>	11
<i>Introduction</i>	12
<i>Chapitre I: Ethos, discours et genre</i>	15
<i>Section I: Ethos, discours et stratégie identitaire</i>	17
I. Ethos sous différents angles	18
1. L’ethos rhétorique	18
a) Ethos : une preuve oratoire	19
b) Ethos rhétorique : une donnée essentiellement discursive.....	21
c) Ethos : une donnée interactive.....	23
(1) Le point de vue politique	23
(2) Le point de vue de l’âge et de la fortune	24
2. La notion de l’ethos dans les sciences du langage	25
a) « La présentation de soi » : une approche goffmanienne	26
(1) Ethos et interaction sociale.....	27
(2) Ethos et gestion des impressions.....	28
(3) Ethos : une identité "Co-construite"	29
b) Image de soi dans le discours : l’apport de l’analyse du discours	30
(1) Ethos et "scénographie"	30
(2) Le concept d’"incorporation"	32
c) Ethos : une notion sujette à certaines difficultés	34
(1) Ethos discursif/ ethos prédiscursif.....	34
(2) Ethos entre production et réception	35

II.	Ethos discursif et stratégie d'un choix langagier.....	38
1.	Ethos discursif : de la conception sociale de la langue à la conception sociale du sujet	39
a)	La conception sociale de la langue	39
(1)	Langue et conflit postsaussurien	40
(2)	Langue : Vers une approche sociolinguistique	42
b)	L'interaction verbale : un lieu d'articulation entre l'ethos individuel et l'ethos collectif 45	
(1)	Interaction : subjectivité et production d'un ethos individuel	47
(a)	Effacement du sujet.....	47
(b)	Sujet parlant : projection d'un ethos individuel	49
(2)	Ethos collectif : persuasion et légitimisation	52
(a)	Interaction : lieu de projection d'une image sociale	52
(b)	Ethos collectif : légitimisation et revendication identitaire.....	55
c)	Ethos verbal et la notion de "sujet".....	58
(1)	De la subjectivité à l'intersubjectivité.....	59
(2)	L'importance de la disjonction locuteur/ énonciateur	62
(a)	Le sujet Locuteur chez Benveniste	62
(b)	Locuteur /énonciateur chez Culioli.....	63
(c)	Locuteur/énonciateur chez Desclés.....	66
2.	Alternance codique : choix langagier et stratégie d'un ethos dominant.....	69
a)	Alternance codique et contact des langues	70
(1)	Alternance codique, diglossie et emprunt.....	71
(2)	Alternance codique et ethos verbal.....	73
(3)	Alternance codique : ensemble de stratégies énonciatives dans le discours politique 75	
b)	Alternance codique et présentation d'un ethos supérieur	77
(1)	Les codes linguistiques au Maroc	77

(a)	Les langues officielles	78
(b)	L'arabe marocain	79
(c)	Les langues étrangères	80
(2)	L'alternance codique dans le discours de la Ministre	81
(a)	Choix langagier et identité.....	82
(b)	Statut de langue et témoignage de la Ministre	83
Section II : De l'ethos féminin à "être" femme au Maroc.....		87
I. Genre et catégorisation conceptuelles		88
1.	Genre : évolution et renouveau de la pensée féministe.....	89
a)	Genre : du naturalisme au constructivisme	89
(1)	Du naturalisme aux "rôles sociaux"	90
(2)	Rupture et renouveau de la pensée féministe	93
(3)	Genre : pensée et dépassement	96
(a)	Transgression et identités entre sexe et genre	96
(b)	Déconstruction du "système de sexe" et "transgression catégorielle"	98
(i)	Déconstruction du "système de sexe"	98
(ii)	Vers une mobilité du genre	99
(iii)	Genre et "performativité"	100
2.	Genre : comportement discursif et analyse conversationnelle	101
a)	Genre et comportement discursif	101
(1)	Langage et sexisme	102
(2)	Les prohibitions linguistiques	103
(3)	Langage et convenance.....	105
(4)	Le bavardage des femmes	106
b)	Genre et Analyse Conversationnelle	107

(1)	La conversation : une dominance et une différence culturelle	108
(2)	La conversation : un phénomène interactionnel	110
(3)	La conversation : une identité et une présentation de soi	112
(4)	La conversation : une déterritorialisation du genre	113
II.	Etre femme dans le contexte marocain	114
1.	Les structures féminines au Maroc : naissance et évolution	115
a)	L'ère coloniale : naissance et émergence	116
b)	L'ère postcoloniale : émancipation et restriction	117
c)	L'ère actuelle : émergence des associations féministes.....	118
2.	Le féminisme au Maroc : avancées et limites	119
a)	Sur le plan juridique	119
b)	Sur le plan religieux.....	121
c)	Sur le plan politique.....	122
	<i>Chapitre II : Imaginaire social et ethos discursif.....</i>	126
	<i>Section I : Imaginaire social et discours politique.....</i>	128
I.	De l'imaginaire social à l'imaginaire sociodiscursif.....	129
1.	Les représentations sociales et les systèmes de pensée	131
a)	Les représentations sociales : des savoirs dans le discours	133
b)	Les imaginaires sociodiscursifs.....	135
2.	Imaginaire et argumentation par les valeurs dans le discours politique	138
a)	L'imaginaire de la tradition	139
b)	L'imaginaire de la modernité	140
c)	L'imaginaire de la « souveraineté populaire »	142
(1)	Le droit à l'identité.....	143
(2)	L'égalitarisme.....	144
(3)	La solidarité.....	145

II. Imaginaire social et violence symbolique dans le discours politique marocain .147

1. Le non dit et le statut social de la femme marocaine 149
 - a) Désignations privilégiées pour la notion de « femme » 150
 - b) Dissymétrie de l'ordre des termes signifiant les notions de "femme" et d'"homme"
153
2. Le lexique de la bicatégorisation..... 155
 - a) Dévalorisation et déconstruction du statut économique de la femme 156
 - b) La bipolarisation conjugale..... 157
 - (1) La femme et l'espace privé 158
 - (2) L'homme et l'espace publique..... 159

Section II : Ethos discursif : production, réception et stratégie identitaire.....161

I. Ethos entre production et réception161

1. L'éthos préalable..... 164
 - a) L'éthos préalable dans le dire et le dit de Bassima Hakkaoui 165
 - b) L'éthos préalable et la mémoire culturelle 169
2. Ethos : réception et conflits d'interprétation 175
 - a) Réception négative face à l'auditoire..... 175
 - b) Historique de cette discordance 178
 - c) Ethos en crise : 180

II. Ethos discursif : Légitimation et revendication d'un pouvoir182

1. Subjectivité et ethos individuel dans le discours : une stratégie identitaire 184
 - a) Les marques de l'énonciation ou la personne grammaticale " je " 186
 - (1) Le "Je " : personne marquant une volonté 188
 - (2) Le « je » : personne marquant une volonté et une compétence professionnelle 191
 - (3) Le « je » : une personne ayant ses propres opinions..... 193
 - b) Subjectivité à travers les affirmations de la personne sur elle-même 195

(1) La représentation sociale	196
(2) Réputation individuelle	197
(3) Statut institutionnel et social	200
c) Image de sa personne dérivant d'une histoire conversationnelle ou textuelle	203
2. Le " Nous " : pouvoir et constitution d'un ethos collectif	206
a) Les potentialités du "Nous" et la notion de l'ethos collectif	207
b) "Nous " : une instance politique	209
c) « Nous » : une instance patriotique et citoyenne	211
Conclusion	219
Deuxième partie : Ethos et stratégies argumentatives Introduction	221
Introduction	222
Chapitre I : Reformulation : Expression de subjectivité et intersubjectivité	227
Section 1 : Reformulation et subjectivité énonciative	231
I. Reformulation : une stratégie explicative	231
1. Définir le sens d'un mot	232
a) Alternance arabe classique/ arabe marocain	232
b) Alternance arabe classique / arabe littéral/ français	234
2. Définir une notion	237
3. Définir le sens en ayant recours à la contradiction	245
II. Reformulation : une stratégie offensive	250
1. Reformulation par paradoxe	252
2. Reformulation par questionnement	254
Section II : Reformulation et intersubjectivité discursive	260
I. Reformulation et altérité marquée	263
1. Le « discours direct préparé »	264

2.	Le « discours direct vidé de sa substance »	266
3.	Le « discours rapporté anticipé et dispersé, caché »	269
4.	Le « discours direct rhétorique »	272
II.	Reformulation et altérité « non marquée »	278
1.	Le discours indirect	279
a)	La variante « objecto-analytique »	281
b)	La variante verbo-analytique	284
2.	Autres formes du discours rapporté	290
a)	La modalisation par renvoi à un autre discours	290
b)	Les multiples formes d'allusion à des discours déjà tenus	295
c)	Discours rapporté sous une forme collective	304
	Chapitre II : La menace des faces en tant que stratégie argumentative contraignante	310
	Section I : Interrogation et stratégie de la menace des faces	312
I.	Interrogation et projection d'un ethos discursif positif	313
1.	Questions à valeur argumentative	313
2.	Questions à valeur expressive	319
3.	Questions à valeur gestionnaire ou « contre-question »	327
II.	Interrogation : interruption et stratégie offensive	333
1.	La dimension idéale de l'interrogation : une reconstruction du sens	334
2.	L'interrogation : menace et projection d'une relation sociale antagonique	340
a)	Question-piège	341
b)	Question-controverse	344
	Section II : Politesse et attaque courtoise : argumentation et prise de pouvoir en douceur	349
I.	De la politesse à l'attaque courtoise	350

1.	Politesse et interaction	350
a)	Aperçu théorique	351
b)	Les notions de politesse linguistique	353
2.	L'attaque courtoise : une menace implicite des faces	354
a)	Les types de la montée en tension	356
(1)	La montée en tension fulgurante (directe)	356
(2)	La montée en tension polémique à charge (directe mais légèrement atténuée)	360
(3)	La montée en tension argumentative à visée de coopération	363
(4)	La montée en tension détournée à visée polémique à charge (indirecte)	365
II.	De l'acte comportatif à la menace des faces	367
1.	Le reproche	367
a)	Le reproche : une stratégie métadiscursive	368
b)	Le reproche : une stratégie de victimisation VS culpabilisation	373
2.	Le remerciement et l'excuse : du rituel à la gestion des faces	379
a)	L'acte de remerciement	380
b)	L'acte de l'excuse	385
	Conclusion	391
	Conclusion générale	393
	Bibliographie	398